
HAUTE COUR DE JUSTICE.

S U I T E

D E L A C O P I E
D E S P I È C E S

*Saisies dans le local que BABOEUF occupoit
lors de son arrestation.*



A P A R I S,
D E L ' I M P R I M E R I E N A T I O N A L E .

2^d volume. Nivôse, an V.

100331

S U I T E
D E L A C O P I E
D E S P I È C E S

*Saisies dans le local que BABOEUF occupoit
lors de son arrestation.*

Q U I N Z I È M E L I A S S E .

Contenant cent deux pièces.

Première pièce.

La première pièce n'est autre chose que la liste des abonnés du journal de Babœuf.

Deuxième pièce.

Le 10 thermidor , ou la mort de Robespierre.

AIR : Pauvre Jacques.

Ah ! pauvre peuple , adieu le siècle d'or ,
N'attends plus que peine & misère :
Il est passé dès le dix thermidor ,
Jour qu'on immola Robespierre.
Quand il vivait , il allégeait nos maux ,
Il avait toute notre estime :
Les décemvirs , pour perdre ce héros ,
L'accusent de leur propre crime.
Ah ! pauvre peuple , &c.

A 2

Deuxième.

Brave Saint-Just, trop sensible Couthon ;
 Vous deviez être aussi victimes :
 De Corvola, de Socrate & Caton,
 Vous eûtes les vertus sublimes ;
 Et les tyrans qui, sous le siècle d'or,
 Avient tout leur empire,
 Pour le reprendre au jour de thermidor,
 S'efforcèrent de vous détruire.

Troisième.

Et vous, Lebas, Robespierre second (1),
 Vous aviez à défendre un frère ;
 La mort ne fit point pâlir votre front,
 Et vous fûtes des Robespierres.
 Peuple, il n'est plus cet heureux siècle d'or
 Où tu n'avais pas de misère :
 Tu n'es plus rien. — Dès le dix thermidor,
 Tu manques de tout sur la terre.

Quatrième.

Commune, aussi tu fus de leur complot,
 Avec eux tu brisas le trône ;
 Pour t'en punir, tu meurs sur l'échafaud,
 Et c'est le sénat qui l'ordonne.
 Il nous ravit cet heureux siècle d'or,
 Et nous plonge dans la misère,
 En égarant, aux jours de thermidor,
 Nos magistrats & Robespierre.

Cinquième.

Vous périssez, citoyens & soldats ;
 Animés d'un zèle civique ;

(1) Robespierre jeune. (Note faisant partie de la pièce.)

Mais votre mort peut entraîner... hélas !
 La chute de la République.
 O généreux martyrs de thermidor,
 Amis de la démocratie,
 Nous n'aurions pas, si vous viviez encore,
 De rois, ni d'aristocratie !

Sixième.

Républicains qui, dans ces jours d'horreur,
 Sûtes échapper au carnage,
 Rallions-nous, &, d'une même ardeur,
 Jurons de venger tant d'outrages.
 Reconquérons notre heureux siècle d'or,
 Exécrons celui de misère ;
 Vengeons la France, & du dix thermidor,
 Et de la mort des Robespierres.

Troisième pièce.

AIR : *Du vieillard républicain.*

Défenseurs de la liberté,
 Arrivant des frontières,
 Venez-vous en cette cité,
 Pour enchaîner vos frères ?
 On nous assure que vos bras,
 Armés pour nous défendre,
 Si nous ne nous soumettons pas,
 Nous réduiront en cendre.

On dit que nous voulons un roi :
 C'est un mensonge insigne ;
 Nous ne réclamons que nos droits ;
 Et voilà notre crime.
 Nous demandons la liberté,
 C'est notre vœu unique :

*Bonheur commun, égalité ;
C'est notre République.*

On dit que nous ne voulons pas
De gouvernement stable ;
Ho ! c'est bien vous seuls, magistrats,
Qui en êtes coupables.
Vous nous privez de tous nos droits,
De notre indépendance ;
Vous avez vendu mille fois
Le salut de la France.

Prononcez donc, Républicains,
Héros couverts de gloire !
Verra-t-on les armes en vos mains
Souiller tant de victoires ?
Frapperez-vous des mêmes coups
Et les fils & les pères ?
Nos neveux verront-ils en vous
L'assassin de leurs mères ?

Ce tableau est trop déchirant,
Pour qu'il soit votre ouvrage ;
Certes, un tigre altéré de sang
N'en fait pas davantage.
Du brave Saint-Just expirant
J'entends la voix qui crie :
Courageux soldats, il est temps
De sauver la patrie.

Quatrième pièce.

Un code infame a trop long-temps
Asservi les hommes aux hommes :

Tombe le règne des brigands !
Sachons enfin où nous en sommes :
Reveillez - vous à notre voix
Et sortez de la nuit profonde,
Peuple ! ressaisissez vos droits,
Le soleil luit pour tout le monde. } *refrain général.*

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, ô bienfaitante mère !
Pourquoi des biens & des travaux
L'inégalité meurtrière ? — Réveillez, &c.

Pourquoi mille esclaves rampans
Autour de quatre à cinq despotes ?
Pourquoi des petits & des grands ?
Levez - vous, braves sans - culottes. — Réveillez ; &c.

Dans l'enfance du genre humain
On ne vit point d'or, point de guerre,
Point de rang, point de souverain,
Point de luxe, point de misère !
La sainte & douce égalité
Remplit la terre & la féconde :
Dans ces jours de félicité,
Le soleil luit pour tout le monde.

Tous s'aimoient, tous vivoient heureux,
Goûtant une commune aisance ;
Les regrets, les débats honteux,
N'y troubloient point l'indépendance. — Rév., &c.

Hélas ! bientôt l'ambition,
En s'appuyant sur l'imposture,
Osa de l'usurpation
Méditer le plan & l'injure. — Réveillez, &c.

On vit des princes, des sujets,
Des opulens, des misérables;
On vit des maîtres, des valets;
La veille tous étoient semblables. — Réveillez, &c.

Du nom de lois & d'instituts
On revêt l'affreux brigandage;
On nomme crimes les vertus,
Et la nécessité pillage. — Réveillez, &c.

Hélas! vos généreux desseins,
Fils immortels de Cornélie,
Contre le fer des assassins
Ne peuvent sauver votre vie. — Réveillez, &c.

Et vous, Lycurgues des Français,
O Marat! Saint-Just! Robespierre!
Déjà de vos sages projets
Nous sentions l'effet salutaire;
Déjà le riche & ses autels,
Replongés dans la nuit profonde,
Faisoient répéter aux mortels:
Le soleil luit pour tout le monde.

Déjà vos sublimes travaux
Nous ramenoient à la nature:
Quel est leur prix? les échafauds,
Les assassinats, la torture. — Réveillez, &c.

L'or de Pitt & la voix de d'Anglas
Ont ouvert un nouvel abîme:
Rampez ou foyez scélérats,
Choisissez la mort ou le crime. — Réveillez, &c.

D'un trop léthargique sommeil,
Peuples, rompez l'antique charme:

Par le plus terrible réveil,
Au crime heureux portez l'alarme.
Prêtez l'oreille à notre voix,
Et sortez, &c.

5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e pièces.

(Minute qui paroît de la main de Babœuf.)

Gracchus Babœuf au journal des *Hommes libres*, en
réponse à l'article signé *Antonelle*, inséré dans le n^o. 144.

Paris, 4 germinal.

Je ne connois Antonelle que par ses œuvres. Je partage cet avantage avec une bonne partie de la France qui les lit. Je ne suis pas flatteur, on le fait; mais je dirai qu'il est celui des publicistes qui a acquis presque exclusivement le droit de m'intéresser. De tous ses lecteurs, je défie qu'il en soit un qui, plus que moi, se complaise à admirer son ame franche; sa logique profonde, pure & droite, ses formes délicates & hardies, son allure fière & énergique, indépendante, libre, à quoi il n'est peut être donné qu'à lui de savoir allier l'urbanité, les graces du langage & ce talent heureux de frapper avec tant d'art, que le blessé est presque mis dans l'impossibilité de se plaindre. Je rends, par dessus tout, justice à son vif amour de l'humanité, à ce patriotisme devenu une ardente passion, à cette philanthropie qui se prouve elle-même capable de tous les dévouemens, à ce démocratisme parfait qui ne se contente pas du passable, mais qui veut le mieux en matière d'organisation sociale.

Mais, pour la seconde fois, le citoyen Antonelle me force à l'attaquer quand je le vois, j'ose presque dire en contradiction avec lui-même, dans la discussion d'un important sujet qui est devenu mon domaine spécial.

Du moins s'il n'est pas contraire à lui-même, je le trouve fort au-dessous des vraies conséquences à déduire des grands principes qu'il fait très-avantageusement ressortir, & qu'il reconnoît incontestables.

Antonelle, la lettre que tu viens d'insérer dans le journal des Hommes-Libres est la confirmation de celle que tu as mise, il y a plus de trois mois, dans le n°. 9 de l'Orateur plébéien. En reconnoissant, dans la première, la justice irrécusable de ma doctrine, de l'égalité réelle, tu me disputes la possibilité de son établissement parmi nous : j'ai consacré en entier mon n°. 37 du *Tribun* pour répondre aux raisons que tu donnes pour étayer cette opinion. Tu ne m'as pas contre-réfuté. J'en avois conclu que j'avois été assez heureux pour te convaincre.

Je me suis trompé, puisque tu reproduis aujourd'hui & la même affirmation sur la justice totale & même exclusive du système, & les mêmes doutes sur les moyens de nous l'appliquer.

Avant d'ouvrir une thèse comme celle que je soutiens, je l'avois beaucoup réfléchi. J'ai promis, dès en débutant, tu le fais, de la défendre envers & contre tous. Je serois coupable envers les hommes, si, après avoir agité une telle question, j'en laissois attaquer sans résistance la conséquence la plus essentielle, lorsque je crois avoir tous les moyens de la rendre triomphante.

Ce n'est pas ici une petite affaire, puisqu'il s'agit de décider si j'ai présenté à l'univers le *nec plus ultra* facilement abordable du bonheur social, ou si je ne lui ai présenté qu'une belle illusion.

Il y a au moins plus de plaisir à plaider cette cause au tribunal des sages qui écoutent, examinent & raisonnent, qu'au tribunal des inquisiteurs & des censeurs, qui d'abord condamnent, calomnient & proscrivent. Aussi le jugement de l'opinion persuadée a-t-il bien plus de pouvoir que celui de la force. Le torrent de la philosophie entraîne les na-

tions & les siècles; l'influence des baïonnettes & des sbirres effleure à peine des instans & des localités.

J'ai dit qu'Antonelle n'avoit fait que reproduire dans le n°. 144 du journal des Hommes-Libres la démonstration donnée dans le n°. 9 de l'Orateur plébéien de la justice exclusivement incontestable du système social de l'égalité parfaite. J'ai ajouté que dans l'un & dans l'autre écrit, il avoit conclu pour l'impossibilité de son introduction parmi nous; que j'avois, par des raisons, combattu celles dont il s'est servi pour appuyer son opinion; mais qu'il ne m'a pas contre-réfuté. Je vais rapprocher les assertions des deux écrits, & reproduire à mon tour mes premières preuves: car les mêmes raisons doivent être toujours bonnes jusqu'à ce qu'on les ait détruites.

« *Le droit de propriété est la plus déplorable création de nos fantaisies..... Je suis convaincu que l'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature; que, hors de-là, il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses.* » Antonelle dans l'Orateur plébéien, n°. 9.

« *Le nombre est infini de ceux qui adoptent l'opinion que les hommes réunis en société ne peuvent trouver le bonheur que dans la communauté des biens. C'est un des points..... sur lesquels les poètes & les philosophes, les cœurs sensibles & les moralistes austères, les imaginations vives & les logiciens exacts, les esprits exercés & les esprits simples, furent & seront toujours unanimes dans leur sentiment comme dans leur pensée.* » Antonelle, n°. 144 du journal des Hommes-Libres.

Fort bien, nous sommes jusqu'ici d'accord.

« *Mais (Babeuf & moi) nous parûmes un peu tard au monde l'un & l'autre, si nous y vinmes avec la mission de désabuser les hommes sur le droit de propriété. Les racines de cette fatale institution sont trop profondes & tiennent à*

» tout : elles sont désormais inextirpables chez les grands & vieux peuples ». Antonelle, n^o. 9 du Plébéien.

» Cela ne veut pas dire assurément qu'il faille aujourd'hui voter l'abolition effective de la propriété & la conquête de la communauté des biens : car, évidemment, on ne pourroit y marcher que par le brigandage & les horreurs de la guerre civile, qui seroient d'abord d'affreux moyens, uniquement propres, d'ailleurs, à détruire la première sans pouvoir jamais nous donner l'autre. Où retrouver en effet des vertus & cette simplicité nécessaires pour rentrer & se maintenir dans un ordre de choses naturel & par dont il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs?..... Ce chancre invétéré est devenu inextirpable ». Antonelle, n^o. 144 des Hommes Libres.

Voici ma réponse : « Je conteste l'opinion qu'il nous eût été plus avantageux d'être venus moins tard au monde pour accomplir la mission de défabuler les hommes par rapport au prétendu droit de propriété. Qui me défabulera, moi, de l'idée que l'époque actuelle est précisément la plus favorable; qu'elle l'est infiniment plus que ne l'eût été celle d'il y a mille ans? Ce n'est pas d'ordinaire avant que le mal d'un abus se fasse sentir qu'on songe à le détruire. Or, les hommes, toujours imprévoyans, n'ont pas pressenti, lorsqu'ils ont laissé introduire le droit de propriété particulière, tous les inconvéniens qui alloient en résulter. Leurs lumières d'alors, leur inexpérience, ne pouvoient guère leur permettre ce calcul. Et lors même qu'on leur eût crié : *Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous & la terre à personne*, je doute qu'ils eussent rien écouté, ou bien ils ne l'auroient pas voulu croire. Les résultats funestes ayant été long temps sans devenir très-sensibles, on n'auroit pas eu meilleur compte, au bout de quelques centaines d'années, de venir proposer la réforme. Ensuite, lorsque le mal s'est bien fait sentir, il s'étoit glissé imperceptiblement & très à la longue; on en étoit arrivé à devoir le juger tout naturel; on ne savoit plus trop d'où il venoit; il récul-

loit de toutes circonstances, qu'un long usage avoit accoutumé à voir & que l'on prenoit en conséquence pour l'ordre immuable & fatal : l'ignorance, la superstition & l'autorité, s'étoient liguées pour empêcher qu'on n'en démêlât la vraie cause, ou qu'on ne se mit en puissance de l'attaquer. Mais aujourd'hui, quand la gangrène a étendu ses ravages au point qu'il ne lui reste plus rien à dévorer; quand le peuple entier a été réduit d'abord à deux onces de pain par jour, en suite à le payer soixante francs la livre; quand la masse, le plus grand nombre, a été contraint à vendre ses dernières guenilles pour s'en procurer, à s'en passer tout-à-fait quand tout a été vendu; quand ce peuple est éclairé, capable d'entendre, & disposé, par toutes les circonstances de sa position, à saisir avec avidité cette vérité précieuse : *Les fruits sont à tous, la terre à personne*; & quand Antonelle se trouve là, & lui dit encore : *L'état de communauté est le seul juste, le seul bon; hors de cet état il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses* : je ne vois pas pourquoi ce peuple qui veut nécessairement son bien, qui veut par conséquent tout ce qui est juste & bon, ne pourroit pas être amené à prononcer solennellement son vœu pour vouloir vivre dans le seul état de *société paisible & vraiment heureuse*. Loin qu'on puisse dire à l'époque où l'excès de l'abus du droit de propriété est porté au dernier période, loin qu'on puisse dire alors que cette fatale institution a des racines trop profondes, il me semble, au contraire, qu'elle perd le plus grand nombre de ses filemens, qui, ne liant plus ensemble les soutiens principaux, exposent l'arbre au plus facile ébranlement. Faites beaucoup d'impropriétaires, abandonnez-les à la dévorante cupidité d'une poignée d'envahisseurs, *les racines de la fatale institution de la propriété ne sont plus inextirpables*. Bientôt les dépouillés sont portés à réfléchir d'eux-mêmes & à reconnoître, d'après ceux qui ont réfléchi avant eux, que *les fruits sont à tous & la terre à personne*; que nous ne sommes perdus que pour l'avoir oublié; que c'est une bien folle du-

perie de la part de la majorité des citoyens de rester l'esclave & la victime de l'oppression de la minorité ; qu'il est plus que ridicule de ne point s'affranchir d'un tel joug & de ne point embrasser l'état d'association *seul juste, seul bon, seul conforme aux purs sentimens de la nature* ; l'état hors duquel *il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses*. La révolution française nous a donné preuves sur preuves que des abus pour être anciens ne sont point indéracinables ; qu'au contraire ce fut leur excès & la lassitude de leur longue existence qui en a sollicité plus impérieusement la destruction. La révolution nous a donné preuves sur preuves que le peuple français, pour être *un grand & vieux peuple*, n'est point pour cela incapable d'adopter les plus grands changemens dans ses institutions, de consentir aux plus grands sacrifices pour les améliorer. N'a-t-il pas tout changé depuis 89, excepté cette seule institution de la propriété ? Pourquoi cette unique exception, si positivement on reconnoît qu'elle tombe sur ce qu'il y a de plus abusif, *sur la plus déplorable création de nos fantaisies* ? L'ancienneté de l'abus arrêtera-t-elle ici plus que la même circonstance n'a pu faire pour tous les autres abus qui ont été renversés ? La gravité, l'importance de celui-ci seront-elles des motifs pour le faire respecter davantage ? L'observation suivante qui n'a point paru frapper Antonelle dans une première lecture, pourra-t-elle ne pas lui faire d'impression en la lui reproduisant (1) ? *Il est des époques où les derniers résultats des meurtrières règles sociales sont, que l'universalité des richesses de tous se trouve engloutie sous la main de quelques-uns. La paix naturelle, quand tous sont heureux, devient nécessairement troublée alors. La masse ne pouvant plus exister, trouvant tout hors de sa possession, ne rencontrant que des cœurs impitoyables dans la caste qui a tout accaparé, ces effets déterminent l'époque de ces grandes révolutions, fixent ces*

(1) Tribun du peuple, N^o. 35, page 84.

périodes mémorables prédites dans les livres du temps, où un bouleversement général dans le système des propriétés est inévitable, où la révolte des pauvres contre les riches est d'une nécessité que rien ne peut vaincre. Tribun du peuple, n^o. 37.

Dans l'Orateur plébéien, Antonelle avoit dit :

« *La possibilité éventuelle du retour à cet ordre de choses si simple & si doux (l'état de communauté) n'est qu'une rêverie PEUT-ÊTRE.....* »

Je lui avois répondu :

« Si j'ai prouvé que le bouleversement du système des propriétés est réellement inévitable, je ne vois point que *la possibilité éventuelle du retour à l'état de communauté puisse n'être qu'une rêverie* : il est bien vrai que, peu semblable à tous ces hommes tranchans qui n'hésitent jamais pour prononcer des jugemens définitifs, tu ne te permets pas de décider tout-à-fait affirmativement sur cette opinion de *rêverie*. Tu la tempères par un PEUT-ÊTRE. Je trouve ce *peut-être* d'autant plus précieux & bien ménagé, qu'il me semble que, pour changer la *rêverie* en chose effective, il ne s'agiroit que de CONVAINCRE le peuple, aussi bien que tu parois être CONVAINCU, que l'état de communauté est *le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature... & celui hors duquel il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses*. Réfléchis bien si de cette conviction seule ne dépendroit pas la possibilité. En t'exhortant à cette réflexion, je suis sûr de t'engager à une chose qui t'est agréable. Tu penses que la réalisation du plan social dont nous parlons est *le vœu constant des âmes pures, la plus naturelle pensée des esprits droits....* que ce seroit *un bonheur d'y réussir, &c.* »
Tribun du peuple, n^o. 37.

Il me semble que c'est à l'égard de ces dernières citations que tu n'es plus tout-à-fait semblable à toi-même dans le n^o. 144 des Hommes Libres ; tu n'y subordonnes plus à un PEUT-ÊTRE la possibilité du retour à la parfaite égalité ; tu

finis par trancher la question. Évidemment, dis-tu, on ne pourroit marcher à l'abolition effective de la propriété & à la conquête de la communauté des biens que par le BRIGANDAGE & LES HORREURS DE LA GUERRE CIVILE, qui seroient d'abord d'affreux moyens, uniquement propres, d'ailleurs, à détruire la première, sans pouvoir jamais nous donner l'autre. Où retrouver, en effet, ces vertus & cette simplicité nécessaires pour rentrer & se maintenir dans un ordre de choses naturel & pur, dont il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs ?

Qu'entends-tu qu'on ne pourroit marcher à la conquête de l'égalité réelle que par le BRIGANDAGE ? Seroit-ce bien Antonelle qui définiroit le brigandage, à la manière du patriciat ? mais dans le sens où s'entendent les hommes justes & les enfans de la nature, qu'est ce que le brigandage ? Ce sont les cent mille moyens par lesquels nos lois ouvrent la porte à l'inégalité & autorisent le dépouillement du grand nombre par une petite portion. Tout mouvement, toute opération qui effectueroit déjà, ne fût-ce que partiellement, le dégoisement de ceux qui ont trop, au profit de ceux qui n'ont plus assez, ne seroit point, ce me semble, un brigandage : ce seroit un commencement de retour à la justice & un véritable bon ordre.

Tu ajoutes que cette marche vers la conquête de la parfaite égalité ne pourroit encore s'opérer que par les horreurs de la GUERRE CIVILE. La guerre civile ! Je te demanderois s'il en est une plus horrible que celle qui existe perpétuellement depuis l'établissement de la propriété, par le moyen de laquelle chaque famille est une république à part, qui, par la crainte d'être dépouillée, & l'inquiétude constante de manquer elle ou le sien, conspire sans cesse pour dépouiller les autres ? Diderot, que tu te complais à citer, dit précisément dans son ouvrage du *Code de la nature*, dont l'analyse remplit presque en entier ta lettre ; Diderot dit que « l'esprit de propriété & d'intérêt » dispose

» dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espèce
 » entière.....la propriété est la cause générale & per-
 » manente de toutes les discordes ».....Je copie moi-
 » même ce que tu as copié : « Par elle, les choses se trou-
 » vent malheureusement arrangées, ou plutôt bouleversées,
 » de façon qu'en une infinité de circonstances il faut qu'il
 » naisse DE VIOLENTES ET FOUQUEUSES SECOURS.....
 » En privant la moitié des hommes des biens de la nature,
 » ces prétendus sages, que notre imbécillité admire, ont
 » ouvert la porte à TOUS LES CRIMES..... Ils ont
 » ALLUMÉ L'INCENDIE d'une grande cupidité : ils ont
 » excité la faim, la voracité d'une avarice insatiable ; leurs
 » folles constitutions ont exposé l'homme au risque con-
 » tinuel de manquer de tout : est-il étonnant que pour re-
 » pousser ces dangers les passions se soient embrasées jus-
 » qu'à la fureur ? Pouvoient ils mieux s'y prendre pour
 » faire que cet animal DÉVORAT SA PROPRE ESPÈCE ?.....
 » Il a fallu, à force de règles, de maximes, reboucher
 » les ruptures continuelles d'une digue imprudemment op-
 » posée au cours paisible d'un ruisseau gonflé par cet ob-
 » tacle, & devenu par ses débordemens une mer ORA-
 » GEUSE. » — Tout cela me paroît prouver bien clairement
 qu'il n'y a point à craindre, en marchant à l'égalité, de
 guerre civile, comparable aux guerres d'homme à homme,
 & de peuple à peuple, qu'entretient sans interruption notre
 état présent. Eh, nature ! puisqu'on n'a pas hésité devant
 les guerres sans nombre & continuelles qui ont été ouvertes
 pour maintenir la violation de tes lois, comment pourroit-
 on balancer devant la guerre sainte & vénérable qui auroit
 pour objet leur rétablissement ? Encore est-il bien certain
 qu'il y aura une guerre au moment où nous serons assez
 sages pour vouloir instituer l'égalité ? Je n'en crois rien, &
 personne ne le croira plus que moi, si l'on trouve incon-
 testable ma démonstration de la page 201 du n°. 39 du
Tribun du peuple, où j'établis qu'il y a en France quatre-
 2^e volume. Copie des pièces de Babouf. B

vingt-dix-neuf individus qui n'ont point assez contre un centième qui a trop.

En continuant, tu soutiens qu'on ne parviendroit qu'à détruire la propriété, sans pouvoir jamais organiser la communauté des biens. Je ne conçois pas encore parfaitement ce que tu veux dire ici. Tu entends probablement par la destruction seule possible de la propriété, que si les 99 expropriés, en livrant la guerre au centième qui a accaparé leur portion, parvenoient à le faire dégorger, il n'en résulteroit qu'une simple mutation de propriétés, un changement de possesseurs, qui, à la vérité, feroit toujours salutaire, puisqu'il ôteroit à la petite portion, qui a beaucoup plus qu'il ne lui faut, pour transporter à la grande masse qui a beaucoup moins qu'il ne lui est nécessaire; mais qu'il ne pourroit jamais s'ensuivre cette grande régénération de l'administration commune que tu conviens être seule capable de fonder une félicité parfaite & durable.

Voici les motifs que tu en donnes

« Où retrouver, en effet, ces *vertus* & cette *simplicité* nécessaires pour rentrer & se maintenir dans un ordre de choses naturel & pur, dont il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs? »

Diderot étoit un peu plus consolant que toi: « Il ne s'agiroit, dit-il, que de parvenir à FAIRE BIEN ENTENDRE à la majorité lésée, que cet ordre entretiendroit parmi nous une réciprocité de secours si parfaite, que JAMAIS aucun ne pourroit manquer, non seulement du NÉCESSAIRE & de l'UTILE, mais même de l'AGRÉABLE. »

Ce qui se rencontre positivement avec ce que j'ai dit: qu'il ne faudroit que pouvoir CONVAINCRE la masse dépouillée, comme tu parois être CONVAINCU toi-même, que l'état de communauté est le seul bon, le seul juste, le seul conforme aux purs sentimens de la nature celui

hors duquel il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses.

Je le dis encore une fois, je me persuade qu'il ne faut que cette conviction pour garantir la possibilité: & je ne vois pas qu'il faille avoir des VERTUS extraordinaires pour adopter un ordre de choses démontré être exclusivement celui où l'on trouve le MIEUX ÊTRE, le *nec plus ultra* du BONHEUR. Il ne faut avoir que la vertu de s'aimer soi-même, d'aimer son repos, sa tranquillité durable & entière, sous tous les rapports; d'aimer la plus grande somme possible de jouissances personnelles; & cette vertu, la nature a eu très-grand soin de l'implanter dans le cœur de tous les hommes; c'est parce qu'elle y tient par un attachement extrême que l'aveuglement de la passion a conduit dans une fausse route, l'amour de soi a porté chacun à travailler pour grossir d'un mesurément son avoir: on a pu croire que c'étoit là la seule manière de faire arriver le plus grand nombre à un état heureux. Montrez qu'on s'est trompé; persuadez bien chacun qu'il est un autre moyen de faire atteindre la majorité au faite du bonheur: vous verrez que la masse, sans avoir besoin d'autre vertu que celle de l'amour de soi-même, ne se fera guère prier pour adopter votre moyen.

C'étoit encore le sentiment de Diderot que cette persuasion feroit tout. « J'indique, disoit-il, le coup qu'il faut porter à la racine de tous les maux. De plus habiles que moi réussiront peut-être à persuader ». Tu vois donc qu'il ne désespéroit de rien.

Il désespéroit si peu, il comptoit si fort sur le grand moyen de la CONVICTON, qu'il disoit, qu'iques lignes plus loin: « Mortels faits pour régir les nations..... voulez-vous bien mériter du genre humain en établissant le plus heureux & le plus parfait des gouvernemens?.... commencez par laisser pleine liberté aux vrais sages d'attaquer les erreurs & les préjugés qui soutiennent l'esprit de propriété... »

» bientôt il ne vous sera plus difficile de faire adopter à
 » vos peuples des LOIS A-PEU-PRÈS PAREILLES A CELLES que
 » j'ai recueillies d'après ce qu'il m'a paru que la raison peut
 » suggérer de mieux aux hommes. »

Ce que je viens de dire par rapport à ton objection sur le mot vertu, s'applique également à celui de simplicité morale. Il n'est encore besoin que de la simplicité de l'égoïsme pour porter les quatre-vingt-dix-neuf centièmes qui n'ont point ce qu'il leur faut, à vouloir jouir de l'état d'aïfance où, selon Diérot, jamais aucun d'eux ne pourroit manquer non-seulement du NÉCESSAIRE & de L'UTIL, mais même DE L'AGREABLE. Je te demande encore si tu as dit bien juste lorsque tu as posé qu'il ne nous seroit plus donné d'apprécier les douceurs de cet ordre de choses. Quoi ! cela ne seroit point donné à nos quatre-vingt-dix-neuf centièmes d'hommes souffrans & manquant de tout !

Il ne me reste qu'à voir le parti que tu prends, après avoir reconnu : 1^o. que l'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature, celui hors duquel il ne peut exister de sociétés paisibles & vraiment heureuses ; 2^o. mais que cela ne veut cependant pas dire qu'il faille aujourd'hui voter l'abolition effective de la propriété & la conquête de la communauté des biens.....

« Tout ce qu'on pourroit espérer, d'atteindre, ce seroit
 » un degré supportable d'inégalité dans les fortunes..... »
 Antonelle, Orateur plébéien, n^o 9.

« Cela veut dire que toutes nos lois doivent être dirigées
 » contre l'ambition & l'avarice, constantes causes de tous
 » nos maux, produites elles-mêmes & sans cesse sementées par
 » les mauvais esprits & par les détestables mœurs que fit ger-
 » mer & enraciner chaque jour en nous le système de propriété
 » indéfinie & individuel. — Que ce système, indestructible
 » si l'on veut, soit en outre irréformable, c'est de quoi l'on
 » ne permettra de douter..... De ce que ce chancre invétéré
 » est devenu inextirpable, il ne s'ensuit pas qu'il faille le

» laisser s'accroître & tout dévorer. Il suit, au contraire, qu'il
 » faut le cerner de toutes parts, & si l'on ne peut encore le
 » repousser & le circonscire dans de plus étroites bornes, lui
 » opposer au moins des calmans qui arrêtent ses ravages. »
 Antonelle, dans les Hommes Libres, n^o. 144.

Quoi ! citoyen, des palliatifs !..... Tu me permettras d'en révoquer l'efficacité en doute. Je te somme de commencer par répondre à ce que j'ai déjà exposé à cet égard dans le numéro 37 du Tribun : « Quel est, te disois-je, ce degré supportable d'inégalité dans les fortunes dont tu te contentes ? » Pense donc encore s'il ne seroit pas plus difficile à fonder & à maintenir que la très-rigoureuse égalité ? Que le grand jour du peuple arrive, qu'on le fasse transiger avec les scélérats, que le peuple ne leur demande qu'une demi-justice, le peuple est presque sûr de ne point l'obtenir. La caste friponne du million le marchandera ; elle temporisera, & elle tâchera de ne rien finir. Qu'au contraire le peuple exige une justice entière, il est obligé alors d'exprimer majestueusement sa volonté souveraine, de se montrer dans sa toute-puissance ; & au ton dont il se prononce, aux formes qu'il déploie, tout cède nécessairement ; rien ne lui résiste ; il obtient tout ce qu'il veut & tout ce qu'il doit avoir. Les lois populaires partielles, les demi-moyens régénérateurs, ces simples adoucissimens auxquels paroissent se borner ces vœux, sont toujours sans solidité. La loi Licinia à Rome, celle du maximum en France, durèrent peu, & furent aisément éludées. Les lois de Lycurgue durèrent davantage, parce qu'elles présentoient un intérêt majeur, journalier, continuel, pour chaque citoyen, & que tous se sentoient engagés à veiller à leur conservation.

Mais allons chercher une autorité & des raisons qui, sans doute, valent mieux que les miennes.

« Loin d'abolir des usages vicieux & les préjugés qui
 » les autorisoient, loin de chercher les moyens de rappro-

» cher & faire revivre les premières constitutions de la
 » nature, prenant, pour avoir plutôt fait, les choses &
 » les personnes telles qu'ils les trouvoient, *des réforma-*
 » teurs, des fondateurs de Républiques n'ont fait qu'ap-
 » pliquer çà & là quelque *CONTRE-POIDS*, quelque *ÉTANÇON*
 » qui pût *TELLEMENT QUELLEMENT* soutenir la sociabilité
 » prête à se dissoudre. — Ainsi comme, en remontant à
 » l'origine & aux causes physiques de l'affoiblissement des
 » sentimens de consanguinité, j'ai découvert la naissance
 » de tout désordre; de même, en remontant à l'*origine de*
 » *toute société*, c'est-à-dire aux établissemens qui leur ont
 » donné quelque forme, on trouvera que les lois qui n'ont
 » apporté que des remèdes palliatifs aux maux de l'humana-
 » nité, peuvent être regardées comme causes premières des
 » suites fâcheuses de leur mauvaise cure; on peut aussi les
 » accuser d'être causes secondes des maux que leur impru-
 » dence a fomentés ou manqué de prévenir. Souvent ceux
 » qui les ont faites, ont adopté comme bons de véritables
 » abus, & ont travaillé, pour ainsi dire, à *PERFECTIONNER*,
 » à *RÉGLER L'IMPERFECTION ELLE-MÊME* & les choses les plus
 » répugnantes au bon ordre.»

C'est encore Diderot qui dit cela.

Non, non, Antonelle, ce n'est point à la fin du dix-huitième siècle, ce n'est pas lorsque nous sommes investis de toutes les lumières de l'expérience & de la philosophie que nous devons chercher à *ÉTANÇONNER*, à appuyer de faibles *contre-poids*, à soutenir *tellement quellement* ce vieil édifice de la propriété individuelle qui a servi, durant tant de siècles, d'ancre dévorant où alloit s'engloutir la substance du plus grand nombre, qui, réceptacle exclusif des monstres qui en gardoient soigneusement la clef, ne nourrissoit qu'eux & les esclaves dont ils avoient un indispensable besoin pour le service de la caverne, hors de laquelle il n'étoit permis de vivre qu'à ceux qui échappoient aux atteintes dévastatrices de cette race féroce. Aujourd'hui par ses ruses, son astuce, elle est parvenue à attirer dans

l'autre la totalité des productions nourricières : les mortels errans au dehors de ce gouffre ne trouvent plus rien à glaner, & ils frappent l'air de vains gémissemens; la faim les dispose à faire plus; ils veulent attaquer le bâtiment-colosse où l'abondance encombrée l'écrase lui-même sous son propre poids. C'est cet état que Diderot appelle celui de la *sociabilité prête à se dissoudre*. Laisse, Antonelle, laisse les malheureux jetés hors de la société par les monstres de la caverne; laisse les faciliter son prompt écroulement; ne viens pas avec tes *étançons*, tes *contre-poids*; ne viens pas aussi pour *RÉGLER*, *PERFECTIONNER L'IMPERFECTION*. Laisse 24 millions d'Erostrates renverser à tes yeux le temple infâme où l'on sacrifie au démon de la misère & de l'assassinat de presque tous les hommes.

Que feront-ils après ce renversement? vas-tu dire; seront-ils capables alors d'édifier le temple auguste de l'*Égalité*? Oui, je t'en réponds. Ils iront encore lire dans le *Code de la nature* de Diderot: « Que c'est très-peu de chose que
 » les difficultés de détail qu'ils doivent rencontrer dans les
 » applications particulières des lois pour les distributions
 » des principales occupations, les moyens de pourvoir
 » suffisamment aux besoins publics & particuliers, & ceux
 » de faire également subsister sans confusion, sans dis-
 » corde, une multitude de citoyens . . . ; que tout
 » cela n'est qu'une simple affaire de dénombrement de
 » choses & de personnes, une simple opération de calcul
 » & de combinaisons, & par conséquent susceptible d'un
 » très-bel ordre; que nos faiseurs de projets, anciens &
 » modernes, ont conçu & exécuté des desseins incompa-
 » rablement plus difficiles, puisqu'outre les accidens im-
 » prévus, ils avoient contre eux les accidens de la nature,
 » & les obstacles sans nombre qui naissent de l'erreur &
 » dont elle s'embarrasse elle-même; que si l'on doit
 » s'étonner, c'est que ces imprudens aient réussi en quel-
 » que chose ».

Et j'imagine que ces paroles rassureront beaucoup nos sages Erostrates.

En outre, ne leur ai-je pas déjà promis moi, par mon dernier numéro, que j'allois travailler au plan d'exécution que de tous côtés on me demande? j'y travaille effectivement; je fais que d'autres autant & plus capables que moi y travaillent de leur côté; & notre sage, notre principal précurseur, notre Diderot enfin, nous a très-avantageusement aplani la route, par le projet dont tu as transcrit le premier titre. Tu dois convenir qu'on ne pourra pas être en défaut pour pouvoir substituer *l'ultimatum* de l'ordre au plus exécrationnel désordre.

J'espère que le parti des hommes de bonne foi trouvera que nous en mettons un peu, toi & moi, dans notre manière de discuter; mais je désespère que nos réfutateurs ordinaires, c'est-à-dire; MM. les journalistes chouans & ministériels, se convertissent par notre exemple, & qu'en venant se mêler à la traverse dans cette nouvelle arène, ils renoncent à leur coutume indécente & perfide de donner, en place de réponse, des injures, & en place d'objections solides, des fureurs & des absurdités; ils vont encore tronquer, dénaturer & mentir. Salut fraternel.

GRACCHUS BABŒUF.

Quatorzième pièce.

La quatorzième pièce est une chanson, la même que la pièce quatrième.

Quinzième pièce.

Paris, ce 25 nivôse, an 4.

GRACCHUS BABŒUF AU PLEBÉIEN SIMON.

Je t'écris, mon cher égal, afin de stimuler tes pinceaux, dont tu nous as déjà prouvé la vigueur & la hardiesse;

viens en brave auxiliaire combattre avec nous; nous avons besoin d'être aidés; nous avons besoin de montrer à l'ennemi plus d'un chef courageux & intrépide de la sainte ligue de l'égalité & du bonheur commun.

Je crois bien que tu as su, par Darthé, par qui & comment étoit rédigé le journal de l'Ami du Peuple; un coquin, nommé Pithou, ex-abbé, le confident & l'âme damnée de Mercier le 73^e, fut constamment le faiseur de cette production, depuis qu'elle est échappée des mains de Châles. Je ne connois & n'ai jamais oui parler de scélérat plus immoral que ce Pithou, & je n'ai jamais connu de scélératesse plus révoltante que la rédaction de l'Ami du Peuple par lui; tu vas être au fait. Pithou, après le 9 thermidor, rédigea le *Tableau de Paris en vau-devilles*, feuille périodique, que tu as dû connoître, & qui étoit le *nec plus ultra* de la furocratie. Il n'avoit point encore fini ce travail qu'il entreprit en même temps la rédaction de l'Ami du Peuple. Ce croquant a quelque facilité. Quand le Tableau de Paris n'eut plus lieu, il travailla à une autre feuille aristo-thermidorienne, qu'il ne cessa d'écrire chaque jour pour deux partis opposés. Des renseignements certains nous ont appris que le Timon d'Athènes, ouvrage royaliste, qui a paru il y a à-peu-près un an sous le nom de Mercier, & qui faisoit pendant au Spectateur de Delacroix, étoit réellement de la composition de Pithou; & Pithou fit, dans son Ami du Peuple, afin de bien dérouter les espions, l'analyse critique du Timon d'Athènes. Pithou, dans le même journal, faisoit l'apologie des journées de septembre, à l'époque précise de l'exaspération la plus outrée de la jeunesse Fréronienne, dans le but évident de porter à son comble l'aigreur des esprits & d'inspirer les plus féroces vengeances aux hécatombistes; & Pithou, depuis la contre-révolution de vendémiaire, dans la même feuille de l'Ami du Peuple, réchauffa la querelle de septembre, & fit au contraire le procès à cette époque révolutionnaire.

Pithou fit paroître sur les journées de vendémiaire un

petit écrit intitulé : « Les crimes de la Convention envers le peuple , & les crimes du peuple envers la Convention , » ouvrage qui conclut en faveur des rebelles vendémiairistes. Et Pithou, dans l'Ami du peuple, ne se gêne pas encore pour faire la critique de cet ouvrage.

On voit déjà que ce vil Protée s'est constamment fait un jeu de l'apostolat du patriotisme , & que le journal de Lebois ne fut que l'égout des superfétations sacrilèges de cet infâme roué. Pourquoi donc les patriotes s'engouèrent-ils jusqu'à certain point de ces Catilnades bâtarde qui n'avoient que l'enveloppe extérieure de la véhémence ? Ah ! combien ils étoient dupes ! Si , comme quelqu'un que je connois , ils avoient pu tous approcher le caméléon vénal , ils l'auroient constamment entendu s'écrier avant de se mettre à la besogne sur le journal populaire : Eh ! qu'il faut être malheureux d'être obligé , pour manger , d'écrire ce que l'on ne pense pas , de parler pour ces scélérats de républicains ! Allons , puisqu'il faut dîner , faisons encore une toise de démagogie. Aussi quelle étoit au fond la valeur de ces prétendues Philippiques ! Un mauvais ton de fade satire , qui n'étoit nullement celui de la véritable indignation républicaine , qu'il convient d'employer contre les Appius & les tyrans. L'effet de ces froids sarcasmes , de ces tristes quolibets , étoit de satisfaire la foule bestiale qui rit de tout , & l'on étoit vengé quand on avoit entendu une cynique épigramme contre un grand criminel & un grand crime. Encore faut-il savoir de plus que ces pasquinades étoient fournies par Pithou à la censure de son ami Mercier , & qu'il recevoit de lui & de sa clique telle latitude de mordant qu'on jugeoit convenable de fixer. En dernière analyse , voici le fin mot du secret , c'étoient la Gironde & les 73 qui dictoient l'esprit & le ton de l'Ami du peuple. On laissa subsister ce journal autant qu'on le crut à propos , pour qu'il restât un simulacre de la liberté de la presse. Quand on voulut le supprimer , on y fit mettre ce qu'on voulut pour motiver l'arrestation de Lebois , & ce pauvre prête-

nom fut persévéramment la dupe de tout le manège. Sa bonhomie est telle , qu'il retomba dans les mêmes filets après son débauchement à l'époque de vendémiaire.

Mais pourquoi racontons-nous tout cela au citoyen Simon ? Nous le lui dirons. D'abord il voit que le journal Lebois n'a jamais été ce qu'il devoit être. Il n'avoit de bon que les trois mots du titre. Il n'étoit qu'un hochet dont une faction scélérate tenoit le suspensoir , & dont elle amusa tant qu'on voulut une foule crédule & simple.

Le Pithou , impatienté d'un rôle où il est tant obligé de se contrefaire , vient d'abandonner tout-à-fait la rédaction de l'Ami du peuple. Lebois jusqu'ici paroît n'avoir personne pour le remplacer , les deux derniers numéros sont faits avec du remplissage.

Quel est ce remplissage ? des lettres , des déclamations déjà répétées mille fois contre quelques individus. Je dis que voilà toujours un journal qui remplit mal son but & son titre.

Ne semble-t-il pas que le salut du peuple ne dépende que de la punition de quelques scélérats , & qu'il ne faille que parler d'eux exclusivement ? N'y a-t-il que cela qui intéresse le peuple ? Et les persécutions de quelques patriotes , & la perte des places de quelques autres ; & leur non-réintégration , & ce qu'ils ont souffert de thermidor en vendémiaire , tout cela devoit-il passer avant , tout cela devoit-il faire oublier l'oppression universelle du peuple par la famine & le système de spoliation perpétuelle , & par l'établissement des monstrueuses & plébéicides institutions ?

On dit : Il faut appitoyer sur les victimes , il faut exaspérer contre les immolateurs ; il faut , pour obtenir les mêmes succès , imiter précisément la conduite des réacteurs thermidoriens. Mais je dirai aux patriotes : Pauvres gens , vous ne voulez donc être que de misérables copistes ? croyez-vous donc qu'en révolution ou réussisse bien deux fois pour

la même marche ? En le supposant , tâchez d'être au moins des singes passables. J'apperçois que vous en êtes de très-mauvais. Vos harangues sont insipides , narcotiques & point irritantes. Vous copiez dans vos journaux des lettres verbeuses & pleines de petits détails. Ce n'est pas là ce que faisoit Fréron. Prenez modèle sur son Orateur : vous trouverez chez lui une chaleur soutenue , de la véhémence , du mouvement , des faits & des raisonnemens servant d'appuis , des discussions soignées , une logique fautive mais adroite , des dissertations sur tous les points qui touchoient à l'intérêt de la caste dont il s'étoit rendu l'avocat , des homélies larmoyantes sur tout ce qu'elle avoit perdu de cher , des exhortations pathétiques , des plans de marche & de conduite pour son peuple doré. Vous avez bien plus beau champ de faire la même chose pour le sans-culotisme , vous qui vous mêlez d'écrire en sa faveur. Faites-le donc.

Voici enfin ma conclusion : je dis à Simon le plébéien qu'il lui appartient de s'emparer en bonne partie de la rédaction du journal de Lebois , & de l'empêcher de tomber encore dans de mauvaises mains. Ce seroit prévenir un grand malheur ; & y substituer un bonheur proportionné. Il lui appartient de donner à ce journal la couleur qu'il doit avoir , d'y parler beaucoup du bonheur commun de la vraie égalité , des véritables institutions plébéiennes , de la démocratie telle qu'on ne l'a point encore connue , des charmes de cet ordre de choses , & de son exclusive légitimité , des moyens d'y parvenir , &c.

Faites donc des articles , force articles , & nous tâcherons , par nos intrigues , de gagner sur notre vieux Lebois la faveur de l'insertion : nous tâcherons de l'encre à-peu-près dans ce poste de rédacteur en chef *honorifique* ; & je ne regarde pas cela comme un petit avantage pour ces pauvres vingt-quatre millions auxquels le vingt-cinquième fait tant de mal : tu fais que nous avons déjà su placer à la rédaction du Courier des armées un assez bon populacier , qui a dit

dans son avis ou prospectus qu'il parloit de cette base : *La révolution est le bonheur du grand nombre.* Tâchons de grossir encore le collège des missionnaires de cette doctrine , ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra prospérer. Dans un premier entretien , écrit ou verbal , je te dirai , pour t'engager à la soutenir , combien elle a déjà de sectateurs.

Salut fraternel.

Salut en l'égalité , G. Babœuf.

Au citoyen Simon.

Seizième pièce.

La seizième pièce est une feuille périodique intitulée : *l'Ami du Peuple par Lebois* , n°. 10.

Dix-septième pièce.

Matériaux du n°. 141.

Dix-huitième pièce.

Un autre mot de rappel à l'ordre , pour René-François Lebois. — Rev.

Dix-neuvième pièce.

La dix-neuvième pièce est une feuille périodique intitulée, *l'Ami du Peuple par Lebois*, n°. 1^{er}.

Vingtième pièce.

Démenti donné à Lebois par un panthéoniste de l'article intitulé : Plaintes des patriotes sur la fermeture de la réunion du Panthéon.

On lit dans la feuille n°. 1^{er}. du 2 germinal l'an 4, un article portant pour titre : *Plaintes des patriotes sur la fermeture de la réunion du Panthéon* : il est au devoir de tout patriote sincère, membre de cette réunion, d'en défavouer le contenu : les auteurs seuls doivent en supporter le ridicule, je puis même dire l'opprobre.

Toi qui te dis l'ami du peuple, je dois penser que de vils intrigans, de plats valets du *Directoire*, t'ont induit en erreur : j'en appelle à tous les vrais panthéonistes, à tous ces hommes qui, dédaignant les belles promesses des corrupteurs tout-puissans, les menaces tant répétées & les poignards de leurs sicaires, élevèrent courageusement la voix en faveur de l'égalité, provoquèrent avec une vigoureuse énergie le retour désiré de son auguste règne, & déjà parvenaient à arracher le peuple à l'inertie, à la torpeur où l'avoit si profondément plongé la faction atroce thermidorienne. . . . Oui, j'en appelle à ces braves. . . , en est-il un seul qui se démente ? & servilement prosterné aux pieds d'un trône que l'iniquité, la perfidie, ont seules élevé, qu'un souffle donc suffira pour détruire, en est-il un seul qui, courbant son front républicain, son front qui, caractérisé de toutes les vertus, imprime la terreur aux plus audacieux pervers ; en est-il un seul qui prononce, dans une morne componction, ce fatras indigeste & dégoûtant de

doléances ? en est-il un seul ? & toi tu as pu l'imprimer ! un seul qui demande à l'autorité usurpatrice : *Qui avez-vous frappé en nous ? qu'avions-nous fait ? & qui êtes-vous ?*

Interrogat absurde !

Ils sont d'effrontés libéricides, de coupables affameurs... l'état, la souffrance du peuple, répondent invinciblement pour eux.

Nous travaillions à rétablir la démocratie, à venger l'humanité méconnue, avilie pendant seize mois.

Ils ont frappé des démocrates, dont les rigides mœurs forment un tableau trop effroyablement disparate de leur faste, de leur affreux brigandage.

En est-il un seul en qui l'arbitraire & l'injustice de ces envahisseurs effrénés du pouvoir aient porté la consternation ? *Des républicains consternés !* Scévola surpris un poignard à la main dans la tente de Porfenna, traduit devant son juge, à la vue du brasier ardent, à la vue de ses bourreaux, éprouva-t-il quelque effroi ? Et de nos jours, ce Williams Weldon, cet immortel *defender* (les *defenders* sont en Ecosse, en Irlande & en Angleterre, ce qu'étoient, ce que sont en France les *panthéonistes*, des zélateurs fervens de l'égalité, des défenseurs austères des droits des nations, la terreur des rois & des grands), Williams Weldon, un de ces hommes précieux & chers à l'humanité, vient d'être mis à mort, & son corps en lambeaux, par le gouvernement anglais. Les journaux que le *Directoire* soudoie se sont apitoyés sur le sort de cette infortunée victime de la barbarie de Georges, & le lendemain, les perfides ! ils ont applaudi à l'acte non moins atroce du *Directoire* envers les *defenders français*. (Ah ! Louvet, Réal, Méhée, que vous êtes fourbes & mal adroits !) Pa-t-on vu pâlir & balbutier des excuses au tribunal de Georges ? Certes, l'intrépidité de ces deux héros croissant à l'aspect du danger qui les presse, ils expriment fermement toute l'honneur dont ils sont pénétrés pour le despo-

tisme, votent le salut de leurs généreux compagnons, celui de la liberté publique, & du sein même des souffrances, plongent la consternation meurtrière jusqu'au fond de l'âme de leurs assassins, des tyrans de leur pays. Ah! ces traits sublimes ne sont pas perdus pour les francs républicains, pour les vrais panthéonistes : livrés en proie à la persécution la plus féroce, à la veille de voir s'élever sur leur patrie malheureuse le comble infamant de la scélératesse patricienne, à la vue des forfaits énormes, innombrables, dont les gouvernans donnent l'éveil & l'exemple, leurs âmes cuirassées de stoïcisme sont inébranlables, impassibles, & consument à méditer une vengeance éclatante & salutaire, le temps précieux que d'autres perdent à murmurer & à se plaindre.

Si le Directoire étoit moins généralement connu, qu'il eût l'art de pallier ses atrocités; si l'on pouvoit ne pas être aussi fortement convaincu qu'on est forcé de l'être qu'il ne veut, qu'il n'opère que la calamité publique, l'anéantissement absolu de la *liberté* & de l'*égalité*; si même, sans passer pour son complice ou son instrument, on pouvoit attribuer à l'erreur tout ce qu'il a commis d'odieux, c'est-à-dire la série de tous ses actes depuis le jour de sa funeste installation, j'excuserois (l'effort seroit grand & pénible, je l'avoue), j'excuserois une démarche auprès de lui, mais qui ne fût pas, comme celle des soi-disant patriotes qui se plaignent ou plutôt se lamentent dans ta feuille, l'œuvre de la lâcheté, si ce n'est de la déraison. Je consentirois à adopter un instant cette prétendue politique qui substitue la fourberie à la franchise, & que ces mêmes soi-disant patriotes soutiennent d'après leur patron, le tant fameux *Fouquier*, de Nantes, expertissime diplomate de 1789, pouvoir & devoir seule sauver eux d'abord, ensuite la chose publique. Mais quand tous les Français, hors ceux qu'une crasse stupidité aveugle ou qu'une insigne mauvaise foi régite; quand tous ne voient le Directoire que comme l'égout, le cloaque, la sentine de tous les vices, dont la pestilentielle

rielle féridité corrompt & tue au loin qui peut, qui ose l'approcher. . . . Ah! si c'étoit avec la verge imposante du peuple pour le fustiger, mais avec de lamentables oraisons, de piteuses suppliques! . . . O ignominie ineffaçable! . . . Mais qu'ai-je dit? *L'œuvre de la lâcheté, si ce n'est de la déraison.* Combien de phrases de cette œuvre infâme portent un tout autre type! La noire calomnie, l'intrigue hideuse, l'esprit impur de la contre-révolution, s'y manifestent.

Quels sont les hommes qu'on y accuse d'avoir été *exaspérés*, *peut-être infligués*? Ce n'est pas les Feru & confort; le style plat & servile de cette accusation atteste qu'elle est d'eux : ils n'ont pu s'accuser eux-mêmes. Ah! je n'en doute pas, les hommes sur lesquels on veut attirer tout le ressentiment, toute la fureur des dominans; les hommes qu'on dévoueroit bien volontiers en holocaustes expiatoires à leur rage dévoratrice; les hommes dont on dit impudemment que *la masse* a retenu, *comprimé* la colère, sont les inflexibles amis de la vérité, qui chaque jour plaudoient avec chaleur les intérêts du peuple, ceux de ses défenseurs, & faisoient passer dans tous les cœurs de *la masse* leur indignation contre le Directoire & ses affidés.

Tu le fais; tu les a entendus; plus d'une fois tu as mêlé tes applaudissemens à ceux de *la masse*. Ils s'écrioient dans les brûlans transports de leur enthousiasme républicain : « Depuis seize mois la famine & l'assassinat sont » complètement organisés dans notre patrie défolée : ceux » qui gouvernent, que font-ils pour arrêter leurs terribles » effets? La *liberté*, l'*égalité*, la *justice*, en sont inhumainement exilées : ceux qui gouvernent, que font-ils pour » les y rappeler? Elle est la proie d'une horde de brigands, d'un troupeau de vampires; ceux qui gouvernent, » que font-ils pour en arracher les tristes lambeaux à l'insatiable voracité? Ses amis, ses soutiens, ses défenseurs » gémissent accablés de la plus affligeante détresse : ceux qui » gouvernent, que font-ils pour les soulager? Le riche, » 2^e volume. Copie des pièces de Babœuf. C

» l'égoïste, trafiquent avec l'étranger de notre dernier souffle,
 » & veulent nous ravir l'unique consolation qui nous reste
 » de l'émettre, ce dernier souffle, sous l'ombre d'une ré-
 » publique : ceux qui gouvernent, que font-ils pour arrêter
 » ces honteuses négociations, pour frapper les traîtres? Rien,
 » rien, rien. »

Ceux qui, chaque séance, par ce langage austère, importunoient le Directoire, dévoiloient ses trahisons ou du moins son apathie, son indifférence protectrice des crimes, ont-ils articulé cette péroraison, bien digne de l'exorde? *Vous pouvez, Directoire, disposer du reste de notre existence.* Offre liberticide! augure sinistre! qui suggères au gouvernement l'idée de tout ce qu'il peut ofer & à la patrie de tout ce qu'elle doit craindre, tu es l'ouvrage des esclaves, des stipendiés de la tyrannie constitutionnelle; d'Anglas seul, tu nous indiques les auteurs & l'affreux projet qu'ils ont conçu d'immoler, d'anéantir jusqu'au dernier de ces généreux citoyens dont je viens de signaler le caractère, de ces braves qui jamais ne transigèrent avec des monstres dont le moindre forfait est d'avoir usurpé sur le peuple un despôtique empire; & je le demande à l'homme probe, quelque spécieux que soit le prétexte de cette immolation, de cet anéantissement, est-ce autre chose que la contre-révolution? Osez, osez, hommes qui vous prétendez érudits, sans doute parce que vous êtes à la solde des éminens du jour, osez autrement appeler la défaite & la mort des Républicains *exaspérés*, c'est-à-dire, énergiques & bouillans.

Mais qu'entends-je!

Tant qu'il nous restera une étincelle d'existence, elle sera consacrée à défendre en vous la République.

S'ils n'avoient atteint, les déhontés usurpateurs, le plus haut apogée de la scélératesse, après une telle assurance que devroient-ils attendre pour y parvenir? O blasphème! sacrilège! ô violation de tout ce qu'il y a de plus beau, de plus

grand, de plus saint! République conquise par quatre années de travaux, de fatigues & de sacrifices; République fondée sur des monceaux de cadavres; République consolidée par des flots du plus pur sang; République garantie à la postérité par tout un lustre de victoires; République défendue par quatre millions de bras armés & aguerris, tu n'es plus qu'un fantôme que se crée notre imagination délirante, tu n'es plus qu'une ombre vaine, tu n'es plus rien, si ton salut, si ta durée sont liés aux destinées de nos cinq régnaux! Quels êtres exécrables ont pu innover cette atroce maxime, que du règne du crime dépend celui de la vertu, & qu'on doit pour garantir celle-ci défendre celui-là? O perversité inouïe! O foudre vengeresse qui reste suspendue & ne punit pas ces profanes outrages! Ah! la plume échappe à ma main: quel excès de corruption & d'iniquités!

Lebois, as-tu pu méconnoître à ce point ton titre & l'illustre martyr qui le premier & si justement s'en décora? O Marat! vertueux Marat! ton ombre s'indigne & frémit; le coup est bien plus cruel, bien plus douloureux, que celui que te porta, le 13 juillet, la main dirigée par les Buzot, les Petion, les Lanjuinais. Appaise-toi, Marat, appaise-toi. Si la surprise ou l'aveuglement égarèrent un instant celui qui se prétend ton disciple, ton successeur, de la voie que tu lui traças, nous veillons, nous l'y ramènerons bientôt. Si l'or, si les menaces l'en ont arraché, Marat! tu seras vengé. Les vrais panthéonistes en attestent les immortels principes dont tu te montras l'apôtre si zélé, l'adorateur si fervent; tu seras vengé.

Un membre du Panthéon.

(Ici est un paraphe semblable à celui qui accompagne les signatures de Charles Germain.)

Vingt-deuxième pièce.

Paris, 28 ventôse.

C I T O Y E N ,

Je t'adresse une lettre *infiniment modérée* que je te prie de lire tout de suite en la présence du porteur, & de lui dire si tu l'inséreras demain dans ton journal. En faisant cette lecture, tu verras que tu me dois ce que je te demande; mais si toutefois quelque chose pouvoit t'arrêter, le citoyen qui te remet la lettre me la rapporteroit, & je la mettrois dans *l'Eclaireur du Peuple*. Salut & fraternité.

Gracchus Babœuf.

*(La pièce paroît être minute de sa main.)*23^e, 24^e & 25^e pièces.*(Minute qui paroît de Babœuf.)*

AUX RÉDACTEURS DU JOURNAL DES HOMMES LIBRES.

Paris, 28 ventôse, l'an 4 de la République.

Votre journal, citoyens, est rédigé par *plusieurs écrivains patriotes*. Quand le titre de chaque numéro ne l'annonçeroit pas, pour le peu que je m'y connoisse, j'en serois intimement convaincu. En général j'applaudis, avec tous les hommes purs, au choix de cette réunion de collaborateurs. L'identité de leurs sévères principes républicains, leur constance égale à les défendre, leur accord parfait sur tous les points de sa doctrine, justifient assurément l'hommage de toute la classe des Français vertueux & justes dont se compose la liste de vos lecteurs. Il m'est probable qu'aucun d'eux n'a à se

plainte de vos feuilles: c'est; sans doute, une singularité qui me met, moi personnellement, dans un cas contraire.

Je prévien votre objection: le motif qui me fait réclamer n'est pas cependant si exclusivement individuel, que ma lettre n'ait quelque droit à occuper sa place dans un journal voué à l'intérêt public: vous en jugerez bientôt.

Ne perdons pas de vue mon texte: il base sur le fait de la pluralité des rédacteurs du journal des *Hommes libres*. J'en remarque jusqu'à quatre au moins qui s'y sont diversement exprimés sur mon compte, qui, chacun, ont donné de moi à la France une opinion différente.

Il est pourtant vrai qu'aucune de ces opinions n'a de ressemblance avec celles que proclament journellement les porte-nouvelles du patriciat & du royalisme; mais c'est précisément parce que les uns & les autres ne se ressemblent pas, & que presque toutes me paroissent inexactes, que, comme homme qui figure aujourd'hui bruyamment sur la scène polémique, je ne crois pas indifférent de tenter à rendre à ces mêmes opinions quelque rectitude.

Cela est vrai: les journaux royaux, patriciens, ministériels, ne retentissent que de mon nom; mais ils ne donnent pas une idée claire de ma personne. Je suis, selon eux, un forcené royaliste. Ils sont réduits, pour le prouver, à employer l'affertion toute nue, parce qu'il leur est impraticable, à eux & à tout le monde, d'en trouver le moindre indice dans mes ouvrages; mais il est tout aussi impossible que nulle ame les croie, parce qu'il est évident qu'ils ne s'irriteroient pas si fort si j'étois ce qu'ils disent: or, il résulte que toute la France, qui entend parler de moi, ignore absolument ce que je suis, d'après ces feuilles de la chouannerie & du royalisme. Si, pour l'apprendre, elle veut consulter les feuilles patriotiques, je ne vois guère dans cette classe que le journal des *Hommes libres*, dont la circulation n'est pas trop entravée jusqu'à ce jour, & qui, par conséquent, reste à sa disposition. Le journal des *Hommes libres* a plus d'une fois affirmé

l'absurdité bien grossière de l'imputation de royalisme; mais je n'explique pas pourquoi il a presque toujours laissé subsister, dans ce qu'il a dit de moi, je ne fais quel louche & quel vague qui ne donne encore de ma personne & de mes principes aucune idée nette.

Autrefois Cagliostro étoit l'homme indéfinissable; tout le monde en parloit comme d'un homme merveilleux, & nul ne pouvoit dire au juste ce qu'il étoit; l'oisive curiosité du temps cherchoit avec beaucoup d'intérêt à pouvoir l'analyser; c'étoit à qui s'évertueroit sur cela avec plus d'émulation: si par hasard l'intérêt de me définir étoit aujourd'hui égal à celui que les badauds conçoient pour trouver la juste solution de cet empirique, je voudrois épargner à bien des esprits la torture, je voudrois faciliter moi-même à la République l'explication de ce qui est encore pour beaucoup de ses membres une difficile énigme: *Quel homme suis-je?*

L'un de vous, citoyens, a écrit dans votre numéro d'hier 27 ventôse, ce paragraphe que je crois devoir copier en entier.

« Les dernières lettres du ministre de la police offrent
 » une affectation bien caractérisée pour faire poursuivre
 » des écrivains à qui l'on reproche des erreurs, mais que l'on
 » ne peut, avec quelque apparence de bon sens, confondre
 » avec les royalistes; & tandis que l'on invoquoit la sé-
 » vérité de la police contre Babœuf, on sembloit respecter
 » Richer-Serisy: est-il donc un système de persécutions
 » exclusives contre les patriotes? »

Il est clair qu'à tous ceux qui ont lu ailleurs que je suis un fameux royaliste, ce passage dit que c'est une énorme imposture; il leur affirme de plus que je suis un des patriotes contre qui il paroît exister un système de persécutions exclusives; mais il leur apprend en même temps que je suis un de ces écrivains à qui L'ON reproche des erreurs. Quel est ce ON qui reproche ces erreurs? Sont-elles fondées?

C'est ce que le Journal des Hommes Libres laisse en équivoque.

Je préjuge cependant bien quelques raisons qui vous portent à ne point me rendre toute la justice que j'ai l'opinion que vous aimeriez à m'accorder; mais au moins je crois que, forts de la garantie de ma signature, vous n'hésitez pas de dire toute la vérité sur mon compte, en rectifiant tout ce que j'accorde que la difficulté de votre position vous a pu forcer d'y mettre de restrictions; cependant il me semble que vous eussiez pu & que vous pouvez éviter dorénavant tout sujet d'interprétations capable de donner lieu à fortifier le jugement des mal intentionnés contre un homme dont la réputation n'est peut-être pas tout-à-fait indifférente à la cause que vous servez si bien; vous pouvez nuire beaucoup à cette réputation en me livrant pour un patriote à erreurs; vous m'eussiez fait beaucoup de plaisir en motivant ce reproche, au lieu que vous avez ressemblé en cela à mes acharnés persécuteurs, qui ne me battent qu'avec des épithètes. Ils ont encore quelquefois le malheur de me citer, & ils se sont confondus eux-mêmes, à cause de ma manière de ne jamais coucher une phrase qui ne porte avec elle son motif basé sur d'incontestables principes. Si, plus adroits qu'eux, vous aviez pu m'en surprendre une qui n'eût pas été surbordonnée à cette méthode, & que vous l'eussiez indiquée, j'aurois volontiers & de bonne foi passé condamnation.

J'ai dit en commençant que je remarquois jusqu'à quatre collaborateurs de votre journal, qui avoient parlé de moi diversément: je justifie cette allégation. Par exemple, Antonelle & Felix Lepeletier ont été loin de me présenter comme un patriote écrivant des erreurs, lorsque l'an, dans le n°. 9 de l'Orateur Plebéien, sanctionnoit avec des raisonnemens si convaincans ma doctrine du bonheur commun, & que l'autre, en défendant si généreusement ma femme, prononçoit avec non moins de courage que les principes du mari ne pouvoient être condamnés sans condamner à

la fois les livres de Rousseau, de Mably & d'Helvétius. Un autre auparavant avoit traité, dans votre même journal, mes premières pages, après vendémiaire, de pages imprudentes & inexplicablement folles; mais il est vrai, je crois, que celui-là qui a fait pour jamais ses preuves ailleurs, n'a depuis plus écrit chez vous. Enfin, un quatrième, dans le n°. du 10 ventôse, a défigurés Feru & moi, en arrangeant à celui-là une défense qui l'empêche de paroître, lui, & en m'indiquant encore comme un homme à *erreurs* & même comme un peintre de *calomnies*. Vous conviendrez, citoyens, que tous ces tableaux ne se ressemblent pas & ne sont même point conséquens entre eux.

J'espère qu'à tous ceux qui ne sont pas à portée de lire le *Tribun du Peuple*, cette lettre, insérée dans votre numéro, suffira avec celle que vous y avez déjà mise & que j'adressois au moine Gallais; ces lettres suffiront, dis-je, pour préciser ce que je suis, pour débrouiller ce maudit logogryphe à la Cagliostro, & pour réhabiliter un peu ma pauvre renommée rendue si méconnoissable par les chouans. Je ne supplie pas pour obtenir de vous l'insertion de ma lettre; vous ne pouvez la refuser, parce que ma réputation, la réputation d'un révolutionnaire, ne vous appartient pas, ni à moi non plus; elle appartient à la patrie. Nous ne sommes qu'un trop petit nombre de défenseurs des vrais principes; ne nous affaiblissions pas encore en laissant des incertitudes sur le caractère de chacun de nous. Salut & fraternité.

GRACCHUS BABŒUF.

Vingt-sixième pièce.

AIR : *Degnair m'épargnez le reste.*

1^{er}.

La dite nous de bonne foix
Mais fleur les tirans de la France
Jusqu'à quand ferez vous la loi
Quand verron nous tourner la chance
Naise pas asse gouverner
Plus longtemps vous serait funeste
Capet aussi voulu régner. *bis.*
Comme nous vous savez le reste. *bis.*

2. me.

Soyez-en sûr le peuple est las,
La faim l'agite & le réveille,
Il veut du pain non des débats,
Ventre affamé n'a point d'oreille;
Grassement il vous entretiens,
Et que lui donnez-vous un zeste;
S'il se lève, pensez-y bien, *bis.*
On ne vous répond pas du reste. *bis.*

Vingt-septième, vingt-huitième & vingt-neuvième pièces.

(Minute qui paroît de Babœuf.)

Sur le bruit d'un nouveau 31 mai & d'un nouveau 13 vendémiaire.

L'arrêté sur la fermeture des réunions patriotiques & des repaires des Chouans causé plus d'un genre de fermentation. Les *honnêtes gens*, sur qui en effet la correction

tombe d'une manière moins sanglante que sur les partisans & les défenseurs de la classe opprimée, dissimulent leur mécontentement, parce qu'il se trouve tempéré par la satisfaction que l'on éprouve de voir châtier ce qu'on appelle les jacobins & leurs amis. Le chouanisme dissimule, avons-nous dit; & fermant les yeux sur le petit échec qu'il partage, il feint de ne voir qu'une victoire à son profit dans l'anéantissement du Panthéon. Serpent lâche & toujours souple, on le voit se replier & tenter de vouloir faire déjà de ceci le prétexte d'une nouvelle réaction. Si quelque chose pouvoit surprendre dans l'impudeur de ses échos, l'on seroit étonné de voir dans le Journal des lois, n°. 127, la proposition pure & simple d'exempter de la réquisition la jeunesse dorée, sur le fondement que *cette jeunesse, qui a sauvé la Convention en prairial, pourroit encore s'opposer au nouveau 31 mai que projettent messieurs les jacobins.* Qui n'admira pas ici le zèle de MM. de prairial? Mais qui ne fait pas que MM. de prairial sont aussi MM. de vendémiaire? Qui ne fait pas encore que de leur côté MM. les jacobins accusent MM. les royalistes de préparer un nouveau vendémiaire? quoi faut-il croire de préférence? Est-ce au 13 vendémiaire, ou au 31 mai? Il seroit au moins bon de le savoir, pour qu'on se dispose à opposer le peuple aux messieurs, comme en vendémiaire, ou les messieurs aux sans-culottes, comme au premier prairial. Il est trop certain que tous les partis paroissent agités, & que la position de chacun d'eux est si extrême, qu'il ne seroit pas impossible que de chaque côté l'on desirât secrètement d'en venir aux mains. Le peuple est si malheureux, que sans doute il ne rejetteroit pas l'occasion de se mesurer contre la caste pressurante & agiotante à laquelle il attribue tout ce qu'il souffre. L'ordre des riches sent à quel point il est détesté par la multitude dont il est l'oppresser: cette pensée l'entraîne à desirer une circonstance qui altère, comprime & épouvante à jamais la sans-culotterie, afin qu'en la jugulant, elle n'inquiète plus: on voudroit du même coup, s'il étoit possible, réédifier ce trône chéri

à l'ombre duquel on espère que l'on parviendroit bien mieux à consolider le doux régime des maîtres & des serviteurs. Si le gouvernement avoit voulu marcher de concert avec les hommes du peuple pour assurer à celui-ci ses droits, aucune agression de la part de la faction vendémiairiste n'eût été à craindre pour lui: mais si une telle agression avoit lieu, pouvons-nous taire que le souvenir tout récent de ce que le peuple a cru être une dernière entreprise sur ses droits, ne pût refroidir beaucoup sa ferveur & exposer la patrie à de plus grands dangers que ceux qu'elle a courus à la fin de la session de la Convention? Dans le cas contraire & très-in vraisemblable du 31 mai nouveau dont il plaît à la chouannerie seule de créer le projet, la situation du gouvernement ne seroit pas plus heureuse. Croit-on bien que, conformément à ses promesses dans le Journal des lois, *la jeunesse qui a sauvé la Convention en prairial*, s'empresseroit si fort de défendre le gouvernement dont elle a voulu assassiner tous les membres il y a cinq mois? Oh! il y a bien apparence qu'elle laisseroit faire le 31 mai, & que, si elle s'en méloit, ce seroit pour le terminer en mouvement de vendémiaire, si elle entrevoyoit la possibilité de l'amener à un dénouement plus heureux que la dernière fois.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il est donc prouvé que le moindre risque auquel s'exposeroit le gouvernement, seroit de rester isolé & absolument en proie au parti qui l'attaqueroit? Il a donc infiniment mal fait; il s'est conduit très-impolitiquement, en mécontentant les patriotes qui l'auroient soutenu contre le parti qui, au fond, le menace le plus réellement. Il y a vraiment à gémir sur le degré auquel il paroît s'être aliéné l'esprit des vrais républicains & sur la crainte des suites que son isolement d'eux peut produire. Il en résulte que le Directoire est réduit à ce propos: *Nous avons nos soldats.* Mais en sommes-nous déjà au point d'être régis par le gouvernement militaire, & le gouvernement militaire pourra-t-il bien s'introduire facilement parmi nous?

Les soldats sont aussi du peuple, ils communiquent avec lui, leurs intérêts sont les mêmes. Le peuple transmettra tout ce qu'il sent, tout ce qu'il pense, aux militaires, & l'esprit du peuple & celui de l'armée deviendront le même : il est déjà sensible qu'une lutte de captation s'établit à l'égard des soldats entre le peuple & le gouvernement. Quel malheur qu'on en soit là ! qu'est-ce aussi que cela nous présage ? pourquoi le peuple cajole-t-il l'armée ? pourquoi l'armée est-elle caressée par le gouvernement ? est-ce que le gouvernement & le peuple veulent s'en servir l'un contre l'autre ? Ces apparences ne sont que trop sensibles, & la vérité ne nous permet pas de dire que le résultat de cette lutte paroisse pencher à l'avantage du gouvernement. Les preuves de cela se manifestent par le singulier effet qu'a paru produire un écrit placardé dans Paris, sous ce titre : *soldat, arrête & lis*. Vouloit taire que cet écrit émane des Panthéonistes expulsés, ce seroit disputer contre l'évidence ; mais c'est précisément parce que cela paroît très-évident que c'est une circonstance qui n'est point à mépriser. L'avidité avec laquelle ont été saisis, & les expressions d'excessif mécontentement de la mesure du Directoire, & le parallèle des deux espèces d'intérêt que prennent aux défenseurs de la patrie les prétendus Jacobins & les membres du gouvernement ; l'avidité, disons-nous, avec laquelle ces objets ont été saisis, n'a nullement laissé à douter que l'opinion la plus avantageuse est en faveur de la religion de ceux qui ont fait l'écrit. Sur les deux natures d'intérêt dont nous avons parlé, on a sur-tout senti & marqué la différence de celui qui consiste dans la sollicitude pour l'exécution des lois solennelles qui garantissent les secours accordés à nos défenseurs & à leurs familles, d'avec la sollicitude qui se borne à quelques largesses pécuniaires & à des distributions d'eau-de-vie, de liqueurs, &c. Il ne tiendroit peut-être encore qu'au gouvernement de se réconcilier avec tous ceux par qui & pour qui il existe, & d'arrêter le cours d'une suite de méconten-

temens dont il pourroit être aussi affligeant que peu facile de calculer les conséquences.

G. B A B Œ U F.

Nota. Ma signature n'est que pour la garantie particulière des Rédacteurs du Journal.

Trentième pièce.

Béthune, le 27 pluviôse, 4^e. année Républicaine.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Béthune,

A l'administration municipale de la commune.

Ce n'est pas sans indignation & sans se rappeler des souvenirs déchirans, que le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Béthune a vu se reproduire à ses yeux des écrits sortis des mains de l'imposture & de la scélératesse ; des écrits où le patriotisme, traîné dans la boue, accusé par les amis des rois, étoit dépeint avec des couleurs qui appartiennent aux êtres impurs qui les avoient créés, qui méditoient la ruine de la République, & qui favoient bien ne pouvoir y parvenir qu'en assassinant ou faisant assassiner moralement ceux qui, depuis le commencement de la révolution, avoient été les plus fermes appuis. La révolution du 9 thermidor commençoit à peine à faire sentir ses funestes effets, que déjà toutes les presses étoient employées pour multiplier les calomnies que la malveillance se plaisoit à répandre contre ceux qui avoient été patriotes. L'énergie, comme l'insouciance, étoient attaquées par elle ; tout tomboit sous ses coups : de là les défiances, les craintes, la pusillanimité, les haines & la réaction. Un gouvernement qui marchoit vers la contre-révolution, n'eut aucune peine d'attacher à son char tous

ceux qui, sous le gouvernement révolutionnaire, n'avoient eu du patriotisme que le masque : on divisa les patriotes, on intimida les uns par des menaces d'incarcération, & trop souvent la peine suivait la menace, & des intérêts particuliers égarent les autres : c'est alors qu'on mit en usage cette maxime des tyrans, & consacrée dans la politique de Machiavel, *diviser pour régner*. Chaque patriote se croyoit en sûreté en s'isolant de son frère; on les prit tous séparément, & tous succombèrent; des écrits mensongers & fallacieux inondèrent le public; le public, toujours avide & souvent méchant, se rassasia de ces rapsodies. Bientôt la fausseté eut les apparences de la vérité, & les véritables amis du peuple ne furent plus que des anthropophages, des voleurs, des dilapidateurs de la fortune publique, qu'il falloit éloigner de la société, & livrer au glaive de la loi.

Plusieurs de ces écrits lui sont tombés dans les mains, & entre autres ceux qui ont pour titre : *Cri des habitans de Béthune; Atrocités commises à Arras; & la Censure Républicaine, par Guffroy.*

Considérant que ces écrits ne peuvent que continuer à tenir le peuple égaré sur le compte de ceux qui ont chaudement soutenu la République & qui la cimenteroient encore de leur sang, à faire regarder comme hommes de sang les martyrs de la liberté, à perpétuer les divisions entre les citoyens, & à empêcher une réunion sincère entre tous les habitans de cette commune :

Requiert l'administration municipale de la commune de Béthune de les faire brûler, afin que le souvenir de semblables ouvrages soit pour toujours effacé, & qu'il ne puisse désormais apporter aucun obstacle à ce que l'on soit tous & à jamais réunis.

Signé, D U J A R D I N.

Sur le réquisitoire ci-dessus, l'administration municipale, considérant que tous ces écrits ne tendent qu'à perpétuer la haine & la division parmi les citoyens de cette commune,

qui devraient se réunir & ne former qu'un peuple de frères, arrête que les écrits dont s'agit seront brûlés publiquement au devant du perron de la maison commune, le 2^e ventôse prochain, deux heures de relevée après-midi.

En séance, le premier ventôse, an 4 de la république.

Signé, CARPENTIER, président, &c.

Pour copie, HULLEN, secrétaire-adjoint.

Trente-unième pièce.

La trente-unième pièce est un écrit imprimé, intitulé *Réclamation des vainqueurs de la Bastille contre l'emprunt forcé, adressée au Corps législatif.*

Trente-deuxième pièce.

La trente-deuxième pièce est un imprimé ayant pour titre *la paix perpétuelle avec les rois.*

Trente-troisième pièce.

Les cinq grs. de la Grève, propos répétés de bouche en bouche (*quatre mots rayés*). Les myriagrammes. Les épithètes patriciennes. C'est un patricien, c'est un auto-égal.

(*Ces mots sont écrits sur un chiffon de papier, & paroissent de la main de Babœuf.*)

Trente-quatrième pièce.

(*Huit mots rayés.*) Collecte du Panthéon. Mon registre. Serviette à reporter & linge. Collections de Robespierre &

ouvrage de Garat. (*trois petites lignes rayées*) Metz; Omer.
(Au dos de cette pièce, qui est écrite de la main de Babœuf, sont les mots suivans écrits de la même main:) les fédérés des départemens.

(*Cette note informe paroît écrite aussi de la main de Babœuf*).

Trente-cinquième pièce.

La trente-cinquième pièce est un placard intitulé, *Message du Directoire exécutif en date du 9 ventôse, l'an 4, au Conseil des Cinq-cents*, au bas duquel est un arrêté du Directoire en date du 8 ventôse ordonnant la fermeture de plusieurs réunions de citoyens, & entre autres d'une, connue sous le nom de Société du Panthéon.

Trente-sixième pièce.

Gracchus
Babœuf,
premier
tribun.

Trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-une & quarante-deuxième pièces.

Les trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-une & quarante-deuxième pièces sont la minute du n^o. 5 de *l'Éclair du peuple, ou le défenseur de vingt-quatre millions d'opprimés*. (Ces pièces paroissent écrites de la main de Babœuf.)

Quarante-troisième

Quarante-troisième pièce.

Écrit à Léandre Lebon, à Arras, le 6 ventôse, adresse chez Pommond.

A M. Barthe (*trois mots rayés*) Clery, à Arras le 7, adresse chez Duplay.

A la société d'Arras le 8, à l'adresse de Duplay.

(*Cette note paroît être de la main de Babœuf*).

Quarante-quatrième pièce.

Paris, le 26 pluviôse l'an 4 de la République.

Je n'ai donné ma lettre pour te la remettre, que le 30 pluviôse.

CIT OY E N,

L'inquiétude où je suis ne me permet pas de garder plus long-temps le silence. Donne-moi des nouvelles de ton épouse, si tu le peux. J'ai passé chez plusieurs patriotes pour savoir si on s'occupoit de sa sortie; les uns m'ont dit que Lebois l'avoit obtenue du Directoire, les autres m'ont dit le contraire; je suis rentrée avec beaucoup d'humeur contre tous les imbécilles du siècle, sans oublier les méchans.

Le citoyen qui m'a appris son arrestation, m'avoit promis qu'il passeroit chez moi, & qu'il m'instrueroit de ce qui en résulteroit. Voilà six à sept jours que j'attends, mais inutilement: je te prie de me l'envoyer; je prie, lui, d'avoir cette complaisance, si je ne suis pas chez moi. Il est écrit sur
2^e volume. Copie des pièces de Babœuf. D

ma porte, les voisins chez lesquels je serois; tu lui remettras mon sac dans lequel je t'ai fait passer les numéros cachetés, tu y joindras un morceau de grosse mousseline que je lui ai prêté pour emporter les derniers papiers. Tu peux être tranquille sur ce qui me reste, cela est en ordre. Salut & fraternité. POTHÉAU.

(*Au dos sont différentes notes illisibles en partie raturées.*)

Quarante-cinquième pièce.

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, ô bienfaitante mère:
Pourquoi des biens & des travaux
L'inégalité meurtrière?
Pourquoi mille esclaves rampans
Au pied d'un seul que tout seconde?
Pourquoi des petits & des grands?
Le soleil luit, le soleil luit, le soleil luit pour tout le monde.
Le soleil luit, le soleil luit, le soleil luit pour tout le monde.

(*Cette pièce est mise en musique.*)

Quarante-sixième pièce.

moi. J. CAUBRIER.

Bon jour, brave Babeuf. Les égaux t'embrassent ainsi que

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

N^o. 168 & A Arras le 16 ventôse, an 4 de la
30. République française, une & indivisible.

Léandre Lebon à Gracchus Babœuf.

J'ai reçu, mon cher ami, hier ta lettre en date du 6 de ce mois, qui m'a fait beaucoup de plaisir.

Je me suis acquitté aujourd'hui de la commission que tu m'as chargée; tu me demandes si j'ai reçu tes derniers numéros. Voici tous ceux que j'ai: Numéros 34, 38 & 39; il ne me manque plus pour compléter les numéros 36, 37, 40 & 41, que tu m'enverras quand tu pourras; mais ne te gêne pas.

Je n'ai pas reçu ta lettre par laquelle tu me mandes l'adresse de ma belle-sœur, femme de Joseph: la voici. A Elisabeth Regnier Lebon, chez la citoyenne veuve Regnier sa mère, aubergiste au faubourg d'Hasain, à Saint-Pol.

Tu me parles du linge que tu as, il ne faut pas te gêner; quand tu pourras venir nous voir, tu rapporteras le linge. Sur-tout ne mets rien à la diligence.

Salut, fraternité & amitié,

LÉANDRE LEBON.

Mes complimens au citoyen Babeuf, ainsi qu'à son épouse & ses chers enfans. *Eugénie Regnier.*

La femme de Léandre salue le citoyen Babeuf, comme elle a fait dans la dernière lettre (*un mot illisible.*) Les grandes occupations lui ont empêché d'y faire attention. ANGLIQUE REGNIER LEBON.

P. S. Je te recommande toujours Alexandre Boucher ; qui est toujours dans la prison d'Arras.

Bien des choses de ma part , je te prie , à ta chere épouse , ainsi qu'à tes enfans , que je n'ai pas encore le bonheur de connoître. (*Au dos est écrit : Au citoyen Babœuf à Paris.*)

Quarante-septième pièce.

La quarante-septième pièce sont les numéros 14 & 15 d'un imprimé ayant pour titre : *l'Accusateur public.*

Quarante-huitième pièce.

9 ventôse l'an 4.

(*Cette pièce paroît être une minute de la main de Babœuf.*)

Je suis bien aise , mon ami , que tu me parles avec autant de franchise que tu le fais dans ta lettre d'hier. J'en emploierai tout autant à te répondre , & je ne regretterai pas un moment que j'emploierai pour justifier en quelque sorte , aux yeux d'un homme comme toi , certaine nuance de conduite dans ma marche , dont je ne suis pas su pris que tu sois étonné. Mon opinion n'a jamais changé sur les principes ; mais elle a changé sur quelques hommes. Je confesse aujourd'hui de bonne foi que je m'en veux d'avoir autrefois vu en noir , & le gouvernement révolutionnaire , & Robespierre , Saint-Just , &c. Je crois que ces hommes valoient mieux à eux seuls que tous les révolutionnaires ensemble , & que leur gouvernement dictatorial étoit diablement bien imaginé. Tout ce qui s'est passé depuis , que ni les hommes ni le gouvernement ne sont plus , justifie peut-être assez bien l'assertion. Je ne suis du tout d'accord avec toi qu'ils ont commis de grands crimes & bien fait périr des républicains. Pas tant , je crois : c'est la réaction ther-

midorienne qui en a fait périr beaucoup. Je n'entre pas dans l'examen si Hébert & Chaumette étoient innocens. Quand cela seroit , je justifie encore Robespierre. Ce dernier pouvoit avoir à bon droit l'orgueil d'être le seul capable de conduire à son vrai but le char de la révolution. Des brouillons , des hommes à demi-moyens , selon lui , & peut-être aussi selon la réalité ; de tels hommes , dis je , avides de gloire & remplis de présomption , tels qu'un Chaumette , peuvent avoir été aperçus par notre Robespierre avec la volonté de lui disputer la direction du char. Alors celui qui avoit l'initiative , celui qui avoit le sentiment de sa capacité exclusive , a dû voir que tous ces ridicules rivaux , même avec de bonnes intentions , entraveroient , gâteroient tout. Je suppose qu'il eût dit : Jettons sous l'éteignoir ces farfadets importuns & leurs bonnes intentions. Mon opinion est qu'il fit bien. Le salut de 25 millions d'hommes ne doit point être balancé contre le ménagement de quelques individus équivoques. Un régénérateur doit voir en grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne , tout ce qui obstrue son passage , tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée au terme qu'il s'est prescrit. Fripons , ou imbécilles , ou présomptueux & ambitieux de gloire , c'est égal , tant pis pour eux. Pourquoi s'y trouvent-ils ? Robespierre savoit tout cela , & c'est en partie ce qui me le fait admirer. C'est ce qui me fait voir en lui le génie où résidoient de véritables idées régénératrices. Il est vrai que ces idées-là pouvoient entraîner toi & moi. Qu'est-ce que cela faisoit si le bonheur commun fût venu au bout ?

Je ne fais pas , mon ami , si avec ces explications-là il peut encore être permis aux hommes de bonne foi comme toi de rester hébertistes.

L'hébertisme est une affection étroite dans cette classe d'hommes. Elle ne leur fait voir que le souvenir de quelques individus , & le point essentiel des grandes destinées de la République leur échappe.

Je ne crois pas encore avec toi impolitique ni superflu

d'évoquer la cendre & les principes de Robespierre & de Saint-Just pour étayer notre doctrine. D'abord, nous ne faisons que rendre hommage à une grande vérité, sans laquelle nous serions trop au-dessous d'une équitable modestie. Cette vérité li est que nous ne sommes que les seconds Gracques de la révolution française. N'est-il pas encore utile de montrer que nous n'innovons rien, que nous ne faisons que succéder à de premiers généreux défenseurs du peuple qui, avant nous, avoient marqué le même but de justice & de bonheur auquel le peuple doit atteindre? & en second lieu réveiller Robespierre, c'est réveiller tous les patriotes énergiques de la République, & avec eux le peuple, qui autrefois n'écoutoit & ne suivoit qu'eux. Ils sont nuls & impuissans, pour ainsi dire morts, ces patriotes énergiques, ces disciples de celui qu'on peut dire qui fonda chez nous la liberté. Ils sont, dis-je, nuls & impuissans depuis que la mémoire de ce fondateur est couverte d'une injuste diffamation. Rendez-lui son premier lustre légitime, tous les disciples se relèvent, & bientôt ils triomphent. Le robespierrisme atterre de nouveau toutes les factions; le robespierrisme ne ressemble à aucune d'elles, il n'est point factice ni limité. L'hebertisme, par exemple, n'est qu'à Paris & dans une petite portion d'hommes, & encore ne se soutient-il qu'avec des lisières. Le robespierrisme est dans toute la République, dans toute la classe judicieuse & clairvoyante, & naturellement dans tout le peuple. La raison en est simple, c'est que le robespierrisme est la démocratie, & ces deux mots sont parfaitement identiques: donc en relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie.

Envoie-moi tes notes, je suis certain qu'elles me seront utiles: nous avons tant rebattu ensemble autrefois la grande matière qu'aujourd'hui je mets à l'ordre du jour, que je suis hors de tout doute, que ton esprit juste aura là-dessus enfanté quelque chose de précieux.

Salut d'égal.

G. B A B Œ U F.

P. S. Attendu que j'ai fait, sans y penser, une dissertation qui me semble contenir quelques aperçus lumineux & intéressans peut-être à faire connoître, je ne fais que te prêter ma lettre pour la lire seulement. Renvoie-moi la tout de suite afin que je puisse en employer la première partie dans mon N°. Il est inutile que je te dise que je n'y déclarerai point que c'est à toi qu'elle fut écrite; sans doute que le sacrifice t'en coûtera peu, parce que probablement tu ne l'eusses pas conservée, si je ne te la redemandois pas.

(*Au dos est écrit:*) Au citoyen Joseph Bodson, rue du Battoir Saint-André, n°.

Quarante-neuvième pièce.

Du 12 ventôse.

Pardon, mon ami, si je ne t'ai point fait passer ta lettre après l'avoir lue; la crainte de faire attendre trop longtemps ton homme, a fait que je n'avois point lu le post-scriptum. Je fais le sacrifice de te la renvoyer. Quoique tu croies que ce n'en soit pas un, crois que je saurai toujours conserver religieusement tout ce qui pourra m'éclairer sur la marche de la révolution, en évitant toutefois de conserver ce qui pourroit compromettre imprudemment & inutilement ceux qui ont fait de si généreux efforts pour son affermissement; je crois que telle est ta façon de penser: ainsi je crois, une fois pour toutes, qu'il est inutile de rien nous recommander à cet égard.

Quant à l'opinion que tu as de trouver utile d'appuyer ton système de celle des hommes, & de l'état des choses existantes avant le 9 thermidor; je persiste à croire que tu pourrais être dans l'erreur. Pardonne...; je m'explique.

Vouloir faire croire qu'il seroit utile de ramener un état de choses à-peu-près semblable au gouvernement révolutionnaire, je pense que cette idée augmenteroit prodigieusement.

D 4

sement le nombre de tes ennemis ; que le peuple lui-même pourroit y être contraire en ce qu'il est fatigué de la révolution ; qu'il ne peut aspirer , & qu'il n'aspire en effet qu'après un gouvernement stable qui assure son indépendance & son bonheur : d'ailleurs, nous ne devons point oublier que si sous le gouvernement révolutionnaire le peuple étoit plus heureux, toujours est-il vrai qu'il fut dépouillé de toute sa souveraineté, en ne pouvant pas même nommer directement un commissaire de bienfaisance, en voyant destituer les hommes qu'il s'étoit choisis, & qui avoient encore sa confiance, quoiqu'à l'époque eût été installé ce gouvernement, le peuple donât la plus haute idée de ce que pouvoient faire sur lui les institutions démocratiques par les vertus & les actes de civisme qui commençoient à se propager & à germer dans tous les cœurs. Ainsi les plus grands crimes que l'on pourroit reprocher à ceux que tu veux préconiser, est cette démoralisation, cette infouçance du peuple sur le choix de ses magistrats, cette espèce de joie barbare qu'on le força plusieurs fois de témoigner à la vue de leurs supplices, & ce par des récits aussi astucieusement perfides que mensongers. Non, les hommes qui se servoient de tous ces moyens pour conserver plus long-temps un pouvoir sans bornes, ne me paroîtront jamais dignes d'être les régulateurs d'un système qu'ils auroient fondé, ou du moins qu'ils auroient donné des marques plus irrécusables que quelques phrases isolées d'un discours, qu'ils avoient la volonté bien déterminée de l'établir. Quant au parti du robespierrisme ou la masse des patriotes que tu ranges sous cette dénomination, je ne pense pas non plus que tu puisses en attendre un aussi grand avantage que tu sembles t'en promettre. Convenant avec toi que l'engonement, l'enticherie & l'adulation, furent en partie les principales causes qui entravèrent la révolution, qui montra jamais plus à quel point on en peut porter l'excès que la célébrité monstrueuse de Robespierre ? Combien d'hommes dont le dévouement, les vues & les talens, l'ont au moins égalé, sur lesquels on a à peine jeté les yeux !

Ceux sur lesquels tu comptes, & qui ont pu ainsi se dégrader aux yeux de la raison, en attachant le sort d'une révolution aussi importante que la nôtre à la destinée d'un homme, sont des instrumens bien frêles pour travailler à la confection de l'édifice dont le programme est dans les cœurs de tous les ardents amis de l'humanité, mais dont tu as jeté des fondemens plus impérissables que la gloire de ceux que je verrois avec plus de plaisir au Panthéon qu'au comité de salut public. Crois que l'autorité de Lycurgue, Rousseau, Mably, vaut bien celle de nos légistes modernes ; crois aussi que ceux qui ne virent pas le renversement de la liberté par la violation de tous les principes, qui acceptèrent des places que le peuple seul a droit de donner, sont les mêmes qui les ont acceptées, les accepteront & préconiseront le gouvernement actuel, s'il veut leur en donner. Pour moi, quoique tu me ranges sous une dénomination particulière, je te déclare que les hommes dont tu me crois le plus chaud partisan, ne sont pas à mes yeux plus exempts de reproches que ceux que tu veux & que je ne puis préconiser. Je me rallie aux principes de la sainte égalité ; pour leur propagation, les plus pénibles privations me seroient des délices : comme tu as prouvé & que tu prouves que tu partages fortement & d'une manière exemplaire ces sentimens, je ne puis que me glorifier de me trouver parfaitement d'accord avec toi sur le but de la révolution, sur le besoin bien prononcé de la voir consolidée pour le bonheur de tous. Tu ne trouveras pas mauvais que je te fasse quelques objections sur les moyens d'y parvenir. Je pense & je suis convaincu que, suivant l'impulsion de ton cœur, la véhémence de tes sentimens, tu y réussiras plus facilement que de suivre les traces d'hommes que tu dois avoir le noble orgueil (quels que soient les services qu'ils ont pu rendre à la patrie) de dépasser ; ne regarde point en arrière, ne vois que le bonheur du peuple, la reconnaissance de la postérité.

J. B.

(Lettres initiales du nom de Joseph Bodson.)

Cinquantième pièce.

18 ventôse.

Mon ami, j'ai reçu ce que tu m'as envoyé : tu verras, par la note que je te fais passer, que les reproches que tu me fais ne sont pas fondés : compte toujours que je ferai mon possible pour te faire le plus de fond possible. Je ferai aussi quelques notes : tu ne me reprocheras pas, j'espère, qu'elles ne sont pas à la hauteur ; tes principes sont tellement les miens, que nous ne pouvons différer que sur les moyens. L'écrit que je t'ai fait passer étoit fait il y a plus de cinq mois ; autre temps, autres mœurs : je voudrais que nous puissions converser ensemble, nous pourrions développer quelques idées, nous diviserions le travail : si je pouvois partager tes travaux & les alléger, je m'estimerois infiniment heureux : au reste, je m'en rapporte entièrement à ta prudence. — J. B.

Cinquante-unième pièce.

Arras, 25 pluviôse, an 4 de la République.

Les égaux d'Arras à leur tribun.

FRÈRE,

Nous sommes instruits des besoins que tu éprouves, ainsi que ta fanille : c'est pourquoi nous avons résolu *unanimement* de faire parmi nous une collecte patriotique, & de t'en adresser le montant ; tu trouveras en conséquence ci-joint 1,265 liv., reçois-les de tes frères. Tous nos Sans-culottes y ont contribué avec joie, ne leur donne pas le désespoir d'un refus ! . . . Continue à dévoiler les atroces projets du *patriciat*, à mériter sa haine, elle ne peut que l'assurer

de plus en plus l'estime & la reconnaissance des nombreux & infortunés plébéiens.

Salut démocratique. J. Cres.

Nous n'avons point reçu ton n^o. 39 ; mais nous l'avons lu ! du courage, mon ami . . . & la patrie & la liberté sont encore une fois sauvées.

Cinquante-deuxième pièce.

29 ventôse.

Elle ne m'est arrivée que le 27 au soir, mon ami, ta lettre du 26 : j'ai passé tout le 28 à faire, d'après elle, un travail dont je te parlerai plus amplement un peu plus loin. Cet exorde annoncerait que j'ai envie de te répondre avec beaucoup de méthode, ne t'y attends pas : je suis au contraire dans la position de ne savoir par quel bout.

(Minute qui paroît être de la main de Babœuf.)

Cinquante-troisième pièce.

Première page.

Paris, le 26 ventôse, an 4.

Ch. Germain, à G. . . . Babœuf.

Ami . . . & moi aussi j'ai l'honneur de la proscription, & moi aussi je suis signalé, poursuivi par les gouverneurs & leurs infames agens. Ah ! je n'ai pas besoin de ce nouveau motif à les exécuter, à les combattre, à travailler fortement pour leur ruine. Babœuf, mon compagnon d'infortune, fait bien quels furent toujours mes sentimens sur les hommes ; & à quelle valeur je les estimois lors même qu'ils n'étoient que conventionnels, & doit juger ce que je puis en penser & leur vouloir aujourd'hui qu'ils sont rois & souverains, qui

plus est. Une lettre signée *Megrain*, t'a instruit de mon affaire. Depuis le jour qu'elle te fut remise, le 16, je crois, il n'y a rien de changé dans ma position, seulement que certains membres du Directoire ont eu l'impudeur d'avancer qu'on avoit tort, & grand tort, de s'intéresser à moi; qu'ils n'avoient rien lancé contre moi: de sorte que si je n'avois vu de mes yeux propres leur oïdre de m'arreter, ou plutôt si je n'étois convaincu qu'ils possèdent tous les genres de perfidie, tous les moyens de scélératesse, je croirois tout bonnement qu'en vérité ils n'ont pas pensé à moi chérif. Tranchons là-dessus, & passons à autre chose: tout aussi bien nous aurions beau parler de ces gens-là, rien au monde ne pourroit nous colérer contre eux plus que nous ne le sommes.

Je crois que nous touchons à un moment bien critique: sera-t-il décisif pour la démocratie? le sera-t-il pour le crime qui gouverne? l'un & l'autre travaille à s'en donner l'avantage. Les mesures que prend le gouvernement, la sombre inquiétude qui se peint sur le moindre de ses actes, dans la moindre de ses démarches, l'or & la corruption qu'il étale & prodigue aujourd'hui plus qu'il ne l'a fait encore, tout nous démontre qu'il veut s'en attribuer le succès. D'un autre côté, la lassitude des patriotes démocrates, les mouvemens qu'ils se donnent, plus forts que toutes les autres considérations, la faim, la sainte faim, font croire que ceux-ci doivent agir & opérer pour le triomphe. Je suis sûr aussi qu'ils agissent, qu'ils opèrent comme collaborateurs: je connois une de leurs coteries, n'importe le terme; je fais, & tu ne l'ignore pas, que ceux-là veulent le bonheur commun sans restriction aucune & l'application pure & simple des principes que tu prêches. Plus d'un de tes amis, de décidés égaux en sont membres. C'est la presque certitude de nos succès, si nous n'étions barrés que par le gouvernement: mais voici une entrave qui s'offre & sur laquelle je réclame ton avis de toi à moi. J'en ai déjà touché quelques mots au brave sans-culotte qui te remet la présente; mais comme il

n'a pour lui que le zèle & le plus pur civisme, & qu'il faut pour me répondre sur tel objet encore quelque chose, je m'adresse à toi. Tous les patriotes, généralement parlant, ceux mêmes qui dans les premiers jours du gouvernement actuel étoient, je ne fais pas trop pourquoi, les plus fidèles zélateurs, tous enfin sentent la nécessité d'abattre la domination constitutionnelle d'aujourd'hui pour lui en substituer une plus conforme à leur opinion, & dans quelques-uns à leurs intérêts, de sorte que les uns veulent purement les lois de 93, d'autres desirent une refonte de 93 & 95 en un seul code; ceux-ci en veulent de toutes particulières: ceux-là, & c'est le plus grand nombre, une nouvelle Convention avec un autre gouvernement provisoire, & tout ce qui s'ensuit; chacune de ces parties travaille, & j'en suis sûr, forme des plans de soulèvement, d'insurrection contre l'ordre présent des choses. Combien peut devenir dangereuse cette confusion, cette diversité de langues & de projets! D'abord, en s'isolant de ceux qui tenent au vrai but, le bonheur commun, toutes les corporations leur deviennent encore plus dangereuses, parce qu'elles présentent contre eux des fronts d'opposition, peut-être même de résistance, dans le cas où ceux-ci se trouveroient assez en mesure pour arborer les premiers la bannière insurrectionnelle; ensuite parce que les hommes qui les composent en grande majorité, sans être à la hauteur de nos principes, ne peuvent ou du moins croient ne pouvoir être cependant regardés que comme républicains. Je ne sais si je me suis rendu intelligible: chaque jour, dans tous les lieux; on prêche qu'il y a à se méfier d'un mouvement, qu'il ne pourra être suscité que par les intéressés à trouver en défaut les hommes énergiques qu'ils détestent, & l'occasion de sévir impitoyablement contre eux. Cette opinion s'accrédite, chacun la répète, se l'inculque, & voilà que des plus chaloureux déjà sont frappés de torpeur, & sous le vain prétexte de surveillance, de prudence, de se retrancher seulement pour la défensive, ils ne font pas ce que leur commande l'intérêt de la patrie. J'ai un fort

soupçon que c'est le machiavélisme du gouvernement qui a semé ce bruit insidieux, a excité sous main la formation, l'ouverture de divers projets pour rendre, avec tous les autres, nul celui des francs démocrates, & dont l'existence, qui lui est dévoilée par les écrits, ceux de l'Eclaireur & autres, l'inquiète prodigieusement. Comment déjouer cette ruse de cabinet ? Comment imposer silence à tous les intrigailleurs, rallier à un centre commun & diriger vers le même but tous les partis divergens, dont un seul, celui de 93, peut être bien intentionné dans ce cas encore que son premier succès lui serviroit d'acheminement à de plus grands, à de plus dignes de l'homme ? Tu t'es déclaré le tribun du peuple : certes, ce titre, cette qualité dont jusqu'à ce jour tu t'es montré si méritant, t'impose l'obligation de tracer au peuple ou du moins à ceux qui sont en position d'être les intermédiaires de toi au peuple, le plan, le projet d'attaque ; je dis plus, tu ne dois t'en reposer sur cela qu'à toi. Les plans, les projets de tout autre, pouvant, s'ils ne s'étoient communiqués, & je ne sache pas qu'on l'ait fait jusqu'à ce jour, se trouver en contradiction avec toi-même, légèrement peut-être ; mais la moindre déviation en partant du but nous donne des lieues de distance en arrivant au terme : de là des dissensions, des guerres, & au milieu de tout cela quelquefois la ruine des principes & de ceux qui les soutiennent.

Le parti qui veut le règne de la pure égalité, ne fût-il qu'une faction, tu t'en es déclaré le chef ; tu dois comme tel en être le moteur, & bien des égaux croiroient, comme moi, que rien ne seroit bien opéré pour le succès de l'entreprise s'il n'avoit ta sanction. Je t'ai déjà dit que je t'écrivois de toi à moi, je puis donc m'expliquer sans équivoque : oui ; tu es le chef actuel des démocrates qui veulent, à ta voix, fonder l'égalité ; tu es le chef reconnu par eux : c'est donc toi qui dois, qui peux seul leur indiquer la voie ou leur désigner celui qui la leur indiquera.

Ch. GERMAIN.

Cinquante-quatrième pièce.

Cinquième page du 26 ventôse an 4.

Ch. Germain à G. Babeuf.

Je suis long. Mais que faire ? peut-être le temps que j'y ai employé ne sera-t-il pas perdu pour la chose. Si j'étois moins connu par toi que je le suis, certes, je craindrois par tout ce que je t'ai dit, par les inquiétudes que je t'ai témoignées, inquiétudes que très-sincèrement j'ai en moi, je craindrois, dis-je, que tu ne me regardas comme un sot alarmiste, un lâche terrorifié. Si tu me connoissois moins aussi, à ce que je réclame de toi, tu pourrais appréhender de trouver en moi un indiscret au moins ; mais je suis dégagé, comme tu l'es toi-même, je n'en doute pas, de toute idée pareille, & je reviens à mes moutons. Explique-moi comme il faut faire pour qu'un grand jour, qui n'est peut-être pas si éloigné que bien des gens l'imaginent, l'isolement causé par cette infinité de partis & de subdivisions de partis ne laisse voir au gouvernement que très-peu de formidabilité de notre part, & qu'aucun de ces partis, &c. n'use plus que le nôtre de l'avantage que nous rechercherions. Chacun d'eux a ses missionnaires, ses écrivains, ses petits moyens en jeu : chacun d'eux paroît être à la piste ou à l'écoute d'un mouvement pour en profiter, s'il peut. Mais, certes, ce qu'il y a de bien vrai, c'est qu'aucun de ces partis ne songe que tous les citoyens en général, tous appartiennent à quelque coterie aujourd'hui, à cette heure en rumeur, qu'aucun de ces partis ne prêtera ses bras à celui qui agira le premier, à moins, & nous sommes forcés de le soupçonner, que ce soit le gouvernement qui fasse remuer sous un prétexte vague dans le fond, mais en apparence plausible & attrayant. Dans ce cas, les chefs de prétendus partis qui ne seroient que des intrigans masqués, qui auroient le mot de leurs maîtres,

dirigeroient leurs forces & leurs moyens contre le parti isolé qui s'offriroit en révolte.

Je ne dis pas que peut-être la sublimité de nos principes, la sainteté de notre morale, les grands & incomparables avantages que leur triomphe & l'établissement de notre doctrine, de notre système, assureroient au peuple, ne le déterminassent en notre faveur; je ne dis pas que, reconnoissant l'erreur & le fol espoir dans lesquels ils auroient été bercés, bien des citoyens n'abandonnassent les faux prophètes, les anté-christs politiques: je suis même fondé à croire que cela finira de la sorte; mais aussi songeons au grand nombre de mécontents parmi ces hommes qui s'idolâ-trent tout-à-coup pour les chefs de leur parti, sans examiner s'il est un intrigant ou un homme probe, & songeons que la plupart de ces hommes sont, comme je l'ai déjà dit, républicains, & ne péchent que parce qu'ils croient servir cette cause; on pourroit les ramener en s'y prenant à temps, diriger même vers le but salutaire leurs bras que la perfidie en détourne. J'espère que tu me répondras là-dessus. Je ne te proposerai pas d'aller te voir pour recevoir de vive voix & ta réponse & des instructions qui pourroient m'être bien précieuses, bien essentielles: je ne me dissimule pas combien pourroit t'exposer cette marche de la part d'un homme qui, proscrit lui-même, & peut-être suivi à la piste, & qu'on n'arrête pas dans l'opinion peut être qu'on le verra s'accoller à tel ou tel qui est déjà suspect au gouvernement, & contre lequel il n'attend que la preuve de son affinité aux vrais égaux pour l'accabler, l'assaillir aussi. Je compte donc sur ta réponse & offre, si cela te convient, de renouer notre correspondance d'Arras, qui ne sera pas tant inutile qu'alors.

Salut & l'égalité.

Ch. Germain égal.

(*Au dos est écrit.*) A Gracchus Babœuf, Tribun du peuple; à Paris.

Cinquante-cinquième

Cinquante-cinquième pièce.

(*Minute qui paroît être de la main de Babœuf.*)

Le frère de l'invincible Merlin de Thionville, dit l'invincible, commandant du dépôt de la légion de Versailles, a reçu à Versailles, une volée de la légion de police.

Réal-iser l'espoir des émigrés.

Bientôt je commencerai à défendre l'enchanteur Merlin, pour que tout le monde lui tombe dessus.

(*Au dos est écrit d'une main inconnue:*) Houdiare commandans de bataillons que son numerot s'imprime chaist Vachot son frere & generale.

Cinquante-sixième pièce.

(*Minute qui paroît être de la main de Babœuf.*)

Le mouchard Feru:

Les patriotes m'obligeront beaucoup, & ils s'obligeront eux-mêmes (*un mot rayé*) si par-tout (*deux mots rayés*) où il osera se montrer en public, ils le chassent à coups de pied dans le derrière.

Le journal des Hommes libres s'est montré le journal des cinq esclaves, en inférant sa lettre. Il devrait savoir un peu mieux discerner son monde.

Feru ne parle pas de la profession de foi qu'il a fait passer; & lui reste, si ce n'est pas lui, ce sont ses affidés.

Ce q' a dit sur Robespierre du 9 thermidor au nommé Boudray, allez détenvir.

2^e volume. Copie des pièces de Babœuf.

E

*Cinquante-septième pièce.**(Minute qui paroît être de la main de Babœuf.)*

Société du Panthéon, tous tes pas sont comptés, des observateurs suivent tous tes actes : ils les donnent à apprécier à la postérité, &c. Mais courage, tu commences à aller bien.

Fermer la société du Panthéon ; suivant la constitution en a-t-on le droit ?

*Cinquante-huitième pièce.**A Gracchus-Babœuf, rédacteur du Tribun du peuple.*

Bravo, ami, bravo ! encore quelques efforts, encore quelques numéros aussi solidement tapés que tes derniers, & l'atroce séquelle des honnêtes gens, des spoliateurs, des quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes, va jouer un triste rôle. Ton 40^e N^o sur-tout, ah ! qu'il est bon ! Comme mes camarades, après eu avoir écouté la lecture avec un religieux silence, ont applaudi aux principes, aux vérités qu'il contient ! Si tu les avois entendu comme les uns aux autres ils s'en répétoient les traits les plus saillans en les affaisonnant de ces réflexions que le jargon vandale & grossier des camps rend si piquantes, & de ces apostrophes vives qui partent du cœur & annoncent une indignation profondément sentie, tu aurois passé un bien délicieux moment.

Je leur ai conté que, pour prêcher une morale aussi belle, aussi sainte, tu étois en butte aux plus inouïes persécutions, forcé de t'enterrer vivant, pour te soustraire aux recherches des gouvernans, que le code infame de la commission des onze a rendus les premiers ministres de la criminelle fureur des gens riches. Eh bien ! m'ont-ils dit, il faut qu'il sache qu'il y a aux armées de bons B. . . . Mande-lui de suite

qu'il nous fasse passer son écrit toutefois & quand qu'il lui sera possible de le faire sortir. Nous nous chargeons, nous, ont-ils ajouté, de le communiquer de tente en tente à nos frères & amis. Il seroit bien dommage f. . . . que nous tous, qui ne sommes venus ici que pour gagner l'égalité & la procurer à notre patrie, ne fussions pas instruits de ce que font pour la détruire à jamais les brigands qui soumettent nos pères & mères à des lois aussi scélérates que celles dont nous célébrions en 92 la destruction ; que nous ne fussions pas instruits non plus des beaux moyens que ce tribuna nous indique pour être autant heureux que nous le méritons.

J'ai soudain mis la main à l'œuvre & m'empresse de te faire passer ces lignes, persuadé que tu trouveras dans l'estime & la touchante cordialité de mes camarades défenseurs de la vraie République un dédommagement des maux dont t'accable la puissance meurtrière que le plus inespéré revers a assis sur les débris de notre liberté : rends publique cette lettre dans ton 41^e N^o par P. S. ou par supplément, si le cadre de ton journal est rempli ; car il n'est peut-être pas indifférent que les *myriagrammistes* sachent quel esprit dirige bon nombre de nos soldats & ce qu'ils doivent redouter du ressentiment terrible de ces braves qu'on a si cruellement & si outrageusement trompés en faisant servir à l'établissement d'un régime d'une monstrueuse férocité leur sang précieux qui ne coula que pour la démocratie & l'égalité parfaite.

Je ne t'invite pas au courage : peut-on en manquer ; lorsqu'on a entrepris de plaider la cause sublime de l'humanité toute entière ? la vertu peut-elle en manquer, en combattant le crime ? Laisse, laisse crier autour du lâche patricien les oies du Capitole, elles s'égosilleroient avant de réveiller un Manlius (*deux mots rayés*) ; d'ailleurs on voit peu d'hommes qui veuillent comme Pichegru perdre en un seul jour (& pour le bon plaisir de quelques brigands) le

fruit de quatre ans de triomphe & convertir leurs lauriers en chardons.

Salut, égalité.

Ch. G Egal.

(Lettres initiales de Charles Germain; & la pièce est de son écriture comme la cinquante-neuvième.)

Cinquante-neuvième pièce.

Ch. G., au Tribun du peuple.

Veuille annoncer dans ton prochain N°. & suivant, mon cher Gracchus, qu'il va paraître incessamment une feuille quotidienne, intitulée: *Peuple, lis-tu? veux-tu du pain? en voilà.*

Comme les principes sacrés, les vérités fortes que j'y consignerai sont merveilleusement sentis par toi, que tu me connois (& un peu mieux certes que le *foz*, le *salimbanque*, l'*ignare*, le *servile* Feru, grand courtier & agio-
teur de places, comme il s'en vante lui-même dans certain café où il est mal niché) je ne t'inviterai pas à la recommander à tes lecteurs.

Grand sujet à la suite de laquelle infame des Luxembourgeois & à celle des Véroniens de s'écrier que je suis aussi payé, moi, par les Boilly-d'Anglas, les Pitt, les Cobourg & les Merlin de Thionville; cette feuille sera délivrée chaque jour & sans abonnement, à raison de 1 liv. 10 s. par numéro aux patriotes qui pourront payer cette somme, & *gratis* aux vrais fans-culottes.

Le premier numéro sortira dans les commencemens de germinal prochain.

Salut & constance imperturbable dans nos principes.

Ch. G Egal.

P. S. J'invite Feru, dont je crois inutile de répéter encore les trop connus titres, à se former auprès de l'expert Baralère, dans l'art de deviner les *pseudonymes*, &c., &c., à ne pas aller de droite & de gauche, à tort, à travers, à attaquer ceux qui ne pensent même pas à lui. Ch. G Egal.

Soixantième pièce.

(Cette note informe paroît être de l'écriture de Babœuf.)

(Cinq mots rayés.) Ils peuvent nous assassiner, & non pas nous condamner sur nos principes.

Code des délits & des peines.

(Deux mots rayés.) { Département de } (Un mot rayé.)
(Un mot rayé.)

(Deux mots rayés.)

(Six mots rayés.) L'opinion d'un homme.

Lettre à Drouet. Quelles nouvelles de celle du Panthéon?

Septembre?

Metz.

(Sept mots rayés.)

(Au dos est écrit:) Départemens du Nord & de Moselle, & pour Lyon & les environs.

Leur dire de s'assembler.

Soixante-unième pièce.

(Elle paroît être de la main de Babœuf.)

Envahisseurs . . . assassins du peuple . . . écrive qu'un jour à Boilly-d'Anglas nous le réservons.

T. c. o.

Soixante-deuxième pièce.

La soixante-deuxième pièce est un imprimé intitulé : (Convention nationale.) *Discours commencé par St.-Just en la séance du 9 thermidor.*

Soixante-troisième pièce.

La soixante-troisième pièce est un imprimé intitulé : *Société des amis de la liberté & de l'égalité, séance aux ci-devant Jacobins St.-Honoré.*

Extrait du procès-verbal de la séance des Jacobins, du 20 janvier 1793, l'an deux. de la Rép., &c.

Soixante-quatrième pièce.

La soixante-quatrième pièce est un imprimé ayant pour titre : (Convention nationale.) *Rapport fait à la Convention nationale, par A. C. Thibaudeau, député de la Vienne, de la mission qu'il a remplie près de l'armée des côtes de la Rochelle.*

Soixante-cinquième pièce.

(Note qui paroît être de la main de Babœuf.)

Titres de quelques chapitres du premier livre de Machiavel, Réflexions sur la première décade de Tite-Live.

Ch. 3. L'établissement des tribuns perfectionna la constitution de Rome.

Ch. 9. Il faut être seul pour fonder une République, ou pour la réformer sur un nouveau plan.

Ch. 17. Un peuple corrompu qui devient libre ne peut presque pas réussir à conserver sa liberté.

Ch. 18. De la manière de conserver la liberté dans un État corrompu, si par sa constitution il est libre, ou, s'il ne l'est pas, de la lui procurer.

Ch. 37. Sur la loi agraire.

Ch. 40. Ceux qui combattent pour leur propre gloire sont bons & fidèles soldats.

Ch. 44. Une multitude sans chef ne peut rien faire ; & l'on ne doit pas se porter à des menaces avant d'être saisi de l'autorité.

Soixante-sixième, soixante-septième, soixante-huitième & soixante-neuvième pièces.

(Minute qui paroît être de la main de Babœuf.)

C'est le relâchement de la sévérité qui vous demande l'ouverture des prisons pour les conspirateurs, qui vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple, & d'autres Vendées. Au sortir des prisons, ils prendront les armes, n'en doutez pas. (Six mots rayés.) *Rapport de St.-Just sur les détentions, 8 ventôse.*

La monarchie n'est point un roi, elle est le crime. La République n'est point un sénat, elle est la vertu. *Idem.*

Notre but est d'établir un gouvernement ferme, tel que le peuple soit heureux, tel enfin que la sagesse & la providence éternelle présidant seules à l'établissement de la République, elle ne soit plus chaque jour ébranlée par un forfait nouveau. *Idem.*

Comme l'intérêt humain est invincible, ce n'est guère que par le glaive que la liberté d'un peuple est fondée. *Idem.*

A la destruction de l'aristocratie, le système de la République est lié ; la force des choses nous conduit peut-être

à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la révolution. Les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que *se creuser un tombeau*. La révolution nous conduit à reconnoître ce principe, que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver. *Idem.*

Y a-t-il quelque espérance de justice, lorsque les malfaiteurs ont le pouvoir de condamner leurs juges? dit William. *Idem.*

Ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ou un pauvre dans l'Etat. *Idem.*

Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux, ni un oppresseur sur le territoire français. *Rapport du 13 ventôse sur le mode d'exécution contre les ennemis de la révolution, du 8, par St. Just.*

Le bonheur est une idée neuve en Europe. *Idem.*

Le moyen d'affermir la révolution est de la faire tourner au profit de ceux qui la soutiennent & à la ruine de ceux qui la combattent. *Idem.*

Franchissez les idées intermédiaires qui vous séparent du but où vous tendez. Il vaut mieux hâter la marche de la révolution que de la suivre au gré de tous les complots qui l'embarrassent, qui l'entravent; c'est à vous d'en déterminer le plan & d'en précipiter les résultats pour l'avantage de l'humanité. *Idem.*

Faites vous respecter, en prononçant avec fierté la destinée du peuple français. *Idem.*

Vengez le peuple de douze cents ans de forfaits contre ses pétes. *Idem.*

Décret sur ce rapport. Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigens qu'elles renferment, avec leurs noms, leurs âges, leurs professions, le nombre & l'âge de leurs enfans. Le comité de salut public, lorsqu'il aura reçu ces états, fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la révolution.

Rapport sur les factions & sur Danton, &c., 11 germinal.

Beaucoup de gens ont assez d'esprit pour faire le bien; peu de gens ont un cœur propre à le vouloir opiniâtement.

Idem. La liberté vous rappelle à la nature, & l'on voudroit nous la faire abandonner! N'avez-vous point d'épouses à chérir, d'enfans à élever?

Idem. Que tout ce qui fut criminel périsse. On ne fait point de république avec des ménagemens; mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi.

Idem. Ce que nous avons dit ne sera jamais perdu sur la terre. On peut arracher à la vie les hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité: on ne peut leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier, sous lequel ils se déborent à l'esclavage & à la honte d'avoir laissé triompher les méchans.

Rapport du même du 13 ventôse. N'avez-vous point le droit de traiter les partisans de la tyrannie, comme on traite ailleurs les partisans de la liberté? Seriez-vous sages vous-mêmes, si vous en agissiez autrement? On a tué Marat & banni Margarot, dont on a confisqué les biens; tous les tyrans en ont marqué leur joie; craignons-nous de perdre leur estime, en nous montrant aussi politiques qu'eux!

Idem. Que Margarot revienne de Botany-Bay! qu'il

ne périsse point ! Que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime ! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay ! qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts, ou venge sa mémoire !

Couthon, 10 prairial. Vous êtes chargés d'assurer le bonheur du peuple, & le peuple ne pourra être heureux que lorsque tous les crimes, tous les vices, seront écrasés, & que le règne des mœurs & de la vertu sera solidement établi.

Félix Pelletier. Réflexions sur le moment (lors de la prétendue révision de la constitution de 93.) L'impulsion est donnée, les vérités mises au jour ne rentrent plus dans le néant

J. J. Rousseau. Réponse à M. Bordes, académicien de Lyon, sur un discours sur les avantages des sciences & arts. La douceur, qui est la plus aimable des vertus, est aussi quelquefois une foiblesse de l'âme. La vertu n'est pas toujours douce; elle fait s'armer à propos de sévérité contre le vice; elle s'enflamme d'indignation contre le crime.

Et le juste au méchant ne fait point pardonner.

Ce fut une réponse très-sage que celle d'un roi de Lacédémone à ceux qui louoient en sa présence l'extrême bonté de son collègue Charilaüs : *Et comment seroit-il bon, leur dit-il, s'il ne fait pas être terrible aux méchants ?* Brutus n'étoit point un homme doux; qui auroit le front de dire qu'il n'étoit point vertueux ? Au contraire, il y a des âmes lâches & pusillanimes qui n'ont ni feu ni chaleur, & qui ne sont douces que par indifférence pour le bien & pour le mal.

Idem J. J. Rousseau. Avant que ces mots affreux de *tien* & de *mien* fussent inventés; avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels & brutaux qu'on appelle *maître*,

& de cette autre espèce d'hommes fripons, menteurs, qu'on appelle *esclaves*; avant qu'il y eût des hommes assez abominables pour *oser avoir du superflu pendant que d'autres hommes meurent de faim*; avant qu'une dépendance mutuelle les eût tous forcés à devenir fourbes, jaloux & traîtres. je voudrois bien qu'on m'expliquât en quoi pouvoient consister leurs vices, leurs crimes. . . . On m'assure qu'on est depuis long-temps défabusé de la chimère de l'âge d'or. Que n'ajoutoit-on encore qu'il y a long-temps qu'on est défabusé de la chimère de la vertu !

Idem, en répondant aux objections : « C'est vouloir contraindre un homme fort & robuste à bégayer dans un berceau, que de vouloir rappeler les grands Etats aux petites vertus des petites Républiques. » Il dit : Il seroit difficile d'imaginer qu'il fallût mesurer la morale avec un instrument d'arpenteur. Cependant on ne sauroit dire que l'étendue des Etats soit tout-à-fait indifférente aux mœurs des citoyens. Il y a sûrement quelque proportion entre ces choses : je ne fais si cette proportion ne seroit point inverse. Voilà une importante question à méditer, & je crois qu'on peut bien encore la regarder comme inédite.

Idem. Si j'étois chef de quelqu'un des peuples de la Nigritie, je déclare que je ferois élever sur la frontière du pays une potence, où je ferois pendre sans rémission le premier Européen qui oseroit y pénétrer, & le premier citoyen qui tenteroit d'en sortir.

Note. On me demandera peut-être quel mal peut faire à l'Etat un citoyen qui en sort pour n'y plus rentrer. Il fait du mal aux autres par le mauvais exemple qu'il donne; il en fait à lui-même par les vices qu'il va chercher. De toute manière, c'est à la loi de prévenir; & il vaut encore mieux qu'il soit pendu que méchant. (Iysandre & Pausanias, Spartiates, sortirent de leur pays, & se laissèrent corrompre par l'or.)

Idem. (Objection.) Quel spectacle nous présenteroit le

genre humain composé uniquement de laboureurs, de soldats, de chasseurs & de bergers? Est-ce parmi les gens grossiers qu'on ira chercher le bonheur? — On l'y cherchoit beaucoup plus raisonnablement que la vertu parmi les autres. Quel spectacle nous présente le genre humain composé de cuisiniers, de poètes, d'imprimeurs, d'oisifs, de peintres & de musiciens?

Idem. Sous prétexte que le pain est nécessaire, faut-il que tout le monde se mette à labourer la terre? — Pourquoi non? qu'ils paissent même, s'il le faut. J'aime encore mieux voir les hommes brouter l'herbe dans les champs, que s'entre-dévorer dans les villes. Il est vrai que, tels que je les demande, ils ressemblent beaucoup à des bêtes; & que, tels qu'ils sont, ils ressemblent beaucoup à des hommes.

Idem. On croit s'embarasser beaucoup en me demandant à quel point il faut borner le luxe. Mon sentiment est qu'il n'en faut point du tout. Tout est source du mal au-delà du nécessaire physique.

Idem. Je ne propose point de réduire les hommes à se contenter du simple nécessaire. Je sens bien qu'il ne faut pas fermer le chimérique projet d'en faire d'honnêtes gens; mais je me suis cru obligé de dire sans déguisement la vérité qu'on m'a demandée. J'ai vu le mal, & tâche d'en trouver les causes. *D'AUTRES, PLUS HARDIS OU PLUS SENSÉS, POURRONT EN CHERCHER LE REMÈDE.*

Idem J. J. R. discours sur les sciences & les arts. Quand les hommes innocens & vertueux aimoient à avoir les dieux pour témoins de leurs actions, ils habitoient ensemble sous les mêmes cabanes: mais bientôt, devenus méchans, ils se lassèrent de ces incommodes spectateurs, & les reléguèrent dans des temples magnifiques; ils les en chassèrent enfin pour s'y établir eux-mêmes, ou du moins les temples des dieux ne se distinguèrent plus des maisons des citoyens.

Idem. (Chacun à sa place.) Tel qui sera toute sa vie un mauvais vérificateur, un géomètre subalterne, seroit peut-

être devenu un grand fabricant d'étoffes. Il n'a point fallu de maîtres à ceux que la nature destinoit à faire des disciples. Les Descartes & les Newton, ces précepteurs du genre humain, n'en ont point eu eux-mêmes: & quel guide les eût conduits jusqu'où leur vaste génie les a portés?

Idem. Ce sont les grandes actions qui font les grands hommes.

Idem. (De la nécessité, pour faire le bonheur du peuple, que la sagesse & la puissance soient réunies.) Il faut que la vertu, la science & l'autorité, animées d'une noble émulation, travaillent de concert à la félicité du genre humain. Quand la puissance est seule d'un côté, les lumières & la sagesse seules d'un autre, les savans pensent rarement de grandes choses, l'autorité en fait rarement de belles, & les peuples continuent d'être vils, corrompus & malheureux.

Soixante-dixième pièce.

(Paroit être de la main de Babouf.)

Une erreur involontaire a été cause que vous n'avez pas reçu le n°. 38 en son temps.

Au dos est écrit.

<p>Nous avons tué la faction des prudents.</p> <p>Nous avons tué le d^r.</p> <p>Energie républicaine</p> <p>9 th. C. 93. C. 92.</p> <p>... Il est temps de les réduire au silence.</p>	<p>Lâche Convention.</p> <p>La taxe révolutionnaire.</p> <p>Chevaux de luxe.</p> <p>Patriotes de 89. 92.</p> <p>Libelle par Deville.</p> <p>.....</p> <p>Germain, correspondance.</p> <p>Aller chez Monnard, chez Ferrier.</p> <p>Abonnés des départemens, N^{os} 37 & 38.</p> <p>Avis aux abonnés de Paris, pour 41.</p>	<p>Les soldats ont la liberté en gal. & pal.</p> <p>.....</p> <p>Debut, je me mire dans mes œuvres.</p>
--	---	---

Soixante-onzième pièce.

La soixante-onzième pièce est un imprimé ayant pour titre *la Liberté de la presse, second cahier du Publiciste philanthropique* (par Xavier Audouin).

Soixante-douzième pièce.

La soixante-douzième pièce est un imprimé ayant pour titre *Faits recueillis aux derniers instans de Robespierre & de sa faction* : du 9 au 10 thermidor.

Soixante-treizième pièce.

La soixante-treizième pièce est un imprimé intitulé *l'Orateur du peuple*, par Martel, avec cette épigraphe :

Qu'aux accens de ma voix la France se réveille :
Rois, foyez attentifs ; peuples, prêtez l'oreille. No. 13.

Soixante-quatorzième pièce.

Chançon nouvelle à l'usage des fauxbourgs.

AIR : C'est ce qui me désolé.

Mourant de faim, mourant de froid,
Peuple dépouillé de tout droit,
Tout bas tu te désolé :
Cependant le riche effronté,
Qu'épargna jadis ta bonté,
Tout haut, il se console.

Gorgés d'or, des hommes nouveaux,
Sans peines, ni soins, ni travaux,
S'emparent de la ruche :
Et toi, Peuple laborieux,
Mange, & digère, si tu peux,
Du fer, comme l'autruche.

*bis.**bis.*

Evoque l'ombre des Gracchus,
Des Publicola, des Brutus ;
Qu'ils te servent d'enceinte !
Tribun courageux, hâte-toi ;
Nous t'attendons : trace la loi
De l'*Egalité* sainte.

*bis.**bis.*

Oui, Tribun, il faut en finir.
Que tes pinceaux fassent pâlir
Luxembourg & Vérone !
Le règne de l'*Egalité*
Ne veut, dans la simplicité,
Ni panaches, ni trône !

*bis.**bis.*

Certes, un million d'opulens
Retient depuis assez long temps
Le Peuple à la glandée :
Nous ne voulons, dans le faubourg,
Ni les chouans du Luxembourg,
Ni ceux de la Vendée.

*bis.**bis.*

O vous, machines à décrets,
Jetez dans le feu, sans regrets,
Tous vos plans de finance :
Pauvres d'esprit, ah ! laissez-nous :
L'*Egalité* fera sans vous
Ramener l'abondance.

*bis.**bis.*

Le Directoire exécutif,
En vertu du droit plunitif,
Nous interdit d'écrire
N'écrivons pas ; mais que chacun,
Tout bas, pour le *bonheur commun*,
En bon frère conspire.

Un double Conseil sans talens,
Cinq Directeurs toujours tremblans
Au nom seul d'une pique :
Le soldat choyé, caressé,
Et le démocrate écrasé :
Voilà la République.

Hélas ! du bon Peuple aux abois
Fiers compagnons, vainqueurs des rois,
Soldats convertis de gloire !
Las ! on ne vous reconnoît plus.
Eh ! quoi ! seriez-vous devenus
Les gardes du Prétoire ?

Le Peuple & le Soldat unis
Ont bien su réduire en débris
Le Trône & la Bastille :
Tyrans nouveaux, hommes d'état,
Craignez le Peuple & le Soldat
Réunis en famille.

Je m'attends bien que la prison
Sera le prix de ma chanson ;
C'est ce qui me défie :
Le Peuple la saura par cœur ;
Peut-être, il bénira l'auteur :
C'est ce qui me console.

M.

*Soixante-quinzième**Soixante-quinzième pièce.*

19 ventose.

(Cette note paroît être de la main de Babœuf.)

(Deux lignes rayées.) A Did. deux douzaines de numéros, depuis 34 jusqu'à 39 inclusivement.

Au même qu'il porte deux douzaines de 40 chez la cit. Langl (1). (Trois lignes rayées.)

Abonnemens demandés au C. Al. pour les journaux suivans : Patriotes de 89, Sentinelle, Messager du soir, & le Censeur des journaux.

Demandé à Guillh. & à Path. des quittances (2).

A Did. 300 du n°. de *l'Eclaireur* (3).

22 ventose.

(Trois lignes rayées.) Les lois des foldats pour la pétition d'Arras. Mon habit. (4).

Reçu la quittance de Guilhemat & Pathiau. (5).

L'imprimerie des trois Amis, rue Jacques, n°. 51. Ne font-ce pas mes anciens imprimeurs ? Du linge, des pistolets, un sabre. (Trois mots rayés.) La chanson de Germain. Code la nature, c'est chez Vatar. (Un mot rayé). Ma pétition d'Arras à Rivol ? Le papier demi imprimé de chez Rivol ? Le papier..... Bodemant.

*Soixante-seizième pièce.*La soixante-seizième pièce est un imprimé format in-4°, intitulé *Manifeste des Belges & Liégeois unis*.*Soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux & quatre-vingt-troisième pièces.*

Les soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf,

(1) (2) (3) (4) (5) Ces lignes étoient barrées.
2^d volume. Copie des pièces de Babœuf.

F

quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux & quatre-vingt-troisième pièces ne sont autre chose que les listes des abonnés au journal de Babœuf.

Quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, centième pièces.

Les quatre-vingt-quatrième, quatre-vingt-cinquième, quatre-vingt-sixième, quatre-vingt-septième, quatre-vingt-huitième, quatre-vingt-neuvième, quatre-vingt-dixième, quatre-vingt-onzième, quatre-vingt-douzième, quatre-vingt-treizième, quatre-vingt-quatorzième, quatre-vingt-quinzième, quatre-vingt-dix-septième, quatre-vingt-dix-huitième, quatre-vingt-dix-neuvième & centième pièces, excepté la quatre-vingt-seizième qui sera transcrite ci-dessous, sont la minute du n^o. 42 du Tribun du Peuple.

(Ces pièces écrites de la main de Babœuf).

Quatre-vingt-seizième pièce.

Les citoyens d'Arras soussignés, aux membres du Directoire-Exécutif.

Arras, 10 ventôse, an 4.

DIRECTEURS,

Sommes-nous donc retournés à cette époque malheureuse (juillet 92) où les patriotes étoient poursuivis, embaillés par les juges-de-peace dévoués aux habitans du château des Tuileries, pour avoir conspiré la perte du tyran? Sommes-nous de nouveau dépouillés de nos droits les plus précieux?

& ne nous est-il plus permis de dire au peuple, « Que la » République sans l'égalité, sans le bonheur, n'est qu'un » vain mot, dont on abuse perfidement pour le rendre » esclave? » Faudra-t-il enfin que nous soyons réduits à faire comme alors des vœux pour qu'un 10 août vienne anéantir derechef & le despotisme & ses coupables agens? . . . Non, citoyens-directeurs, vous ne nous mettrez sans doute pas dans la cruelle position, ou d'abandonner nos devoirs pour nous ressaisir de nos droits, ou de laisser impunément violer nos droits pour rester fidèles à nos devoirs! . . . Non, vous ne permettrez pas à ces juges-de-peace qui semblent institués pour proscrire impitoyablement le patriotisme de torturer encore les amis de la liberté, sous l'éternel prétexte de conspiration contre le gouvernement! Vous punirez ce *Lamaigniere*, qui s'est porté contre la femme du citoyen Babœuf à des excès qui outragent l'humanité, la justice & la constitution! . . . Vous reconsecrerez le principe de la liberté illimitée de la presse! . . . Vous rendrez une mère éplorée & non coupable à ses jeunes & malheureux enfans, & vous prouverez ainsi à la France entière que la vengeance n'entre pour rien dans son arrestation. Nous attendons avec confiance cette nouvelle preuve de votre attachement aux principes & à l'équité! . . .

Salut & fraternité. Suivent les signatures.

Cent-unième & cent-deuxième pièces.

(Minute qui paroît être de la main de Babœuf.)

L'Éclaireur du Peuple, ou le Défenseur de 24 millions d'opprimés, par S. LALANDE, soldat de la patrie.

Avec cette épigraphe: « Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres » aux gouvernemens qui les négligent » *Saint-Just*.

Trop long-temps l'influence des écrits fut le domaine exclusif de l'aristocratie & de l'autorité; l'arène des publi-

cistes n'étoit remplie que d'athlètes de l'oppression & de l'injustice ; à peine restoit-il une seule voix pour protester en faveur de la vérité éternelle & des droits imprescriptibles : mais cette voix isolée au milieu de tant de trompettes impudentes de l'iniquité, de l'immoralité & de tous les paradoxes anti-sociaux, ne pouvoit articuler que des sons timides qui étoient nécessairement étouffés par les cent clameurs de la tourbe perverse. Ainsi le peuple étoit, pour ainsi dire, totalement indéfendu. L'excès des maux semble aujourd'hui contraindre les âmes fortes & sensibles à sortir du rôle d'observatrices silencieuses ; & dans ce moment où l'on menace encore de poser des digues au torrent de la pensée, l'énergie impatientée les franchit & s'élançe impétueusement dans les champs de l'indépendance. Il est apparemment des termes où la force coercitive contre les droits légitimes & incontestables n'en impose plus. C'est en effet précisément cet instant-ci que les plumes courageuses & bienveillantes paroissent choisir pour former une ligue puissante en faveur du peuple & de ses droits, & chaque jour voit éclorre de nouvelles productions qui annoncent l'existence, la force des moyens & le caractère prononcé de cette confédération ; ceci n'est pas d'un augure peu consolant pour les vrais républicains. Ils en concluront que la vertu, le dévouement héroïque, ne sont point entièrement bannis de notre sol, & les hommes placés à certains degrés commenceront peut-être à découvrir combien il est dangereux d'opposer un heurt trop téméraire aux principes d'une nation qui a vu de près la liberté. On peut garantir avec quelque confiance que la feuille que nous annonçons fera de couleur indépendante. Nous ne la jugeons pas seulement sur son titre ; nous avons vu trop de journaux qui n'ont eu de populaire que le nom ; ou si le contenu n'a pas toujours été le disparate frappant du titre, on voyoit ces feuilles annoncées si pompeusement dégénérer en recueil insignifiant de nouvelles, de procès verbaux & de remplissage. L'Éclaireur, d'après la touche de ses premiers numéros,

n'est point du tout cela ; c'est encore une feuille politique raisonnée, & raisonnée pleinement dans le sens du peuple & de la vertu toute entière. Le citoyen *S. Lalande*, son auteur, paroît être, ainsi qu'il se le dit, malgré l'entêtement de certaines gens à ne vouloir le croire, il paroît être un défenseur de la patrie, mutilé à son service ; il prend, dès son début, acte de sa qualité, pour s'établir en même temps que l'Éclaireur du peuple, celui de ses anciens camarades des différentes armées, auxquels il promet souvent d'adresser la parole & de les instruire de ce qu'ils doivent faire comme les soutiens nés de la démocratie, & de ce qu'ils ont droit de réclamer pour avoir déjà fait triompher la République contre les oppresseurs du dehors. Son style en même temps vigoureux & châtié a encore le mérite de la clarté & celui de pouvoir être facilement compris par toutes les classes de lecteurs. Sa doctrine est complètement populaire, complètement au profit des malheureux & dans l'esprit positif de son épigraphe. *Le bonheur commun*, paroît être aussi son mot de ralliement ; & les premières proclamations de son apostolat sont marquées d'un ton de vérité si nud, si prononcé, si exempt de ménagemens sur les hommes, les choses & les époques, qu'il est impossible de craindre qu'un tel combattant recule, parce qu'il est déjà trop engagé dès le premier pas. (*Onze lignes rayées*).

G. BARCEUF.

(*Cette signature est rayée.*)

S E I Z I È M E L I A S S E ,

I N T I T U L É E

**G R A V I L L I E R S , L O M B A R D S , T E M P L E ,
A M I S D E L A P A T R I E ,**
(Ce titre paroît écrit de la main de Babœuf.)
Contenant treize pièces.

Première pièce.
Sixième arrondissement.
Le 20 floréal.

Oui, les pancartes sont prêtes & bien arrangées : vous pouvez en disposer quand vous voudrez ; les patriotes sont prêts ; donnez-moi l'assurance que les troupes seront pour nous, & jamais insurrection n'aura eu de caractère plus populairement prononcé : tracez-moi, pour le bien de la chose, un plan de conduite uniforme. Que tout marche ensemble & d'accord, & la tyrannie est abattue infailliblement.

Je vais m'occuper dès aujourd'hui de l'objet de vous entourer de la confiance populaire ; quand vous aurez la confiance du peuple, vous aurez sa force.

N'oubliez pas le tocsin de l'Unité ; souvenez-vous que cette cloche a causé plus de mal au peuple que la carabine de Charles IX, & qu'elle ne fut placée que dans le dessein de l'affaiblir : dites-le au peuple, afin d'augmenter sa colère & sa vengeance.

Je ferai un petit mémoire de ce que les cartons ont coûté, & je vous le ferai passer.

Deuxième pièce.
Le 18 floréal.

Par votre lettre du 16, vous m'avez demandé l'état des armes à feu de l'arrondissement. Les renseignemens que j'ai eus à ce sujet en porte le nombre à - peu - près à 400, sans y compter les piques, qui probablement se montreront le jour de l'insurrection. A l'égard des cartouches, beaucoup de personnes en ont, quoique n'ayant point de fusils.

Il existe, dans chaque chef-lieu de section, 300 fusils, ou à-peu-près, en bon état.

Je vous prévien que l'insurrection sera terrible, si la troupe commence par se ranger avec le peuple : ce qui n'est pas difficile, & voici comment. Au moment où les troupes de Vincennes feront entrées dans le F., c'est de barricader l'entrée du côté de la ville, d'aller au devant, comme vous l'avez bien imaginé, avec des couronnes, les pérorer, les forcer à se ranger avec le peuple, & marcher avec cette colonne aux endroits destinés.

Songez que, le jour de la victoire, vous devez suspendre provisoirement l'exécution de toutes les lois & arrêtés des gouvernemens qui ont existé depuis l'horrible journée de thermidor.

Casser & annuler toutes les radiations de listes d'émigrés depuis cette époque, sauf à réviser. Enjoindre à tous les scélérats qui sont entrés sur le territoire de le quitter dans la huitaine qui suivra la proclamation de la loi.

Décréter que la salle des Jacobins sera reconstruite aux dépens de ceux qui l'ont fermée, & , à leur défaut, aux dépens des riches. Il en faut également une dans chaque arrondissement aux dépens de ceux qui n'aiment pas le peuple & qui l'ont ruiné.

Paris doit être fermé très-soigneusement pendant au moins

F 4

trois jours : personne ne doit sortir , pas même des courriers.

Les paquets de la poste seront ouverts par une commission.

J'ai omis de placer sur la liste des patriotes que je vous ai adressée , le citoyen Philippe , un des bons démocrates de l'arrondissement , très moral & capable d'administrer. Il demeure rue Charlot n°. 11.

P. S. Rendre responsables sur leurs têtes les chefs de la force armée , du fang qui seroit répandu.

Troisième pièce.

Sixième arrondissement.

P A T R I O T È S.

9 floréal.

(*La date & ces mots, Patriotes, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babeuf.*)

L O M B A R D S.

Canonnières.

1. Sorel, cordonnier , rue des Ecrivains , n°. 6.
2. Parent , rue *idem* & maison *idem*.
3. Poillon , rue de la Savonnerie , maison du faïencier.
4. Piqueur , rue des Lombards , maison du citoyen Duval , confiseur , enseigne du ci-devant Grand Monarque.
- Olivier , rue Quincampoix , cul-de-sac de Venise , capable de commander en seconde ou troisième ligne.

Patriotes bons pour administrer & révolutionner.

1. Cordas , rue des Ecrivains , maison du café , n°. 8.
2. Duvivier , perruquier , rue de la Vieille-Monnoie.
3. Blandin , ci-devant juge-de-peace , rue des Cinq-Diamans.

4. Clusel , bijoutier , rue Salle-au-Comte.
5. Dublanc , apothicaire , rue Martin , près le théâtre de Molière.
6. Seguin , employé à la police générale , demeurant à la maison ci-devant Saint-Magloire , rue Denis.
7. Ahuy , instituteur des aveugles , à la maison ci-devant Sainte-Catherine.

Contre-révolutionnaires des Lombards (En tout , 14.)

1. Limodin , imprimeur , rue Martin , membre du bureau central.
2. Guyot , rue Quincampoix , n°. 106.
3. Bonvin , marchand de toile , vis-à-vis les Innocens , aux deux Clefs.
4. Porte-fils , marchand de drap , rue Denis , près la porte Paris.
5. Quartier , marchand de foierie , rue Denis , près la porte Paris.
6. Robin , marchand de vin , rue aux Ours , au coin de la rue Magloire.
7. Altopaine , parfumeur , rue Denis , près la rue d'Avignon.
8. Bricogne , marchand de baleine , rue Denis , de plus municipal.
9. Bénard , marchand de cierges , rue Martin , près celle Aubry-le-Boucher.
10. Maucuit , horloger , rue Martin , au coin de la rue Aubry-le-Boucher.
11. Prevost , épicier , Cloître St-Jacques-la-Boucherie , n°. 11.
12. Martin , épicier , au coin de la rue de la Savonnerie.
13. Paris , confiseur , rue des Lombards ; il est frère du fameux Paris-Freron.
14. Rondeau , épicier , rue des Lombards , près le grand balcon.

Quatrième pièce.

Sixième arrondissement.

9 floréal.

(La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babouf.)

T E M P L E.

Canonniers.

1. Désormoise, rue de Menil-Montant, n°. 128.
2. Grenier, limonadier, boulevard du Temple, maison Foulon.
3. Rouffard, pâtissier, boulevard du Temple, à côté des Variétés.
4. Guilmin, rue Menil - Montant, n°. 119.
Féret, menuisier, rue du faubourg du Temple, à côté d'Atley.

P A T R I O T E S D U T E M P L E.

Bons pour administrer & révolutionner.

1. Metrot, rue Crussol, n°. 12.
2. Dutilh, enclos du Temple.
3. Perinet, enclos du Temple.
4. Fiquet (Antoine), rue Charlot, n°. 11.
5. Louis, jardinier, rue de Malthe, n°. 6.
6. Charles, rue fauxbourg du Temple.
7. Bauché, émailleur, rue d'Angoulême, n. 11.
8. Mallais, enclos du Temple, n°. 8.
9. Vie, perruquier, rue de Crussol, n°. 7 ou 5.

10. Draux, limonadier, au coin de la rue Fontaine nationale fauxbourg du Temple.

11. Francoz, rentier, rue de Crussol, n°. 12.

12. Lemoine, rue de Crussol, n°. 10.

Contre-révolutionnaires du Temple.

1. Perier, rue Boucherot, n°.
2. Louis Boudan, ci-devant prêtre, rue Fontaine nationale, n°.
3. Dubusc, rue Charlot, n°. en face la rue Normandie.
4. Breant, horloger, enclos du Temple, à côté l'hôtel Bouffers.
5. Sabotier, père & fils, enclos du Temple, derrière la Rotonde.
6. Dullere, commissaire de police, boulevard du Temple.
7. Hention, secrétaire du comité civil, rue Charlot, n°. 13.
8. Le chevalier Duplessis, enclos du Temple, n°. 8.
9. Dournel fils, juge-de-peace, rue Saintonge.
10. Guichard, directeur des chœurs à l'Opéra. *Nota.* Il a quitté la section. S'informer de sa demeure à l'Opéra; il mérite d'être suivi.
11. Bereau, rue Basse des fossés du Temple, employé au comité de sûreté générale pendant toute la durée de l'affreuse réaction.
12. Goin, ami intime de Rolland, employé au comité de sûreté générale; on ignore où cet être demeure.
13. Déniau, commandant les rebelles le 13 vendémiaire, employé fournisseur de la République, rue la Ville-Evêque, section du Roule.

Fin du contrôle du Temple.

Danjeon, rue des fossés du Temple, n^o. 60, propre à commander en deuxième ou en troisième ligne.

Fin de la section du Temple.

Cinquième pièce.

Sixième arrondissement.

9 floréal.

(*La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.*)

SECTION DES AMIS DE LA PATRIE.

Patriotes à placer pour administrateurs révolutionnaires.

1. Baude, commissaire de police.
2. Lambert, rue Denis, n^o. 54.
3. Vauthier, rue de Tracy, au coin de celle des Egouts.
4. Sellier, tabletier, rue Grenetat, n^o.
5. Genois, rue Denis, maison St.-Chaumont.
6. Renté, rue Martin, près l'Ancre nationale.
7. Gohier, à l'Arsenal, rue Martin.
8. Baugé, rue Martin, n^o. 354.
9. Simon du Ponceau.
10. Davellais, rue Martin, au Petit St. Martin.
11. Buneau, à Chaillot, section des Champs-Élysées.
12. Creston, juge-de-peace.

Fin des patriotes.

Contre-révolutionnaires des Amis de la patrie.

1. Vangeois, rue Martin, n^o. 282.
2. Boucheront, rue Martin, 285.

3. Rossignol, rue Bourg-l'Abbé, n^o. 3.
4. Roché, rue Bourg-l'Abbé, n^o. 4.
5. Laveau, rue Denis, au coin de celle du Petit-Hurlleur, épicier.
6. Fournier, marchand de vin, rue Martin, au coin de celle neuve Denis.
7. Canappe & Puger, rue Neuve-Denis, n^o. 15.
8. Pâris, avoué, rue Grenetat, n^o. 87.
9. Renard, fleuriste, rue Denis, n^o. 49.
10. L'au noir, rue *idem*.
11. Dupré, huissier, rue Denis, n^o. 54.
12. Rouffellet, ci-devant commissaire de police, rue Ponceau, n^o.

Sixième pièce.

Sixième arrondissement.

9 floréal.

(*La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.*)

SECTION DES GRAVILLIERS.

Canonnières.

1. Lefas, rue Transnonain, maison du perruquier.
2. Breois, rue Jean-Robert, maison du chandelier.
3. Baudin, rue Phélippeaux, près celle des Vertus.
4. Bolliard, rue Bailly, cour Martin.
5. Brocard, tabletier, rue Phélippeaux, très-brave & propre à commander.

Patriotes propres à être occupés.

1. Crespin, menuisier, rue des Gravilliers, n^o. 30.

2. Grespin, naturaliste, rue des Fontaines, n^o. 29.
3. Lepage, éventailiste, rue Aumaire, maison Lavarde; couvreur.
4. Petit, éventailiste, rue des Gravilliers, n^o. 5.
5. Charbeau, marchand mercier, au coin de la rue Jean-Robert & Transnonain.
6. Plançon, tabletier, marché Martin.
7. Brouillasse, ouvrier en foie, rue Mésée, près celle Martin.
8. Boursaut, instituteur, rue Phélippeaux.
9. Egosse, marché Martin, n^o. 4.
10. Boursier, frippier, n^o. *idem*.
11. Cazenave, officier de santé, rue neuve Martin.
12. Chicot, rue du Vert-Bois, n^o. 17.
13. Camelin, commissaire de police.

Contre-révolutionnaires des Gravilliers.

1. Felines, négociant, rue Jean-Robert, n^o. 9.
2. Sellier, corroyeur, rue Frépillon, n^o. 21.
3. Letellier, juge-de-peace, rue neuve Martin, n^o. 36.
4. Guillard, menuisier, rue Nazareth.
5. Grouvelle, rue Martin, n^o. 33, au roulage.
6. Vollée, ex-procureur, aujourd'hui épiciier, rue Aumaire, n^o.
7. Langlois, attaché à la ci-devant cour, rue des Fontaines, n^o.
8. Desmousseaux, peintre en bâtimens, marché Martin, n^o.
9. Leroux, chanteur à l'Opéra, rue Mésée, n^o.
10. Jacob, ébéniste, ses deux fils, rue Mésée, n^o. 77.
11. Richard, quincaillier, près le corps-de-garde.

Fin des Gravilliers.

Septième pièce.

Sixième arrondissement.

Le 9 floréal.

(La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.)

Je vous envoie à la hâte, citoyen, la liste que vous m'avez demandée : à l'égard de celles des contre-révolutionnaires, elles sont faites sans passion ; le nombre vous le prouvera. Celle des patriotes a été également soignée ; cependant je crois qu'il est possible d'en trouver quelques-uns de plus dans chacune de ces sections.

Je n'ai pu me procurer que le nombre des canonniers que je vous envoie : depuis que ces braves gens ont éprouvé tant d'avanies par la Convention, ils sont presque dispersés, de manière qu'il est très-pénible & très-difficile de se procurer le nombre que je vous adresse ; encore manque-t-il ceux de la section des Amis de la Patrie.

Vous pouvez vous fier aux hommes que je vous indique comme étant propres à être employés comme officiers supérieurs ; deux me sont parfaitement connus, Brocard & Danjent : le troisième m'est donné par un vrai démocrate. A l'égard d'Antoine Fiquet, je vous observe que c'est un brave, en qui vous pouvez placer une bonne confiance ; son intention seroit de partir pour les départemens de la Drome & de l'Ardèche, où il a beaucoup révolutionné. Disposez-en : il est tout entier au bonheur commun, & il connoît des hommes de ces départemens qui veulent de ce système ; je vous le rappelle, parce que je crois qu'il est infiniment propre pour cette opération.

L'esprit public s'est montré à découvert ; aujourd'hui les hommes timides se rassurent ; les forts prennent de l'audace : hâtez vos mesures, les patriotes sont impatiens ; l'occasion est

belle; saisissez-la, ne laissez pas au gouvernement le temps de prendre des mesures contre les hommes dont vous pouvez tirer un si grand parti; songez qu'un long retard dans l'explosion peut les perdre, & avec eux la patrie; leur détermination est superbe; ils veulent aller au Camp de Vincennes amener dans Paris leurs camarades égarés par le gouvernement, revenir à Paris, battre la générale, rallier les citoyens & marcher sur les scélérats. Voilà l'exacte vérité, c'est à vous à voir ce qu'il convient. Salut &.

Huitième pièce.

Sixième arrondissement.

Le 6 floréal.

(*La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.*)

Je vous envoie, citoyen, un extrait du discours prononcé il y a quelques jours par le commandant du deuxième bataillon de la légion de police, première demi-brigade, casernée à la Courtille, assemblée dans les cours de cette caserne; il m'a été transmis par un légionnaire qui m'a assuré l'avoir retenu assez exactement. Pendant tout le discours personne n'a soufflé: seulement à la fin les légionnaires ont répété le cri de *vive la République*, qu'ils ont dans le cœur, après quoi tout le monde s'est tu; le plus grand silence a régné pour écouter encore. Le discoureur interpréta à sa manière, le silence en faveur de ce qu'il venoit de dire pour le gouvernement. Il se trompoit bien grossièrement, cet esclave de la tyrannie; car il n'est plus possible de douter des intentions de la grande majorité de la légion, & la ferme résolution où elle est de favoriser de la force de ses armes un mouvement qui auroit pour objet le bonheur du peuple, & un changement dans les troupes.

La rue du Carême-prenant a dû vous dire là-dessus quelques

que chose d'assez intéressant pour ne pas être négligé, & il pourra bien encore vous en dire davantage, attendu que je l'ai abouché avec un brave qui m'a été recommandé, & qui m'a l'air d'être le meneur de la caserne de la Courtille. Réfléchissez-bien, citoyen, aux avantages que vous présente le mécontentement qu'a produit sur ce corps le décret rendu contre lui: c'est une masse de huit mille hommes mécontents, & dont on peut former l'avant-garde de l'armée populaire & insurgée; elle seule peut attacher à son audace tous les hommes qui sont las de la tyrannie, qui veulent la renverser ou mourir avec la liberté. Songez-y; les momens me paroissent à moi qui ne vois que le succès, très-pressans; c'est à vous, qui conduisez la machine, à juger si les circonstances nous sont favorables & avantageuses, si nous devons les presser, s'il faut enfin profiter du moment, ou attendre encore.

Rien de nouveau à la police: quelques patriotes mis à la surveillance, mais déjà prévenus, de sorte que les inquiétudes à cet égard doivent totalement cesser. Je ne suis pas mal servi de ce côté-là, & j'espère continuer à l'être malgré les changemens survenus dans cette administration.

Neuvième pièce.

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, 3 floréal, l'an 4 de la République.

(*Cette pièce paroît être une minute de la main de Babœuf.*)

LE DIRECTOIRE DE SALUT PUBLIC,

A l'agent du sixième arrondissement.

Quand les hommes sont encore susceptibles de conversion,
2^e volume. Copie des pièces de Babœuf. G

il vaut mieux les gagner à soi que les rejeter des rangs parce qu'ainsi l'on grossit son parti, & l'on diminue celui de ses adversaires.

Quand l'erreur est trop enracinée, il ne reste de plus avantageux que d'empêcher de tels hommes d'exercer le prosélytisme parmi ceux de la secte dont on est. Ta règle est tracée d'après ces principes relativement aux 3 ou 4 Marseillais que tu dis être endoctrinés par Feru, & devenus, par ses soins, sous-endocteurs de ses maximes parmi les démocrates : c'est à toi de voir à quel point ils sont ancrés dans la religion de nos adversaires, & de juger, d'après cela, si tu dois entreprendre d'en faire des néophytes, ou si tu dois te borner à les présenter à nos fidèles comme des hérésiarques dangereux, dont il faut qu'ils se défient.

Dixième pièce.

30 germinal.

Sixième arrondissement.

(*Ces mots sont de la main de Babœuf.*)

Les rapports de la police n'offrent rien d'intéressant pour les patriotes ; depuis deux jours ils ont tous roulé sur l'effet qu'a produit sur les esprits l'infame loi du 27 sur les attroupemens ; on y présente le peuple comprimé, mais de cette compression qui laisse entrevoir qu'une pareille position ne peut durer long-temps.

On m'a assuré hier que Maisonselle & Astier quittoient le Bureau central. Si cela est, il est à craindre que le petit nombre de bons patriotes qui se trouvent dans leurs bureaux, ne soient exposés : vous sentez qu'alors je n'aurai plus les moyens de connoître les rapports & les ordres que les *puissans* envoient au Bureau central, & qui toujours intéressent les patriotes sous quelques rapports.

Je vais donc engager les patriotes à dissimuler (quelques changemens qui arrivent) ; car plus nous avançons, plus nous avons besoin de renseignemens.

Je n'ai pu encore découvrir la demeure de tous les canonniers : aussitôt que je me la ferai procurée ; j'en dresserai la liste, & vous la ferai passer.

Il en est de même des contre-révolutionnaires ; & comme vous me l'observez justement, je ne veux vous envoyer que ceux qui constamment depuis la révolution se sont montrés les ennemis du peuple.

La même justice aura aussi présidé à la liste des patriotes que je vous enverrai, & les observations que je ferai sur chacun d'eux vous mettront à même de les juger tous. Dans le dernier envoi que vous m'avez fait de feuilles ayant pour titre, *doit-on obéissance à la Constitution de 95 ?* il manquoit une partie des feuilles, de sorte que la distribution n'a pas été aussi étendue qu'elle l'auroit été sans cela : je vous invite donc à faire soigner cet objet.

Il y a ici trois à quatre Marseillais, j'ignore leurs noms, mais je les suis moi, endoctrinés par Feru, qui emploient tous les moyens qui leur sont transmis pour persuader aux patriotes foibles que c'est au Directoire qu'ils doivent s'attacher pour sauver la chose publique, tandis que ce n'est véritablement que pour le patricien Barras & le très-fayette Carnot qu'on veut former un rempart ; ne conviendrait-il pas de cerner ces hommes & leur démontrer qu'ils sont dans l'erreur, que leur bonne foi est trompée par des intrigans aux gages mêmes des Barras & des Carnot ; qu'ils sont, sans le savoir, les instrumens de la tyrannie la plus odieuse, les soutiens des provocateurs des lois de sang qu'on vient de rendre contre les patriotes & les écrivains patriotes, ou bien de les laisser, en avertissant les patriotes de se tenir en garde contre les discours, les conseils, les opinions de ces hommes ?

J'ai reçu les 1200 liv.

Première copie.

(*Ce mot & toute la pièce paroissent être de la main de Babœuf.*)

Onzième pièce.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 26 germinal l'an 4 de la République.

LE DIRECTOIRE DE SALUT PUBLIC,

A l'agent du sixième arrondissement.

Nous avons reçu ton rapport du 24, qui nous a satisfaits. Il remplit une bonne partie de nos vues : sans doute que ceux des articles de nos instructions auxquels tu ne réponds pas, exigent de prendre des renseignemens ou de faire des démarches plus amples dont tu t'occupes. Nous t'engageons à beaucoup de suite & de célérité.

L'analyse des rapports de la police que tu nous promets nous fera d'un grand secours. Quelqu'un nous avoit déjà prévenus de ce service à rendre de ta part, & il nous avoit dit que tu pourrois nous procurer cette analyse pour tous les jours. Cela sera infiniment utile si tu peux le faire.

Voici les 1200 liv. que tu réclames pour avances relatives au collage des affiches ; tu seras satisfait pour le nombre des imprimés que tu desires d'avoir à ta disposition.

Nous savons, comme toi, que l'argent est le nerf de la guerre. Nous t'autorisons à faire les avances indispensables, mais seulement indispensables. Songe que cette révolution n'est point entreprise par des mylords ; & si cela étoit, tu ne voudrois point la servir. Elle est dirigée par des sans-culottes ; & c'est dire que leur trésor public doit être ménagé ; il n'est entretenu que par les contributions des sans-

culottes. Tu dis qu'il ne faut rien attendre de ton arrondissement ; donc les dépenses qu'il occasionnera seront à prendre sur ce qu'ils pourront fournir ; donc de la sobriété dans les demandes, sans cependant qu'une léfine mal-entendue arrête, & soit dans le cas de nuire à tout ce que tu jugeras utile.

P. S. Notre lettre n'est point encore partie, que ton rapport du 24 arrive. Nous ne pouvons que le répéter, que nous regardons comme infiniment précieux d'avoir celui de la police. Nous allons mettre à profit les premiers que tu nous transmets.

Notre circulaire d'hier te mettra à portée d'apprécier la valeur de celui des avis relatifs au prétendu projet des Amar, des Choudieu & autres.

*Douzième pièce.**Sixième arrondissement.**(Ce mot paroît être de la main de Babœuf.)*

24 germinal.

La police vient d'être avertie qu'il vient d'arriver chez des banquiers de Paris beaucoup d'argent qu'on présume vient de l'étranger.

Le ministre de la police a informé le Bureau central qu'on doit lire une lettre aux soldats, & qu'à cet effet les mesures doivent être prises pour arrêter les lecteurs.

Le ministre prévient pareillement ce bureau qu'on doit afficher dans les fauxbourgs un placard, pour le maintien duquel, ajoute-t-il, des patrouilles de patriotes doivent agir contre les mouchards qui prendroient fantaisie de les arracher.

On doit faire, dès demain, 25 de nouvelles recherches sur

l'orateur des campagnes Robin, lecteur de la feuille de Babœuf, à l'effet de connoître des moyens de subsistance les personnes & les endroits qu'il fréquente.

La dame Quincy, demeurante rue Lazare, tient journallement un jeu de trente-un, où se rendent habituellement Merlin de Thionville, Henri Larivière, & autres hommes semblables.

Les patriotes ont l'air plus satisfait depuis deux jours : j'ai cru remarquer que leur contentement venoit de ce que plusieurs d'entre eux paroissent avoir connoissance d'un projet dans lequel, dit-on, se trouvoient Choudieu, Amar, Barrère, d'Aubigny, Rossignol & autres; qu'ils sont souvent assemblés; que le coup se monte vigoureusement; que le succès est certain; que... que... qu'enfin la démocratie triomphera; & pour moi je n'en fais rien; mais si cela étoit, il faudroit, au moins quant à présent, douter d'une partie de ses espérances. Au surplus je vous donne cet avis, parce que je le crois utile à la chose publique: vous en ferez ce que vous jugerez convenable.

Il faut que l'*Eclaireur* ou le Tribun signale aux soldats de l'armée le nommé Prou, sergent de la quatrième compagnie du second bataillon de la légion de police, caserné à la Courtille, comme l'espion le plus actif du gouvernement, prenant toutes sortes de déguisemens, couchant de temps à autre dans les corps de garde, pour savoir ce qui se dit pour ou contre le gouvernement; ses principales galeries sont le Palais-royal, les Tuileries & les Boulevards. Il faut aussi prévenir les autres corps qu'il existe parmi eux de pareils êtres; il faut faire trembler les traîtres & les lâches pour relever le courage des foibles & soutenir les forts.

Treizième pièce.

Sixième arrondissement.

Le 24 germinal.

(La date & ces mots, sixième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.)

L'affiche a été lue avidement, elle a produit son effet.

J'ai organisé une compagnie de groupeurs, qui se forment tous les jours à la brune à la porte Martin & Denis, à l'instant où les ouvriers s'en retournent à leur domicile.

Il y a, rue du Temple, un magasin de subsistances, mais quant à présent il n'est fourni qu'au jour le jour. — De magasins d'armes aucun, jusqu'à ce jour, n'est découvert; seulement je sais qu'il en existe un aux Feuillans d'à peu près 12,000 fusils bien en état.

Je vous procurerai de temps à autre l'analyse des rapports de la police: par ce moyen vous connoîtrez mieux l'esprit public; vous pourrez le comparer avec les rapports des Douze, & vous mettre en mesure.

J'ai pris des mesures pour que les affiches soient dorénavant mieux collées: j'ai avancé pour journaux, colle & pot, 1200 liv. que vous me ferez passer.

Vous me ferez passer aussi une plus grande quantité de choses qu'il faudra distribuer ou afficher; il faut que le nombre excède toujours cent de chaque.

Je vous observe que les patriotes ne sont ici ni riches ni aisés; qu'ils ne peuvent cotiser que de très-foibles sommes. Vous savez que l'argent est un grand levier; procurez-m'en donc quand je vous en demanderai, sans quoi je ne vous réponds pas d'une exécution bien exacte.

DIX-SEPTIÈME LIASSE,

INTITULÉE

**BONDY, BONNE-NOUVELLE, NORD ET BON-
CONSEIL.**
(Ce titre paroît être de la main de Babœuf.)
Contenant trois pièces.

Première pièce.
P R E M I È R E C O P I E.
(Ce mot & toute la pièce paroissent être de la main de Babœuf.)
Cinquième arrondissement.
ÉGALITÉ. LIBERTÉ.
BONHEUR COMMUN.

Paris, germ., l'an 4 de la R.

LE D. DE S. P.
A l'agent du cinquième arrondissement.

La liste des hommes suspects, des réacteurs, des mouchards, est une des mesures recommandées par toutes nos instructions précédentes; ainsi tu ne feras que t'y conformer en nous la donnant, comme tu te le proposes par ton rapport du 25, où cependant tu remets devant nous cette mesure en question; nous t'y répondons par la plus grande affirmative,

Tu as reçu notre circulaire du 25, qui t'a tracé la marche à suivre relativement à l'intrigue des Choudieu & Amar.

On va faire ce que tu desires, par rapport aux patriotes lyonnais & aux autres départementaux: nous sommes édifiés de l'activité que tu nous annonces avoir mise dans cette partie essentielle de tes instructions, le logement de nos frères externes.

Deuxième pièce.

24 germinal.

(Cette date paroît être de la main de Babœuf.)
Cinquième arrondissement, comprenant les sections
**DE BONDY, NORD, BONNE-NOUVELLE ET
BON-CONSEIL.**
ÉGALITÉ. LIBERTÉ.
BONHEUR COMMUN.

Le placard de l'analyse & la distribution qui en a été faite ont produit le plus grand effet; & pour vous en donner la preuve, c'est que plusieurs des braves sans-culottes que j'emploie dans les sections respectives de mon arrondissement pour faire des prosélytes, m'ont dit hier & aujourd'hui que les principes contenus dans cet écrit étoient un mobile beaucoup plus grand pour faire agir le peuple que l'appât de la constitution de 93 elle-même. Enfin, disent les bonnes gens, nous voyons qu'on va s'occuper de nous & que nous aurons quelque chose cette fois. Je ne perdrai pas de vue ces heureuses dispositions, & j'arrange en conséquence mes batteries. Je suis parvenu à découvrir plusieurs ateliers; on

s'occupe dans ce moment à en travailler les ouvriers ; le zèle , l'ardeur qu'y mettent *mes hommes*, me donnent une vaste espérance : déjà j'en connois quelques-uns qui prétendent avoir *arsouillé* (vous savez toute la valeur de ce terme) dans la révolution, & sont tout prêts à se remettre à la besogne, pourvu que ce soit pour tuer les coquins de riches, d'accapareurs, de marchands, de mouchards, & de panachés du Luxembourg. *Mes groupistes* vont à merveille, & je vois avec plaisir que j'ai plutôt à tempérer leur effervescence démocratique qu'à la provoquer. Le nommé Dumoulin, commandant de la garde nationale de la section de *Bon-Conseil*, est un excellent démocrate : je me suis attaché particulièrement à reconnoître ses principes, & je me trouve obligé de convenir qu'il est à la vraie hauteur, & que l'égalité n'a pas de plus fervent zéléateur ; il a été agent du gouvernement de 93 dans le Palatinat, & s'y est conduit en brave & intelligent citoyen ; il est intimement lié avec le capitaine des canonnières de cette section, dont toute la compagnie est & sera pour nous au premier ordre. Je pense que le *Directoire de salut public* peut & même doit employer ce bon bougre ; il est capable & a l'intention fortement prononcée de rendre de grands services.

J'ai entre les mains une liste d'hommes justement suspects ; car ils ont chaleureusement servi les réacteurs thermidoriens, soit comme mouchards de Rovère, soit comme incarcérateurs de patriotes : si le Directoire le juge à propos, je la lui ferai passer.

Je fais que de faux frères intriguent pour les *Amar*, les *Choudieu*, & autres membres de la députaille ex-conventionnelle ; qu'on disoit encore hier que le courageux *Antonelle* s'étoit rangé sous leurs drapeaux, & qu'un nommé *Auman*, membre de la commission temporaire de Lyon, alloit se mettre à écrire pour le parti, qui n'attendoit plus, pour se mettre à l'œuvre, que la découverte de quelques millions.

Je fais aussi que les intrigailleurs ne font pas fortune, & sont considérés comme des limiers poussés par le Directoire, quoiqu'ils feignent d'aboyer tout autrement que lui. Il est inconcevable combien, chaque jour, s'accroît le nombre des nôtres ; de petites & nombreuses réunions sont organisées & vont *au bon pas*.

J'apprends qu'il arrive grand nombre de Lyonnais démocrates, que la persécution & l'assassinat chassent de leur ville, & l'espoir de *bûcher* bientôt le Directoire & la clique des Danglas attire à Paris : j'ai pensé que vous deviez chercher parmi les patriotes de Lyon, que vous connoissez résidant à Paris, un brave qui nous les adresse ; nous les logerons. Déjà on travaille, dans mon arrondissement, à disposer des logemens pour les démocrates externes, & c'est un des moyens que je desirerois que nos collègues activassent le plus. S'il me falloit vous entretenir de tous les mille petits faits qui donnent la valeur de l'esprit public, j'aurois à vous entretenir d'in-folios. Il me suffit de vous dire que ça ne va point mal, & que tout me fait augurer un plus grand succès encore.

Paris, le 24 germinal,

Salut, Égalité.

Troisième pièce.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Cinquième arrondissement comprenant les sections de BONDY ;
BONNE-NOUVELLE, NORD ET BON-CONSEIL.Rapport du quintidi 15 germinal, l'an 4 de la République
française une & indivisible.

J'ai, sous le prétexte de raviver l'opinion éteinte, conversé avec les patriotes les plus sûrs & les plus chauds de mon arrondissement. J'ai remarqué en eux une horreur profonde, une aversion indicible contre les regnans du jour : tous paroissent désirer ardemment la chute & la destruction de ces usurpateurs ; pour leur substituer les vrais magistrats, les vrais élus du peuple souverain, avec la constitution sublime de 1793. Ils entendent prononcer le mot d'égalité avec un touchant attendrissement ; ils parlent d'Antonelle & de Babœuf, & de tous les prédicans de cette belle doctrine, avec la plus grande vénération.

Les voyant dans ces heureuses dispositions, je leur observai, comme sans dessein prémédité, qu'ils devoient inspirer aux sans-culottes, à tous ceux de leurs concitoyens qu'ils seroient à portée de voir, ces plausibles sentimens, & d'aviser, pour cela faire, aux moyens les plus expéditifs & les plus certains. Ils me demandèrent si je ne croyois pas qu'on pût y parvenir par des réunions particulières : je leur dis que j'approuvois ce moyen, mais qu'il fût dans le principe sur-tout mis en usage avec la plus grande circonspection, afin de ne pas alarmer le gouvernement, dont la méfiance, commune à tous les tyrans & à tous les oppresseurs du peuple, n'avoit pas besoin de stimulant. Les réunions sont formées, j'en suis sûr, & jusqu'à présent composées d'excellens démocrates ; il ne s'y glissera pas de traîtres, j'ose l'assurer aussi. J'eus pu vous annoncer la création

de ces réunions, sans vous parler si longuement, si je n'eus désiré vous rendre tranquilles par l'exposé de ma conduite dans le procédé qui ne peut compromettre ni la cause ni ses apôtres.

J'insérerai dans mon rapport très-prochain les noms des hommes qu'on peut employer utilement, dans le cas où vous penseriez convenable d'étendre & multiplier mes ramifications ; *id.* les noms des faux-frères, des brigands, mouchards & tous les anti-égaux : leur nombre est bien grand ; mais leurs raisons sont si mauvaises & si contraires aux intérêts du peuple, qu'ils cherchent à dégoûter de notre système, qu'il n'est pas possible qu'ils aient du succès.

Je pense qu'il faudra en faire éclipser les plus marquans d'une manière ou d'autre, s'ils devenoient dangereux.

Hier on joua Brutus au théâtre du Marais : les avanies les plus outrageantes éclatèrent de toutes parts contre les gouvernans ; ils ont la méfiance, je dis plus, l'animadversion de tous.

Il paroît que certains démocrates aisés de cet arrondissement se disposent à faire quelques sacrifices pour (& je leur ai fait entendre cela) subvenir aux frais d'impression des journaux qu'on leur fournira, Babœuf & l'Eclairer, dont je leur ai dit ne pouvoir acquitter les abonnemens : je n'ai pas cru leur devoir dire encore qu'il étoit *gratis*.

Faites en sorte de me faire donner par jour deux ou trois Charles Duval, pour ne pas alarmer subitement les réunis : je veux qu'on les accoutume par cette lecture : il en est des articles, depuis quelques jours sur-tout, qui ne les aguerriront pas peu pour l'égalité.

Salut & baiser d'égal,

G. (1)

Du cinquième arrondissement.

(1) Lettre initiale de la signature *Germain*, dont l'écriture se reconnoît dans toute cette pièce & la précédente.

DIX-HUITIÈME LIASSE,

INTITULÉE

HALLE AU BLED, MUSÉUM, GARDES - FRANÇAISES,
MARCHÉS,

(Ce titre paroît être de la main de Babœuf.)

Contenant treize pièces.

Première pièce.

Quatrième arrondissement.

Hier, dîné chez M^e Merlin-de-Thionville, à la maison
du Raincy. Barras, Merlin, Talien, madame d'Orléans &
son fils, F. Fréron, &c.

(Au dos est écrit) : Gonnet ; des Gardes-françaises.

Vacret.

Bourrot.

Legras.

Geoffroy.

(Cette liste paroît être de la main de Babœuf.)

Deuxième pièce.

D. SECTION DES GARDES-FRANÇAISES.

Alibert, marchand d'estampes, rue Fromenteau.

Nogaret, rue *id.*, maison de l'Eclair, perruquier.

Caussard, bijoutier, rue *id.*, maison du pâtissier.

Jouve, rue du Chantre, n^o. 59.

Colin, rue *id.*, n^o. 59.

Petit-Jean, rue *id.*, n^o. 71.

Afforty, rue *id.*, maison de Fayet, perruquier.

Vidal, rue *id.*, n^o. 53.

Burguburu, rue *id.*, n^o. 60.

Croisé, marchand de vin, rue *id.*, au coin de celle
Honoré.

Lemaître, rue Champ-fleury, n^o. 116.

Boursier, rue *id.*, n^o. 116.

Fabre, rue *id.*, n^o. 116.

Thomas ; rue *id.*, n^o. 116.

Galonde, rue *id.*, n^o. 116.

Desieux, menuisier, rue *id.*

Lassaigne, rue *id.*, maison d'Enguien.

Derieux, rue du Cocq, n^o. 121.

Forestier, rue Honoré, chez le chandelier, près la rue du
Chantre.

Maron, rue d'Angevilliers, à côté du vitrier.

Kelar, même rue & maison.

Rubel, vitrier, rue *id.*

Lukener, rue *id.*, maison Conty.

Briquet, rue des Poulies, n^o. 160.

Roch, rue *id.*, n^o. 160.

Potevin, rue *id.*, vis-à-vis le traiteur.

Capitaine, rue des Poulies, maison du traiteur.

Praffinet, rue Bailleul.

Dubar, cordonnier, rue Jean-Tiron.

Tranchefort, rue *id.*

Soulier, traiteur, rue Honoré, maison des Américains.

Rigal, rue des Fossés Germain, n^o. 155.

Auvray, rue de l'Arbre-sec, n^o. 233.

Fabret, cordonnier, rue du Roule, chez le bottier.

David, maison du boutonier, rue *id.*, au Champ de
Mars.

Jaillet, sellier, rue Tableterie, maison de la vieille
Poste.

L'Echevin, sellier, rue & maison *id.*

Bourbon, rue des Bourdonnais, vis-à-vis celle des Mauvaises Paroles.

Montagne, vitrier, rue des Mauvaises Paroles.

Ferrière, rue de la Limace, n^o. 385.

Chochet, rue & maison *id.*

Canoniers, section id.

Muguet, capitaine, rue Champ-fleury, n^o. 91.

Bauffe, rue *id.*, n^o. 90.

Joyaux, rue de Beauvais, chez le perruquier, n^o. 83.

Delmas, rue du Chantre, n^o. 60 à 62.

Honalon, rue du Cocq, n^o. 118.

Portail, rue *idem*, n^o. 123.

Renaud, rue *idem*, n^o. 133.

Mayer, vis-à-vis les Piliers des Halles.

Simoneau, rue Tirechape.

Mera, rue Betizy, n^o. 345.

Desforges, rue de la Limace, n^o. 422.

Pouillot, rue des Bourdonnais, n^o. 349.

Crosnier, rue Bailleul, n^o. 239.

Mutrel, rue Bailleul, n^o. 238.

Troisième pièce.

É G A L I T É, L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Quatrième arrondissement.

Du 13 germinal, quatrième année républicaine.

Un patriote déguisé en chouan a rencontré hier l'agent intime de Rovère. Avant que les circonstances ne nous eussent appris à juger les hommes, ces deux individus étoient liés ensemble. Dans l'entretien qu'ils ont eu, cet esclave du crime

crime a dit au patriote que le club monarchique étoit bien organisé; que toutes les mesures étoient prises pour nous donner un maître; que c'étoit le jeune d'Orléans qu'ils avoient désigné; que, sous dix jours, la canaille seroit pendue, c'est-à-dire, ceux qui avoient été les auteurs de la mort de Capet; que *Rovère* auroit un exil d'un ou deux ans, pour la forme, vu les services qu'il avoit rendus & qu'il rendoit à la monarchie, &c. &c.

D'après tous ces propos, & encore plus d'après la conduite qu'on tient, je ne doute pas qu'ils n'emploient tout ce qui est en leur pouvoir pour faire réussir leur projet.

Reussiront-ils? je ne le pense pas; mais je crois que s'ils vouloient attaquer les premiers, ils nous rendroient un grand service: car on trouve bien de vieux patriotes, mais ils sont encore épouvantés par le souvenir des maux qu'on leur a faits. Je trouve par-tout le besoin de la liberté, & non l'audace qu'il faut pour la conquérir. Quel sera le résultat d'un choc donné par des hommes dont l'ame est glacée par la stupeur? Cependant, voici une occasion qui se présente. La légion part cette nuit pour Strasbourg & Metz, escortée par divers bataillons; & cette légion n'est pas disposée à partir. Plusieurs d'entre eux me l'ont assuré. Cela me fait croire qu'ils feront de la résistance à l'ordre qu'on leur donnera; & s'ils sont secondés, ils peuvent nous aider à briser nos fers.

Il y a une grande quantité de fusils dans les Feuillans: c'est *Lefranc*, canonnier de la section des Tuileries, qui est chargé de la direction & entretien de ce bâtiment; il est patriote, il peut nous en faciliter l'entrée. Voyez-le à cet égard, il peut être d'une grande utilité.

Je vous adresse la liste des démocrates & des canoniers de la section des Gardes-Françaises. Je ne néglige rien pour seconder vos mesures; mais le courage de mes collaborateurs n'égale pas leur esprit pour la liberté.

Salut, courage & sagesse.

2^d volume. Copie des pièces de *Babœuf*.

H

Si la troupe ne se décide pas promptement, le sang des républicains peut encore couler : & vous savez que le sang n'est souvent utile qu'à la tyrannie. Veillons donc à sa conservation, il vous est précieux ; & vous, veillez.

Quatrième pièce.

13 floréal, an 4.

(*Date qui paroît être de la main de Babœuf.*)

CITOYEN,

Tu n'en seras pas fâché d'apprendre le fait suivant, si tu n'en es pas instruit.

Le jour du licenciement de nos frères d'armes, je me suis trouvé près le Panthéon, où je vis descendre environ soixante dragons, un trompette & le général à leur tête ; celui-ci, apercevant un légionnaire, lui dit, Arrête là ; ensuite aux dragons, Défarmez cet homme. La trompette sonne, deux dragons s'avancent ; mais ils laissèrent entre eux & le légionnaire quinze pieds d'espace. Le général à commandé par cinq fois qu'on le défarme : aucun d'eux n'a obéi au commandement : le légionnaire a fait bonne contenance ; il a répondu fermement par trois fois : Mon sabre m'appartient. Le despote lui a demandé son nom, sa compagnie : ses réponses étoient précises ; mais je n'ai pu entendre le général. Après, il est parti. Deux autres légionnaires sont venus joindre le défarmé : je n'ai pu les revoir, ils se sont perdus au milieu de la foule de monde accourue pour voir cette infame opération.

J'ai reçu une lettre ces jours-ci de Port-Malo, en date du 25 germinal, par laquelle on me dit que l'armée venoit d'apprendre qu'une grande conspiration étoit découverte : tu vois que les conspirations sont découvertes à l'armée, avant de l'être à Paris ; car nous n'avons entendu parler

conspiration & loi martiale que le 27 & 28 du même mois ; si tu peux trouver dans ces petits renseignemens quelque chose d'utile, fais-le valoir.

Courage, & toujours courage, jusqu'au moment où la liberté triomphera ; ne donne point de répit aux tyrans ; ils tremblent, ils sont plus faciles à renverser. Salut & fraternité.

C. P. T.

Tu trouveras une lettre ci-jointe, je ne fais pas ce qu'elle contient, c'est une patriote de qui je la tiens.

Cinquième pièce.

10 floréal.

(*Date qui paroît être de la main de Babœuf.*)

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Quatrième arrondissement.

A U D I R E C T O I R E D E S A L U T P U B L I C .

Sans avoir égard à la liste des démocrates que je vous ai adressée, vous compterez sur celle-ci seulement. Ils sont en grand nombre : si leur caractère répondoit à leur volonté, la patrie seroit sauvée promptement & facilement ; tous ont une soif inaltérable de la liberté & une horreur sans borne pour la tyrannie : mais semblables à des moutons égarés, la crainte les poursuit par-tout ; ils craignent de rencontrer des loups qui les dévorent. Il est une infinité d'objets que vous me demandez qui se trouveront naturellement le lendemain de la régénération, comme les magasins de vivres, &c. Il importe d'avoir la force physique, & nous

H 2

l'avons; elle est pour la démocratie, comme je vous l'ai dit: elle cherche où s'accrocher. Notre ennemi est là, il nous attend pour se mesurer: il péirait de honte si les partis en venoient aux mains. Il faut les faire prendre, & l'ennemi succombera par-tout; j'acquiers la certitude que nous sommes les plus forts. Il faut qu'il y en ait qui s'exposent dans ces momens difficiles.

Liste des canonniers patriotes de la section des Marchés, bons.

Jacquinel, rue de la Tonnellerie, n°. 224.

Delettre, rue Denis, chez le marchand de vin, au coin de la rue de la Ferronnerie.

Dubois, rue de la Petite-Friperie, n°. 438.

Frazé, rue de la Lingerie, chez le marchand de vin, au Gros-Raisin.

Martin, sous les Piliers d'étain, entre la rue des Prêcheurs & celle Pirouette.

Larcher, capitaine d'artillerie, rue Aubri-Boucher, peintre en bâtiment, section des Lombards.

Section des Gardes-Françaises, canonniers, bons.

Muguet, rue du Champ-Fleury.

Cronier, rue Baillette.

Delmas, rue du Chantre.

Renault, rue du Coq.

Leforges, rue des Lavandières.

Portail, rue du Coq.

Mayer, les piliers de la Halle, rue Honoré.

Sixième pièce.

(Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.)

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 8 floréal l'an 4 de la République.

LE DIRECTOIRE DE SALUT PUBLIC,

A l'agent du quatrième arrondissement.

Tu peux être rassuré. Tous les renseignemens qui nous arrivent sont relevés & analysés sur des états, qui nous présentent des aperçus généraux dressés par une même main & sous la même écriture, d'après quoi les minutes de toutes les notes nous deviennent inutiles, & sont en conséquence annihilées.

Nous allons employer Pierron, d'après le compte favorable que tu en rends,

Septième pièce.

10 floréal.

Quatrième arrondissement.

(La date & les mots, quatrième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.)

Liste des démocrates de la section des Marchés: ceux qui sont marqués par ce signe + ont le plus de caractère; si je suivais les renseignemens que j'acquiers, la liste des démocrates, augmenteroit chaque jour.

+ Horcet, rue aux Fers, n°. 537, ancien militaire & ci-devant adjudant de section, bon pour un commandement.

- Dumay, rue des Prêcheurs, n^o. 445.
 Geisset, rue Honoré, n^o. 216.
 Tuffault, rue de la Poterie.
 Gumillion, rue de la Coffonnerie, n^o. 671.
 + Lavergne, rue de la Tonnellerie, n^o. 220.
 Gerome, rue de la Tableterie, n^o. 104.
 + Ravet, Piliers d'étain, n^o. 649.
 + Grioux, rue de la Poterie, n^o. 451.
 Devigne, rue aux Fers, n^o. 244.
 + Jouelars, rue des Lavandières, n^o. 84, employé à la police.
 + Nozieres, rue des Prêcheurs, n^o. 633, pompier.
 + Lamarche, rue de la Tonnellerie, n^o. 225.
 + Jacquinet, rue de la Tonnellerie, n^o. 224, canonnier.
 + Deletrée, rue Denis, chez le marchand de vin, au coin de la rue de la Ferronnerie, canonnier.
 François, rue de la Tableterie, n^o. 91.
 Breux, rue Denis, 40.
 Barberouffe, rue de la Tonnellerie, n^o. 225.
 Bizet, rue Petite-Friperie, n^o. 434.
 Lefevre, rue des Fourreurs, n^o. 146.
 Arault, rue des Prêcheurs, n^o. 627.
 + Barque, rue Denis, n^o. 9.
 + Penot, rue des Piliers d'étain, n^o. 649.
 Lacombe, rue Marché-au-Poiré, n^o. 336.
 + Langlois, rue de la Grande-Friperie, n^o. 445.
 + Lafosse, rue de la Coffonnerie, chez Lefevre, limonadier.
 Fortin, rue Denis, n^o. 21.
 + Saint-Amant, rue de la Coffonnerie, chez le tonnelier.
 + Michel, place Opportune.
 + Clumacippe, rue des Prêcheurs, n^o. 637.
 + François, rue des Fourreurs, n^o. 14.
 + Dubois, rue de la Petite-Friperie, n^o. 438, canonnier.
 + Fraze, rue de la Lingerie, à l'enseigne du Gros Raisin, canonnier.
 + Silvain, rue de la Tannerie, n^o. 225, canonnier.

- + Viala, rue Honoré, n^o. 216.
 + Selier, rue du Marché-au-Poiré, n^o. 339.
 + Morlaix, rue *idem*, près la rue aux Fers.
 + Lacombe, rue des Fourreurs, n^o. 145.
 + Pate, rue *idem*, n^o. 146 ou 147.

Vous avez des caractères pour imprimer les pancartes que vous me demandez par circulaire du 9 de ce mois de prairial : il vous convient de les faire imprimer ; car il est impossible que je puisse faire cet objet : les fonds & autres moyens manquent.

Salut, courage, & la démocratie triomphera.

Quatrième arrondissement, ce 10 prairial, 4^{me} année républ.

Huitième pièce.

É G A L I T É. LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

6 floréal, 4^{me} année républ.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

L'AGENT DU 4^e ARRONDISSEMENT AU DIRECTOIRE,
 SALUT.

Je me rappelle avec plaisir les actes de patriotisme de la Barre, municipal du dixième arrondissement : je l'ai vu en prison ; mais il avoit toujours confiance en Legendre, député, & Mathieu son collègue, avec lesquels il étoit fort lié : je pense que ces liaisons existent encore, ou du moins la confiance. En supposant qu'il n'y eût plus de liaisons entre eux, un citoyen qui est si long-temps à porter un jugement sur des individus qui m'auront mis, il y a long-temps à même de les juger, ne peut remplir une de vos missions : il servira la liberté, j'en suis sûr, avant même qu'elle ne

triomphe; mais seulement par l'impulsion qui lui sera donnée par celui que vous chargerez de mission. Il y a le nommé Pierron, rue de Sèves, n^o. 1039 (1), dont l'adresse est ci-jointe, qui a la haine de la tyrannie profondément gravée dans le cœur. Il est greffier de la dixième municipalité. Il desire servir la patrie. Il a des moyens & de l'amour de la patrie; il m'en a donné des preuves. Je l'ai abordé, il m'a exprimé l'indignation où il est de voir le peuple si malheureux; enfin je le crois propre à remplir votre objet. Au surplus, prenez des renseignemens sur son compte pour n'avoir rien à vous reprocher: pour moi je lui confierois une mission si j'en avois à lui donner, malgré que je me méfie de tout le monde. L'amour de la liberté & l'impossibilité où je suis de la sauver seul me forcent à la confiance; car, sans cet amour, je serois muet jusqu'à ce qu'il fût permis de parler, car je n'ai rien de bien à dire des gens puissans.

Je vous engage de nouveau à brûler toutes nos correspondances, après avoir relevé ce qui peut vous être utile; vous en sentirez la cause.

Je vous ferai passer sous peu la liste des canonniers, ainsi que celle des espions que je pourrai découvrir; enfin, tous les objets que vous m'avez demandés: mais un peu de patience, car la tâche que vous m'avez imposée est aussi grande que délicate; elle mérite des précautions: ici je trouve difficilement des collaborateurs qui aient les qualités requises en ce cas. Je vous le répète, nous ferons beaucoup de notre parti, si nous triomphons, c'est-à-dire, si les principes l'emportent; tout le monde cherche une branche pour s'accrocher; & je pense que quand on la verra, on se précipitera en foule: mais il faut prendre garde que cette branche ne soit rompue avant.

Salut, sagesse, courage & force.

(1) Ces mots, rue de Sèves, n^o. 1039, sont un renvoi de la main de Babœuf.

Contre-révolutionnaires, accapareurs & persécuteurs de patriotes.

Roux & Bignon, associés, m^{ds} de draps rue Honoré; entre les rues Lenoir & celle de la Tonnellerie, section des Marchés.

Neuvième pièce

6 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

Section des Marchés.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

L'agent du quatrième arrondissement, au Directoire,

SALUT.

Vous trouverez ci-dessous la liste de quelques patriotes de cette section; le nombre en est bien plus grand, mais ils n'ont pas grandes lumières; ils veulent le bien, mais ils ne connoissent pas le chemin qui y conduit; & en général, ils sont terrifiés par le souvenir des maux qu'on leur a faits, & la crainte de ceux qu'on peut encore leur faire. Ceux-ci sont les plus instruits: encore le sont-ils peu; car vous savez que les sans-culottes n'ont pas beaucoup le temps de s'instruire. Ceux désignés par cette marque 1 sont les plus courageux & ont le plus de caractère.

Ravel, bon commandant la force armée, ex-garde-française; lieutenant de gendarmerie; sous les petits Piliers d'étain, près la rue des Frêcheurs, maison de Boisfervoise, potier d'étain: il est propre à commander la force armée. 1.

Penant, révolutionnaire; *Masson idem*, même maison que *Ravel*, peu de capacité.

Bercher, l'aîné, marchand de fromage, Piliers d'étain, près la rue des Prêcheurs.

Henriot, tailleur, rue des Prêcheurs, n°. 639, bon républicain, peu de capacité.

Homacipe, rue *idem*, n°. 621, révolutionnaire, peu de capacité.

Bassèrelle, rue Denis, républicain terrifié, peu de capacité.

Bon commandant de force armée 1. *Horcet*, chapelier, au milieu de la rue au Fer, ex - adjudant de bataillon, bon dans une administration révolutionnaire & à la force armée.

Boté, cordonnier, rue de l'Aiguillerie, maison de Plancon, chapelier, administrateur révolutionnaire.

Paillez, rue de la Colsonnerie, maison de Blenhard, marchand de vin, *idem*.

Boquet, mercier, rue de la Tableterie, au coin de celle des Lavandières, *idem*.

1. *Pate*, ouvrier armurier, rue des Fourreurs, n°. 146 ou 147, bon à différentes places.

1. *Lacombe*, rue *idem*, n°. 145, révolutionnaire, bon dans différentes places, ayant du caractère.

1. *Morel*, limonadier, Charnier des Innocens, n°. 6, révolutionnaire, bon à différentes fonctions.

Morlaix, marchand mercier, Marché aux Poirées, près la rue au Fer, républicain terrifié, mais ayant des talens.

1. *Cellier*, linge, ex-commissaire des guerres, rue du Marché aux Poirées, au coin de celle de la Cordonnerie, n°. 339; il est peu de place qu'il ne puisse remplir, & il est révolutionnaire.

Vassans, rue *idem*, n°. 338; il peut remplir diverses fonctions.

1. *Michel*, cordonnier, rue de la Cordonnerie, n°. 351, révolutionnaire, ayant des talens.

J'apprends à l'instant qu'il a perdu la tête, c'est-à-dire qu'il est fou.

1. *Puisson*, marchand drapier, rue de la Petite Fripperie, républicain, ayant des talens.

Leserre, marchand de papier, rue des Fourreurs, n°. 144, terrifié, mais républicain, ayant quelques talens.

Il est un grand nombre qui, au jour de la régénération, se montreront avec courage; mais souvenez-vous de ce qu'écrivoit *Cicéron* à *Atticus*:

« Qui est-ce qui forme le bon parti? seront-ce les gens » de commerce & de la campagne? à moins que nous » n'imaginions qu'ils sont opposés à la monarchie, eux à » qui tous les gouvernemens sont égaux, dès-lors qu'ils » sont tranquilles. . . . Ne comptons donc que » sur le peuple travaillant. »

Quant aux espions, j'en connois bien quelques-uns, mais ils sont subordonnés à des chefs, & je ne croirai jamais au patriotisme de gens qui font un aussi infame métier pour vivre; ils peuvent se corrompre, mais ils ne peuvent servir la liberté, voilà mon opinion. J'ai fait la découverte de la demeure de l'un des quatre, qu'on me dit être chef de la partie de l'esprit public: il demeure rue du Coq Honoré, n°. 134; on me le dit patriote: si vous pouvez vous aboucher avec lui, il pourra vous servir; je l'ai un peu connu; il ne m'a pas paru indifférent à la révolution; au contraire; je l'ai vu pour parler patriotisme avec lui, quoique je haïsse ces espions; je ferai un effort furnaturel. Salut.

Si avec nous vous êtes à l'abri de toute surprise, vous devez nous y mettre à couvert en brûlant nos correspondances, après avoir relevé les notes que nous vous envoyons; car la tyrannie veille: donnez-moi satisfaction à cet égard.

Dixième pièce.

6 floréal, quatrième année républicaine.

(Le mot floréal a été mis par surcharge de la main de Babœuf.)

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

L'agent du quatrième arrondissement au Directoire,

S E C T I O N D E S M A R C H É S ,

Salut.

Vous trouverez ci-dessous la liste des ennemis incurables de la patrie, qui ont constamment donné des preuves de leur haine pour toute espèce de liberté; ceux qui se sont le plus signalés dans la proscription des patriotes sont désignés par cette marque 1, sont les chefs de la réaction. S'il falloit vous donner les noms de tous les ennemis de la patrie de cette section, il faudroit vous nommer presque tous les boutiquiers; mais des bonnes institutions les corrigeront peut-être; mais ceux-ci ont bien fait des maux à la patrie, & ils n'attendent que l'occasion pour recommencer contre les patriotes.

Harnoul, rue de la Chanvrerie, maison du carreleur, n^o. 679.

Trudon, rue *idem*, maison du vitrier, agioteur.

Grosmas, rue des Prêcheurs, n^o. 644: il a de grands magasins de vins 1.

Fremond, boutonnier, vis-à-vis Grosmas, commandant de bataillon.

Herbel, cordier, rue de la Cossonnerie, agioteur.

Pruneaux, rue *idem*, maison de l'épicier à gauche en entrant par la rue Denis 1.

Bidaut & Belenger, rue au Fer, marchand bouton- nier 1.

Guibout, rue *idem*, à la Petite Chaîse.

Raffard, boutonnier, au Bras d'or, rue de la Ferron- nerie en entrant par la rue Denis à droite 1.

Geance, clincailler, rue *idem*, à gauche en entrant par la rue Denis.

Demine, maison de Davignon, rue *idem*, maison du limonnadier: c'est le rendez-vous des chouans, près la rue Denis à gauche.

Denisar, rue *idem*, voisin de Demine; il est lieutenant.

Tabuis fils, limonnadier, rue *idem*, même côté de la rue 1.

Dharembur, magasin de vin & toile, rue *idem*, & même côté 1.

Malard, magasin d'épicerie, rue de l'Aiguillerie, Cloître Opportune.

Pauluse & Steverard, rue *idem*, magasin de draps.

Herbaux, juge-de-peace, rue *idem* 1.

Le marchand épicier en gros, bâtiment neuf, rue Denis, au coin de la rue Courtalon.

Le marchand de bas, au coin de la rue de la Lingerie & de celle Honoré 1.

Le marchand de soie, rue Denis, au coin de la rue de l'Aiguillerie. 1.

Pluete, commis d'un commissaire de guerre, rue de la Chanvrerie, n^o. 680, assassin des républicains. 1.

Mezy, agioteur, rue Denis, n^o. 5, près la rue des Prêcheurs.

Beaulier, grand agioteur, rue *idem*, n^o. 11.

Faiffard, clincailler, rue *idem*, n^o. 12.

Pape fils, marchand de soie, rue Denis, n^o. 13.

Charfoulas, chaircuitier, rue *idem*, près la rue de la Cossonnerie. 1.

Montfor, mercier, rue *idem*, vis-à-vis celle Trouffe-Vache. 1.

Cheville, son voisin, balancier, rue *idem*.

Fayan, drapier, rue *idem*, au coin de celle de l'Aiguillerie, commandant de bataillon. 1.

Varé, épicier, au coin de la rue de la Tableterie & celle des Lavandières. 1.

Dutemple, chaircuitier, rue des Déchargeurs, près celle de la Ferronnerie.

Ouzel, papetier, rue Honoré, entre celle de la Tonnellerie & celle dite Lenoir. 1.

Carette, drapier, rue de la Poterie, au coin de celle de la Tonnellerie. 1.

Preflat, drapier; magasin considérable, rue de la Poterie.

Portail, perruquier, rue de la Cordonnerie, n°. 370; il a démoralisé les habitans de son quartier. 1.

Marais, limonnadier, maison dite Paté, rue du Marché aux Poirées.

Cadzin, tallieur, rue des Fourreurs, n°. 148 & 149. 1.

Gaucher, orfèvre, rue de la Fromagerie. 1.

Faugeron, rue Mondetour, mentisier.

Tibault, marchand de papier, maison de Davignon, limonnadier, rue de la Ferronnerie, au premier.

Boutet, marchand de toile, rue au Fer. 1.

Legrand, marchand, rue Denis, n°. 61.

Bluteaut 1. & Ledoux 1., rue de la Chanvrerie, n°. 678; magasin de toile.

Coquard jeune, rue *idem* & maison *idem*. 1.

Section du Muséum.

Juneaut: magasin de drap, rue Bertin-Poiré, n°. 71. 1.
Maillard, avoué, rue Germain-l'Auxerrois, n°. 13. 1.

Section des Gardes-Françaises.

Boquet, marchand mercier, rue Honoré, n°. 320, au premier, près la rue Tirechape.

Vous aurez bientôt ceux des trois autres sections.

Sagesse, force & courage.

Ma longue détention m'ayant fait perdre tous ces messieurs de vue, je serai peut-être obligé de vous renvoyer un supplément: cependant je desire que cela ne soit pas; mais comptez que le seul amour de la patrie me dirige: vous savez que le grand nombre des hommes donnent toujours raison aux plus forts; il y a du danger à courir à faire autrement.

Onzième, pièce.

(Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.)

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 26 germinal, l'an 4 de la République.

Le Directoire de salut public, à l'agent du quatrième arrondissement.

Nous avons reçu ton premier rapport du 25, qui a été trouvé très intéressant. En répondant à notre circulaire du 19, tu nous observes qu'outre les dépôts généraux de subsistances, d'habillemens & de munitions, appartenant à la République, il est une infinité de dépôts particuliers de comestibles & draperies chez de prétendus négocians, & nombre de dépôts d'armes chez les armuriers, dont les bou-

tiques peuvent être considérées comme autant de petits arsenaux. Nous avons bien entendu, par le premier article de notre circulaire du 19, que l'on comptât ces objets dans les renseignemens que nous demandions; veuille donc bien t'occuper de nous indiquer en détail & par adresse de rues & de numéros, les magasins de MM. les négocians & ceux des marchands ou fabricans d'armes.

Nous avons reçu comme très-précieux l'avis sur Meudon & Vincennes.

Nous avons prévu cette trop grande précipitation de l'esprit public; & c'est pour l'empêcher d'amener les résultats nuisibles que tu crains aussi bien que nous, que, tant hier qu'aujourd'hui, cent circulaires ont été adressées aux douze agens, & que le numéro 42 du Tribun a paru.

La mesure proposée par toi pour faire monter la garde à la porte des deux hôtels de police, a été goûtée & va être mise à exécution.

Douzième pièce.

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, 25 germinal, 4e de la République.

L'agent du quatrième arrondissement au Directoire secret de salut public,

S A L U T .

Si je connoissois l'arrondissement de ma commune, comme je connois celui de ma section, j'aurois pu vous rendre un compte plus satisfaisant & plus prompt sur mes opérations que celui que je vais vous rendre; mais les traîtres & les lâches sont si communs, que je crains de me confier à un de

de ces êtres qui aiment bien la liberté quand elle est établie, mais qui sont incapables de courir aucun des dangers qui se présentent pour la fonder. Voici donc ce que je puis vous communiquer dans ce moment.

1°. La halle aux draps, rue de la Patrie, section des Marchés, contient beaucoup de draperie & toilerie.

2°. La halle au bled contient des bleds, farines & légumes secs en tous genres.

3°. L'Oratoire, rue Honoré, section des Gardes-Françaises, est un dépôt d'habillemens & autres effets appartenans à la République.

Voilà les seuls dépôts que je connoisse dans mon arrondissement; mais il est une infinité de maisons particulières qui, sous les noms de négocians, sont remplies de toutes espèces de comestibles, notamment d'épiceries; quant aux dépôts d'armes, chaque maison d'armurier, qui sont en assez bon nombre dans cet arrondissement, peuvent être considérées comme de petits arsenaux.

L'on m'assure qu'il y a à Meudon plus de 80 pièces de canons; ce dépôt n'est gardé, dans ce moment, que par trente canoniers & quarante hommes: *Lecoinre* garde ce poste important; il se laisseroit volontiers forcer la main; Vincennes est de même rempli de munitions de guerre & de bouche; quoique ces objets soient étrangers à la tâche que vous m'avez imposée, j'ai cru devoir vous en parler pour que vous y fassiez attention.

L'esprit public est généralement bon; par tout il cherche le chemin par où il pourra sortir de l'oppression sous laquelle il est comprimé; mais l'esprit des groupes est si vif, que je crains qu'il n'amène des mouvemens qui nuisent à la cause de la liberté.

Quant aux renseignemens que vous me demandez sur les espions, mon cœur répugne de remuer cette boue du genre humain; mais l'intérêt public l'exige. Quel que soit le dégoût que j'éprouve à les fixer, je satisferai à votre

demande dans ma prochaine lettre. Je dois vous prévenir que nous sommes environnés de toutes parts par cette espèce de bêtes féroces. Il est, me dit-on, des individus qui prennent le masque du patriotisme pour profiter des indiscretions qu'ils provoquent avec adresse: mon silence doit les désespérer; mais tous les patriotes ne sont pas discrets: je pense donc qu'il seroit important que plusieurs républicains montent la garde deux ou trois jours à la porte du lieutenant de police & de celle de la mairie, pour y reconnoître ceux des individus qui se faufilent parmi nous, afin de reporter à leur maître nos entretiens.

J'ai déjà plusieurs petites réunions composées de républicains aussi sages que courageux.

Dans ma prochaine, qui ne sera pas éloignée de celle-ci, je vous donnerai des renseignements sur les autres objets dont vous m'avez parlé; mais, je vous le répète, je ne suis pas communicatif: tant de républicains immolés inutilement pour la patrie sont des leçons qui m'ont rendu sombre, inquiet sur tout ce qui nous environne: non que je craigne pour mon individu; car être esclave ou mort, c'est la même chose: il faut sauver la patrie.

Sagesse, courage & union.

Treizième pièce.

(Cette pièce paroît être de la main de Babeuf.)

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 24 germinal l'an 4 de la République.

LE DIRECTOIRE SECRET DE SALUT PUBLIC,

Au principal agent révolutionnaire du quatrième arrondissement.

Tu es le seul agent, citoyen, qui es en retard de répondre à la demande des renseignements & rapports que nous t'avons faite par notre instruction principale & par notre circulaire du 19 de ce mois. Nous nous imaginons bien que c'est parce que tu es fortement occupé des différentes organisations requises, & de recueillir les renseignements de toute espèce dont nous avons besoin. Nous t'invitons, cependant, à nous répondre sur-le-champ un seul mot, pour nous dire à quel point tu en es, sauf à prendre ensuite tout le temps qui te sera nécessaire pour achever tes rédactions.

DIX-NEUVIÈME LIASSE,

INTITULÉE

BRUTUS, CONTRAT-SOCIAL, MAIL,
POISSONNIÈRE,*(Ce titre paroît être de la main de Babeuf.)**Contenant dix pièces**Première pièce.**Troisième arrondissement.*

MESURES A PRENDRE.

Mettre le Directoire exécutif dans l'impossibilité de donner des ordres ;
 S'assurer de l'état-major-général ;
 Du ministre de la police générale ;
 Du ministre de la guerre ;
 Du ministre de l'intérieur.

La prison militaire appelée Collège de Montaigu, rue des Sept-Voies, près le Panthéon, renferme dans ce moment environ 300 hommes au moins ; cette prison n'est gardée que par 15 hommes de la légion de police ; un détachement de 15 ou 20 hommes suffiroient pour libérer les militaires qui y sont. On peut de suite se porter au poste du Panthéon pour y prendre les armes qu'on y trouveroit, ainsi que dans les autres postes environnans, de manière que ce petit bataillon se trouveroit armé sur-le-champ.

A V I S.

Les chouans du Corps législatif se réunissent, tous les

jours, rue de Clichy, dans une maison appelée la maison de Boutin ou la Bouxière ; ils sont, dit-on, au nombre d'environ 300 : ce rassemblement a lieu une partie de la nuit.

On pourroit prendre le plan de cette maison ; &, en la cernant, il en échapperoit très peu.

Un adjudant-général nommé Saint-Charles a dénoncé au ministre de l'intérieur, hier au matin, qu'il y avoit une conspiration contre la vie des Directeurs, qui devoit s'exécuter la nuit dernière ; il y a au Luxembourg des escaliers dérobés qui communiquent sur le jardin, & par lesquels les fîres peuvent s'évader.

*Deuxième pièce.**Troisième arrondissement.*

Patriotes de Brutus, susceptibles de remplir des fonctions civiles ou militaires.

Patizel, rue du Petit-Carreau, n°. 34.

Jacob, rue Montorgueil, n°. 23.

Debon, rue Montmartre, n°. 217.

Maisoncelle, rue du Petit-Carreau, n°. 26.

Champettois, rue Neuve Eustache, n°. 3.

Lambert, ex-commandant de bataillon, rue Neuve Eustache.

Thevenard, ex-capitaine des canoniers, Passage du Saumon.

Mirau, ex-officier de l'armée révolutionnaire, rue Montorgueil, à côté du Passage du Saumon, n°. 18.

Thouvenin, ex-officier de canoniers de la section du Contrat-Social, fera marcher ceux des canoniers de sa compagnie quand il en sera nécessaire.

Il est marchand épinglier, rue Montmartre, près celle Jean-Jacques-Rouffeu.

Troisième pièce.

Troisième arrondissement.

Vendémiairistes de Brutus.

Vauchelet, président, électeur du Théâtre Français, rue du Gros-Chenet, n^o. 1.

Vigée, président, électeur *idem*, rue du Croissant, n^o.

Feline, secrétaire, rue du Gros-Chenet, n^o. 45.

Egasse, commandant de bataillon, rue des Jeûneurs, n^o. 6.

Chery, électeur, rue Joseph, n^o. 22.

Andron, rue Montmartre, n^o. 8, près celle Cléry.

Aubé, rue des Jeûneurs, près l'égout.

Franconville frères, marchands, rue neuve Eustache, n^o. 9.

Franconville, même rue, n^o.

Mazourie, rue Joseph, n^o. 1.

Bouvier, rue de Cléry, n^o., vis-à-vis celle du Gros-Chenet.

Bougrou, papetier, rue Montmartre, vis-à-vis les mes-fageries.

Tronson-Ducoudray, rue du Sentier, n^o. 24.

Portalis, rue du Croissant, n^o. 5.

Leheurteur, rue neuve Eustache, n^o. 11.

Jacob, marchand, rue neuve Eustache, 13 ou 14.

Il n'y a pas un de ces hommes qui ne soit coupable d'une longue série de crimes.

Individus dont la fortune fait présumer qu'ils sont approvisionnés de subsistances.

Bidermann, boulevard Montmartre, n^o.

Vigneron frères, rue du Croissant, n^o.

Lenormand d'Étiolles, rue du Sentier, n^o.

Laneuville, rue neuve Eustache, n^o.

Lagrange, ci-devant hôtel Montholon, boulevard Montmartre.

Ce sont les hommes les plus connus; mais, au surplus, la plupart des habitans de cette section sont riches, & on peut espérer de trouver infiniment de choses, en faisant des visites domiciliaires.

Quatrième pièce.

Troisième arrondissement.

15 floréal, an quatrième.

Il est nécessaire que le peuple connoisse les hommes que le gouvernement emploie pour exécuter ses actes tyranniques; il faut que l'armée sache que ceux qui ont préservé, qui ont ménagé & sauvé les royalistes du 13 vendémiaire, commandent aujourd'hui le désarmement des braves qui ont défendu la représentation nationale dans cette journée; il faut que les citoyens & les soldats apprécient un gouvernement perfide, qui brise les instrumens dont il s'est servi; lorsqu'il découvre en eux des intentions contraires à ses desseins populaires.

Voici les individus qui commandoient les bataillons qui ont été désarmer la légion de police.

Le général de brigade, président du conseil militaire séant au chef-lieu de la section Lepeletier.

Le nommé Villiers, chef de brigade, long-temps chef

du bataillon de la section Lepeletier, & qui la commandoit le jour du défarmement du fauxbourg Antoine en prairial.

Un Anglais, ci-devant aide-de-camp du traître Menou.

Le travail pour les renseignements demandés se fait, autant que possible; mais, comme il a été dit dans une première note, les matériaux révolutionnaires de cet arrondissement sont défalpétrés; il n'est plus que la matière neutre.

Cinquième pièce.

Troisième arrondissement.

(*Ces mots, troisième arrondissement, sont de la main de Babœuf.*)

8 floréal, an quatrième de la République.

Tout ce que renferment les prisons dans ce moment, sont généralement des voleurs & des assassins, à l'exception de quelques individus qui sont prévenus d'émigration ou autres délits contre-révolutionnaires; or, ces deux sortes d'hommes sont également un objet de proscription pour les démocrates. Il y a cependant à Bicêtre quelques militaires condamnés aux fers pour délits particuliers de désobéissance à la discipline; voilà les seuls hommes capables de rentrer dans la société & la servir: on remplit dans cet arrondissement le véritable but, relativement aux réunions civiques; car il n'y en a aucune d'offensible, & la distribution des papiers politiques se fait avec des précautions raisonnées.

Nous allons employer tout pour connoître les maisons qui sont susceptibles d'avoir emmagasiné des comestibles; cependant on ne pourra véritablement que former des conjectures, en raison des fortunes.

Les circonstances actuelles exigent plus que jamais des mesures discrètes, car la nouvelle organisation de la police ne laisse plus rien à notre disposition; tous les patriotes

qui en étoient en sont expulsés, & aucuns avis ne nous parviendront plus: il n'y a pas de doute que les nouveaux venus, pour se rendre dignes de la confiance de leurs maîtres, mettront tout en œuvre pour les servir selon leurs desirs, & que le principal objet de leur sollicitude sera contre les amis de la liberté.

Sixième pièce.

(*Minute qui paroît être de la main de Babœuf.*)

Paris, 6 floréal, an 4 de la République.

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Le Directoire de Salut public à l'Agent du troisième arrondissement.

Il faut nous donner la liste des particuliers riches chez lesquels on présume qu'il existe des provisions de comestibles, conformément à la demande que nous t'en avons déjà faite par une de nos précédentes circulaires.

Nous avons mis à profit tous les avis contenus dans ton rapport du 28: ce qui se passoit au café Boudray a toujours été contraire à nos vues, & ce n'étoit pas nous qui le provoquions.

Septième pièce.

du 29 germinal, an 4.

Troisième arrondissement.

Le machiavélisme de nos ennemis a conçu le projet suivant: « Une quarantaine de femmes se réuniront dans un

» quartier désigné; elles crieront beaucoup contre les accapareurs & les agioteurs, diront qu'il y a assez long-temps que ces hommes affament le peuple, qu'il est juste qu'ils dégorgent de bonne volonté ou de force; elles échaufferont & provoqueront ceux qui les écouteront; & enfin elles satisferont leur indignation en se jetant avec fureur chez quelques marchands: des individus placés exprès se répandront dans Paris, disant que ces coquins de Jacobins ont enfin mis à exécution le projet affreux de faire piller les honnêtes gens, les bons citoyens: ce bruit s'accréditera considérablement, les mesures répressives seront mises en activité. Les journaux feront retentir tout Paris & la république entière de ce nouveau crime des Jacobins, des terroristes, &c. de là l'impulsion contre eux, de là la persécution motivée; & bref la destruction totale de ces hommes affreux. »

Il est urgent de déjouer cette infame combinaison, il faut la rendre publique; & s'il étoit possible d'afficher, ce seroit un coup de maître: il seroit bon de désigner, par l'avis placardé, l'auteur du placard; il seroit pendant contre la proclamation du Directoire exécutif du 25 germinal: il est juste d'opposer machiavélisme contre machiavélisme: tel est l'avis de beaucoup de patriotes.

Ce qui justifie davantage ce projet à mes yeux, est une conversation particulière qui m'a été communiquée, dont le principal acteur étoit un député chouan de Lyon. Nous avons, disoit-il, avant hier remporté une demi-victoire, par la loi rendue contre les attroupemens; mais nous en rapporterons une toute entière sous quelques jours, nos batteries sont dressées, & nous sommes sûrs de leur réussite. Nous ferons faire un mouvement que nous attribuerons aux anarchistes, & nous détruirons enfin cette secte abominable qui entrave nos desseins. Hier encore le même a dit: Patience, ça ira.

Huitième pièce.

Du 28 germinal, an 4.

Troisième arrondissement.

Il n'existe aucuns dépôts d'armes, munitions, ni substances, dans le troisième arrondissement; mais il est probable que les particuliers riches ont des provisions de comestibles.

Il y a quelques patriotes armés, le nombre en est petit, le recensement s'en fera autant que possible.

Jusqu'alors il n'y a d'ateliers connus que celui des messageries, dont l'esprit n'est pas bon, parce qu'à l'époque de la réaction, on en a évincé tous les ouvriers patriotes.

Les individus attachés à la police, connus jusqu'alors, sont des patriotes prononcés, qui servent la liberté en remplissant leurs fonctions par les avis utiles qu'ils donnent; un de ceux-là a fourni un exemple non équivoque de son civisme à l'occasion de l'arrestation de Germain. Il se nomme *Taver*, ancien membre du comité révolutionnaire de Brutus.

Un autre non moins utile est *Jacob*, aussi du comité désigné.

Les autres articles des instructions ne sont pas encore prêts, parce qu'ils exigent plus de recherches & de précautions.

Le gouvernement a mis toutes ses batteries en avant pour trouver le secret des patriotes. Il est quelquefois bien averti; mais nous le sommes aussi.

Il seroit prudent, disent beaucoup de patriotes, d'activer moins ostensiblement pendant quelques jours, pour atténuer les mesures contraires.

Le café chinois est signalé d'une manière particulière; ce qui s'y passe est indiscret; rien n'échappe; il ne seroit pas étonnant qu'il ne soit l'objet d'une mesure arbitraire.

Deux citoyens nommés Gaudet sont désignés pour être les lecteurs publics, &c.

A demain, quelques détails importants.

Drouet est indiqué à la police comme un des chefs du café chinois.

Neuvième pièce.

(Toute la pièce paroît être de la main de Babœuf.)

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 25 germinal, l'an 4 de la République.

LE DIR. DE S. PUB.

A l'agent principal du troisième arrondissement.

Si nous ne t'avions pas connu avant de te livrer notre confiance, ton rapport du 22 nous rendroit témoignage du choix heureux que nous avons fait de toi. Nous ne pouvons te recommander qu'une suite de zèle & d'activité : multiplie, s'il est possible, tes rapports, & hâte encore, autant que tu le pourras, l'envoi de tout ce que tu nous a promis, & de tout ce que nous t'avons demandé.

Dixième pièce.

Du 22 germinal, an 4.

Troisième arrondissement.

On s'occupe à réunir les individus de cet arrondissement ; le nombre des élus n'est pas considérable : cependant il y a des hommes à caractère ; ils seront classés suivant leurs moyens physiques & moraux.

La distribution des journaux patriotiques se fait. L'affiche n'a pas eu lieu aujourd'hui, mais elle ne manquera pas pour cette nuit.

Celle des autres arrondissemens s'est effectuée. Il est ordonné de l'arracher ; l'ordre a été exécuté ce matin par les agens de la police ; une partie de ses agens sont patriotes, & ils seront utiles.

Je ferai l'état de ceux qui demeurent sur le troisième arrondissement, & je le ferai passer au Directoire.

L'esprit des groupes hier étoit bon.

Le changement qui s'opère sur la distribution du pain, fait fermenter les têtes.

Lorsque le troisième arrondissement sera organisé, je ferai le recensement des objets demandés.

V I N G T I È M E L I A S S E,

I N T I T U L É E

LEPELLETIER, BUTTE-DES-MOULINS, MONT-BLANC,
FAUXBOURG - MONTMARTRE,

(Ce titre paroît être de la main de Babœuf.)

Contenant huit pièces.

Première pièce.

Deuxième arrondissement.

Chatain, sellier en face des Bains chinois, n°. 7, capable de commander une compagnie : c'est un brave bougre d'un beau physique.

*Deuxième pièce.**Deuxième arrondissement.*

10 floréal.

(*La date & ces mots, deuxième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.*)

Himbert, rue de Matignon, n°. 2, f. g. Honoré, vis-à-vis la petite rue Verte. Il a servi dans le régiment de Flandre; il connoît bien les évolutions militaires; il est ardent & courageux patriote: on peut, en toute sûreté, lui confier un commandement. Il a, au 31 mai, donné des preuves de sa bravoure: étant à la tête de quarante-deux hommes, il a arrêté un bataillon qui marchoit avec deux pièces de canon.

Son exaltation exige qu'on ne le prévienne qu'au moment.

*Troisième pièce.**Deuxième arrondissement.*

N O M S D E S C A N O N N I E R S

D E L A S E C T I O N D U F A U X B O U R G M O N T M A R T R E .

Berger, rue fauxbourg Montmartre, n°. 919.

Benzy, limonnadier, f. Gt., *id.* n°. 909 (patriote ardent, mais qu'il ne faut prévenir qu'au moment).

Robin, Boule-Rouge, cul-de-sac, *idem*, n°. 926.

Leclerc fils, vitrier, B. R. N°. 926.

Bonvaller, ferrurier, Boule-Rouge, *idem*.

Degrave jeune, *idem*, maison du citoyen Mauduit.

Le chaudronnier, rue des Martyrs.

Le ferrurier, *idem* (font connus; il n'y a qu'eux de leur nom dans cette rue).

Berry, ferrurier, Boule-Rouge, n°. 926.

Buiffon, chez le menuisier, rue Riché, près la Boule Rouge.

Salmon, au petit trou de la Boule-Rouge, rue Riché. Le marchand de vin en face du quartier.

Gerome, marchand, rue fauxbourg Montmartre, n°. 806. Le charron, rue Riché.

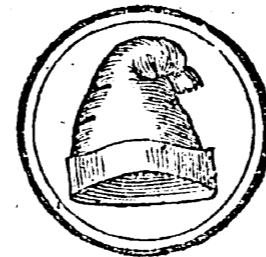
Quatrième pièce.

9 floréal.

(*Cette date paroît être de la main de Babœuf.*)

Noms des canoniers de la section du fauxbourg Montmartre.

Cette pièce est une liste pareille à celle de la troisième pièce, qui a été mise au net.

Cinquième pièce.

LIBERTÉ.

EGALITÉ.

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, ce 3 floréal an 4.

*L'agent principal du second arrondissement au Directoire
secret de salut public.*

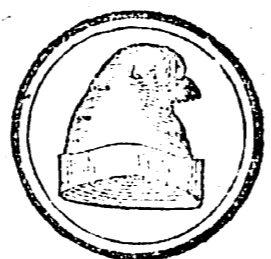
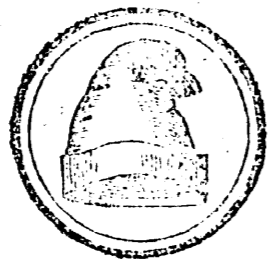
C I T O Y E N S ,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre d'un brave

soldat à son pere à Paris. Vous verrez comment la tyrannie est sur sa garde pour prolonger l'esclavage du peuple, & empêcher la chute des scélérats qui nous gouvernent. J'ai des intelligences avec ce brave militaire, sans le connoître. Il vient chez son pere prendre ce que j'y remets pour lui. Je vous recommande de ne donner aucune publicité à cette lettre, car l'auteur est déjà bien surveillé, & de plus c'est un homme précieux à conserver.

Je m'occupe de toutes les listes que vous m'avez demandées dans une de vos lettres; d'ici à quelques jours je vous ferai passer cela.

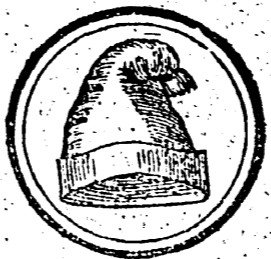
Sàlut en la démocratie.



Sixième

Sixième pièce.

Paris, ce 6 floréal, l'an 4 de la République démocratique à venir.



LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

B O N H E U R C O M M U N .

L'agent principal du second arrondissement au Directoire secret de salut public.

E S P R I T P U B L I C .

Le numéro 42 du *Tribun du peuple* a produit le meilleur effet dans l'esprit des patriotes; il est sorti on ne peut plus à propos, car les scélérats désignés par le démocrate Babœuf avoient déjà acquis certaine confiance qui, comme vous l'avez fort bien observé (dans une de vos circulaires) auroit achevé de perdre la patrie; mais le contre-poison est venu à temps, & la guérison est entièrement opérée.

La loi martiale a (comme vous l'avez dit aussi) concentré dans le cœur des ennemis de la tyrannie la rage & la haine qu'ils ont pour nos tyrans; mais pas un patriote n'en a été effarouché; chacun a dit: C'est ce qui peut nous arriver de mieux, afin de se mettre suffisamment en mesure pour ne pas manquer le coup.

Cependant les groupes ont toujours lieu au bout des ponts Notre-Dame, au Change, à la Grève & sur le Port-au-blé, où les forts sont animés du meilleur esprit. Les groupes sont plus respectés par la cavalerie. Depuis quelques jours on y parle sans exagération; l'opinion y est entretenue dans un degré convenable; on n'y voit que des

2^e volume. Copie des pièces de Babœuf. K

sans-culottes, qui sentent que le moment n'est pas arrivé, mais qui desirent qu'il vienne bientôt.

E S P R I T M I L I T A I R E .

La résolution du conseil sur le départ de la légion de police a excité, de la part des soldats, les plus violens murmures. Tous ont dit qu'ils ne partiroient pas; les patriotes éclairés qui se trouvent parmi eux profitent de cette circonstance pour leur faire sentir & connoître la scélératesse du gouvernement: tous le détestent aujourd'hui également, & disent qu'il faut leur foutre la baïonnette dans le ventre avant que de partir. Nous nous apercevons bien (disent-ils) que tout cela est fait pour nous dégoûter: eh bien! ils se trompent. Puisque c'est ainsi, nous irons jusqu'au bout; & nous verrons si cinq brigands feront la loi à une nation entière. Tel est à-peu-près leur langage; & ils s'écrient par les croisées dans les casernes: Ils partiront, ils ne partiront pas, ils partiront, &c. Les officiers veulent les faire taire; mais ils sont obligés de se taire eux-mêmes pour leurs intérêts.

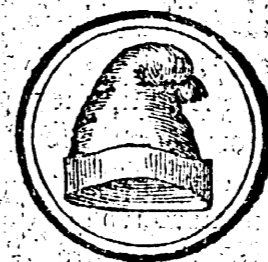
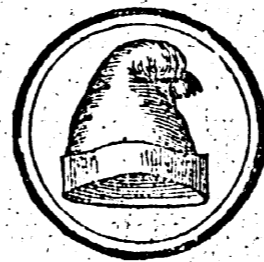
Aussitôt que le bataillon de Vincennes eut appris cette résolution, ils envoyèrent des camarades à Paris pour savoir ce que l'on en disoit. Ils ont aussi consulté les patriotes non soldats, afin de savoir la marche qu'ils devoient prendre. Tous leur ont conseillé de ne pas partir, & de profiter de ce moment pour endoctriner leurs camarades moins instruits: c'est ce qu'ils nous ont promis, en jurant de nouvelle haine aux tyrans!

Il se trouve aussi des militaires dans les groupes; ils y manifestent hautement les principes d'égalité & d'indépendance. Hier, trois volontaires très-échauffés disoient: Qu'il vienne à notre camp à Grenelle seulement quatre députés de la part du peuple, & tout le camp marche avec eux pour secouer le joug qui nous oppresse. Ces braves soldats jugent de l'esprit de tous les autres d'après le leur. Mais ce qui a très-bien fait

c'est qu'ils ont été entendus de beaucoup de monde; ce qui a prouvé aux peureux qu'on devoit avoir confiance à la troupe.

D I R E C T E U R S .

Le roi Rewbell a une maison à Vitry-sur Seine; ses gens disent, dans cette commune, que M. Rewbell dit qu'il est impossible au Directoire de sauver la chose publique; qu'ils feront ce qu'ils pourront, afin qu'on n'ait rien à leur reprocher, mais que c'est en vain qu'ils y travaillent.
Salut & courage.



Septième pièce.

(Cette pièce paroît être de la main de Babœuf).

É G A L I T É . L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, 25 germinal, l'an 4 de la République.

Le directoire de salut public à l'agent principal du deuxième arrondissement.

Ton rapport du 23, citoyen, nous donne lieu à t'adresser cette lettre particulière. Il paroît, par un des articles de ce rapport, que le zèle, joint à l'intelligence dont tu nous as donné une première preuve, t'a inspiré l'idée bien louable de t'attacher particulièrement à l'esprit du soldat. Nous n'aurions pu te recommander rien de mieux que ce dont tu t'es

avisé toi-même, c'est-à-dire, de t'être fixé à la portion de l'armée la plus éclairée, qui par la même raison doit être en même temps, comme tu l'as très-bien observé, la plus énergique & la plus capable d'instruire l'autre portion & de l'élever à la même hauteur que le peuple. Celui-ci, dis-tu encore, dépasse même les bornes des dispositions où il faut être pour pouvoir secouer le joug qui l'accable; mais la différence sensible que tu remarques dans l'assiette d'ame du militaire est effectivement l'essentiel obstacle qu'il faut franchir: car tu as encore senti comme nous qu'il est à-peu-près indispensable pour le succès que l'opinion du peuple & celle de l'armée aillent de front. Ce que tu nous as dit dénote, au surplus, que tu as déjà su lier des intelligences utiles dans les bataillons stationnés autour & au milieu de nous. Nous te recommandons essentiellement la suite bien entretenue de ces liaisons, & de nous donner les noms des hommes sur qui tu découvriras que l'on puisse compter, avec le renseignement du genre d'emploi révolutionnaire auquel tu croiras propre chacun d'eux.

Huitième pièce.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, ce 23 germinal, an quatrième de la République.

Au Directoire de Salut public.

Conformément à l'article 7 de votre lettre du 19 du présent, les compagnies d'afficheurs & de groupiers sont organisées dans les sections du *Mont-Blanc*, *Lepelletier*, *Fauxbourg Montmartre*, *la Butte-des-Moulins*. Les affiches ont été posées & lues par le peuple avec empressement & avidité; chacun disoit, Voilà la vérité, & manifestoit la haine la

plus profonde contre les scélérats qui nous tyrannisent. A la cour Mandar, un commissaire de police a arraché l'affiche; aussitôt un patriote énergique lui dit: Scélérat, tu viens arracher au peuple la vérité qu'on veut lui faire connoître; tu es un agent de nos affameurs. Les lecteurs se mirent à applaudir, & l'agent prit la fuite pour son salut.

L'esprit public fait des progrès rapides; il franchit, malgré nous, les bornes que nous voulons lui prescrire; on entend crier ouvertement: Il faut renverser les monstres qui nous gouvernent; nous n'aurons le bonheur qu'après leur défaite.

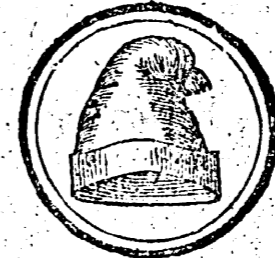
L'esprit du soldat n'est pas aussi avancé, c'est-à-dire, ceux qui ne savent qu'obéir paroissent assez indifférens; mais ceux éclairés redoublent d'énergie & de zèle pour les instruire & nous répondent du succès.

Il y a douze piques très-bonnes chez le citoyen Henriot, ferrurier, rue des Barres, section de la Maison commune. Il les avoit achetées pour employer; on lui a recommandé de les conserver; il l'a fait.

Plusieurs arrêtés du Directoire ont été arrachés hier dans la grande rue Denis par des enfans.

Je m'occupe du reste du contenu de votre lettre, & vous en rendrai compte aussitôt qu'il sera possible.

Voilà 400 liv., fruit de la collecte de quatre sans-culottes; je m'occupe aussi de cet objet, & vous ferai passer à fu & mesure que je recevrai.



VINGT-UNIÈME LIASSE,

INTITULÉE

 TUILERIES, PIQUES, CHAMPS-ÉLYSÉES,
 LA RÉPUBLIQUE,

(Ce titre paroît être de la main de Babœuf.)

Contenant vingt-une pièces.

 Première pièce.

Premier arrondissement.

SECTION DES PIQUES.

Brifaut : bon pour commander un bataillon.

 Charriot : *idem*.

Schefer : bon pour commander une compagnie.

 Pofeur, section des Tuileries, porte Honoré, canonier,
 bon pour commander une pièce.

13 floréal.

(Date de la main de Babœuf.)

 Deuxième pièce.

16 floréal.

(Date de la main de Babœuf.)

A Passy, le nommé Lapallière donne à manger aux Directeurs souvent tous les lundis. On assure que ce Lapallière est caissier ou receleur d'objets précieux. On a vu arriver chez lui, un de ces jours derniers, deux charriots chargés d'or & d'effets de prix. On fait que la maison qu'il habite, &

qui est celle de la dame Lamballe, au-dessus de ce qu'on nomme les *Bons-Hommes*, contient des denrées & une infinité de choses de première nécessité.

G. (1)

 Troisième pièce.

CHAMPS-ÉLYSÉES.

12 floréal.

(Ce titre, qui se trouve sans suite, paroît être de la main de Babœuf.)

 Quatrième pièce.

Premier arrondissement.

12 floréal.

(Date & mots de la main de Babœuf.)

Moreaux, Porte Honoré, n°. 21.

Lerueiller, Porte Honoré, n°. 21.

Mamdibourg, Porte Honoré, n°. 25.

Dufaux, fauxbourg Honoré, n°. 102.

Petilot, maison de Bnel, n°. 114.

Vodémont, avenue de Neuilly, n°. 16.

Borel, avenue de Neuilly, n°. 6.

Laminières, avenue de Neuilly, n°. 1.

Massard, Rochefort, avenue de Neuilly, n°. 1.

Leroux, Beaulieu, avenue de Neuilly.

Carbonnier, grande rue de Chaillot, n°. 84.

Roulin, allée des Veuves, en montant, à droite.

 (1) Lettre initiale du nom de *Germain*, de qui paroît être cette note.

K 4

Boutinot, à la Pompe à Feu, n^o. 6.
 Joly, cordier, avenue de Neuilly.
 Sabarot, fauxbourg Honoré, n^o. 110.
 Levêque, boucher, porte Honoré, n^o. 8.
 Hochet, père & fils, fauxbourg Honoré, n^o. 111.
 Devennes fils, rue de la Révolution, n^o. 25.
 Hofiez, rue de la Révolution, n^o. 27.
 Marais, chez Levasseur, à Chaillot, rue de Lonchamps.
 Magne jeune, grande rue de Chaillot.
 Boutet, limonnadier, aux Champs-Élysées.
 Injai, porte Honoré, n^o. 42.
 Gaudron, porte Honoré, n^o. 46.
 Pradel, rue de Berry, n^o. 3.
 Entrai den le camps le preitexte d'alez voir mon frere
 dens le regiment Darmanique j aye remarquez 45 quaison
 fan cannon pas même une seule piéce, 500 volontaires due
 regiment Darmanique, 150 du 9^{ieme} bataillon de Lare-
 serve, 100 hussards, & tous bandis, lesprit due soldat
 forbon. Les volontaires on partie hier due champs a quatre
 heures du soir munie tous de chacun 30 cartouches.

Cinquième pièce.

Humbert, cordonnier.
 Margolin, maçon.
 Lecomps, son frere.
 Halez, jardinier.
 Recollin, capitaine des canoniers.
 Poulin, vitrier.
 V. Gean, Tellier.

Sixième pièce.

Piffole, H. — Allain. — Baron.

Septième pièce.

(Cette pièce est de la main de Pillo.)

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

*Le Directoire de salut public aux agens des douze arron-
dissemens.*

Le moment est venu de terrasser la tyrannie ; tiens-toi
 prêt & mets en mesure tous les patriotes de ton arron-
 dissement. Nous veillons pour la liberté, & nous ne tarde-
 rons pas à te faire passer les ordres qui doivent sauver le
 peuple.

Fais faire immédiatement dix guidons en carton, attachés
 à un bâton, avec ces mots écrits à la main, en très-grosses
 lettres :

Constitution de 1793.

Égalité.

Liberté.

Bonheur commun.

Fais faire quelques autres guidons, & sur les uns fais
 écrire ces mots :

« Ceux qui usurent la souveraineté, doivent être mis à
 mort par les hommes libres. »

Sur les autres :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple,
 l'insurrection est pour le peuple & pour chaque portion
 du peuple le plus sacré des devoirs. »

Envoie des sans-culottes, d'heure en heure, fraterniser
 avec les légionnaires de police, à la caserne de la Cour-
 tille.

Huitième pièce.

De la main de Pillé, & elle est scellée en cire noire, du cachet du comité insurrecteur.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 8 floréal l'an 4 de la République.

Le Directoire de salut public aux agens des douze arrondissemens.

A M I S,

Hâtons-nous, les circonstances nous poussent & nous entraînent; le moment d'affranchir notre pays n'est peut-être pas aussi loin que nous même l'aurions pensé. Accélérez le travail des renseignemens majeurs que nous vous avons demandés; vite sur-tout la liste des canonniers de votre arrondissement, celle de tous les démocrates qui peuvent remplir les premiers postes militaires & de l'administration provisoire & insurrectionnelle, la note des poudres, des munitions, des armes, des dépôts de vivres, &c. &c.; il n'y a plus un moment à perdre.

Neuvième pièce.

(de la main de Pillé.)

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 7 floréal, l'an 4^e de la République.

Le Directoire de salut public aux agens des douze arrondissemens.

C I T O Y E N S,

La tyrannie se meurt, elle perd la tête & ne fait plus

quel parti prendre; elle voit le danger où il n'est pas; elle applique des mesures bien loin de ce qui la menace véritablement; elle ne se doute même pas quels sont les vrais ennemis. Réjouissons-nous, & tirons-en de nouveaux motifs d'encouragement. Il nous est donc prouvé par là que nous n'avons parmi nous ni traîtres, ni indiscrets.

Nous justifierons l'adage, qu'un grand secret peut être gardé par beaucoup de monde; lorsque chacun y est vivement intéressé.

Le moment est peut-être venu de tirer un grand parti des fautes du despotisme, & de tourner à notre avantage tout ce qu'il croit devoir faire pour se garantir du précipice qu'il sent & estime lui-même inévitable.

Nous vous parlerons de deux choses importantes à l'ordre de ce jour:

1^o. Vous savez sans doute déjà que par un arrêté le Directoire du Luxembourg vient d'ordonner la sortie de Paris à sept ex-conventionnels qu'apparemment il soupçonne de tramer contre le gouvernement.

Mais ce que peut-être vous ne savez pas encore tous, c'est une mesure secrète qui vient d'être prise, au dessus de celle ostensible dont nous venons de parler. Tous les commissaires de police viennent de recevoir l'injonction d'arrêter, avec ces sept ex-députés, d'autres patriotes, au nombre de quatorze.

Nous vous en envoyons la liste totale à la suite de la présente.

Nous avons pour but, dans cet envoi, de vous engager de faire insinuer à tous ceux des patriotes que vous pourrez connoître dans votre arrondissement, de se mettre à l'abri de l'arrestation & de ne point quitter Paris.

Vous comprenez que nous n'avons, dans cette recommandation, d'autre raison politique que celle de ne rien laisser faire qui puisse décourager la masse des patriotes. Notre

sage est de résister à tous les actes arbitraires du despotisme, de lui donner par-tout le démenti, de nous montrer toujours au-dessus des attentats, parce que c'est cette conduite qui seule maintiendra parmi les nôtres la confiance, l'énergie & le sentiment de la force du parti : ce point de vue rempli à l'occasion des ex-députés, voilà tout ce qu'il faut. Evitez de leur donner dans cette occasion aucune importance, & ne laissez croire ni à eux, ni à personne, que l'intérêt qu'on prend à eux, est parce que l'on croit avoir besoin d'eux. Nous vous répétons ici ce qui est dit dans la circulaire du 24 germinal, nous n'avons pas besoin d'eux : les hommes du peuple ne peuvent faire quelque chose de grand pour lui, ils ne peuvent le sauver qu'avec lui tout seul. Il faut qu'ils écartent tout ce qui est ou qui a été gouvernant.

2°. L'autre objet que nous vous pressons de fixer avec nous, est celui des dispositions prises à l'égard des légionnaires de police ; ce sont ceux-là qu'il est bien plus intéressant encore de ne point laisser partir. Sans doute, il n'est aucun de vous qui ne soit déjà frappé de l'avantage imprévu qui se présente à nous de ce côté. Nous savons que ce corps de police renfermoit des élémens de bons principes, mais apparemment nous n'en avons pas assez favorablement estimé la valeur. Les tyrans, par le parti qu'ils viennent de prendre, nous mettent à portée d'apprécier mieux cette ressource ; ne la laissons pas échapper ; profitons de ces hommes précieux : que le poltron qui s'est venu fourrer dans cette organisation, pour se mettre à couvert des dangers auxquels on s'expose à la frontière, devienne pour nous un vaillant soldat.

Que celui qui a ici ses habitudes, sa maîtresse, son père, ses parens, sa femme, ses enfans, ses amis, soit préparé à combattre pour rester près d'eux. Que les présomptions, l'image des périls auxquels on veut le mettre en proie en l'éloignant, soient grossies & exagérées, &c., &c. ! Caressons les, promettons-leur secours & assistance, moyen-

nant leur réciprocité en faveur du peuple, & attendons avec sécurité les fruits de ce genre de sollicitude. Peut-être ne tarderons-nous pas à les cueillir ; peut-être sommes-nous à la veille d'ouvrir au peuple la porte de l'égalité, de la liberté & du bonheur.

Liste des citoyens dont l'ordre d'arrestation est envoyé à tous les commissaires de police.

Ragnay ou Ragney . . . Pasquier Palis .
Lebars Verteuil Bonnet.

Ces six ex-membres du tribunal révolutionnaire de Brest.

Huguet . . . Choudieu . . . Châles . . . Fayaud . .
Amar . . . Vouland . . . Vadier

Les sept ex-conventionnels.

Terrasse, dit Teiffennes . . . Guillin : il est boiteux . .
Boisset, ci-devant commissaire-ordonnateur de l'armée de Lyon, révolutionnaire.

Grimeaux, volontaire, & Cheston, sergent : tous deux du cinquième bataillon de Maine-&-Loire.

Pasquier, officier dans un bataillon de Maine-&-Loire.

Estampier, ci-devant officier de marine.

Médecin, ci-devant membre de l'administration de département des Bouches-du-Rhône.

Dixième pièce.

(De la main de Pillé.)

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, 6 floréal l'an 4 de la République.

LE DIRECTOIRE DE SALUT PUBLIC.

Aux agens des douze arrondissemens.

C I T O Y E N S ,

En vous rassurant, par notre circulaire du 29 germinial, sur les suites des dernières mesures de la tyrannie, nous avons laissé à votre prudence les moyens à prendre pour entretenir le feu de l'indignation & de l'énergie dans les cœurs. Nous croyons devoir aujourd'hui vous préciser un peu davantage nos vues à cet égard. Nous vous avons dit que la haine concentrée & le ressentiment de l'oppression donneroient au foyer volcanique un aliment plus actif, & ne pourroit que déterminer, quand l'heure sera venue, une irruption plus prononcée, un embrasement plus général: cela doit être vrai; mais encore est-il nécessaire, pour garantir d'autant mieux l'évènement, que l'on ne cesse de diriger l'âtre secret, qu'on le nourrisse constamment de choses combustibles, & que des attiseurs permanens soient là pour ne point le laisser refroidir.

Suivons cette autre vérité que nous avons reconnue: *Le patriotisme, avons-nous dit, n'existe point uniquement dans le forum, il ne paroît là que parce qu'il existoit auparavant dans le cœur des citoyens. Or, les tyrans qui ont détruit le forum, n'ont point détruit le patriotisme, parce que ceux qui venoient l'apporter, le manifestent dans la*

place publique, l'ont rapporté chez eux; c'est là qu'il brûle & présent; c'est là que nous pouvons le retrouver; c'est là que nous devons le suivre.

En effet, le patriotisme est une plante qui étouffe la tyrannie. Il est donc de l'intérêt des tyrans de l'absorber & de l'intérêt des insurrecteurs de la faire fructifier; elle est l'arme qui assure le succès de ceux-ci; elle est le fléau mortel de ceux-là: cette culture, d'une part, cette volonté de l'autre, forme l'objet d'une guerre entre les libérateurs du peuple & ses oppresseurs, voilà notre état. Nous sommes en guerre contre les partisans de l'oppression, qui veulent nuire de toutes leurs forces à la culture de la plante du civisme, que nous voulons aussi de toutes nos forces faire profiter. La tyrannie, dans les momens qui viennent de se passer, s'est vue dans l'impuissance de l'extirper entièrement; elle est trouvée assez forte pour la réleguer loin des terrains les plus propres à son accroissement. Nous nous sommes vus dans l'impuissance, nous, de la maintenir dans ce sol fertile; il faut que, dans nos mains, l'art agricole supplée aux avantages naturels des sites heureux; il faut que nous sachions, par notre industrie & notre activité, nous assurer tout de même de recueillir le *maximum* de moisson auquel nous avons eu, dans tous les temps, l'ambition d'atteindre.

Nous ne dissimulons pas que les places publiques étoient bien les heureux sites les plus capables d'avancer promptement l'essor de notre affranchissement. L'avantage de la saison rendoit encore plus précieux ces clubs en plein air où tout invitoit à se rendre, & sans doute ils eussent facilement & équivalement suppléé le Panthéon: Ils avoient pourtant un inconvénient que vous ne devez pas rencontrer dans les établissemens de remplacement dont il va vous être parlé, & qui sont le sujet spécial de cette lettre. Ils avoient l'inconvénient de donner entrée à tous les fycophantes qui, sous des dehors imposteurs, venoient en pervertir l'esprit, & le détourner par des faits faux, des no-

tions & des insinuations fausses, du véritable point vers lequel il étoit à désirer qu'ils se dirigent uniquement.

Mais, puisqu'il faut ne plus songer à cette manière d'entretenir le feu électrique, nous devons nous occuper sérieusement à le faire par d'autres moyens. Le patriotisme, répétons-le, il n'est pas éteint, il n'est que détourné de son centre. Suivons-le, allons le chercher où il se trouve; & là, soutenons-le, vivifions-le. Le patriotisme est notre domaine, notre propriété chérie; il est l'arme que nous ne devons jamais perdre de vue, parce que nous ne pouvons rien sans elle: enfin nous savons où il est le patriotisme. Chassé de ses derniers retranchemens, les places publiques, il est allé se relancer dans les réduits de ses fidèles zélateurs. Eh bien! c'est là que nous devons le suivre, le soutenir & l'animer.

Nous en revenons à nos clubs à domicile, à ces petites réunions que nous vous avons proposées dès notre première instruction. La formation spontanée des groupes a bien pu vous autoriser à déroger à ce point de nos recommandations, ou du moins à le négliger; mais il est indispensable aujourd'hui d'y revenir. Nous vous dirons donc de nouveau de vous attacher à fonder, à multiplier, le plus que vous pourrez, les petites réunions. Nous vous redirons de les établir dans les maisons particulières, plutôt que dans les cafés, parce que, dans les maisons, l'esprit corrompateur & l'inquisition n'y pénètrent pas; préférez sur-tout la grande multiplication de ces réunions au rapprochement d'un trop grand nombre de membres dans quelques-unes d'elles. Que chaque coin de grabat, chaque grenier en compose une; que ce soient une foule de points inaperçus, de *petites coteries*, pour nous servir de la digne expression de Mailhe; mais non pas des rassemblemens qui puissent frapper d'une manière trop sensible l'œil de la tyrannie. Au reste, ce plan est aussi d'une exécution plus facile, & vous n'avez presque rien à faire pour l'organiser. Vous trouverez ces *petites coteries* formées d'elles-mêmes, en vous attachant à découvrir la demeure de chaque famille décidément patriote.

Dans

Dans chacune de ces familles, voilà un club. Ne faites rien davantage que d'y envoyer successivement nos papiers révolutionnaires; ne vous inquiétez pas du surplus. On rassemblera inmanquablement, pour les lire, ses voisins, ses connaissances; voilà le club, vous disons-nous; voilà l'opinion publique qui se nourrit, qui se soutient, qui se forme entièrement; voilà des groupes, qu'il est pourtant impossible que la loi ultra-martiale vienne dissiper. Vous aviez, d'après nos instructions précédentes, organisé des compagnies de groupistes pour aller dans les places publiques. Employez-les maintenant à distribuer nos journaux dans les petits clubs dont nous parlons, & il nous semble qu'il n'en faut presque pas davantage pour remplir nos vues sur la présente mission.

Nous nous y sommes un peu étendus, parce que son objet est néanmoins de la première importance. Rien en révolution n'est plus majeur que de trouver une manière sûre pour diriger & entretenir le bon esprit public; car c'est avec l'opinion qu'on remue tout. Malgré les lâches entraves du despotisme, nous croyons avoir découvert cette manière certaine. Redoublons d'énergie & de zèle, nous devons être tous bien encouragés en voyant la tyrannie qui ne nous devine pas, qui prend le change, qui donne dans des mesures extrêmes, d'où se décèlent ses étranges terreurs & conséquemment sa foiblesse, qui enfin ne fait dans tout cela rien qui ait droit de nous alarmer; puisque nous ne sommes pas prêts, & qu'il y a lieu de croire que lorsque nous le ferons, elle aura (la tyrannie) eu lieu de penser que ses craintes n'ont été que chimériques, & que, peut-être honteuse de ses ridicules précautions, elle les aura ajournées.

2^d. volume. Copie des pièces de Babœuf.

L

Onzième pièce.

(De la main de Pillé, & scellé en cire noire du sceau du comité insurrecteur.)

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 4 floréal l'an 4 de la Répub.

LE DIRECTOIRE DE SALUT PUBLIC,

A l'agent du premier arrondissement.

Lorsque nous t'avons livré un poste de grande confiance, nous te crûmes capable de l'apprécier & doué de toutes les qualités qui rendent digne de le remplir.

A tous ceux à qui nous déférâmes le même dépôt qu'à toi, nous avons demandé les mêmes vertus; & leurs travaux jusqu'à ce jour d'hui garantissent que les notions exactes prises d'avance à leur égard ne nous ont point donné d'eux une opinion fautive. Ta conduite tout au moins légère depuis le moment où tu as accepté notre mission, donne lieu à des inquiétudes & du mécontentement. Inactif à l'égard de la chose la plus importante, il en a résulté deux inconvéniens graves: le premier, que cette chose importante a souffert; le second, que l'apparence la moins défavorable est celle que tu n'avois pas senti la grandeur de ton rôle. Il falloit voir qu'il exigeoit que tu y sacrifiasse toutes les affaires particulières. Les vassaux de la ci-devant Marbœuf sont moins intéressans que la patrie. Nous travaillons pour abattre la nouvelle féodalité de toute la république; ce grand affranchissement comprendra celui de la commune de *Champs*. S'il ne s'opéroit pas, tu irois vainement plaider dix ans dans un petit tribunal. C'est le grand procès du peuple entier qui doit occuper exclusivement tous les vrais patriotes.

Nous ne pouvons non plus te dissimuler que nous n'avons pas appris sans beaucoup de déplaisir tes liaisons intimes

avec certains hommes, des hommes qui sont très-éloignés d'être de notre religion.

Citoyen, il n'est rien de ce qui concerne nos agens que nous ignorions. Aucune de leurs actions & de leurs démarches ne peut nous être indifférente. Malheur à celui dont nous aurions tout-à-fait nous plaindre. Songe que de vrais conjurés ne peuvent plus quitter ceux qu'ils ont pris une fois le parti d'employer. Il faut que ceux-ci les servent bien, ou que ceux-là sachent à quoi s'en tenir à leur égard. Réfléchis encore que des hommes, que toutes les inventions atroces des jugulateurs ne peuvent intimider ni déconcerter, seroient bien moins faits pour être joués par un de ceux dont ils ont à attendre toute autre chose. Ce langage est austère, mais il est utile de nous à toi. Vois si tu es encore en position de pouvoir ne le prendre que comme une leçon fraternelle. Nous le saurons quand tu ne nous le dirois pas. Souviens-toi que c'est toujours une vérité que ce que tu as pu lire dans notre première instruction, « que nous ne pouvons perdre que toi, & que si tu étois méchant, tu ne pourrois nous atteindre. »

Douzième pièce.

17 germinal.

(Date de la main de Babœuf.)

Les groupes sont excellens: non-seulement le patriote s'y prononce énergiquement; mais encore on y entend le rentier, l'aristocrate, se prononcer ouvertement contre le gouvernement; les boutiquiers sont du même avis; ils voudroient voir cet échafaudage à bas: mais ce qui est surprenant, c'est qu'on ne les entend point dire ce qu'il faudroit substituer à sa place.

A en juger par ce que j'entendis l'autre jour étant de garde, l'esprit du légionnaire est bon. Ils disoient hautement

L 2

dans le corps-de-garde, que les gouvernans étoient tous scélérats, tous assassins du peuple; qu'ils étoient prêts à les exterminer, & que si le peuple avoit le courage de tenter un coup, ils se mettroient avec lui pour renverser les tyrans.

Quant au peuple pris isolément, il n'a point d'opinion: convaincu de ses maux, il les attribue à la révolution, & revient à dire qu'il étoit plus heureux dans l'ancien régime.

Je me suis trouvé ce matin chez un aristocrate, qui, ne connoissant pas mes principes, a débité contre le ministre actuel de la police, & a dit que Cochon, qui devoit le remplacer, n'avoit accepté cette place qu'à condition qu'il lui seroit permis de chasser les terroristes & les jacobins de ses bureaux.

Treizième pièce.

E G A L I T É. LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, le 29 germinal, l'an 4 de la République.

(De la main de Pillé, & scellé en cire noire du sceau du comité insurrecteur.)

Le Directoire de salut public aux agens des douze arrondissemens.

Nous l'avions prévu, Citoyens; nous l'avions calculé dès le moment où nous posâmes les premiers fondemens de notre création: *il sera peut-être nécessaire*, avons-nous dit, *de tempérer plutôt que d'accélérer l'élan des hommes libres.*

Cet aperçu nous avoit conduits à vous engager, par notre première instruction, à retenir, autant qu'il seroit en nous, la trop grande exaltation du peuple, pour nous ménager le temps de dresser la totalité de nos batteries, &

d'enflammer l'esprit du soldat au même degré que celui de nos concitoyens. Nous avons facilement reconnu que, sans un tel ménagement, il arriveroit que les sans-culottes, trahissant trop tôt leurs vœux, donneroient l'éveil à un gouvernement craintif, comme le sont tous ceux qui tyrannisent, & qu'il en resulteroit de sa part des mesures & des préventions terrifiantes.

Nous savons bien qu'il n'a pas dépendu de vous d'arrêter l'effervescence de la multitude fatiguée par ses trop longues douleurs. Elle a vu dans la couleur des écrits de nos journalistes plébéiens que l'on travailloit pour elle. Transportée d'algresse, elle a cru être à la veille du terme de ses souffrances. Elle a cru qu'il ne falloit plus que montrer qu'elle étoit prête; qu'un mot, un signe, suffiroient pour la faire ranger sous les enseignes de ceux qui se présenteroient pour devenir ses libérateurs. Un tel mouvement nous a prouvé ce qu'on peut encore attendre du peuple, que ses vils détracteurs déclaroient si apathique, & tout-à-fait incapable de se livrer aux vigoureux efforts nécessaires pour opérer son affranchissement.

Il est donc déjà certain que cette première démonstration du peuple nous a été utile. On va reconnoître qu'elle l'a été entièrement à la chose publique par les excès dans lesquels elle a engagé le gouvernement. La répression qu'il exerce va tourner tout à notre profit. Si rien n'eût arrêté la marche des patriotes, ils alloient se livrer à des emportemens qui ne peuvent être profitables qu'au moment qui précède immédiatement l'explosion. Ils nous forcèrent eux-mêmes la main tandis que nous n'étions pas prêts, tandis que, comme vous le savez, nous n'avons point encore à nous tous les élémens capables de donner un triomphe assuré; des mouvemens partiels avoient lieu; nous étions peut-être contraints de les suivre, & nous pouvions y trouver notre tombeau.

Au lieu que, par ce qui arrive, les patriotes reçoivent une compression salutaire pour la circonstance; ils se replient sans coup férir, sans perte d'aucun des leurs, & ils

donnent à leurs généraux le temps de disposer complètement les plans d'attaque.

Laissons donc tranquillement suivre l'effet des dernières convulsions d'une tyrannie qui a peur, & qui se sent bourrelée non de remords, mais de l'appareil d'un supplice inévitable. Nous aurions tenu une autre conduite, si nous nous fussions trouvés en mesure. Il ne nous auroit point été difficile de faire rompre les dignes gigantesques que le despotisme oppose dans ce moment à la liberté : mais il faut feindre d'être faible, & de dévorer avec confusion un nouvel outrage. Que les démocrates se retirent, la rage & la vengeance dans le cœur ; voilà tout ce qu'il nous faut. Nous entretiendrons l'activité de ce sentiment, & nous en déterminerons l'explosion lorsqu'il en sera temps. Ce n'est point dans le *forum* ; ce n'est point dans les places publiques qu'est seulement le patriotisme ; ceux qui ont pu l'apporter là, l'ont reporté chez eux ; nous sommes sûrs de le trouver au grand jour de notre affranchissement. Là même (dans le domicile de chaque citoyen) il nous sera plus facile de maîtriser l'effervescence, & d'arrêter de funestes écarts. Tout ce que nous vous recommandons avec le plus d'empressement, c'est de hâter l'envoi des renseignements de toute espèce que nous vous avons demandés, sans vous embarrasser de tout ce qui se passe autour de vous. Le despotisme jette dans cet instant feu & flamme ; cette bourrasque passera & ne doit inquiéter aucun de nous. Nous saurons bien tourner à notre profit même les apprêts formidables qu'il dispose. Nous avons cru devoir vous adresser ces idées rassurantes, qui, en vous présentant notre état d'après ce qui vient de se passer, vous persuaderont peut-être que tout n'est pas perdu, & que nous n'avons même point éprouvé de défaite. Nous ne croyons pas avoir besoin de vous rallier, parce que nous jugeons votre courage égal au nôtre : mais nous vous invitons à opposer ces mêmes idées rassurantes aux mauvaises raisons contraires, par lesquelles, avec la terreur qui vient d'être mise à l'ordre du jour

contre les patriotes, les plus foibles d'entre eux pourroient être intimidés.

Quatorzième pièce.

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 27 germ., l'an 4 de la Rép.

(De la main de Pillé, & scellée en cire noire du sceau du comité insurrecteur.)

LE DIR. DE SAL. PUB.

Aux agens principaux des douze arrondissemens.

C I T O Y E N S,

Par le premier article de notre circulaire du 19 de ce mois, nous vous avons demandé l'indication des dépôts d'armes, de munitions & de subsistances, qui existent dans vos arrondissemens respectifs. Il résulte des rapports de plusieurs de vous, que l'on a cru que nous n'entendions par là que les dépôts de magasins publics qui appartiennent à la nation. Nous croyons utile de vous expliquer que nous désirons encore avoir l'état indicatif des magasins ou dépôts d'acaparement de toutes espèces qui existent chez une foule de messieurs prétendus négocians. Vous voudrez bien nous donner leurs noms & leurs demeures, ainsi que l'espèce & l'importance des marchandises dont vous les saurez possesseurs : vous joindrez à cet état celui des armuriers, avec les mêmes détails.

L 4

Quinzième pièce.

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 27 germ., l'an 4 de la Rép.

(De la main de Pillé, & scellée en cire noire du sceau du comité insurrecteur.)

LE DIR. DE SAL. PUB.

Aux agens principaux des douze arrondissemens.

Un objet urgent, citoyens, pour lequel nous réclamons votre sollicitude, c'est de faire & de nous envoyer la liste des ennemis les plus prononcés de la révolution qui se trouvent dans votre arrondissement : vous ajouterez à leurs noms leurs qualités & domiciles, avec des notes sur le caractère & les moyens moraux de chacun d'eux, & sur ce qu'ils ont fait pour se distinguer contre-révolutionnairement ; vous vous attacherez à signaler en particulier ceux qui ont marqué le plus fortement dans la réaction, qui se sont le plus acharnés contre les patriotes dans les assemblées sectionnaires après thermidor. Nous n'entendons pas comprendre ceux qui, un moment égarés à l'issue de cette funeste époque, ont fait par patriotisme quelques actes ou démonstrations par lesquels ils ont semblé y applaudir, mais qui, une fois délabusés & convaincus que cette fatale journée a été le tombeau de la liberté & de ses plus fermes soutiens, ont couru au-devant d'une persécution assurée & évidente, se sont empressés, au péril de leur repos & de leur existence, de se séparer des rangs de la classe perverse qui profita de cet événement pour faire une guerre atroce aux républicains & à l'humanité entière ; ont été enfin atteints par cette persécution & l'ont supportée avec une héroïque & courageuse constance.

Nous vous presserons de même pour la liste des patriotes dévoués, & sur les services desquels on pourroit compter au moment & à la suite de la crise régénératrice. Vous nous donnerez également l'aperçu de leurs moyens intellectuels, & même l'indication des fonctions auxquelles ils seroient propres : vous n'oublierez pas leurs adresses positives, afin qu'on puisse savoir, quand il en fera temps, où les prendre ; tâchez aussi de nous fournir la liste complète des anciens canonniers de votre arrondissement, avec des notes sur le civisme de chacun d'eux.

Dites-nous où sont allées les piques des sections de votre arrondissement.

Salut en la démocratie.

Seizième pièce.

(De la main de Pillé, & scellée du sceau du comité insurrecteur, en cire noire.)

É G A L I T É. L I B E R T É.

Paris, 26 germinal, l'an 4 de la République.

LE DIRECTOIRE SECRET DE SALUT PUBLIC,

Aux principaux agens révolutionnaires des arrondissemens municipaux.

C I T O Y E N S,

Prémunissez-vous & prémunissez les patriotes contre deux pièges qui nous sont tendus, & lesquels sont également à craindre.

On circonviend le peuple en deux sens également contraires à l'établissement de la franche démocratie qui est le but de nos vœux, & nous allons vous mettre à portée de déjouer cette double manœuvre, en vous la dévoilant.

D'un côté, ce sont les émissaires des Tallien, des Le-

gendre & Barras qui obsèdent les patriotes pour les induire à croire que ces trois réagisseurs, que ces hommes qui ont toujours trahi le peuple, sont maintenant prêts à le servir & à se mettre à sa tête pour l'aider à reconquérir ses droits, dont ils ont été les plus actifs détracteurs. Les vues de ces misérables sont faciles à pénétrer : ils apperçoivent la force croissante de l'opinion éclairée qui menace de son ascendant terrible tous les oppresseurs ; ils veulent, pour sauver leurs têtes, s'emparer du mouvement qu'ils distinguent bien devoir être prochain & inévitable. Ils veulent uniquement le faire tourner à l'affermissement de leur domination. Placés, comme ils le sont, entre deux feux, entre la coalition des royalistes & celle des démocrates, ils sentent leur extrême faiblesse, même leur impuissance de résister long-temps ; ils calculent qu'ils se fortifieroient beaucoup en renversant la faction des royalistes, parce qu'ils n'auroient plus que notre parti à combattre : voilà pourquoi ils voudroient d'abord se servir de nous pour les anéantir. Ils s'efforcent de détourner l'attention du peuple sur les seuls royalistes ; ils voudroient nous faire oublier, par cet unique objet, la conquête de nos droits & l'anéantissement de nos oppresseurs ; ils nous congédieroient, de même qu'en vendémiaire, après la défaite de ce parti : ils seroient consister en cela le salut de la patrie, & ce ne seroit que leur salut à eux ; ce ne seroit que la mesure partielle qui ne leur laisseroit plus que nous à exterminer, & ils ne balanceroient pas long-temps pour le faire. C'est eux-mêmes qui ont l'astuce de faire semer hautement qu'après nous être servis d'eux dans le mouvement, nous pourrions les anéantir ; cette ruse grossière aveugle les esprits bornés, & par conséquent la multitude ; mais les perfides qui l'exposent savent bien à quoi s'en tenir à cet égard. Ils savent qu'à raison des postes qu'ils occupent déjà, qu'à raison de l'influence & des moyens de toutes espèces que cette situation leur donne ; qu'à raison de leurs talens & de leurs habitudes dans l'art des insurrections, ils ne seroient point mis à la seconde place dans celle-ci, & ils en pren-

droient l'initiative comme ils ont eu celle de toutes les autres ; ils en auroient la direction exclusive ; tout autre directeur s'effaceroit, seroit neutralisé devant le leur ; & ils savent encore que l'on n'assassine pas aisément les premiers conducteurs d'opérations de ce genre : ils savent de plus que le peuple s'engoue fort vite pour ceux qui ont seulement l'apparence de faire quelque chose pour lui, & qu'alors il oublie tout ce qu'il avoit à leur reprocher de plus loin. C'est-là, citoyens, tout ce qu'il faut tâcher de faire entendre au peuple, pour le détromper de la prétendue assistance que les insidieux courtiers de nos traitres en chef lui disent qu'il auroit à attendre de ces scélérats, dont nous déjouerons par là le nouveau complot. C'est dans les groupes qu'il faut vous attacher à faire répandre ces explications ; faites comprendre au peuple qu'il ne fera jamais de révolution pour lui, pour son véritable bonheur, que quand il ne mêlera point dans son mouvement de gouvernant quelconque. Il faut qu'il ne se méfie pas tant de ses propres moyens, & qu'il se persuade que lui peuple & les hommes du peuple suffisent pour pouvoir exécuter une grande entreprise : ainsi, dans celle que nous préparons, ayons soin d'écartier tout ce qui n'est pas peuple. Cette première des deux machinations annoncées par cette lettre est la plus redoutable & ne peut pas être déconcertée par vous seuls ; il faut adjoindre tout le peuple avec vous pour le faire. C'est pourquoi le n°. 42 du Tribun du Peuple, qui paroît en même temps que cette circulaire, & qui roule uniquement sur cet objet important, seulement avec des développemens plus étendus, & qui peut-être vous convaincront encore mieux ; ce n°. 42 du Tribun, avons-nous dit, peut être considéré comme une instruction faite à cet égard à tout le peuple. Le soin que nous vous recommandons est de l'appuyer & d'en répandre généralement l'esprit : c'est *dépopulariser* ces hommes dangereux qu'il faut absolument faire.

Le second écueil contre lequel vous devez vous garantir n'est pas précisément si dangereux : il n'est question que

d'atténuer les efforts d'un comité d'insurrection qui veut naître à côté du nôtre, mais qui n'est pas en mesure, qui est sans moyens sous tous les rapports, & que nous ne croyons pas qui pourroit faire le bien, quoique nous soyons éloignés de supposer à ses auteurs des intentions précisément mauvaises. Ce comité veut se composer des Amar, Vadier Laignelot, Javogues, Choudieu, Ricord & autres, tous personnages qui ont déjà tâté du pouvoir, & qui, les uns par l'usage qu'ils en ont fait, les autres par le peu de caractère qu'ils ont mis à le conserver intact dans leurs mains, nous donnent lieu à de justes méfiances, nous forcent à les séparer de nous, tout au moins, avec d'autant plus de raison que nous doutons fort qu'ils aient pour objet précisément un but aussi accompli que le nôtre, c'est-à-dire, le plus grand triomphe des principes démocratiques & le bonheur de tous. Cependant ces insurrecteurs particuliers ont déjà, dit-on, quelques émissaires qui vont pronant en leur faveur & qui cherchent à leur former un parti. Dans tous les cas, vous sentez le mal qui ne pourroit manquer de résulter de deux directoires rivaux qui, ne marchant pas de concert, s'entraveraient & nuiraient à la chose publique. Il faut encore contrebarrer cela; & si vous en apercevez quelque chose, détournez l'opinion de cet objet, à l'aide des motifs de défiance que nous vous exposons: vous pourrez y ajouter toutes les circonstances analogues qui se présentent naturellement. Ces hommes ont bu dans la coupe du pouvoir; ils ne se sont pas montrés tous & toujours rigoureusement démocrates. Il faut des hommes neufs; il faut des hommes purement sans-culottes, de véritables hommes du peuple. Ces hommes encore ont donné tant de fois la preuve de leur faiblesse à se livrer aux plus perfides insinuations, sous le spécieux prétexte de bien public, qu'il est à craindre qu'ils ne soient encore aujourd'hui les jouets & les instrumens de quelques combinaisons atroces du gouvernement, &c.

Mais, comme nous l'avons dit, ils ne sont que faible-

ment à craindre, parce qu'ils n'ont presque pas de moyens d'aucune espèce: ils n'ont ni journaux, ni popularité, ni confiance, & ils ne sont pas en mesure; c'est pourquoi il suffira que la mission de surveillance à leur égard soit particulière & secrète de nous à vous: vous pourrez suffire à les neutraliser, & nous ne parlerons point d'eux dans nos écrits.

Dix septième pièce.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Paris, 19 germ., an 4 de la Rép.

(De la main de Pillé, & scellée en cire noire du sceau du comité insurrecteur.)

LE DIR. SEC. DE SAL. PUB.

Aux principaux agens révolutionnaires des arrondissemens municipaux.

Nous ajoutons, citoyens, aux premières instructions que vous avez reçues de nous, les objets de recommandation qui suivent:

1°. Vous nous rendrez compte des dépôts & magasins de subsistances, d'armes & de munitions, qui peuvent exister dans votre arrondissement à chacun.

2°. Vous nous donnerez le même compte des ateliers qui peuvent s'y trouver, du nombre des ouvriers qui y sont employés, du genre de leurs travaux, de leur opinion connue, &c.

3°. Vous ferez un recensement des patriotes aisés qui pourroient recevoir & héberger chez eux des frères des départemens, que le Directoire secret va s'occuper de faire

arriver pour aider les Parisiens à renverser le trône des tyrans.

4°. Vous engagerez les mêmes patriotes aisés à se coriser pour subvenir aux frais énormes des impressions que sont obligés de faire les révolutionnaires; vous inviterez, d'un autre côté, les patriotes instruits à s'occuper de différens écrits énergiques, dont vous nous ferez passer les manuscrits, & que nous nous chargerons de faire imprimer.

5°. Vous nous fournirez la liste des mouchards de la police que vous découvrirez être domiciliés dans votre arrondissement. Il est des espions très-patriotes; vous les distinguerez, & vous nous les ferez connoître.

6°. Vous organiserez des compagnies de groupeurs qui devront se rendre journellement aux Tuileries principalement, & quelquefois dans les autres points de rassemblement ordinaire; &, comme nous l'avons dit dans la première instruction, vous leur insinuerez de parler toujours dans le sens des numéros plus récents des journaux populaires, c'est-à-dire, ni plus haut ni plus bas que ces mêmes journaux; vous irez vous-mêmes aux groupes, lorsque vous le pourrez, & vous nous en transmettez l'esprit journalier & progressif, tant d'après vos propres observations que d'après les rapports de vos groupeurs.

7°. Vous organiserez de même des compagnies d'afficheurs des écrits libres, auxquels il faudra en même temps recommander d'arracher les écrits du royalisme & du patriotisme.

Votre zèle actif garantit au Directoire de salut public tout l'empressement que vous mettez à l'exécution de ces dispositions.

Dix-huitième pièce.

La dix-huitième pièce est l'acte portant création du comité insurrecteur, commençant par ces mots : *Des démocrates français* (1).

Dix-neuvième pièce.

5 Bortel.

(Celle date paroît être de la main de Babœuf.)

Un magasin considérable de fusils existe dans la salle du Conseil des Cinq-Cents, & environ 18 à 20 pièces de canon dans le jardin entre la salle & le bâtiment des Feuillans.

Il y a un fort magasin de farines, dans le bâtiment de l'Assomption.

Il y a un magasin de vins, rue Thomas du Louvre, à côté de la maison garnie de Genève.

Une réunion de braves militaires s'est formée depuis quelque jours à la *montage* (ou montagne) du désert, près Versailles: il y a beaucoup d'officiers; ils ont déjà à leur disposition l'artillerie légère & le grand parc d'artillerie; ils n'agissent que d'après l'impulsion de *l'Éclaircur*, que je leur fais passer. J'en ai reçu des nouvelles avant-hier, à dix heures du soir, & j'ai appris avec plaisir qu'ils ont fait & font tous les jours beaucoup de pro-félytes.

Les patriotes directoriaux sont très-mécontents depuis quelques jours, parce que, dit-on, on a réformé des

(1) Cette pièce est expédition de l'organisation du comité insurrecteur, de celle des agens, des instructions aux agens principaux, en tout semblable à la 6.^e pièce, 7.^e liasse ci-dessus.

leurs dans quelques municipalités & comités de bienfaisance nouvellement composés de patriotes, notamment les officiers municipaux de la section des Gravilliers, & le comité de bienfaisance de celle des Piques; j'en connois d'autres qui par dépit ont donné hier leur démission.

Noms des patriotes purs & propres à aider à régénérer.

Burguburu, rue du Chantre, n^o. 60.

Il a des talens en administration.

Le franc, architecte, rue Thomas du Louvre, écuries d'Orléans; il a été officier dans les canonnières de l'armée révolutionnaire & a quelques talens.

Piory, ex-député, est patriote, mais très-foible & un peu directorial; n'aimant pas la doctrine du *Tribun*.

+ *Lacombe*, tailleur, rue Nicaise, n^o. 481, sans beaucoup de moyens, mais ferme & propre à donner un grand coup de main.

+ *Mauque*, fils du portier des écuries Égalité, sans moyens, mais vigoureux & capable de marcher à la tête d'un détachement, & de tailler les scelerats qui lui seroient désignés; il n'a que dix-huit ans, & a déjà fait toutes les campagnes comme canonnier.

+ *Vanneck*, ci-devant commandant de la Cité, peut être d'un grand prix dans l'entreprise future: tout le monde fait qu'il n'a jamais cessé de jouir de la confiance de tous ceux qui composoient la section de la Cité, & qu'il a marché plusieurs fois à sa tête.

La Vicomterie, rue de l'Échelle, coin de celle Honoré, un peu poltron, mais vertueux & capable de prendre de grandes mesures pour amener à la pure démocratie, quoiqu'il ne soit pas pour le bonheur commun, parce qu'il le regarde comme impossible.

Ingrand, député, Cour du Manège; ses vertus & ses talens sont connus; il est ami de la doctrine du *Tribun*.

Élie Lacoste, ex-député, rue des Champs - Elysées, très-

très-directorial suivant ce que l'on m'a assuré; il étoit homme à grandes mesures lorsqu'il étoit au comité de sûreté générale.

Feneaux, l'aîné, rue du fauxbourg Montmartre près le boulevard, dans une porte cochère, à côté de l'épicier, démocrate vertueux & propre à remplir quelques missions; il a, dans les temps, caché Marat chez lui, & fut long-temps secrétaire-agent du comité de sûreté générale.

+ *Feneaux*, le jeune, rue du fauxbourg Martin, coin de celle Nicolas: il fut juré au tribunal révolutionnaire; il — du courage & peut être mis à la tête d'un détachement pour, &c.

+ *Bizey*, bottier, rue de Chartres, n^o. 342. — Peut aussi être mis à la tête d'un détachement; il a trois fusils chez lui & beaucoup de cartouches; il a servi pendant long-temps.

Malassigné, tailleur, rue Thomas du Louvre, Écuries Égalité, lieutenant de sa compagnie, peut encore être mis à la tête d'une compagnie.

Je me réserve plus tard de donner une liste des royalistes.

Vingtième pièce.

(La vingtième pièce est l'acte d'insurrection (1).)

(1) Cette pièce sera imprimée troisième partie, troisième numéro.

Vingt-unième pièce.

É G A L I T É . L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Paris, 18 floréal, l'an 4 de la République.

Le directoire de salut public aux agens des douze arrondissemens.

C I T O Y E N S ,

Jamais conjuration ne fut si sainte que la nôtre dans ses motifs & dans son but ; jamais non plus il n'en fut une dont les agens se montrèrent aussi dignes de la confiance dont le dépôt sacré leur fut confié. On ne travailla jamais dans le secret contre un gouvernement perfide, aussi longtemps & aussi heureusement que nous l'avons fait. Son inquiète vigilance a eu beau se mettre à la torture & épuiser tous les ressorts de la plus atroce inquisition, il n'a pu encore pénétrer rien de positif.

Ce résultat honore le choix que nous avons fait de vous, & nous donne la plus grande garantie pour une confiance plus grande encore, s'il est possible.

V I N G T - D E U X I È M E L I A S S E ,

I N T I T U L É E

R É U N I O N , L ' H O M M E - A R M É , D R O I T S - D E - L ' H O M M E ,
A R C I S ,*(Ce titre paroît être de la main de Babœuf.)**Contenant vingt-six pièces.**Première pièce.**Septième arrondissement.*

É G A L I T É . L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

17 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

A U D I R E C T O I R E .

Les ordres sont donnés pour fabriquer des couronnes civiques, & demain au matin vous aurez la note des fusils & cartouches de mon arrondissement.

Ce matin, chemin faisant, un militaire démocrate m'a invité à monter chez lui ; il m'a communiqué ses opinions sur un mouvement insurrectionnel ; & comme il connoît le soldat, que par sa position avant thermidor il a dû connoître parfaitement Paris, j'ai pensé qu'il étoit utile d'en faire note & de vous la faire passer : je l'ai écrite sous la dictée :

1^o. Il faut commencer par s'assurer de la demeure & de la personne des généraux du gouvernement & du comité militaire.

M 2

2°. Que les généraux démocrates prennent un uniforme semblable, ainsi que leur état-major, qui doit être égal en nombre; qu'ils se fassent une escorte de cavalerie de même uniforme que celui des cavaliers du gouvernement.

3°. Que, le jour de l'expédition, l'on se procure le mot d'ordre; que les généraux démocrates montent à cheval nuitamment, ainsi que leur état-major & leur escorte, le plus près du camp possible; que pour ne faire naître aucun doute, ils fassent la ronde des postes devant lesquels ils passeront, & qu'ils ordonnent à toutes les patrouilles qu'ils rencontreront sur leur passage de les accompagner, en ayant soin d'en laisser une partie sous la surveillance d'hommes sûrs, à quelque distance du camp, pour ne pas lui donner à penser.

4°. Que, rendus au camp, ils en fassent venir le commandant, auquel ils exhiberont un faux ordre qui lui enjoigne de garder les arrêts chez lui, en lui laissant une garde sûre: faire lever le camp sans tambour ni trompette, & le faire marcher avec son artillerie sur deux colonnes, en disposer une pour entourer le gouvernement sous prétexte de le défendre; le général en chef en grand uniforme, escorté par ses cavaliers affidés, monte dans l'appartement des cinq Directeurs, &, au nom du peuple, les met en état d'arrestation.

5°. La seconde colonne en même temps se divise en pelotons qui s'emparent du comité militaire, des ministres de la guerre, de la police générale, des finances, &c.; & de même les chefs de ces détachemens, qui doivent être sûrs & résolus, montent dans l'appartement de chacun d'eux & les mettent en état d'arrestation.

6°. Faire rassembler aussitôt les membres purs de la ci-devant Convention, ainsi que toutes les autorités provisoires; proclamer à l'instant la constitution de 1793, & annoncer à la troupe, en lui distribuant des couronnes civiques & au peuple, que la patrie est sauvée.

Je n'ajoute rien, vous en prendrez & laisserez ce que vous jugerez convenable.

Un cordonnier qui n'est pas militaire, mais qui a du bon sens, m'a donné une idée qu'il me paroît utile de vous rendre; il pense que les consignes des divers postes, sur-tout de ceux des barrières, devroient être imprimés d'avance, portant l'empreinte d'une nouvelle carte que l'on distribueroit au vrai démocrate au moment du mouvement, & sans lesquelles il seroit impossible de circuler dans Paris & sur-tout d'en sortir: par ce moyen, il seroit facile d'arrêter tous les malveillans de toutes nuances.

Autant j'ai applaudi aux précautions de sagesse, de prudence, que vous nous avez annoncées, autant le moindre relâchement m'inquiétoit. Dans le paquet que vous m'avez fait passer ce matin, étoient trois missives différentes: l'une d'elle seulement portoit l'empreinte du salut. Ne seroit-il pas possible qu'un accident fit remplacer ces papiers par d'autres? je suis loin de soupçonner l'agent intermédiaire d'aucune infidélité; mais on ne peut être trop prudent en pareille circonstance. Je vous invite donc de ne m'envoyer que papier écrit, en ayant soin de mettre sur chaque feuille ou feuillet: séparez l'empreinte du comité.

Salut, prudence & courage. Paris, le 17 floréal, 4^e. année Républicaine.

Deuxième pièce.

DROITS DE L'HOMME.

(Ces mots paroissent être de la main de Babeuf.)

Lecrer, père & fils, rue Bourtibourg, cordonniers, n°. 25.

Vallet, marché Jean, n°. 114, ceinturonnier.

Fouque, rue des Écoules, fruitier.

Charbonnier, rue *idem*, cordonnier.

Millet, rue Antoine, n^o. 113.
 Diversin, rue de Bercy, cordonnier.
 Robert, rue de la Tixeranderie, n^o. 113, tailleur.
 Boison, même rue, tapissier.
 Pavas, rue Bourtibourg, n^o. 25.
 Dassin, rue des Mauvais-Garçons, peintre.
 Chevalié, rue (*un mot effacé.*) Bourtibourg, n^o. 25, employé.
 Varlet, rue Tiron, n^o. 1.
 Chevalié, rue Bourtibourg, n^o. 22, ferrurier.
 Creps, même rue, n^o. 15.
 Boisaul, même rue, n^o. 24, employé.
 Bougon, rue des Pessiers.
 Dariencourt, père & fils, même rue.
 Monna, rue des Juifs, ferrurier.
 Cadot, marché Jean, employé en bâtimens.
 Legros, *idem*.
 Refcé, rue Croix-Blanche, maçon.
 Roger, vieille rue du Temple, menuisier, n^o. 113.
 Imeldas, rue Bourtibourg, n^o. 4, cordonnier.
 Berlioz, rue de la Tixeranderie, n^o. 113, employé.
 Duclos, rue de la Tixeranderie, n^o. 114, perruquier.
 Douzel, rue Bourtibourg.
 Pommez, marché Jean, dentiste.
 Mozin, tapissier, rue de la Verrerie.
 Houdaille, rue de la Verrerie, n^o. 15.
 Tamponnet, maçon, vieille rue du Temple.
 Bachelier, cordonnier, rue Bourtibourg.
 Gervais, marché Jean, n^o. 114.
 Fayolle, rue des Juifs.
 Dufour, chirurgien, rue des Rosiers, n^o. 114.
 Seguin, toiseur, marché Jean.
 Gervais, toiseur, vieille rue du Temple.
 Huguet, rue des Juifs, toiseur.

Au dos est écrit: M. (*Un mot effacé en tête*).

Duhamel, vieille rue du Temple.
 Bergeret, rue de la Verrerie (*un mot effacé*), patriote.
 Thion, rue Antoine, n^o.
 Giraut, rue Antoine, n^o.
 Chevalié, rue Antoine, n^o.
 Caron, rue de Bercy, patriote.
 Vouschrist, marché Jean, n^o. 141.
 Pipeland, cul-de-fac Coquerel, rue des Juifs.

(Sur le second recto est écrit:) A. Et. R.

Rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Ladaubé, md. de vin, n^o. 32.
 Baron, tapissier, n^o. 30.
 Joly, huissier-priseur, n^o. 19.
 Chambert, avocat, n^o. 19,
 Postel, parfumeur, n^o. 14.
 Marlioux, employé, n^o. 14.
 Poncet (*un mot effacé*) fils, n^o. 3.

Vieille rue du Temple.

Lemoine, notaire, n^o.
 Grandjean, avoué, n^o.
 Pelletier de Morfontaine, ancien prévôt des marchands, n^o.
 Thiebar, *idem*, n^o.
 Doimmager, avoué, n^o.

Rue Bourtibourg.

Thierry, horloger, n^o. 37.
 Juge, boucher, n^o. 29.

Legrand, pâtissier, n°. 16.
 Lamotte, avocat, n°. 15.
 Doublet, vitrier, n°. 1.
 Lendot, aubergiste, n°. 1.
 Franquelin, limonnadier, n°. 1.
 Auzole, commissaire, n°. 37.
 Chappe, ancien procureur, n°. 31.
 Renaudin, agioteur, n°. 34.
 Grand'homme, n°. 26.
 Lelorgne, n°. 27.
 Coche, employé, n°. 26.

Rue des Mauvais-Garçons.

Reubel, ci-devant marquis, n°. 1.
 Leroy, greffier, n°. 1.
 Dumont, ancien procureur-syndic du département du Cher.
 Richebourg, juge-de-peace, n°. 1.

Rue de la Tixeranderie.

Rives, écrivain, n°. 113.
 Boudard, procureur, n°. 1.
 David, mercier, n°. 1.

Rue de la Verrerie.

Saffroy, procureur, n°. 1.
 Dufresnoy, tapissier.
 Bardou, charcutier, n°. 1.
 Lambin, aubergiste, n°. 1.
 Lafne, ex-commandant, rue des Droits-de-l'Homme.
 Chaillon, rue, n°. 1. ancien avocat.
 Penard-Flavigny, ancien procureur, n°. 1.

Rue Bar-du-Bec.

Gorguereau, avocat, n°. 7.

Lacroix, limonnadier, n°. 1.

Marché St. Jean.

Dupré, garde du roi, n°. 1.
 Brivatd, épicier, n°. 1.
 Vincent, fruitier, n°. 1.
 (Une ligne effacée.)
 Sauvegrain, boucher, n°. 1.
 Bagnon, épicier, rue Regnault-le-Fer.

Rue St. Ant.

Ganier, épicier, à côté du petit St.-Antoine.
 St.-Hubert Cheval, employé, n°. 1.
 Viard, employé.

Rue des Droits de l'Homme.

Ker, limonadier, n°. 1.
 Flusin, avocat, n°. 1.
 Michon, agioteur, n°. 1.
 L'abbé Paullet, instituteur, n°. 7.

Rue des Juifs.

Boussière, avocat, rue des Juifs, n°. 19.
 Rossignol, rue des Juifs, n°. 1.

Rue des Ecouffes.

Dommager jeune, procureur, n°. 18.

Rue Pavée.

Blondel, avocat.
 (Un mot rayé.)
 Haugard, rue des Rossiers.
 Andry, rue des Ecouffes.
 Bouvrain, maison de Chelles, marché Jean.

Troisième pièce.

Il ces établis dans Paris une trentaine de maison fois disant de commerce qui font le même commerces que le fameux Vauvineux sefois il i a 4 ans. Il fut mis en prison par le gouvernement d'alors comme voleur public.

Voicis le fait : Un particulier portes son argent pour qu'on lui falces valloir : on lui fait sur le champ remise du 5me, tous les mois on lui conte la même somme; au bout des 5 mois, il tient son capital, & on lui fait toujours la même rante ou on le rembourse sy leveux. Celui qui menne un preiteur dans ces maison, on lui donne 30 pour cents sur le champ, & on payes le preiteur le 5me de la somme : on nest sur qu'avec ces fons il acapare des marchandise & même les comestible en mille la chaireté par tous, les vante publique qui se font maison l'egalité & alieur font le même effet : cest un rat de fripon qui ne vande que lorce qui trouve a trompe. Nous crojon quan anpechant ces sorte de friponerie que les marchandise prendroit un tor fize est que les comestible diminuerois par degrés, ce n'est pas empêcher le commerce, cest pupir les fripons.

Au dos est écrit : A. Rebour.

Adresse du trésorier des Chouans

15 floréal.

L.c n°. de la rue des vieux Ogustains, n°. 264., c'est ce que nous tavon dit hier au soir.

Quatrième pièce.

Neuvième arrondissement.

EGALITÉ.

LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

15 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babeuf.)

J'ai vu aujourd'hui le général G.^{er}; il m'a parlé des mesures à prendre pour s'assurer des deux Conseils sans être sûr de la troupe, que je crois important de vous communiquer: il pense que le mouvement doit avoir lieu à la pointe du jour; que les troupes de garde ne voyant pas les élémens de l'autorité rassemblés, ne feront pas de résistance; que l'important seroit de faire garder par un petit peloton l'entrée de chaque pont, & de chacune des rues & issues qui communiquent au Carrousel & aux Tuileries pour en empêcher le rassemblement; qu'il faudra de même s'emparer de la demeure des ministres pour intercepter toute correspondance avec le Directoire; garder en même temps les sorties du Luxembourg, même souterrain & les barrières; qu'à chacun de ces postes le chef soit un homme sûr & entreprenant; qu'il y eût dans la foule des hommes bien armés qui pussent tirer sur tous les députés qui voudroient se présenter dans les rues ou ailleurs en costume & influencer le peuple & les troupes; s'emparer sur-tout de ceux que l'on croit pouvoir être choisis pour commander la force armée, & ne pas souffrir sous aucun prétexte que les Chouans, muscadins & riches marchands se rassemblent. Tout son secret consiste, à ce qu'il paroît, à empêcher la communication des autorités avec les agens subalternes. Son opinion ne serviroit-elle qu'à vous faire naître de nouvelles idées, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de vous la communiquer.

Je vous fais passer un manuscrit qui me paroît propre

éclairer le peuple ; vous le ferez imprimer si vous le jugez convenable.

J'y joins encore une note sur des maisons de commerce d'accaparement, l'adresse précise du trésorier des Chouans.

Donnez nous promptement de vos nouvelles : nos ennemis vont jusqu'à publier que le Tribun est payé par les deux partis, pour neutraliser les mesures de salut public.

Les royalistes font faire, dit-on, des habits d'uniforme pour introduire dans les rangs des soldats de la patrie, des scélérats qui, tirant sur le peuple, donneroient le signal de la guerre civile : quand ce ne feroit qu'un faux bruit, il est important de le détruire..

Du courage, de la prudence, & nous sauverons la patrie.

Paris, 15 floréal, quatrième année républicaine,

Cinquième pièce.

15 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

D.

Monnier, tailleur, rue Jean-pain-mollet, n°. 10, au troisième étage.

Froicier, *idem.* n°. 30 au quatrième étage.

Caron, *id.* n°. 15.

Perrio, corroyeur, *id.* n°. 32.

Collo, employé, *id.* n°. 10, au deuxième étage.

Fournelle, cordonnier, rue Jacques, n°. 217 au troisième étage.

Joignaux, doreur sur métaux, *id.*

Fontaine, orfèvre, rue de la Tannerie. } canonniers.

Meunier, chapelier, rue de la Vannerie, n°. 25 au premier étage.

Joli, teinturier, *id.*, n°. 40 au premier étage.

Poignon, perruquier, *id.*, n°. 28 au deuxième étage, détenu trois mois.

Rousselle, cordonnier, *id.*, n°. 18.

Lucas, tailleur, rue des Arcis, n°. 179 au quatrième étage.

Courtois, cordonnier, rue de la Tixeranderie, n°. 3 au troisième étage, détenu trois mois.

Fremy, commissaire de police, *id.* (trois chiffres grattés.)

Brunet, tailleur, *id.*, n°. 81 au quatrième étage.

Lebourg, cordonnier, rue de la Poterie, n°. 14.

Roude, parfumeur, *id.* : timide.

Levée, *id.*, *id.*

Baron, limonnadier, rue Haute-Vannerie.

Lejeune, mercier, *id.*

Grenier, peintre, *id.*

Mimiotti, tail., rue Tannerie.

Camus, quai Peletier.

Mercier, *id.*

Millever, cordonnier, rue Poterie, n°. 21 au cinquième étage.

Champon, rubanier, rue Jean-de-l'Epine, n°. 4 au cinquième étage, détenu trois mois.

Cabrolle, cordonnier, *id.*

Bernard, tailleur, *id.*

Henri, fourbisseur, quai Peletier, n°. 27 au quatrième étage, détenu six mois.

Mercier, bonnetier, rue Planche-Mibray, au deuxième étage.

Leclerc, brocanteur, rue Saint-Bon.

Tous ces patriotes sont sûrs : il en est dix fois plus ; mais on n'a pas eu le temps d'y joindre le reste.

A. & R.

Deneux, place de Grève.

Doucet, marchand de vin, rue de la Vannerie.
 Coiff, batteur d'or, rue des Arcis.
 Monpallant, marchand de toile, rue de la Verrerie,
 n^o. 163.
 Tournais, limonnadier, quai Pelletier.
 Fouquet (*un mot rayé*), rue de la Tixeranderie, mu-
 nicipal.
 Girous, marchand d'eau-de-vie, rue de la Vannerie.
 Guerin, *id. id.*
 Cabours, marchand bonnetier, rue Planche - Mibray.
 Sinat, négociant, rue de la Verrerie.
 Profit, commis, rue des Coquilles.
 Desjement, employé, rue de la Poterie.
 Mercier, quai Pelletier.
 Jubelin (*un mot rayé*), rue des Coquilles.
 Guillio, rue du Mouton.
 Piffot, *idem.*
 Clément, rue de la Tixeranderie.
 Cizenne, adjudant, quai Pelletier.
 Orio, boucher, Place aux veaux.
 Lebelle, tapissier, rue de la Verrerie.
 Vaugeois, tabletier, rue des Arcis, au finge verd.
 Boudin, rue de la Poterie.
 Debiernes, tabletier, rue des Arcis.
 Jacotto, quai Pelletier.
 Lavallo aîné, } vitrier, rue Saint - Bon.
 Lavallo jeune, }
 Maillet, flippier, quai de Gèvres.
 Pinelle, teinturier, rue du Mouton.

Nota. Tous ces individus sont royalistes & réacteurs; l'on
 a jugé inutile d'y joindre les gens suspects: ceux-ci sont pro-
 noncés; ils sont tellement connus, qu'il est inutile de joindre
 le numero de leurs maisons.

Sixième pièce.

E G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Neuvième arrondissement.

15 floréal.

(*Date qui paroît être de la main de Babouf.*)

AU DIRECTOIRE SECRET DE SALUT PUBLIC.

Je vous envoie la liste des démocrates & des royalistes de
 la section des Arcis. Quoique les premiers soient très-nom-
 breux dans cette section, j'ai eu toutes les peines à me pro-
 curer la petite liste que vous voyez, faute d'hommes qui
 voulût ou qui pût me les indiquer; cependant tous m'ont
 dit qu'aussitôt qu'il (*un mot rayé*) faudroit paroître, l'on
 pouvoit compter sur un très-grand nombre. Je n'ai pu me
 procurer non plus tous les détails que vous m'avez demandés.
 Il est bien important de s'emparer des issues des souterrains
 du Luxembourg: il y en a un à l'Observatoire, un au Val-
 de-Grace, un à la Maison de Santé hors la barrière Saint-
 Jacques, & un aux carrières au dessus du Petit-Gentilly.

Enfin Letailleur, ci-devant administrateur de l'habille-
 ment avant le 9 thermidor, peut donner à cet égard les
 détails les plus intéressans: il est bien important que le Tribun
 écrive pour neutraliser tous les propos que l'on fait courir &
 que son silence semble confirmer.

Voici encore un nom d'un royaliste de la section des
 Droits de l'Homme, Crépin, homme de loi, vieille rue du
 Temple, n^o. 114.

Paris, le 15 floréal 4^e année républ.

Septième pièce.

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Septième arrondissement.

14 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

AU DIRECTOIRE SECRET DE SALUT PUBLIC.

Vous trouverez ci-joint la liste des démocrates de la section des Droits de l'Homme, ensuite celle des mouchards, & enfin celle des aristocrates & royalistes : elles ne sont pas aussi détaillées que je l'eusse désiré ; mais tous ces patriotes n'ont pas le même zèle & le même courage. J'espère que demain je vous ferai passer celle des Arcis ; je presse tant que puis, & je gémis de ne pouvoir aller plus vite.

Hudin, bijoutier, rue Pastourelle, n^o. 34, au troisième, ci-devant aide-de-camp d'Henriot & excellent canonnier, démocrate énergique, peut être joint aux canonniers de l'Homme-Armé.

L'on peut joindre aux royalistes de la même section :

1. Lamarnière, homme de loi, passage Soubise.
2. Tronson du Coudray, rue Porte-foin.
3. Bournisien, rue de Poitou.
4. Deseize, *idem*.
5. Cœffer, rue Pastourelle.
6. Léonard, maison des Blancs-Manteaux.
7. Dandin, rue de Paradis, n^o. 7, au premier.
8. Viollet, *idem*, n^o. 1, au deuxième.
9. Pinier, *idem*, n^o. 1, au deuxième.
10. Michaut, rue du Grand-Chantier, n^o. 12.

H

Il seroit bien important que le Tribun écrivît un mot pour calmer l'impatience des démocrates. Je sens bien qu'en allant trop vite on manqueroit peut être son but, que toutes considérations doivent céder à la certitude de réussir ; mais peu de démocrates savent faire taire en eux la soif de la fin de leurs maux : quelques-uns vont jusqu'à croire qu'on les promène, qu'on les joue (*deux mots rayés*) ; & peut-être les imprimés parus coup-sur-coup, qui sembloient annoncer le mouvement comme très-prochain, l'éveil donné à tous, contrastent-ils trop fort avec le silence actuel & le dénuement de nouvelles : vite donc deux mots du *Tribun* ou de l'*Éclaircur*.

L'on vient de me dire que les royalistes faisoient fabriquer des habits de gros drap d'uniforme.

L'on m'assure aussi qu'un dragon a été arrêté, entrant rue Culture-Catherine, chez F. P.

L'on est venu me prévenir que les tyrans, sous prétexte de découvrir la retraite des ex-conventionnels qu'ils vouloient faire partir, font des visites domiciliaires avec l'intention d'enlever tous les papiers des patriotes.

Un officier de cavalerie conduisant avec cinq ou six cavaliers soixante légionnaires, & voulant courir après l'un d'eux, est tombé de cheval, s'est froissé la jambe ; les légionnaires ont profité de l'accident pour disparaître, & l'on n'a pu en retrouver que quatre.

Une compagnie de forts du port ont été déjeuner au camp ; j'en saurai le résultat, & je vous en ferai part.

Il est sous le Luxembourg des galeries souterraines, de l'issue desquelles il seroit important de s'assurer.

L'on dit qu'il vient encore trente mille hommes, & que Pichegru est parti.

Paris, le 14 floréal, quatrième année républicaine.

Huitième pièce.

Septième arrondissement.

E G A L I T É . L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

13 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babeuf.)

Ce matin un citoyen (1) vint me dire (deux mots rayés) que l'on avoit découvert d'où partoit la fausse alerte de décadi dernier ; que les thermidoriens l'avoient excitée ; mais que l'on connoissoit , & leur comité , & le général qu'ils ont choisi ; que c'est le général Dutertre : j'ai pensé qu'il étoit important que vous connussiez ce propos.

Il n'y a pas de cloches dans mon arrondissement ; mais peut-être celle de la commune peut-elle servir : vous vous en informerez près l'agent de cet arrondissement.

Des patriotes que j'ai vus aujourd'hui paroissent inquiets sur le sort des légionnaires , & craignent qu'on ne les abandonne : je pense qu'il est nécessaire de les éclairer sur ce qui se passe , & de ranimer leur courage.

Je joins ici des notes que l'on m'a remises ce matin ; elles ne signifient pas grand'chose.

Salut en la patrie.

Paris, le 12 floréal, quatrième année.

Je joins ici 250 liv. , dont 50 liv. du quatrième arrondissement.

(Au dos est écrit) : A. D. S. de S. P.

(1) Maffart. (Note qui fait partie de la pièce.)

Neuvième pièce.

Septième arrondissement.

CANONNIERS DES DROITS DE L'HOMME.

(Ce titre paroît être de la main de Babeuf.)

Brabant , allumeur de réverbères , rue Culture-Catherine , n^o. 54 , rez-de-chaussée.

Imbart , horloger , rue du Marroi , n^o. 33 , au deuxième.

Toulouze , tourneur , rue des Droits de l'homme ; n^o. 62 , rez-de-chaussée.

Eude , fort du port , rue de la Mortellerie , n^o. 34 , au troisième : il peut être employé avec sûreté au commandement de deux pièces.

Imbault , *idem* , rue Geoffroy-Lafnier , n^o. 12 , au quatrième.

Guyon , peintre , rue Bourtibourg , n^o. 6 , au troisième.
Frey , ferrurier.

Doucet , maçon , en campagne à Vileraine près Briecomte-Robert , chez le citoyen Sarazin , marchand de bois.

Sarnois , gardien à la Force , rue des Rosiers , n^o. 3 , au premier.

Ferot , fruitier , *idem* , n^o. 41.

Chafarous , frotteur.

Ham , porteur d'eau , rue de Bercy.

Suikers , cordonnier , rue Tixeranderie , n^o. 103 , au second.

Beudet , peintre , *idem*.

Fontaine aîné , paveur , quai des Ormes , n^o. 63 , au troisième.

Fontaine jeune , *idem* , *idem* , au second.

Pignec , *idem* , rue des Nonaindières , n^o. 42.

Lamoureux, maçon, *idem*, n^o. 37.

Bazin, plombier, rue Verrerie, n^o. 104.

Francey, limonadier, rue de l'Egout-Paul, boutique.

Picard, ciseleur, pourtour Gervais, n^o. 6, au quatrième.

Larose, cordonnier, quai des Miramionnes, n^o. 114, au quatrième.

Jollivet, employé, rue Antoine.

Deveaux, peintre, *idem*.

Cornevillier, chaudronnier, rue des Vieilles-Garnisons, n^o. 5, au second.

Danan, rue Antoine, n^o. 300, boutique.

Manfard, maçon.

Servais, scieur de bois, rue de la Mortellerie, n^o. 126, au quatrième.

Eade, ex-capitaine, horloger, rue des Droits de l'homme, n^o. 1, au premier.

(*De la main de Babœuf.*)

Au dos est écrit : (*cinq mots rayés*) La guerre contre les tyrans ont, & celle qui s'oppose le plus à la paix générale. Ceux des (*un mot rayé*) braves (*deux mots rayés*) défenseurs de la liberté, qui, (*cinq mots illisibles*) à la terminer, seront libres de retourner (*cinq mots rayés*) avec armes & bagages dans leurs foyers ; ils y jouiront en outre immédiatement des récompenses (*un mot effacé*) depuis si longtemps promises. Ceux d'entre eux qui (*deux mots illisibles*) (*deux mots rayés*) ceux qui (*deux mots rayés*) seront aussi sur-le-champ récompensés d'une manière digne de la générosité d'une grande nation.

12 floréal.

Dixième pièce.

13 floréal.

(*Date de la main de Babœuf.*)

Septième arrondissement.

D. HOMME ARMÉ.

Dufour, épicier, rue de la Bretonnerie, n^o. 34, premier étage (instruit).

Demanet, employé, *id.*, n^o. 36, premier étage (instruit).

Nolleau, employé, *id.*, n^o. 55, deuxième étage.

Noury, chirurgien, *id.*, n^o. 40, premier étage.

Maurice, perruquier, *id.*, n^o.

Durand, chapelier, rue de l'Homme armé, n^o. 3, quatrième étage.

Gemelle, jouaillier, *id.*, n^o. 3, deuxième étage.

Mulot d'Angers, vivant de son bien, rue du Plâtre, n^o. 18, deuxième étage.

Forestier, fondeur, *id.*, n^o. 3, premier étage.

} très-instruits.

Lefevre, vitrier, *id.*, n^o. 11, premier étage.

Forelle, perruquier, *id.*, n^o. 11, premier étage (instruit).

Servent, *id.*, n^o. 8, deuxième étage.

Lenormant, porteur d'eau, rue des Blancs-Manteaux, n^o. 62, deuxième étage.

Perrier, ex-administrateur, *id.*, n^o. 16, deuxième étage.

Viollat, commissionnaire, *id.*, n^o. 25, troisième étage.

Marzière, marchand, *id.*, n^o. 25, premier étage.

Duval, ouvrier, *id.*, n^o. 50, troisième étage.

Herouard, limonadier, *id.*, n^o. 50, premier étage.

Herouard, tailleur, *id.*, n^o. 50, deuxième étage.

Deux, cuisinier, *id.*, n^o. 52, troisième étage.

Erard, rue du Chaume, n^o. 3, troisième étage. (*une ligne rayée.*)

Camus, *id.*, n^o. 3, troisième étage.

Biot, tailleur pour femme, *id.*, n^o. 1, troisième étage.
 Baudequin, tailleur, rue Paradis, maison Soubise.
 Viard, employé, *id.*, n^o. 6, deuxième étage.
 Piat, employé, *id.*, n^o. 6, premier étage.
 Petiellé, sellier, *id.*, n^o. 16, premier étage (instruit).
 Leclerc, ferrurier, *id.*, n^o. 14, premier étage.
 Ledoux, journalier, rue vieille du Temple, n^o. 135, deuxième étage.
 Morelle, journalier, *id.*, n^o. 141, deuxième étage.
 Chalot, cordonnier, *id.*, n^o. 134, deuxième étage.
 Raimont, cordonnier, *id.*, n^o. 172, premier étage.
 Léonard, ferrurier, rue des Quatre-Fils, n^o. 6, premier étage.
 Clandelle, employé, *id.*, n^o. 2, deuxième étage (instruit).
 Vignon, adjudant, *id.*, n^o. 2, deuxième étage (très-instruit).
 Rouelle, limonnadier, rue du Perche, n^o. 2, premier étage.
 Dieux, mercier, *id.*, n^o. 13, premier étage.
 Cazenave, fouleur, *id.*, n^o. 13, quatrième étage (instruit).
 Kruber, bonnetier, rue de Poitou, n^o. 36, deuxième étage (instruit).
 Masson, employé, *id.*, n^o. 37, deuxième étage (instruit).
 Chapuis, *id.*, n^o. 18, cinquième étage (instruit).
 Savart, rentier, *id.*, n^o. 29, troisième étage.
 Trescon, épicier, *id.*, n^o. 31, premier étage.
 Guichard, rue de la Marche, n^o. 16, quatrième étage.
 Laguerlay, poélier, rue de Bretagne, n^o. 6, premier étage (instruit).
 Carbonneau, doreur, *id.*, n^o. 2, premier étage (instruit).
 Gobert, bonnetier, marché des Enfans-Rouges, n^o. 1, deuxième étage.

Simoneau, boucher, *id.*, premier étage.
 Renard, employé, marché des Enfans-Rouges, n^o. 1, deuxième étage (instruit).
 Martin, journalier, *id.*, n^o. 1, troisième étage.
 Maréchal, trois fils, rue de la Corderie, n^o. 2, troisième étage.
 Boncotte, peintre, rue du Temple, n^o. 43, deuxième étage (très-instruit).
 Hunique, employé, *id.*, n^o. 23, deuxième étage (instruit).
 Potin, menuisier, rue Pastourelle, n^o. 31, premier étage (instruit, l'ouie dure).
 Lefort, cordonnier, *id.*, n^o. 24, premier étage.
 Charton, éventailiste, *id.*, n^o. 3, troisième étage.
 Montellu, chapelier, *id.*, n^o. 3, deuxième étage.
 Asseler, coutelier, rue Ste-Avoye, n^o. 2, premier étage.
 Bagnard, employé, rue de Bracque, n^o. 20, deuxième étage (très-instruit).
 Garnier, peintre en bâtimens, rue du Chaume, n^o. 3, premier étage.
 (On n'a mis ici que les canonnières sur lesquels on peut compter).
 Prevost, vieille rue du Temple, n^o. 156, premier étage.
 Bernard, vitrier, *id.*, n^o. 165, premier étage.
 Quillier, } maréchaux, *id.*, n^o. 162.
 Quillier jeune, } *id.*, n^o. 162.
 Roche, vitrier, rue des Blancs-Manteaux, n^o. 26, premier étage.
 Lagnie, marchand fruitier, rue Pastourelle, n^o. 3, premier étage (peut indiquer le L. de 3).
 Chalendon, cordonnier, rue de Buffe, n^o. 386, deuxième étage.
 (L'on a pensé qu'il étoit inutile d'inscrire les modérés, ou seulement suspects; ainsi ceux dont les noms sont ici, &

au bas de la page d'autre part, sont royalistes ou aristocrates gangrenés, & les plus outrés réactionnaires.

La plupart sont dans des maisons à porte cochère, qui sont remplies de subsistances, ou autres effets de commerce.

Il est bon d'observer encore que dans cette section sont les rues des Enfans-Rouges, du grand Chantier (*un mot rayé*) entièrement occupées par des chouans étrangers arrivés depuis le 13 vendémiaire : de sorte que ceux qui y étoient à cette époque n'y sont plus).

Merillion, homme de loi, rue de la Bretonnerie, n^o. 38, premier étage.

Faucot fils, homme de loi, *id.*, n^o. 48, deuxième étage.

Gouion, homme de loi, *id.*, n^o. 64, premier étage.

Faucon, homme de loi, *id.*, n^o. 58, deuxième étage.

Foulon, homme de loi, *id.*, n^o. 58, deuxième étage.

Dupleissy, homme de loi, *id.*, n^o. 58, premier étage.

Navier de Lille, *id.*, n^o. 55, deuxième étage.

Coutu aîné, *id.*, n^o. 55, deuxième étage.

Coutu jeune, *id.*, n^o. 55.

Coutu fils, rue *id.*, n^o. 55, deuxième étage.

Legros, marchand, rue *id.*, n^o. 55, premier étage.

Lerheneur, père & fils, médecins, rue *id.*, n^o. 52, premier étage.

Doutreseau, rue *id.*, n^o. 50.

Bouvet, homme de loi, rue *id.*, n^o. 43.

Dupart, homme de loi, rue *id.*, n^o. 47, deuxième étage.

Bordier - Martineau, homme de loi, rue *id.*, n^o. 63, premier étage.

Vernier, ex-noble, rue du Chaume, n^o. 8, premier étage, âgé.

Durand, homme de confiance, rue *id.*, n^o. 8.

Davoye, marchand, rue *id.*, n^o. 19, premier étage.

Mathée, adjudant, rue *id.*, n^o. 10, deuxième étage.

Josse, marchand, rue des Blancs - Manteaux, n^o. 58, premier étage.

Berly, marchand, employé, rue *id.*, n^o. 11, premier étage.

Guerin, rentier, rue *id.*, n^o. 58.

Daleret, ex-noble, rue *id.*, cul-de-fac Pequay, premier étage, âgé.

Forot père, homme de loi, rue du Puits, n^o. 5, deuxième étage.

Dupontel, chirurgien, rue *id.*, n^o. 2, premier étage.

Bonnardeaux, employé, rue *id.*, n^o. 12, deuxième étage.

Dreux, employé, rue des Singes, n^o. 3, deuxième étage.

Lecoque, employé, rue *id.*, n^o. 3.

Boniface, employé, marchand, rue *id.*, n^o. 3.

Barré, marchand, rue *id.*, n^o. 2, premier étage.

Dardoize, employé, vieille rue du Temple, n^o. 119, deuxième étage.

Darmé, rue *id.*, n^o. 120.

Augoran, rue *id.*, n^o. 122.

Laboure père, rue *id.*, n^o. 131.

Durarte, ex-noble, rue *id.*, n^o. 137, premier étage.

Clavial, ex-prêtre, rue *id.*, n^o. 143.

Fougaret-Delaumet, rentier & marchand, rue Paradis, n^o. 3, premier étage.

Gaudemeau, empirique, rue *id.*, n^o. 5, premier étage.

Croncée, marchand, rue *id.*, n^o. 9, premier étage.

Rocque, apothicaire, rue Avoie, n^o. 34, premier étage.

Milla, marchand, rue *id.*, n^o. 12, premier étage.

Gaillard, homme de loi, rue *id.*, n^o. 7, premier étage.

Lamichaudière, ex noble, rue de Bracque, n^o. 14, premier étage, âgé.

Foucault, rue Vieilles-Audriettes, n^o. 6.

- Poissonnier père & fils, médecins, rue *id.*, n^o. 6, premier étage.
 Dupont, banquier, rue *id.*, n^o. 9, premier étage.
 Tholozan, père & fils, ex-nobles, rue du Grand-Chantier, n^o. 6, premier étage; deux âgés.
 Machaut père, ex noble, rue *idem*, n^o. 10, premier étage.
 Gervillier, ex-noble, rue *id.*, n^o. 9, premier étage; âgé.
 Monpassant père & fils, ex-nobles, rue *id.*, n^o. 7, premier étage.
 Larneon, rue *id.*, n^o. 1, premier étage.
 Joly, ex - ministre, rue Pastourelle, n^o. 12, premier étage.
 Dambrun, limonnadier, rue *id.*, n^o. 20, premier étage.
 Richebraque, employé, rue *id.*, n^o. 27, deuxième étage.
 Chasselot, homme de loi, rue des Enfants-Rouges, n^o. 3, troisième étage.
 Proix, employé, rue *id.*, n^o. 11, troisième étage.
 Mangin, ex-noble, rue *id.* n^o. 2, troisième étage; âgé.
 Delorme, ex-noble, rue Porte-Foin, n^o. 9, deuxième étage.
 Dangereux, rentier, rue *id.*, n^o. 13, premier étage.
 Rolle, ex-prêtre, rue *id.*, n^o. 13, troisième étage.
 Menou, ancien général, rue *id.*, n^o. 1.
 Porchel père & fils, limonnadiers, rue du Temple, n^o. 10, premier étage.
 Floriot, employé, rue *id.*, n^o. 46.
 Deplute, ex-noble, rue Danjou, n^o. 19, premier étage.
 Demoussay, rentier, rue *id.*, n^o. 19.
 Brion de Marolles, ex-noble, rue d'Orléans, n^o. 10, premier étage.
 Guillaume, notaire, rue *id.*, n^o. 14, premier étage.
 Brevanne, ex-noble, rue *id.*, n^o. 8, premier étage.
 Leprince fils, rue *id.*, n^o. 10.

- Debrais, ferblantier, coin de la rue des Quatre-Fils, premier étage.
 Grandin, rentier, rue *id.*, n^o. 13, deuxième étage.
 Lefèvre, rue *id.*, n^o. 15.
 Barbier, ex-capucin, rue de Berry, n^o. 33.
 Chabono, chirurgien, rue *id.*, n^o. 31.
 Courret, tenant maison garnie, rue *id.*, n^o. 19, premier étage.
 Duguet père & fils, ex-nobles, rue *id.*, n^o. 6, premier étage.
 Gautier, vétérinaire, rue *id.*, n^o. 5, premier étage.
 Fremenville, ex-noble, rue des Quatre-Fils, n^o. 27, premier étage.
 Brosse, rentier, rue *id.*, n^o. 27.
 Fillion, employé, rue *id.*, n^o. 27.
 Gaudoin, notaire, rue *id.*, n^o. 18, premier étage.
 Duplessy, rue *id.*, n^o. 19, premier étage.

M.

- Tenadé, vitrier, rue des Blancs - Manteaux, n^o. 50, deuxième étage.
 Duval, rue *id.*, n^o. 48, deuxième étage.
 Metré, rue de Bracque, n^o. 20.
 Douce, rue de la Marche, n^o. 16. (Démocrate.)
 Bienvenue, mercier, vieille rue du Temple, n^o. 146, premier étage.
 Gobert, rue de Poitou, n^o. 5.

A. & R.

- Neudant, marchand, rue de Poitou, n^o. 2, premier étage.
 Blondin, perruquier, rue *id.*, n^o. 25, premier étage.
 Chevesy, chirurgien, rue *id.*, n^o. 24.
 Giot, mercier, rue *id.*, n^o. 15, premier étage.
 Martin, mercier, rue *id.*, n^o. 18, premier étage.
 Daliquet, perruquier, rue *id.*, n^o. 7, premier étage.

Mouzard, employé, rue *id.*, n^o. 37, quatrième étage.
 Picardeaux, comédien, rue *id.*, n^o. 8, deuxième étage.
 Picard, orfèvre, rue du Porche, n^o. 6, premier étage.
 Boffe, ferrurier, rue *id.*, n^o. 12, premier étage.
 Leduc, médecin, rue de Limoges, n^o. 14, deuxième étage.
 Guérin-Précourt, agent-de-change, rue de l'Homme armé, n^o. 5, deuxième étage.
 Hurion, marchand, maison de Soubise, cour du fond, côté de la rue du Chaume, tout en haut.
 Aubry-Parent, du département, réputé marchand, rue des Blancs-Manteaux, n^o. 53, premier étage (tient magasin de vin & toutes sortes de marchandises.)
 Bonnet, rue Croix-Brettonnerie, n^o. 58.
 Dreut, père & fils, rue du Grand-Chantier, n^o. 3.
 Enfoc, commis, rue de Paradis, n^o. 21, troisième étage.

Onzième pièce.

13 floréal.

Septième arrondissement.

(*La date & les mots septième arrondissement, sont de la main de Babouf.*)

A. & R.

Vermeille, homme de loi, rue Geoffroy-Langevin, n^o. 328, premier étage.
 Collicz, *idem*, rue *id.*, n^o. 320, deuxième étage.
 Prignot, bonnetier (à Troies; il est parti de Paris après les journées de prairial.)
 Charlot, rue Martin, n^o. 34.
 Callier, tapissier, rue Méry, n^o. 402 (en porte cochère.)

Vimard, tailleur, rue *id.*, n^o. 442, troisième étage.
 Gobert-Baugé, ancien marchand, rue Transnonain, n^o. 214.
 Guillaumot, rue Michel-Lepelletier, n^o. 251.
 Michel, mécanicien, rue *id.*, n^o. 253.
 Germain, ancien tailleur, rue Simon-le-Franc, n^o. 366.
 Baboult, graveur sur métaux, rue de la Réunion, n^o. 711 (on assure qu'il est en campagne).
 Villemonot, orfèvre, cour de la Réunion, n^o. 4 (en boutique).
 Lesdits dénommés sont tous hommes nommés pour vérifier les opérations de l'ancien comité révolutionnaire, qui ne trouvant rien sur leur conduite, on a réuni avec eux une (*un mot rayé*) autre commission de trois individus qui, d'un commun accord, ont dénoncé les membres dudit comité, sans aucun fait sur leur compte.
 Les trois individus sont :
 Gueral, homme de loi, rue André-des-Arts.
 Fournier aîné.
 Gibert-Delile, notaire, rue Méry, n^o. 686, troisième étage (président de l'assemblée primaire de vendémiaire, an quatrième).
 Talochon, bijoutier, rue Martin, quatrième étage.
 Chafagnol, architecte, cour de la Réunion, n^o. 1, troisième étage.
 Debruge, homme de loi, rue Michel-Lepelletier, n^o. 264, premier étage.
 Lefèvre aîné, notaire, rue Méry.
 Lachevalerie, homme de loi, rue Geoffroy-Langevin, n^o. 328, troisième étage.
 Choulaire, *idem*, rue *id.*, n^o. *id.*, deuxième étage.
 Sibot, receveur de l'enregistrement, rue *id.*, n^o. 473, premier étage.
 Poupar, menuisier, rue Méry, n^o. 473, premier étage.
 Leduc, homme de loi, cloître Méry. (*Un mot rayé.*)

Debruc, secrétaire du juge-de-peace, rue Grenier-Lazare, no. 665, deuxième étage.

Fournier, négociant, cloître Méry.

Guiard fils, tapissier, rue Méry, no. 443, en boutique.

Lamy, négociant, rue Michel-Lepelletier, no. 233, deuxième étage.

Bordin, vinaigrier, rue Simon-le-Franc, no. 374, en boutique.

Serre, éventailiste, rue Martin.

(Toutes les portes cochères dans lesquelles sont logés la plupart des scélérats ci-dessus, sont pleines de subsistances & autres objets de commerce.)

M.

Molière, rentier, rue du Cimetière Nicolas, maison du vitrier, deuxième étage, sur le devant.

Gonor, employé à la police, rue de la Verrerie, chez le marchand de papier, à la tête noire.

D. Réunion.

Septième arrondissement.

Simon, marchand papetier, rue Martin, no. 88, en boutique.

Cassel, orfèvre, rue *id.*, en boutique.

Petit, éventailiste, rue *id.*, quatrième étage (bon en place pour toute administration).

Gullière, rentier, rue des Ménétriers, no. 586, troisième étage.

Davrouche, cordonnier, rue Simon-le-Franc, no. 373.

Tard, chapelier, rue Beaubourg, no. 341, deuxième étage.

Peltier, chapelier, rue Méry, en boutique (membre de la municipalité).

Guidamour, tenant maison garnie, rue Beaubourg, no. 639 (propre aux fonctions militaires).

Rodier, chirurgien, rue des Petits-Champs Martin, no. 621, troisième étage (ex-municipal du 10 août).

Payeis, remouleur, rue Martin, no. 64, quatrième étage.

Leblond, fabricant de cuirs à rasoir, rue des Petits-Champs-Martin, no. 631, cinquième étage.

Labrue, employé, rue Martin, no. 51, premier étage.

La Chevalerie, employé, rue Geoffroy-Langevin, no. 328, troisième étage (propre aux fonctions insurrectionnelles).

Dolizy, cordonnier, rue des Vieilles-Etuves, no. 365, deuxième étage.

Chardin, émailleur, rue des Ménétriers, no. 602, quatrième étage.

Vaucher, tenant maison garnie, rue Beaubourg, no. 639, (reçoit des démocrates des départements, ainsi que Guidamour.)

Garnon, émailleur, rue des Ménétriers, no. 23, troisième étage.

Jahyer, doreur, rue Beaubourg, no. 583, troisième étage.

Mercier, journalier, cimetière Nicolas, no. 7, quatrième étage.

Guillaume, employé, Passage des Vivans, no. 638, deuxième étage.

Gannot, cordonnier, *idem*, no. 638, quatrième étage.

Auglar, employé, rue Martin, no. 68, troisième étage.

Mascau, employé, rue des Ménétriers, no. 600, deuxième étage.

Delaporte, rentier, rue de la Réunion, no. 200, deuxième étage.

Favereau, employé, rue Grenier-Lazare, no. 690.

Roché, marchand de charbon, rue Beaubourg, no. 333, (en boutique.)

Mensuy, instituteur, rue du Poirier, n°. 495, cinquième étage.

Delaunay, bijoutier, rue Martin, n°. 51, quatrième étage.

Miel, écrivain, rue Mery, n°. 402 (au rez-de-chaussée).

Dorléans, chapelier, cul-de-sac Berteaux, n°. 289, premier étage.

Mallebranche, architecte, rue Michelle-Peletier, n°. 219, quatrième étage.

Matte, cordonnier, rue Simon-le-Franc, n°. 368, troisième étage.

Hardy, tireur au banc, rue du Poirier, n°. 378 (en boutique).

Dimay, cordonnier, rue Simon-le-Franc, 375, troisième étage.

Porquet, employé à la trésorerie, rue Martin, n°. 35, troisième étage (propre aux fonctions insurrectionnelles).

Peligot, ex-juge-de-peace, rue de Beaubourg, premier étage.

Moutardier, chaudronnier, rue Geoffroy-Langevin, n°. 327 (en boutique).

C.

Gariot, capitaine, fondeur, rue Petits-Champs-Martin, n°. 632, premier étage.

Nivel, lieutenant, bijoutier, rue Grenier-Lazare.

Millet, capitaine

Blaise Boza, chapelier, rue Aubry-le-Boucher (section des Lombards, dont il n'est point connu).

Bontems, lapidaire, rue Geoffroy-Langevin, n°. 332, deuxième étage.

Nivel aîné, bijoutier, rue Beaubourg, n°. 345 (en boutique).

Denoel St. Mor., peintre en miniature.

Scoupennau

Scoupennau, cordonnier, rue Geoffroy-Langevin, n°. 328 (portier).

Bazin, plombier, rue de la Verrerie, au coin de celle du Renard.

Douzième pièce.

13 floréal.

Septième arrondissement.

(La date & ces mots, septième arrondissement, paroissent être de la main de Babœuf.)

Madame Tallien-Cabarus fait son paquet pour passer en Espagne : l'on tient ce fait de la blanchisseuse de la maison.

J'ajoute ici la liste des canonnières démocrates répandus dans Paris, dont je ne connois pas parfaitement l'adresse.

Canonnières.

1. Borel, rue de la Cossonnerie, chez le citoyen Martin, rôtisseur.

2. Chevalier, rue de Lille.

3. Dupont, perruquier, rue de la Convention.

Guiard, mercier, *idem*.

4. Fleuret, tailleur, rue de Vernueil.

5. Bertaux, horloger, rue Montagne-des-Champs, maison Laval, n°. 1393.

6. Chauvin, cordonnier pour femme, rue du vieux Colombier, maison du marchand de vin, n°. 389.

7. Cecile, poëlier, rue des Canettes.

8. Fabre, menuisier, rue du Four-Germain, n°. 297.

9. Lecerf, section des Invalides.

10. Hannerer, rue Denis, section Bon-Conseil.

11. Monvoisin l'aîné, capitaine,

12. Monvoisin le jeune, rue Cassette, } n°. 134.

13. Joseph, porte-faix, rue Montagne-des-Champs, n°. 1364.

2^d. volume. Copie des pièces de Babœuf.

O

14. Maffuet, Cour du Dragon, n^o. 590.
 15. Joubert, rue Montorgueil, cul-de-sac de la Bou-
 teille, n^o. 145.
 16. Mouton, menuisier, rue de Rohan.
 17. Manque, aux Ecuries d'Orléans.
 18. Robert, rue Chabanois, au petit café à gauche.
 19. Rapin, cordonnier, rue neuve Guillemain, n^o. 421.
 20. Rouffard, section du Temple.

Je crois devoir aussi vous donner le nom des principaux agens qui ont ma confiance, afin que si j'étois arrêté, le mouvement ne le soit pas.

Section de la Réunion, le citoyen Moutardier, le dernier sur la liste.

Section de l'Homme-Armé, le citoyen Biot, le vingt-troisième sur la liste.

Section des Droits de l'Homme, le citoyen Heude, horloger, rue des Droits de l'Homme, n^o. 1.

Section des Arcis, le citoyen Chopi, cordonnier, rue de la Poterie, chez le tourneur, au quatrième.

Donnez-moi promptement des nouvelles, car votre silence m'inquiète.

Salut & courage.

Paris, le 10 floréal, 4^e année républicaine.

N. B. Donnez-moi sur-tout votre dernier mot sur les guidons.

Treizième pièce.

13 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

Le citoyen Petit, tapissier, rue Antoine, n^o. 355, maison
 du citoyen Pernot, tapissier, ex-capitaine de canonniers,
 a procuré de quoi servir une pièce.

(Au dos est écrit.) (Rue, n^o.; étage, notes ou obser-
 vations des Petits-Champs).

Martin.

Avril, le 6 thermidor.

Quatorzième pièce.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

12 floréal.

(Date qui paroît être de la main de Babœuf.)

Septième arrondissement.

J'ai reçu hier votre lettre un peu tard, & j'ai couru de suite chez les sans-culottes qui ont ma confiance dans mon arrondissement. La curiosité les avoit attirés sur les boulevards, de sorte que je n'ai trouvé personne. Je les ai vus ce matin; mais ils pensent, ainsi que moi, que l'occasion est manquée pour le moment. Pour la confection des guidons, j'éprouve des difficultés; l'achat des cartons & des bâtons demande des facultés que je n'ai pas, & que l'on ne m'offre pas; je les écrirai volontiers: cependant il me semble que si vous faisiez imprimer sur du papier les inscriptions que vous voulez y mettre, & que vous les fassiez passer à chaque agent principaux, qui les feroit coller au moment de s'en servir sur les cartons, ceux chez qui ils seroient déposés courroient moins de dangers: quant à moi, je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi.

J'ai parlé au général Ger. Il trouve les questions que je lui ai faites trop vagues pour y répondre utilement. Il n'y a, m'a-t-il, que deux manières de s'emparer des deux dépôts de Vincennes & de Meudon, par force ou par surprise. Dans ces deux hypothèses, il faut commencer par s'assurer de la situation actuelle de ces deux postes: on y parviendra.

O 2

en envoyant plusieurs citoyens de confiance pour tâter la garde, savoir le nombre d'hommes dont elle est composée, quelle est leur opinion : il seroit à désirer que ces citoyens fussent en uniforme, attendu que le soldat se confie plutôt à un militaire qu'à un autre ; il faudra en envoyer plusieurs & à diverses époques, pour savoir si leurs rapports coïncident & sont vrais ; il faudra ensuite tâcher, si l'on peut compter sur le courage & l'intelligence de quelques hommes, de se procurer le mot d'ordre, & aller ensuite en nombre au moins égal à celui qui garde ce dépôt, avec un faux ordre, relever le poste ; il faut que cette expédition soit dirigée avec le plus grand secret, & n'en instruire ceux qui doivent la faire, que dans le lieu du rendez-vous, qui ne doit pas être loin du poste à enlever, & où ils doivent se rendre par plusieurs chemins différens. Quant au moyen de l'enlever par force, il seroit plus difficile. Il faut non-seulement connoître la force de la garde de ces dépôts, tant morale que physique, mais encore les forces disposées dans les environs pour les protéger, y envoyer un détachement au moins égal en force, commandé par un chef instruit, qui sache profiter des circonstances, & soutenu par quelque autre détachement ; enfin si, connoissant le local, on lui faisoit des questions analogues aux connoissances qu'on auroit acquises, il donneroit des instructions plus détaillées.

J'oubliois de vous dire que si vous voulez que tous les sans-culottes de l'intérieur marchent, il faut commencer par faire mouvoir le faubourg : car j'ai cru découvrir à travers tout ce qu'ils disent, qu'ils se mettoient sans cela difficilement en mouvement. Je vous envoie les listes des démocrates, des canonniers, des aristocrates & royalistes, & celles des mouchards des sections de la Réunion & de l'Homme-Armé. Demain j'espère vous faire passer celles des sections des Droits de l'Homme & des Arcis. Les lettres majuscules qui sont à la tête de chaque page désignent, le D. démocrates, le C. canonniers, & A. R. aristocrates & royalistes, & M. mouchards. Dans les listes de la section de la Réunion,

X. signifie qu'ils sont propres à toute espèce d'administration. Si j'avois eu le temps, j'aurois fait moi-même ces listes, & y eus mis des notes plus détaillées ; mais il paroît que le temps presse.

Il paroît que les légionnaires ont eu de l'énergie ; & quoique nous n'ayons pas été en mesure, il est sûr, je crois, qu'ils auroient été soutenus, & sur-tout que les autres troupes n'auroient pas fait feu, & auroient prouvé aux tyrans qu'il est un terme à la patience.

Des renseignements que m'a remis hier un démocrate de Creteil, à qui j'avois dit de prendre des notes sur l'esprit du soldat du camp de Vincennes, portent que d'entre 12 qui y ont couché, a dit, chez le citoyen Charpentier, de Creteil :

« Ces scélérats croient nous faire tirer sur le peuple ; ils se trompent : qu'ils craignent plutôt pour leur tête. » Chez le citoyen Gobert ils ont tenu le même langage, & ont ajouté : « Il en est parmi nous qui sont assez scélérats pour tirer sur le peuple ; mais nous les connoissons bien ».

Hier, étant à boire bouteille à Creteil, il passa trois volontaires du camp de Grenelle : en parlant affaires politiques, ils dirent : Il circule parmi nous des papiers, tel que Babœuf, une lettre de la Terreur à Franc-Libre : vous me paroissez un bon patriote ; que pensez-vous de cela ? Le démocrate profita de l'interpellation pour leur faire remarquer les vices de la constitution aristocratique de 1795, & les avantages de celle démocratique de 1793, & l'intérêt que les riches & les fripons ont de soutenir la première. C'est donc cela, répondirent-ils, que l'on voit derechef des tresses, des nageoires : hé bien ! c'est bon, nous les reconnoissons. Il a terminé en leur donnant un paquet de papier : ils ont promis de venir en chercher d'autres tridi prochain.

Un légionnaire du faubourg Marceau, qui m'a compté comment ils ont arraché le drapeau à leur commandant.

hier matin, comment ils ont souffleté & donné du pied au cul de leurs officiers; a ajouté qu'ils avoient reçu plusieurs lettres des armées de Rhin & Moselle & d'Italie; que dans la première plusieurs bataillons, irrités du mauvais traitement qu'on leur faisoit éprouver, avoient refusé le service; que dans celle d'Italie dix-huit bataillons avoient mis les armes bas: tant ils étoient rebutés par le dénuement total dans lequel on les laisse.

Quinzième pièce.

Septième arrondissement.

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

12 floréal.

(*Date de la main de Babœuf.*)

AU DIRECTOIRE SECRÉT DE SALUT PUBLIC.

Les détails les plus minutieux en apparence sont, dans des momens aussi difficiles, d'une importance majeure. Je viens d'apprendre par des patriotes qui méritent confiance, qu'ils avoient vu près les Tuileries un légionnaire tirer une pomme de sa poche, la présenter à un autre militaire alors de garde, lequel mordit dans la pomme & la rendit au légionnaire; l'on pense que c'est un signe de ralliement: tâchez d'éclaircir ce fait.

Croifon, cordonnier, rue Trousevache, n°. 8 au deuxième, premier escalier à droite, peut indiquer un logement sûr, où quatre démocrates purs peuvent être hébergés, cachés & nourris.

Il y a au chef-lieu de la section des Droits de l'Homme, rue du même nom, 240 fusils en bon état.

Il y en a autant hôtel d'Anières, rue du Temple, chef-lieu de la section de la Réunion.

Vous trouverez d'autre part une liste des patriotes de la section de l'Homme - Armé qui étoient de la société du Panthéon; leur nom m'a été fourni par le premier d'entre eux qui mérite la plus grande confiance; vous la comparerez avec celle que je vous ai envoyée hier; il peut y en avoir qui n'y soient pas portés: & quand ils y seroient tous, ce seroit une sûreté de plus; car ils m'ont été donnés par une main pure.

Patriotes démocrates.

Laquier, fruitier, rue Pastourelle, n°. 3, en boutique.
 Moutessus, chapelier, *idem*, au deuxième.
 Chatton, tabletier, *idem*, au troisième.
 Cayeu, bonnetier, *idem*, au quatrième.
 Potin, menuisier, *idem*, n°. 31.
 Lefort, cordonnier, *idem*, n°. 34, en boutique.
 Boucotte, peintre en miniature, rue du Temple.
 Hanique, employé, rue *idem*, n°. 23, au troisième.
 Gardon, mercier, *idem*, n°. 24, en boutique.
 Degouffe, vieille rue du Temple, n°. 25.
 Lagrelet, palier, rue de Bretagne, n°. premier.
 Servant, rue du Plâtre Avoye, n°. 8, au deuxième.
 Leclerc, ferrurier, rue de Paradis, n°. 16, en boutique.
 Claudelle, rue des Quatre-Fils, n°. premier.
 Verdieu, légionnaire, *idem*, n°. 11.
 Biot, tailleur pour femme, rue du Chaume, n°. 1.
 Gamier, peintre, *idem*, n°. 3.
 Robillard, rue des Blancs-Manteaux, n°. .
 Perrier, chapelier, *idem*, n°. 16, au deuxième.
 Eloy, rue des Mauvais-Garçons, n°. 378.

Paris, le 11 floréal, quatrième année républicaine.

(Sur le deuxième recto est écrit.)

P. S. Donnez-nous le plutôt possible de vos nouvelles pour nous tirer d'inquiétude.

Je bous de ne pouvoir vous envoyer tous les renseignements que je vous ai promis ; mais ce n'est pas ma faute.

Dans la rue des Vieux-Augustins, la porte-cochère à côté du passage à droite, est un particulier qui paie les Chouans à bureau ouvert ; demain on me donnera des détails plus circonstanciés.

Rue de la Huchette, maison & cour de l'Ange, on fabrique des poignards.

60 légionnaires de l'Ecole Militaire ont été, dit-on, conduits au Plessis, & 17 de Versailles ont été conduits à la Force.

Je vous envoie deux imprimés. L'auteur du moins volumineux qui n'a jamais écrit, & qui en cet instant n'a suivi que l'élan de son cœur, vous laisse libres de faire tels changemens que vous jugerez convenables. Le premier l'a fait à la hâte, & vous laisse libres d'en corriger les négligences.

J'y joins encore ici la liste des canoniers des Droits de l'Homme, qui ont été commandés par le bon démocrate Heude. Quoiqu'ils ne soient pas tous aujourd'hui sur la section, il espère les avoir en cas de besoin.

(Sur l'enveloppe est écrit). A. D. S. D. S. P.

Seizième pièce.

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

10 floréal.

(Date de la main de Babœuf.)

AU DIRECTOIRE SECRET DE SALVT PUBLIC.

Hier, vers les sept heures du soir, le citoyen Petit, ci-devant capitaine de canoniers de la section de Bon-Conseil, demeurant actuellement rue Antoine, & dont j'ai glissé l'adresse sous enveloppe de ma lettre d'hier, est venu me dire que le coup devoit avoir lieu cette nuit ; qu'il en étoit sûr ; que l'on le lui avoit dit au café chinois. Comme je ne connoissois pas ses opinions depuis le 9 thermidor, je lui répondis que je ne savois rien de cela ; que, cependant, si les patriotes étoient sages ; ils se tiendroient prêts, & que si le peuple se levoit, il falloit se réunir à lui afin de le diriger vers la conquête de ses droits. Je le soupçonnois d'un peu de perfidie ; cependant il me quitta en me disant qu'il étoit sûr d'un nombre de canoniers suffisant pour servir une ou deux pièces de canon, & je joignis cette note à son adresse, que je portai sur le champ à l'agent intermédiaire. A mon retour, chez moi, je trouvai Chalendon, canonier, qui étoit avec mon agent de la section de l'Homme-Armé, & à qui il avoit également dit que c'étoit pour cette nuit : il y avoit le brave Heude, celui des Droits de l'Homme, qui avoit entendu propager le même éveil sur le port, & qui venoit près de moi s'informer de ce qui en étoit : je les dissuadai en leur recommandant cependant de se tenir prêts à tout événement. Je n'ai pu, je vous l'avoue, me défendre d'un peu de défiance dans le zèle

affecté de Chalendon, & j'en ai témoigné quelque chose à Heude, qui mérite la confiance des hommes purs, ainsi que son frère, avec lequel il est allé à minuit dans le fauxbourg dans l'intention de voir s'il y avoit un mouvement; ils sont revenus chez moi à une heure & demie, & m'ont dit avoir trouvé le fauxbourg calme; ils ont rencontré le bataillon de la légion qui étoit à Vincennes, allant rue Mouffetard, fauxbourg Marceau; ils ont accosté plusieurs des soldats légionnaires. Le premier étoit seul; ils ont ensuite parlé à quatre autres qui étoient ensemble; ils en ont reconduit un qui étoit gris: tous en un mot leur ont paru dans les meilleures dispositions, décidés à ne pas souffrir que leurs camarades soient victimes, & décidément prêts à renverser la tyrannie; ils m'ont dit que les légionnaires leur ont paru être certains des bonnes dispositions des autres troupes qui sont tant à Antoine que dans Paris. Heude leur a donné rendez-vous ce matin; il doit venir me rendre le résultat de leur entretien, & je vous en ferai part. En revenant chez moi hier à neuf heures du soir, j'ai vu entrer aux Tuileries une douzaine de chariots d'artillerie & caissons chargés de boîtes de mitrailles.

Je vais courir pour vous avoir les autres renseignements que vous attendez. Salut & courage.

Paris, le 11 floréal, 4me. année républicaine.

(Au dos est écrit : A. D. S. de S. P.)

Dix-septième pièce.

Septième arrondissement.

É G A L I T É.

LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

8 floréal.

(Date de la main de Babeuf.)

Au directoire secret de salut public.

On auroit trop à faire de rendre compte des on dit favorables aux mouvemens régénérateurs, & j'ai pensé que ne devant calculer que sur des faits certains, il étoit inutile de vous instruire des autres.

Hier matin, l'affiche *Soldat, arrête encore*, a fait le plus grand effet dans le septième arrondissement; entr'autres lieux au coin de la rue Cloche-Perche, rue Antoine, plus de deux mille lecteurs étoient à la queue. Une patrouille de cavalerie, passant par-là, voulut voir ce qui attiroit un si grand concours; le commandant mit pied à terre, la lut en son entier, & auroit désiré l'arracher pour la faire lire, *disoit-il*, à ses camarades. Comme on lui représenta qu'il ne pourroit l'avoir entière, il dit: En ce cas il vaut mieux la laisser lire au peuple. Il remonta à cheval & s'en alla du côté du boulevard. On voulut l'arracher, mais un groupe de lecteurs s'y opposèrent, en disant qu'elle contenoit vérité.

Je joins ici un petit écrit sur la proclamation du Directoire; je l'ai parcouru, il me paroît un peu foible: l'auteur desire que l'impression faite, si vous l'en jugez digne, son manuscrit lui soit rendu.

J'ai parcouru aussi l'imprimé inclus, ayant pour titre *la fuite aux Cerfs rouges, ou gare le Pot-au-noir*. On le soupçonne être de Julien de la Drôme: je l'ai trouvé bien

perfide ; c'est aussi le jugement de ceux qui me l'ont remis ; & comme je pense qu'il est important d'en détruire l'effet , je vous le fais passer.

Voici la copie d'une lettre de Duhem , en date de la Haye , le 26 germinal ; si vous lui donnez quelque publicité , l'auteur desire n'être pas connu.

« Je ne suis pas surpris de voir les chefs de thermidor se » repentir de leurs promesses ; ils en auront bien plus de » motifs plus tard , s'ils aiment leur patrie , lorsqu'ils » verront toutes les trahisons éclater à-la-fois : car je ne » doute nullement , d'après tout ce que je vois & entends , » que l'armée de Jourdan ne soit livrée cette campagne ; » il est détesté à la droite , & sur-tout ici à la . . . où » l'on n'adora que Pichegru , & où l'on fait l'éloge » d'Houchard , Custine , & autres traîtres. Où en sommes- » nous ? O patrie ! ô liberté ! ô peuple ! »

J'observe qu'il est à même de savoir ce qui se passe , attendu qu'il mange fort souvent chez Noël , ambassadeur de France , & avec l'état-major de l'armée française.

Le citoyen Toulotte , de Saint-Omer , a reçu ordre du ministre de la guerre de se rendre à l'armée d'Italie. Cet ordre le surprit d'autant plus , qu'il avoit été jusqu'alors protégé par M. Carnot frère : il se transporta donc , avec Lefage-Senault , chez le ministre , & lui demanda le motif de cet ordre. Le ministre lui répondit qu'il en avoit reçu l'ordre du Directoire. Il se transporta chez Carnot , pour lui témoigner sa surprise : celui-ci voulut rejeter cet ordre sur le ministre ; mais , comme Toulotte lui dit qu'il sortoit de chez le ministre avec Lefage , Carnot lui avoua qu'à la vérité il avoit connoissance de l'ordre du Directoire ; qu'il étoit la suite d'une note de la police , qui l'accusoit de conspirer contre le gouvernement. Toulotte répondit que c'étoit ainsi que l'on se débarrassoit des patriotes , sous des prétextes ridicules ; l'autre s'emporta & lui dit que le gouvernement avoit résolu de renverser les audacieux de tous les partis. Toulotte lui dit qu'il ne concevoit rien à ce lan-

gage ; que , d'ailleurs , il ne partiroit pas pour l'armée d'Italie ; dans des contrées où l'on toléroit l'assassinat des patriotes ; que s'il vouloit exposer sa vie , il préféreroit que le Directoire l'armât d'un poignard ; qu'il iroit , lui , chercher la tête de Pitt ou de Cobourg. L'autre lui répondit qu'il étoit apothicaire , qu'il devoit faire son métier. En ce cas , dit Toulotte , je le ferai à Paris ; ou bien , je retournerai chez moi. On ne vous laissera pas aller chez vous. En ce cas , faites-moi aller à l'armée du Nord. Vous n'irez pas à l'armée du Nord ; & c'est par considération pour moi qu'on veut bien vous donner le choix entre l'armée d'Italie & celle des Côtes de Brest.

Ce dialogue seroit minutieux , s'il ne peignoit le despotisme des monstres qui nous gouvernent. Vous en tirerez le parti que vous jugerez convenable ; mais je vous préviens que ma mémoire seule me l'a fourni : car Toulotte ne vouloit pas que j'en fisse part à personne , quoiqu'ayant Cochet pour témoin.

(En marge est écrit au dos du deuxième verso :)

Il y a , sur le Port au Bled , un bateau de mousquetons , que l'on dit être embarqués au Havre , le 5 floréal au soir.

Dix-huitième pièce.

(Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.)

É G A L I T É L I B É R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

(Paris , 6 floréal , l'an 4 de la République.)

L E D . D E S . P .

A l'agent du septième arrondissement.

(Deux lignes rayées.) Nous ne croyons pas que ce soit

le cas de présenter (*un mot rayé*) une série de questions à mi-marge pour l'objet sur lequel le général G. a promis des renseignemens. Il n'y a point, à cet égard, deux questions à faire; il n'y en a qu'une, la voici tout simplement: quelles sont les voies qui pourroient faciliter au peuple, dans la supposition d'un mouvement insurrectionnel, les moyens de s'emparer de *tels dépôts*? La simple transmission verbale de cette unique question nous semble suffire. (*Un mot rayé.*) Et nous l'invitons de hâter la réponse du citoyen G.

Salut fraternel.

É G A L I T É L I B E R T É .

B O N H E U R C O M M U N .

Dix-neuvième pièce

5 floréal.

(*Date qui paroît être de la main de Babœuf.*)

Septième arrondissement.

Je n'ai pu voir qu'hier le g^{al}. Ger., & lui ai demandé les renseignemens sur les moyens d'avoir les dépôts de Vincennes & Meudon; il m'a répondu qu'il faudroit lui faire des questions, & qu'il y répondroit. J'avois résolu de les lui faire à mi-marge, comme il me les a demandées; mais j'ai pensé qu'ayant déjà des renseignemens à cet égard, vous les feriez mieux que moi, & sur-tout plus conformes à vos intentions.

L'esprit public du peuple est on ne peut pas meilleur. L'on m'assure que celui des soldats du camp est tel, qu'il faut les retenir. On va même jusqu'à dire qu'ils ont refusé les promesses de mandat, la viande gâtée qu'on a voulu leur distribuer, & d'aller à l'exercice; qu'ils ont résolu de se débarrasser de leurs chefs des 2 C. du D.; qu'ils ont dit, enfin, qu'il étoit temps que la bombe éclate, & qu'il

falloit que tout soit terminé le 8 courant: je ne fais jusqu'à quel point on peut compter sur ces faits; mais ils me paroissent trop beaux pour y croire. J'ai cru, dans tous les cas, devoir vous en rendre compte.

L'on m'a remis hier soir l'anecdote suivante, que l'on m'a assuré être véritable. Je vous la transmets mot à mot.

L'ex-représentant Choudieu, s'étant transporté chez le ministre de la police générale, fut reçu avec cette dignité, cette hauteur ordinaire à des hommes aussi importants; mais la grandeur d'ame & les justes réponses de l'ex-député ayant fait rentrer le ministre Cochon dans la sphère précédente, il lui confia qu'il avoit ordre de faire arrêter trois de ses collègues, & qu'au moindre mouvement populaire ils seroient tous arrêtés comme otages.

L'écrivain patriote, qui est prié de faire connoître au peuple l'injustice atroce de cet ordre, commentera à son gré ce nouvel acte de despotisme, qui fait dépendre l'existence des hommes justes, de dignes représentans du peuple, des événemens suscités par des tyrans usurpateurs de ses droits.

Quando nam, juste Deus, tanta impleta erit mensura malitiæ!!!!

Vous trouverez peut-être que je vous fais languir pour les renseignemens que vous m'avez demandés. Ce retard me peine; mais il a été forcé par la prudence nécessaire dans un arrondissement où je ne connoissois personne: ces jours-ci, vous serez satisfaits.

Salut, fraternité, courage.

Paris, le 5 floréal, 4^e. année républicaine.

(Sur l'enveloppe de la lettre est écrit:)

A. D. S.

*Vingtième pièce.**(Cette pièce paroît être de la main de Babœuf.)*

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, le 29 germinal, l'an 4 de la République.

L E D I R. D E S A L. P U B.

A l'agent du septième arrondissement.

D'après ce que nous annonce ton rapport du 25 germinal, nous attendons de toi, au plutôt possible, la suite de la liste seulement de ceux des canonnières sur lesquels tu acquerras des (*un mot effacé*) renseignemens qui t'assureront leur parfait civisme.

Ensuite, d'après la confiance motivée que tu parois mettre dans le citoyen Ganier, nous t'invitons à (*trois mots rayés*) le revoir & à (*un mot rayé*) tirer tout le parti possible de ses moyens & de son zèle. Presse-le pour ces renseignemens qu'il t'a promis sur les grenadiers sénatoriaux : transmets - nous aussi ce qu'il t'a confié sur les moyens de s'emparer de Vincennes & de Meudon : nous avons déjà à cet égard quelques notes importantes ; nous les rapprocherons de ce que tu vas nous fournir, & probablement nous y trouverons entre l'une & l'autre chose de la coïncidence.

Nous profiterons de ton important avis sur l'homme du fauxbourg, que nous n'avons jamais cru être parfaitement notre fait ; nous l'avons employé faute d'autres : si tu en avois un ou plusieurs (*deux mots rayés*) que tu pusses croire meilleurs, nous te (*un mot rayé*) prions de nous les indiquer.

*Vingt-unième**Vingt-unième pièce.*

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, le 29 germinal, 4^e année répub.*L'agent du septième arrondissement,*

A U C O M I T É S E C R E T D E S A L. P U B.

Le citoyen Laporte, ci-devant juge du tribunal révolutionnaire, m'a dit que l'on l'avoit assuré que les tyrans avoient organisé une compagnie d'assassins grassement payés, & armés de poignards pour les débarrasser des écrivains énergiques : l'on nomme même ceux que l'on honore les premiers de la couronne du martyr ; & vous les devinez sans doute. Ce propos peut être faux ; il peut n'être lâché que dans l'intention d'effrayer les écrivains courageux qui éclaireront le peuple & le conduiront au bonheur : je suis trop convaincu de leur vertu pour craindre cet effet, & dans tous les cas, j'ai pensé qu'il étoit de mon devoir de vous en prévenir.

Aussitôt que j'aurai réuni tous les renseignemens que vous me demandez, je vous les ferai passer.

Salut en l'Égalité.

T. S. V. P.

Je rouvre ma lettre pour vous rendre un propos qui court & qui me paroît inventé par les ennemis du peuple : l'on se dit tout bas, que l'on a déterré les corps des précieuses victimes de thermidor & de prairial ; l'on va jusqu'à dire qu'ils étoient tout habillés, & que les municipaux avoient leurs écharpes dans leurs poches. Je ne crois pas que cela soit ;

2^e volume. Copie des pièces de Babœuf.

P

mais comme le peuple est calme, ceci me paroît être un moyen semblable à ceux dont on a fait usage en thermidor & prairial.

Il y a 300 fusils aux Miramionnes : quoique ce ne soit pas mon arrondissement, j'ai cru devoir vous en instruire.

(Sur l'enveloppe est écrit.)

Au D. S. D. S. P.

Vingt-deuxième pièce.

É G A L I T É. L I B E R T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Paris, 26 germ., l'an 4 de la Rép.

(Ces mots, ainsi que toute la pièce, paroissent être de la main de Babœuf.)

Première copie.

LE DIR. DE SAL. PUB.

A l'agent principal du septième arrondissement.

Si nous ne t'avions pas connu avant de te livrer notre confiance, ton rapport du 19 nous rendroit témoignage du bon choix que nous avons fait en portant nos yeux sur toi. Nous ne pouvons te recommander qu'une suite du même zèle & de la même activité dont tu nous a donné une première marque. Multiplie, s'il est possible, tes rapports, & hâte, autant que tu le pourras aussi, l'envoi de tous les renseignemens que tu nous as promis & de ceux que nous t'avons demandés.

La première ligne de ta lettre du 19 contient une erreur qui auroit pu être dangereuse, s'il eût été question d'un homme moins sûr que celui désigné par la lettre initiale T. Cette

première ligne est ainsi conçue : « Conformément à vos intentions, j'ai fondé le citoyen T... » Nous ignorons où tu as pris cette prétendue conformité de nos intentions. Nous ne t'avons pas signifié cela par nos premiers actes : au contraire, nous t'avons recommandé une discrétion imperturbable. Nous te répétons que nous croyons bien sans inconvénient la confiance que tu as faite; mais nous (*un mot rayé*) devons t'exhorter à n'en plus faire de semblables à qui que ce soit.

Vingt-troisième pièce.

Paris, le 25 germinal, quatrième année républicaine.

L I B E R T É. É G A L I T É.

B O N H E U R C O M M U N.

Au comité secret de salut public.

C I T O Y E N S,

L'esprit public reprend de jour en jour; il est excellent, entre autres endroits, au Pont-au-change. Je vois peu les autres groupes, attendu que ne connoissant pas encore l'arrondissement que vous m'avez assigné, les préparatifs que vous y desirez demandent tout mon temps, & vous pouvez vous reposer sur mon zèle. Je ne fais si l'on vous a dit que quelques cochons de la police, ayant voulu arracher la dernière affiche, appliquée derrière le corps-de-garde du Pont-au-change, reçurent une bastonnade bien appliquée; cependant on assure que l'officier du poste, bravant les murmures des assistans, l'a déchirée.

J'avois résolu de vous donner une liste complète de tous les canoniers démocrates de Paris, divisée par section ou arrondissement de commune; mais outre que cela seroit trop long, j'ai oui-dire que des patriotes du fauxbourg les

avoient déjà prévenus, & qu'ils étoient tous prêts. Je ne fais qui a été chargé de ce soin : mais je crois qu'il est important que vous surveilliez quelques-uns de ceux à qui vous avez donné votre confiance ; car s'il n'y a pas de surveillance, il y a à coup sûr de l'indiscrétion. Je me trompe peut-être, & je le souhaite ; mais je crains que le citoyen Casin, tout en affectant beaucoup de prudence, ne soit, dans des momens où l'on n'est pas maître de soi, un peu indiscret : d'ailleurs son intimité avec quelques personnes, & notamment Bentabole, les éloges qu'il m'en a faits lui-même, me le rendent suspect.

Je pense donc, si cependant vous ne persistez pas à avoir le nom de tous les canonniers, qu'il seroit suffisant de s'assurer d'un canonnier par section, qui pourroit vous répondre d'un certain nombre de ses camarades. Par exemple, Boudry du café Chinois m'a dit être sûr d'une douzaine. Le citoyen Eudes, le plus précieux de tous, capitaine de la compagnie des Droits de l'homme, incarcérée toute entière pendant quatorze mois, répond du civisme & de l'énergie de la plupart des canonniers qui la composent ; il est plein d'intelligence, & porte sur sa physionomie la candeur de son ame. Il demeure rue des Droits de l'homme, vis-à-vis la rue Cloche-perche.

Le citoyen Chalendon, rue de Buffoy, n°. 386, est plein de zèle & passe généralement pour un excellent patriote.

Le citoyen Lecerf, actuellement section des Invalides, ci-devant section Grenelle, jouit aussi de la même réputation.

Le citoyen Massuet, cour du Dragon, n°. 590 : son civisme pur m'a été attesté par plusieurs patriotes en qui j'ai confiance.

J'en ai beaucoup d'autres encore dont je vous enverrai le nom & la demeure, à mesure que j'acquerrai la certitude de leur civisme. Vous avez non-seulement besoin de canonniers, mais encore de généraux. Il en est un qui, ci-devant garde française, a été invariablement attaché aux

principes & au peuple, sans ambition que de les servir ; il me parloit ces jours-ci des moyens militaires, ruses de guerre & autres, pour s'emparer de Meudon & Vincennes. Il s'est chargé, pour m'obliger, de me donner des renseignemens importans sur les grenadiers du Corps législatif. Je réponds de sa pureté d'intention, & son zèle me paroît mériter votre confiance. J'ai cru que je serois utilement ma patrie en vous l'indiquant ; il se nomme Ganier, & demeure rue Neuve-des-Petits-Champs chez le pâtissier (*un mot rayé*), la porte cochère à côté du perron de la rue Vivienne, au quatrième.

J'espère dans peu vous donner des détails plus étendus & plus conformes aux instructions que vous m'avez fait passer. Nous avons eu une première réunion, où nous n'avons encore pu juger des hommes assez pour vous donner des renseignemens exacts.

Je joins ici deux cent cinquante francs en assignats que l'on m'a fait passer ce matin.

Paris, le 25 germinal quatrième année répub.

(Au dos est écrit : *Au Directoire.*)

Vingt-quatrième pièce.

19 germinal.

(*Date de la main de Babœuf.*)

É G A L I T É. LIBERTÉ.

B O N H E U R C O M M U N.

Au Directoire de salut public.

Conformément à vos intentions, j'ai fondé le cit. T*** afin de connoître jusqu'à quel point il pourroit concourir

au salut public. Je ne crois pouvoir mieux faire que de vous transmettre mot à mot la réponse qu'il m'a faite.

« Citoyen, j'ai lu & médité, autant qu'il est en moi, l'ouvrage que tu m'as communiqué : je l'ai trouvé grandement & sagement conçu. Il paroît que les auteurs souhaitent ardemment le retour de l'égalité, & qu'ils ont été sur-tout profondément convaincus de l'idée qu'il ne falloit pas jouer à pair ou non, comme on l'a fait en prairial, la liberté du peuple français. La confiance d'hommes qui sont animés de pareils sentimens m'honore & m'est chère ; mais plus je mets de prix à cette confiance dont ils viennent de me donner une marque éclatante, plus j'ai dû examiner avec soin quels sont mes moyens d'y répondre. J'ai fait cet examen, & je me suis convaincu que je ne pouvois accepter les fonctions qui me sont proposées. J'espère que tu le penseras comme moi, après ce que je vais te dire.

« Je ne connois presque personne dans Paris, & sur-tout dans le quartier où je suis ; c'est là un très-grand défaut pour les travaux que j'aurois à faire.

« La nécessité de subsister & l'envie de ne point servir la caste patricienne m'ont conduit avec ma famille dans un atelier où je suis retenu toute la journée. Le peu de temps qui me reste est employé à des travaux qui ont la liberté pour objet. Si je faisois de fréquentes absences, comme il seroit nécessaire, je donnerois lieu à des reproches & peut-être à une expulsion que j'aurois probablement pour des raisons très-honorables, mais qui, dans le cas de négligence de ma part, seroit flétrissante, parce qu'on m'accuseroit avec quelque raison de dérober mon temps à la République qui me nourrit. Or, je crois que jamais un homme, & sur-tout un patriote, ne doivent avoir de pareils torts.

« Je m'occupe, comme tu le fais, d'un ouvrage tout entier consacré à soutenir la démocratie, à honorer ses défenseurs & ses martyrs : cet ouvrage a été jugé utile par

« des patriotes auxquels j'ai la plus grande confiance ; je brûle qu'il soit fini, j'y travaille quoique malade.

« Tu fais encore que d'autres travaux qui ont le même but doivent le suivre ; & je t'avoue que je pense qu'ils auront quelque influence utile sur l'esprit public, qu'il est si grand temps de réchauffer.

« Je ne puis donc accepter ce qui m'est proposé ; si je le faisois, je serois coupable, je trahirois la confiance que l'on m'accorde.

« Mais comme l'égalité m'est chère, comme je donnerois tout au monde pour la faire triompher, voici ce que je tâcherai de faire avec exactitude.

« Je composerai de temps à autre des écrits courts & simples pour le peuple, dans lesquels je tâcherai de lui faire connoître & aimer la constitution démocratique, de lui montrer le sort que lui prépare le recouvrement de ses droits & de son indépendance. Les circonstances, les discussions de l'assemblée, des actes du gouvernement, pourroient fournir aussi des textes heureux que l'on pourroit saisir ; & en graduant les choses, en proportionnant son ton, son langage, au temps, aux circonstances, aux personnes, à la position bien sentie des patriotes, il me semble que l'on pourroit produire beaucoup de bien.

« Je te promets encore, citoyen, de noter sur-tout ce que je pourrai remarquer d'utile à la cause populaire ; je ne ferai pas un pas sans m'occuper de ce soin patriotique.

« Voilà, citoyen, ma réponse ; tu la soumettras aux auteurs de la proposition : je t'ai parlé en ami sincère de la liberté, en honnête homme qui ne veut promettre que ce qu'il peut tenir.

Cette réponse n'a pas besoin de commentaire ; elle porte le caractère de la loyauté de son auteur. J'ajouterai cependant que je connois assez la pureté de ses intentions, son amour pour les principes & sa patrie, pour assurer que lors-

que le salut du peuple exigera que l'on paie de sa personne ; il ne sera pas le dernier au rendez-vous.

Quant aux canonniers que j'ai connus, je n'ai pu encore vous en envoyer la liste, parce que la plupart, dispersés, n'habitent plus dans le même quartier ; plusieurs ne sont même plus à Paris ; que d'ailleurs les évènements ayant changé les opinions de bien des gens, j'ai pensé qu'il étoit important que je m'en assurasse de nouveau afin de pouvoir vous en répondre : ces précautions ne peuvent qu'être conformes aux instructions que vous m'avez fait passer.

Paris, le 19 germinal, 4^e année républ.

Vingt-cinquième pièce.

17 germinal.

(Paroît être de la main de Babœuf.)

Le Dir. de S. pub. t'invite à lui fournir, dans le plus bref délai, la liste individuelle des canonniers démocrates que tu dois connoître.

Vingt-sixième pièce.

Paris, le 19 ventôse, 4^e année républ.

J'ai reçu, mon cher Babœuf, ton paquet & ta lettre ; tu ne seras pas trompé dans tes espérances : mon élan favori fera toujours l'égalité réelle, & toutes mes actions concourront toujours au bonheur commun.

Je t'ai fait passer un petit ouvrage mal rédigé, tu y verras cependant des faits très-détaillés. L'auteur desire qu'il soit le plus connu possible, sans cependant épargner les traits les plus frappans : il desire sur-tout des réflexions fortes sur l'arrêté du Directoire, qui établit, contre tous les principes

& contre toutes les lois, des autorités arbitraires, un gouvernement militaire, enfin, sur des peuples rebuté déjà par les horreurs de la guerre, dont ils sont depuis cinq ans les victimes.

Il prétend que la promptitude avec laquelle cet écrit doit paroître produira le meilleur effet : je t'engage donc à te dépêcher, sans cependant que cela nuise à tes importans travaux.

Quant à l'impression, tout papier est bon, celui que tu emploies au *Tribun* ; il n'y a de pressant que 800 exemplaires tant pour les deux Conseils que pour les Exécutifs.

Cette affaire, en servant la cause générale, pourra être très-utile encore aux rédacteurs du *Tribun* & de l'*Eclaireur* ; en attendant, compte sur moi comme sur toi-même.

Salut, patience & courage.

P. (1)

Je joins ici 200 francs.

Fin des pièces saisies au local occupé par Babœuf.

(1) Lettre initiale du nom *Pâris*, qui effectivement est désigné comme agent du septième arrondissement dans les diverses listes des douze agens qui existent parmi les pièces. Voyez notamment la quatrième pièce de la vingt-troisième liasse ci-après.

SUITE DE PIÈCES DIVERSES
SERVANT A CONVICTION
CONTRE BABŒUF ET SES CO-ACCUSÉS.

Vingt-troisième liasse.

N^o. I.

Première pièce.

(De la main de Babœuf.)

13 floréal.

Vous êtes prévenu, citoyen, que Germain ira dans la journée, ou au plus tard demain matin, vous prendre pour aller à Grenelle, afin de s'aboucher avec ceux qui devront livrer des poudres à l'armée du peuple. Le moment est venu; il n'y a plus à retarder.

Salut fraternel.

(Au des est écrit) : Au citoyen Clerx, rue Babille, n^o. 10.

Deuxième pièce. (1)

21 floréal.

Ne mettons pas trop de monde dans le secret; il y en a déjà assez. Si tes secondaires ont confiance en toi, ils te croiront lorsque tu leur assureras l'existence d'un comité

(1) De la main de Babœuf. Elle est scellée du sceau du comité insurrecteur, en cire rouge.

libérateur du peuple & vengeur de son oppression; s'ils en pouvoient douter, le vu de cette lettre les en persuaderoit. On pourroit au reste leur procurer une entrevue particulière avec un des nôtres, mais non avec tous: cette entrevue est même, je crois, assez inutile: si ces braves soldats ont des renseignements à donner, ils pourront les transmettre par toi.

Plus bas est écrit: Le rassemblement est chez Dufour, menuisier, rue Papillon, n^o. 331.

Au dos est écrit: Rue Papillon, faubourg Poissonnière, n^o. 331.

Troisième pièce.

Paris, 23 floréal, l'an quatrième de la République.

G. Babœuf, au Directoire exécutif.

Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens Directeurs, de traiter avec moi comme de puissance à puissance? Vous avez vu à présent de quelle vaste confiance je suis le centre! vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre! vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent! j'en suis plus que convaincu, cet aperçu vous a fait trembler.

Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? je ne le pense pas. Je motiverai comment mon opinion ne peut être suspecte.

Qu'arriveroit-il, si cette affaire paroïssoit au grand jour? que j'y jouerois le plus glorieux de tous les rôles: j'y démontrerois avec toute la grandeur d'ame, avec l'énergie que vous me connoissez, la sainteté de la conspiration dont je n'ai jamais nié d'être membre. Sortant de cette route lâche

& frayée des dénégations dont le commun des accusés se sert pour parvenir à se justifier, j'oserois développer les grands principes, & plaider les droits éternels du peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté de ce sujet; j'oserois, dis-je, démontrer que ce procès ne seroit pas celui de la justice, mais celui du fort contre le foible, des oppresseurs contre les opprimés & leurs magnanimes défenseurs. On pourroit me condamner à la déportation, à la mort: mais mon jugement seroit aussitôt réputé prononcé par le crime puissant contre la (*un mot rayé*) vertu foible; mon échafaud figureroit glorieusement à côté de celui de Barneveldt & de Sidney. Veut-on, & dès le lendemain de mon supplice, me préparer des autels auprès de ceux où l'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs, les Robespierre & les Goujon? ce n'est point-là la voie qui assure les gouvernemens & les gouvernans.

Vous avez vu, citoyens Directeurs, que vous ne tenez rien lorsque je suis sous votre main; je ne suis pas toute la conspiration, il s'en faut bien: je ne suis même qu'un simple (*un mot rayé*) point de la longue chaîne dont elle se compose. Vous avez à redouter toutes les autres parties autant que la mienne: cependant vous avez la preuve de tout l'intérêt qu'elles prennent à moi; vous les frapperiez toutes en me frappant, & vous les irriteriez.

Vous irriteriez, dis-je, toute la démocratie de la République française; & vous savez encore que ce n'est pas si peu de chose que vous aviez pu d'abord l'imaginer: reconnoissez que ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement; voyez qu'il n'est pas un point des départemens où elle ne soit puissante. Vous la jugeriez bien mieux, si vos captureurs avoient saisi la grande correspondance qui a mis à portée de former des nomenclatures dont vous n'avez apperçu que quelques fragmens. On a eu beau vouloir comprimer le feu sacré; il brûle, & il brûlera; plus il paroît, dans certains instans, anéanti, plus sa flamme menace de se réveiller subitement forte & explosive.

Entrepreriez-vous de vous délivrer en total de cette vaste secte sans-culottide qui n'a pas encore voulu se déclarer vaincue? il faudroit d'abord en supposer la possibilité; mais où vous trouveriez-vous ensuite? vous n'êtes pas tout-à-fait dans la même position que celui qui déporta, après la mort de Cromwel, quelques milliers de républicains anglais. Charles II étoit roi, & quoi qu'on en ait dit, vous ne l'êtes pas encore; vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir; & ôtez celui des patriotes, vous êtes exclusivement vis-à-vis du royalisme. Que de chemin croyez-vous qu'il vous seroit voir, si vous étiez seuls contre lui?

Mais, direz-vous, les patriotes nous sont aussi dangereux que les royalistes, & peut-être plus. Vous vous trompez; remarquez bien le caractère de l'entreprise des patriotes, vous n'y distinguerez pas qu'ils vouloient votre mort, & c'est une calomnie de l'avoir fait publier. Moi, je puis vous dire qu'ils ne la vouloient pas; ils vouloient marcher par d'autres voies que celles de Robespierre: ils ne vouloient point de sang; ils vouloient vous forcer à confesser vous-mêmes que vous avez fait du pouvoir un usage oppressif, que vous en avez écarté toutes les formes & les sauvegardes populaires, & ils vouloient vous le reprendre: ils n'en seroient point venus là, si, comme vous aviez semblé le promettre après vendémiaire, vous vous étiez mis en mesure de gouverner populairement.

Moi-même, par mes premiers numéros, je vous en avois voulu ouvrir la porte: j'avois dit comment j'entendois que vous auriez pu vous couvrir des bénédictions du peuple: j'avois expliqué comment il me paroissoit possible que vous fissiez disparaître tout ce que le caractère constitutionnel de votre gouvernement offre de contraste avec les véritables principes républicains.

Eh bien! il en est temps encore: la tournure de ce dernier événement peut devenir profitable & salvatrice pour vous-mêmes & pour la chose publique. Dédaigneriez-vous mon avis & mes conclusions, qui sont que l'intérêt de la

patrie & le vôtre (*deux mots rayés*) consistent à ne point donner de célébrité à l'affaire présente. J'ai cru appercevoir que c'est aussi déjà votre avis de la traiter politiquement : il me semble que vous ferez bien. Ne croyez pas intéressée la démarche que je fais : la manière franche & neuve dont je ne cesse de me déclarer coupable dans le sens que vous m'accusez, vous fait voir que je n'agis point par faiblesse : la mort ou l'exil seroient pour moi le chemin de l'immortalité, & j'y marcherai avec un zèle héroïque & religieux : mais ma proscription, mais celle de tous les démocrates ne vous avanceroient point & n'assureroient pas le salut de la République. J'ai réfléchi qu'au bout du compte vous ne fûtes pourtant pas constamment les ennemis de cette République ; vous fûtes même évidemment républicains de bonne foi : pourquoi ne le seriez-vous pas encore ? pourquoi ne croiroit-on pas que vous, qui êtes (*un mot rayé*) hommes, ne vous seriez pas temporairement égarés comme d'autres par l'effet (*un mot rayé*) assez inévitable d'exaspérations différentes des nôtres, dans lesquelles les circonstances vous ont jetés ? pourquoi enfin ne reviendrions-nous pas tous de notre état extrême, & n'embrasserions-nous pas un terme raisonnable ? Les patriotes, la masse du peuple, ont le cœur ulcéré ; faut-il le leur déchirer encore plus ? qu'en fera le dernier résultat ? ne mériteroient-ils pas bien, ces patriotes, au lieu qu'on aggrave leurs blessures, qu'on songe enfin à les guérir ? Vous aurez, quand il vous plaira ; l'initiative du bien, parce qu'en vous réside toute la force de l'administration publique. Citoyens Directeurs, gouvernez populairement ; voilà tout ce que ces mêmes patriotes vous demandent. En parlant ainsi pour eux, je suis sûr qu'ils n'interrompront point ma voix ; je suis sûr de n'être pas par eux démenti. Je ne vois qu'un parti sage à prendre : déclarez qu'il n'y a point eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant grands & généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps, & vous n'aurez

plus besoin d'armées entières pour vous défendre. Les patriotes ne vous haïssent pas, ils n'ont haï que vos actes impopulaires : je vous donnerai aussi alors, pour mon propre compte, une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle. Vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire les patriotes : je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils doivent ne faire qu'un avec vous.

Il ne seroit pas si malheureux que l'effet de cette simple lettre fût de pacifier l'intérieur de la France. En prévenant l'éclat de l'affaire dont elle est le sujet, ne prévient-on pas en même temps (*un mot raturé*) ce qui s'opposeroit au calme de l'Europe ? Signé, G. Babœuf.

Quatrième pièce.

(De la main de Babœuf.)

1. Morel. (Baptiste)
2. Bodman.
3. Meneffier.
4. Bouin.
5. Guilhem.
6. Fiquet. (Vannec)
7. Pâris.
8. Cazin.
9. Deray. (Vacret)
10. Labarre.
11. Jos. Bodson.
12. Montoy.

1. Fyon, inval.
2. Ch. Ger. leg. de fol. & ant. co. arm.
3. Grizel, B.^{on} de lig. & ant.
4. Vannec, B.^{on} (*un mot rayé*) *intra & extra muros*.
5. Masley, B.^{on} des environs de St.-Denis.

Cinquième pièce secrète au crayon.

Tour du Temple, 10 prairial.

C I T O Y E N,

Le concierge de cette maison m'a dit que lorsqu'il vous a remis ma première note crayonnée, vous lui aviez fait réponse que vous reviendriez exprès incessamment pour recevoir les dépositions que j'y annonçois. Je vous rappelle cette promesse, en vous observant que je crois essentiel que vous possédiez les éclaircissémens annoncés, avant de commencer votre rapport au jury d'accusation. Au surplus, on ne refuse pas ordinairement des lumières offertes par un prévenu; il en est peut-être trop souvent de qui l'on en voudroit tirer, & qui n'en donnent point.

Salut & fraternité. G. Babœuf.

*Au dos est écrit: Au citoyen Girod, directeur du jury.**Fin de la vingt-troisième liasse.*

N°. I I.

Levée de scellé chez Babœuf.

L'an quatrième de la République française, une & indivisible, le 13 prairial, trois heures de levée, nous André Gérard, juge, l'un des directeurs du jury d'accusation du canton de Paris, département de la Seine, en vertu & pour l'exécution de notre ordonnance de cejourd'hui, par laquelle il est dit que nous nous transporterions cejourd'hui, assistés comme ci-après, en la maison où a été arrêté le nommé Babœuf, sise rue de la Grande-Truanderie, n°. 21, pour, en présence dudit Babœuf & du citoyen Etienne Renel, commissaire de police de la division de Brutus, être procédé à la reconnoissance & levée des scellés apposés par ledit commissaire de police, suivant son procès-verbal, en

en date du 21 floréal dernier, & être procédé à la perquisition & enlèvement des papiers qui pourroient se trouver sous lesdits scellés, & autres opérations énoncées en ladite ordonnance; nous sommes, assistés des citoyens Charles Denonvilliers greffier, & Claude Debelle commis-greffier assermenté, du tribunal de police correctionnelle & des directeurs de jury y réunis, transportés susdite rue de la Grande-Truanderie, n°. 21, en une maison à porte bâtarde, appartenante au citoyen Letellier, ancien marchand; & étant montés au troisième, compris l'entre-sol, sommes entrés dans la première pièce d'un appartement qu'on nous a indiqué être loué & occupé par le citoyen Tissot, tailleur d'habits, ladite première pièce éclairée par deux croisées sur la rue; & où étant, y avons trouvé le citoyen Renel, commissaire de police susdit, la citoyenne Anne Martin, épouse du citoyen Tissot, occupant ledit appartement, & entourée de cinq enfans en très-bas âge; le citoyen Aubry, huissier du tribunal, assisté des citoyens Dossionville, inspecteur-général-adjoint près le ministère général de la police; le citoyen Lafueur, agent d'exécution près le même ministère; ensemble le citoyen *Gracchus Babœuf*. pour ce par eux extrait de la maison d'arrêt du Temple où il est détenu, & amené en l'appartement où nous sommes, à l'effet des susdites opérations, comme étant la maison & appartement où ledit Babœuf a été arrêté; & en la présence des susnommés, est comparu le citoyen Jean François, l'un des gardiens établis à la garde des scellés apposés dans ledit appartement, lequel a représenté & ont été, par lesdits commissaires de police & le citoyen Babœuf, reconnus sains & entiers les scellés apposés 1°. sur une porte à deux battans, donnant dans une pièce ayant vue sur la rue; 2°. sur la porte à un seul venteau, donnant dans un petit cabinet formant entrée dans un cabinet dont la porte est à coulisse, & éclairé sur la cour par une seule croisée. Lesdits scellés ayant été levés, sommes entrés d'abord dans cette dernière pièce, dont la porte a été ouverte avec la clef par

2^e volume. *Copie des pièces de Babœuf.* Q

ledit gardien, & en présence de tous les susnommés, notamment dudit citoyen Babœuf; il a été fait une recherche & perquisition exactes des papiers trouvés dans différens cartons, au nombre de six de différentes grandeurs, étant dans ledit cabinet, & à nous successivement représentés par ledit gardien, toujours présence que dit est; il ne s'y est trouvé que des papiers relatifs à l'état civil & aux intérêts du citoyen Tissot, comme aussi des quittances de finance, expéditions, quittances & autres pour la liquidation de rentes, offices & maîtrises, & autres pièces de la même nature, appartenantes audit Tissot, & qui avoient été extraits des premières & secondes pièces, & mis sous les scellés pour la conservation des droits de qui il appartiendroit: ouverture faite, présence que dit est, d'une caisse en bois de sapin, sous corde, trouvée dans ledit cabinet, & clouée pour assujettir le couvercle; ladite caisse ayant été trouvée remplie d'imprimés, forme in-8^o, ayant pour titre: *Le comité insurrecteur de salut public au peuple*, & est acte d'insurrection, contenant huit pages d'impression, dont nous avons extrait deux exemplaires: ouverture faite, même présence que dit est, d'un grand sac double, composé de toile & treillis, fermé par une simple ficelle, & étant dans ledit cabinet, y avons trouvé des imprimés semblables à ceux trouvés dans la caisse ci-dessus énoncée, duquel sac avons retiré un exemplaire; ouverture faite d'un second sac pareil à celui ci-dessus, il s'est trouvé rempli de pareils imprimés, dont il en a été extrait un exemplaire: ouverture faite d'un plus grand sac de pareille toile que ceux ci-dessus, y avons trouvé mêmes imprimés, dont il en a été extrait un exemplaire, comme dit est; ensuite perquisition faite dans les autres pièces, soupentes, armoires & endroits dudit appartement, il ne s'est rien trouvé de relatif à l'objet de nos recherches: après qu'il ne s'est plus trouvé aucune recherche à faire, attendu que les lieux par nous ci-dessus visités sont les seuls qui nous aient été indiqués & déclarés avoir été & être occupés, tant par lesdits citoyen & citoyenne Tissot que par ledit

Babœuf, nous avons fait reclouer & ficeler la cassette ci-dessus énoncée; sur les deux bouts de la corde d'attache, nous avons apposé le cachet du tribunal & l'empreinte d'un petit cachet en acier représentant un, &c., & dont l'empreinte est ci-dessus: ledit cachet donné par nous juge directeur susdit au citoyen Babœuf, qui nous a déclaré n'en avoir point à lui pour le moment; lesdites empreintes sur cire d'Espagne rouge.

Nous avons pareillement fait fermer les trois sacs ci-dessus énoncés, & sur la fermeture d'iceux fait apposer les mêmes scellés que dit est. Le même scellé a pareillement été apposé sur un carton renfermant un registre, quelques lettres & papiers concernant ledit Babœuf, & pouvant servir de renseignemens sur les faits à lui imputés.

À l'égard des cinq exemplaires imprimés de l'acte d'insurrection, ci-dessus énoncés avoir été extraits des sacs & cassettes, ils ont été paraphés de nous & du citoyen Babœuf, & du greffier & commis-greffier seulement.

Ce fait, le greffier susdit est demeuré chargé des caisse, sacs & carton, sur lesquels les scellés viennent d'être apposés, pour les déposer au greffe du tribunal, & les représenter toutefois & quand il en sera requis.

À l'égard d'une once & demie ou environ de poudre à tirer, trouvée dans ledit cabinet, elle a été par nous remise au citoyen Dollonville, inspecteur susnommé.

Et perquisition faite dans un petit cabinet en forme de garde-robe, ouvrant dans la susdite pièce où nous sommes, y avons trouvé des imprimés; savoir, quatorze placards, contenant ces mots: *Constitution de mil sept cent quatre-vingt-treize; liberté, égalité, bonheur commun*, & les imprimés suivans: *Doit-on obéissance à la Constitution de mil sept cent quatre-vingt-quinze? Adresse du Tribun du peuple à l'armée de l'intérieur; Opinion sur nos deux Constitutions; Dénonciation d'un Belge; la Rive gauche du Rhin, limite française, en trois cahiers; Réponse à une lettre signée M. V.; Essai sur la Justice primitive*; desquels il a été fait un

paquet ficelé & scellé des deux cachets susdits, & restés en la charge & garde dudit greffier, pour en faire le dépôt comme dit est.

Ce fait, les autres cartons, papiers & effets mobiliers trouvés tant dans ledit cabinet où nous sommes que dans les autres pièces dudit appartement, sont restés en la disposition de ladite citoyenne Tissot, ainsi qu'elle le reconnoît, & s'en charge; au moyen de quoi les gardiens des scellés apposés sur les portes desdites chambres, levés & ôtés comme il est énoncé ci-dessus, en sont & demeurent bien & valablement déchargés, & peuvent se retirer.

Lecture faite du présent, fait, clos, & terminé à six heures de relevée, les susnommés ont signé avec nous & ledit greffier & commis-greffier, & le citoyen Babœuf est resté en la charge & garde des citoyens Dossionville & Aubry, pour le réintégrer au Temple. Signé, G. Babœuf, Gerard, Dossionville, François, Aubry, Renel, commissaire de police de Brutus, Lefacur, M. femme Tissot, Debelle, Denonvilliers.

N^o. III.

LE COMITÉ INSURRECTEUR DE SALUT PUBLIC,
Au Peuple.

ACTE D'INSURRECTION. (1)

EGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

Des démocrates français, considérant que l'oppression & la misère du peuple sont à leur comble; que cet état de tyrannie & de malheur est du fait du gouvernement actuel;

(1) Les milliers d'exemplaires compris aux sacs & caisses mentionnés au procès-verbal de levée de scellés chez Babœuf existent au procès.

Considérant que les nombreux forfaits des gouvernans ont excité contre eux les plaintes journalières & toujours inutiles des gouvernés.

Considérant que la constitution du peuple jurée en 1793 fut remise par lui sous la garde de toutes les vertus;

Qu'en conséquence, lorsque le peuple entier a perdu tous ses moyens de garantie contre le despotisme, c'est aux vertus les plus courageuses, les plus intrépides, à prendre l'initiative de l'insurrection, & à diriger l'affranchissement de la masse;

Considérant que les droits de l'homme reconnus à la même époque 93 tracent au peuple entier; ou à chacune de ses portions, comme le plus sacré & le plus indispensable des devoirs, celui de s'insurger contre le gouvernement qui viole ses droits; & qu'ils prescrivent à chaque homme libre de mettre à l'instant à mort ceux qui usurpent la souveraineté;

Considérant qu'une faction conspiratrice a usurpé la souveraineté, en substituant sa volonté particulière à la volonté générale librement & légalement exprimée dans les assemblées primaires de 1793, en imposant au peuple français, sous les auspices des persécutions & de l'assassinat de tous les amis de la liberté, un code exécrationnable, appelé constitution de 95, à la place du pacte démocratique de 1793, qui avoit été accepté avec tant d'enthousiasme;

Considérant que la Convention nationale n'a jamais été dissoute; qu'elle ne fut que dispersée par la violence & la volonté tyrannique d'une faction contre-révolutionnaire; qu'elle existe toujours de droit; qu'elle n'auroit pu être remplacée que par un corps législatif librement élu par le peuple; & conséquemment à sa constitution démocratique;

Considérant que le code tyrannique de 95 viole le plus précieux des droits, en ce qu'il établit des distinctions entre les citoyens, leur interdit la faculté de sanctionner les lois, de changer la constitution & de s'assembler, limite leur liberté dans le choix des agens publics, & ne leur laisse aucune garantie contre l'usurpation des gouvernans, &c.;

Considérant que les auteurs de cet affreux code se sont maintenus en état de rébellion permanente contre le peuple, lorsqu'ils se sont arrogé, au mépris de sa volonté suprême, l'autorité que la nation seule pouvoit leur confier; qu'ils se sont créés, soit eux-mêmes, soit à l'aide d'une poignée de factieux & d'ennemis du peuple, les uns, rois sous un nom déguisé; les autres, législateurs indépendans;

Considérant que ces oppresseurs, après avoir tout fait pour démoraliser le peuple; après avoir outragé, avili & fait disparaître les attributs & les institutions de la liberté & de la démocratie; après avoir fait égorger les meilleurs amis de la République, rappelé & protégé les plus atroces ennemis, pillé & épuisé le trésor public; pompé toutes les ressources nationales, totalement discrédité la monnoie républicaine, effectué la plus infame banqueroute, livré à l'avidité des riches jusqu'aux derniers lambeaux du malheureux, qui, depuis près de deux ans, meurt, chaque jour, affamé; non contents de tant de crimes, viennent, par un raffinement de tyrannie, de ravir au peuple jusqu'au droit de se plaindre;

Considérant qu'ils ont ourdi & favorisé des complots pour entretenir la guerre civile dans les départemens de l'Ouest, en trompant la nation par une pacification plâtrée, dont les articles secrets stipuloient des conditions contraires à la volonté, à la dignité, à la sûreté & aux intérêts du peuple français;

Considérant que, tout récemment encore, ils ont appelé à eux une foule d'étrangers, & que tous les principaux conspirateurs de l'Europe sont en ce moment à Paris pour contommer le dernier acte de la contre-révolution;

Considérant qu'ils viennent de licencier & de traiter indignement ceux des bataillons qui ont eu la vertu de se refuser à les seconder dans leurs atroces desseins contre le peuple; qu'ils ont osé mettre en jugement ceux des braves soldats qui ont déployé le plus d'énergie contre l'oppression, & qu'ils joignirent à cette infamie celle de qualifier d'inspiration royaliste leur généreuse résistance à la volonté des tyrans;

Considérant qu'il seroit difficile & trop long de suivre &

de retracer complètement la marche populicide de ce gouvernement criminel, dont chaque pensée, chaque acte est un délit national; que les preuves de tous ces forfaits sont tracées en caractères de sang par toute la République; que de tous les départemens, les cris qui appellent la répression sont unanimes; qu'il appartient à la portion des citoyens la plus voisine des oppresseurs d'attaquer l'oppression; que cette portion est comptable du dépôt de la liberté envers l'Etat entier, & qu'un trop long silence la rendroit complice de la tyrannie;

Considérant enfin que tous les défenseurs de la liberté sont prêts:

Après s'être constitués en comité insurrecteur de salut public, prennent sur leurs têtes la responsabilité & l'initiative de l'insurrection, & arrêtent ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Le peuple est en insurrection contre la tyrannie.

I I.

Le but de l'insurrection est le rétablissement de la constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité, & du bonheur de tous.

I I I.

Aujourd'hui, dès l'heure même, les citoyens & les citoyennes partiront de tous les points, en désordre & sans attendre le mouvement des quartiers voisins qu'ils feront marcher avec eux. Ils se rallieront, au son du tocsin & des trompettes, sous la conduite des patriotes auxquels le comité insurrecteur aura confié des guidons portant l'inscription suivante:

Constitution de 1793.

É G A L I T É. L I B E R T É.
B O N H E U R C O M M U N.

D'autres guidons porteront ces mots :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple ,
 » l'insurrection est pour le peuple , & pour chaque portion
 » du peuple , le plus sacré & le plus indispensable des
 » devoirs.

» Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à
 mort par les hommes libres. »

Les généraux du peuple seront distingués par des
 rubans tricolores flottant très-visiblement autour de leurs
 chapeaux.

I V.

Tous les citoyens se rendront avec leurs armes, ou, à
 défaut d'armes, avec tous autres instrumens offensifs, sous
 la seule direction des patriotes ci-dessus, au chef-lieu de
 leurs arrondissemens respectifs.

V.

Les armes de toute espèce seront enlevées par les insurgés
 par-tout où elles se trouvent.

V I.

Les barrières & le cours de la rivière seront soigneu-
 sement gardés : nul ne pourra sortir de Paris sans un
 ordre formel & spécial du comité insurrecteur ; il n'entrera
 que les couriers, les porteurs & conducteurs de comestibles,
 auxquels il sera donné protection & sûreté.

V I I.

Le peuple s'emparera de la trésorerie nationale, de la mon-
 noie, de la poste aux lettres, des maisons des ministres, & de

tout magasin public ou privé contenant des vivres ou des
 munitions de guerre.

V I I I.

Le comité insurrecteur de salut public donne aux lé-
 gions sacrées des camps environnant Paris, qui ont juré
 de mourir pour l'égalité, l'ordre de soutenir par-tout les
 efforts du peuple.

I X.

Les patriotes des départemens réfugiés à Paris, & les
 braves officiers destitués, sont appelés à se distinguer dans
 cette lutte sacrée.

X.

La Convention se réunira à l'instant, & elle reprendra
 ses fonctions.

X I.

Les deux Conseils & le Directoire, usurpateurs de
 l'autorité populaire, seront dissous. Tous les membres
 qui les composent seront immédiatement jugés par le
 peuple.

X I I.

Tout pouvoir cessant devant celui du peuple, nul pré-
 tendu député, membre de l'autorité usurpatrice, directeur,
 administrateur, juge, officier, sous-officier de garde na-
 tionale, ou quelque fonctionnaire public que ce soit, ne
 pourront exercer aucun acte d'autorité, ni donner aucun
 ordre; ceux qui y contreviendront seront à l'instant mis à
 mort.

Tout membre du prétendu Corps législatif, ou Directeur,
 trouvé dans les rues, sera arrêté & conduit sur-le-champ à
 son poste ordinaire.

Les membres de la Convention seront reconnus à un

Signe particulier : ce sera celui d'une enveloppe en couleur rouge autour de la forme du chapeau.

X I I I.

Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force. Les opposans seront exterminés.

Seront également mis à mort :

Ceux qui battront ou feront battre la générale ;

Les étrangers, de quelque nation qu'ils soient, qui seront trouvés dans les rues ;

Tous les présidens, secrétaires & commandans de la conspiration royale vendémiaire qui oseroient aussi se mettre en évidence.

X I V.

Il est ordonné à tous envoyés des puissances étrangères de rester dans leurs domiciles durant l'insurrection ; ils sont sous la sauve-garde du peuple.

X V.

Des vivres de toute espèce seront portés au peuple sur les places publiques.

X V I.

Tous les boulangers seront en réquisition pour faire continuellement du pain, qui sera distribué *gratis* au peuple ; ils seront payés sur leur déclaration.

X V I I.

Le peuple ne prendra de repos qu'après la destruction du gouvernement tyrannique.

X V I I I.

Tous les biens des émigrés, des conspirateurs & de tous les ennemis du peuple, seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie & aux malheureux.

Les malheureux de toute la République seront immédiatement logés & meublés dans les maisons des conspirateurs.

Les effets appartenans au peuple, déposés au Mont-de-Piété, seront sur-le-champ gratuitement rendus.

Le peuple français adopte les épouses & les enfans des braves qui auront succombé dans cette sainte entreprise ; il les nourrira & entretiendra ; il en fera de même à l'égard de leurs pères & mères, frères & sœurs, à l'existence desquels ils étoient nécessaires.

Les patriotes pros crits & errans dans toute la République recevront tous les secours & moyens convenables pour rentrer dans le sein de leurs familles. Ils seront indemnisés des pertes qu'ils auront souffertes.

La guerre contre la tyrannie intérieure étant celle qui s'oppose le plus à la paix générale, ceux des braves défenseurs de la liberté qui prouvent avoir concouru à la terminer, seront libres de retourner avec armes & bagages dans leurs foyers ; ils y jouiront, en outre, immédiatement des récompenses depuis si long-temps promises.

Ceux d'entre eux qui voudront continuer de servir la République, seront aussi sur-le-champ récompensés d'une manière digne de la générosité d'une grande nation libre.

X I X.

Les propriétés publiques & particulières sont mises sous la sauve-garde du peuple.

X X.

Attendu le vuide dans le sein de la représentation, qui résultera de l'extraction des usurpateurs de l'autorité nationale, & à raison de l'impossibilité actuelle de faire, par la voie des assemblées primaires, des choix dignes de la confiance du peuple, la Convention s'adjoindra sur-le-champ un membre par département, pris parmi les démocrates les

plus prononcés, & sur-tout parmi ceux qui auront le plus activement concouru au renversement de la tyrannie. La liste en sera présentée par des délégués de la portion du peuple qui aura pris l'initiative de l'insurrection.

X X I.

Le comité insurrecteur de salut public restera en permanence jusqu'à l'accomplissement total de l'insurrection.

Signé à la minute. . . .

N^o. IV.

Extrait de l'interrogatoire subi par Babœuf le 21 floréal, an quatrième, devant le ministre de la police générale.

D. Reconnoissez-vous le cachet en cuivre, de forme carré long, à manche de bois noir, sur lequel est gravé un niveau, & les mots, *Salut public*, pour avoir été trouvé chez vous, au moment de votre arrestation? ce cachet vous appartient-il?

R. C'étoit le signe reconnu dans la correspondance entre la nombreuse coalition des démocrates, qui tous haïssent comme moi l'horrible oppression sous laquelle gémit le Peuple Français.

D. Lui a été fait la représentation d'un carton ficelé & scellé du sceau de son cachet, & a été interpellé de déclarer s'il reconnoît le carton pour lui appartenir, & si le scellé qui y est apposé est bien le même qui fut mis en sa présence, au moment de son arrestation.

R. Le reconnoître pour lui appartenir; qu'il reconnoît le scellé qui y est apposé, pour être sain & entier, & de suite en a brisé lui-même le scellé.

D. S'il reconnoît tous les papiers renfermés dans le susdit carton; pour lui appartenir & pour avoir été trouvés en sa chambre, lors de son arrestation.

R. Les reconnoître pour avoir été trouvés dans sa chambre au moment de son arrestation.

N^o. V.

Extrait de l'interrogatoire subi par Babœuf le 3 prairial, an quatrième, devant le directeur du jury d'accusation du canton de Paris.

D. Reconnoissez-vous la lettre que je vous représente pour être de vous, laquelle est datée du 23 floréal, commençant par ces mots, *Regardez-vous au dessous de vous, Citoyens Directeurs*; & finissant par ceux-ci, *ce qui s'opposeroit au calme de l'Europe*, avec la signature G. Babœuf, & voulez-vous la parapher?

R. Je la reconnois; je l'ai écrite chez le ministre de la police, pour l'envoyer au Directoire, & je consens de la parapher.

A lui représenté une lettre datée du vingt-un floréal, commençant par ces mots, *ne mettons pas trop de monde dans le secret*; & finissant par un post-scriptum contenant une adresse de *Dufour*, rue Papillon, n^o. 331: à lui demandé si cette lettre est de l'écriture de lui répondant, & s'il veut la signer & la parapher avec nous.

R. Je reconnois ladite lettre pour être de mon écriture & je consens de la parapher.

A lui représenté les vingt-sept pièces de la première liasse des papiers trouvés dans la chambre où il a été arrêté, paraphées de lui répondant, chez le ministre de la police, & à lui demandé s'il n'en reconnoît pas plusieurs, pour être écrites de sa main, & plusieurs autres, pour les avoir données à copier au nommé Pillé, qui lui avoit été donné comme copiste par Félix Lepeletier.

R. Il y en a quelques-unes écrites de ma main, qui sont les onzième, douzième, treizième, vingtième, vingt-unième, vingt-troisième & vingt-sixième; je ne reconnois pas les autres; je n'en ai point donné à copier à Pillé, qui n'étoit

pas mon copiste, mais celui de l'association des démocrates composant le comité.

A lui représenté les dix-neuf pièces de la seconde liasse des papiers trouvés dans le même endroit que les précédentes; & a lui demandé quelles sont celles qu'il reconnoît pour être de son écriture, & notamment si la douzième n'est pas en partie de son écriture, & en partie de l'écriture de Buonarotti; comme aussi, si la dixième n'est pas en entier de l'écriture dudit Buonarotti.

Après avoir examiné lesdites pièces, répond: Je reconnois pour être de mon écriture le second feuillet de la onzième pièce; parce qu'il m'est arrivé quelquefois de travailler, comme copiste, dans le comité, lorsque je n'étois pas livré à ma principale opération de la direction de l'esprit public; je connois toutes les autres pièces, ainsi que toutes celles du carton, puisque j'ai déjà déclaré que j'étois au courant de toutes les opérations: mais toutes ces autres pièces ne sont point de mon fait, je n'y ai participé ni moralement, ni physiquement.

A lui représenté la pièce unique, formant la quatrième liasse des papiers trouvés comme dit est; sommé de nous dire si elle est de sa main.

R. Je la reconnois pour être en entier écrite de ma main, & comme une copie de lettre.

A lui représenté la pièce unique de la cinquième liasse des papiers trouvés comme dit est, & fait la même interpellation que dessus.

R. Je la reconnois comme la précédente, étant une lettre, dont le comité voulut garder copie.

A lui représenté les vingt-quatre pièces composant la sixième liasse, paraphées comme les précédentes, & fait les mêmes interpellations que dessus.

R. Je reconnois la dix-neuvième, la vingt-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, pour être de mon écriture, & lesquelles ne sont que des notes & des commencemens

de discours relatifs à mes écrits imprimés; la vingtième est encore une copie, comme les précédentes, aussi écrite de ma main.

A lui représenté les cent pièces composant la septième liasse desdits papiers, paraphées comme les précédentes, & demandé: 1°. quelles sont celles qu'il reconnoît pour être de son écriture, & 2°. si les listes qui composent depuis la deuxième inclusivement, jusqu'à la dixième inclusivement, ne sont pas, ainsi que les onzième & douzième pièces, copiées sur des minutes écrites de sa main ou données par lui.

Après avoir examiné toutes lesdites pièces, a répondu: Les quarantième & quarante-unième pièces sont de moi, & ne forment qu'une seule & même pièce: c'est le commencement d'un travail non-achevé qui n'a point de rapport à l'objet pour lequel on m'interroge; ce qui confirme l'assertion que j'ai déjà donnée plusieurs fois, que je m'occupois essentiellement de la partie de l'esprit public & de littérature politique. La trente-neuvième pièce est de moi; ce sont de simples notes non digérées & vagues. La quarante-huitième pièce est copiée par moi. La cinquantième pièce est la minute d'une lettre particulière que j'écrivis le premier floréal au représentant Drouet, pour lui reprocher d'avoir fait des changemens à un discours que je lui avois fait, & qui devoit être imprimé: cette pièce n'a encore aucun rapport à l'affaire pour laquelle je suis interrogé. J'observe, à cet égard, que cette pièce hétérogène se trouve ainsi confondue avec quantité d'autres relatives à cette même affaire, par un arrangement qui n'est pas de mon fait. L'enlèvement de ces pièces n'a pas été fait par moi; il paroît qu'on les a rassemblées pêle-mêle, & qu'on les a mélangées lorsqu'on est venu m'arrêter, en prenant ce qui étoit sur ma table, & les mettant dans le carton où étoient les pièces du comité; d'où il résulte que différens écrits littéraires & étrangers à cette affaire se trouvent faire partie de liasses, partie dans d'autres: les listes n'ont pas été composées par moi.

A lui représenté les trente-cinq pièces de la cote huit, paraphées comme les précédentes, & à lui demandé quelles sont celles écrites de sa main, & si les quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième & vingt-sixième, ne sont point la minute de l'ouvrage intitulé, *Création d'un Directoire insurrecteur*, écrite de sa main.

Examen fait de dites pièces, a dit : Ce n'est pas moi qui ai fait l'écrit intitulé, *Création d'un Directoire insurrecteur*. La minute de cet ouvrage est cotée dans la liasse, sous les numéros vingt à vingt-cinq inclusivement ; les cotes quinze à dix-neuf ne contiennent qu'un extrait de cette minute, comme il est prouvé par quantité de &c. au bout de plusieurs périodes. J'ai fait cet extrait pour me mettre au courant des opérations, ainsi que je l'ai dit, pour pouvoir baser sur cette connoissance l'esprit de mes écrits, n'ayant été appelé par les membres du comité secret d'insurrection, que lorsqu'il étoit déjà avancé dans la marche de ses opérations. Les numéros vingt-huit & vingt-neuf contiennent le commencement d'un projet du numéro quarante-quatre de mon ouvrage périodique intitulé, *le Tribun du peuple* ; le numéro trente-trois, un autre projet du même numéro de mon ouvrage ; & les cotes trente-une & trente-deux, encore le commencement d'un ouvrage qui n'a point de rapport à l'affaire pour laquelle on m'interroge.

A lui représenté la pièce unique de la neuvième liasse desdits papiers, cotés & paraphés comme les précédens, & à lui demandé si elle est de son écriture.

R. Elle est de mon écriture, & c'est encore une de ces copies que le comité gardoit, & que je transrivois lorsqu'il n'y avoit personne autre pour le faire, & que j'en avois le loisir.

A lui représenté les trente pièces composant la dixième liasse des mêmes papiers, également cotées & paraphées comme dit est : sommé de nous dire s'il en reconnoît quelques-unes pour être écrites de sa main, & de qui sont les autres qu'il n'auroit pas écrites.

Après

Après examen a dit : Les pièces dix-neuf, vingt-deux & vingt-trois, sont de ma main ; elles sont des copies comme celles dont j'ai parlé dans les précédentes réponses.

A lui représenté neuf pièces composant la onzième liasse desdits papiers : sommé de nous dire s'il en reconnoît pour être écrites de sa main.

Après examen d'icelles répond : La seule pièce sixième est de moi : mêmes observations qu'aux précédentes réponses.

A lui représenté deux pièces composant la douzième liasse des mêmes papiers paraphés comme dit est, & fait les mêmes interpellations.

Examen fait d'icelles, a dit : Ces deux pièces sont de moi : mêmes observations qu'aux précédentes réponses.

A lui représenté six pièces composant la treizième liasse des mêmes papiers paraphés comme dit est, & fait les mêmes interpellations que dessus.

Après examen d'icelles a dit : Les pièces quatre & cinq sont de moi : mêmes observations qu'aux précédentes réponses.

A lui représenté les vingt-quatre pièces composant la quatorzième liasse desdits papiers également paraphés, & fait les mêmes interpellations.

Après examen d'icelles a dit : Les pièces dix-huit, dix-neuf, vingt & vingt-trois, sont de moi : mêmes observations qu'aux précédentes réponses.

A lui représenté les cent-deux pièces composant la quinzième liasse des mêmes papiers paraphés comme dit est, & fait les mêmes interpellations.

Après examen d'icelles a répondu : Les numéros de cinq à treize inclusivement, forment une seule & même pièce qui est de moi : c'est le projet d'une longue lettre au journal des *Hommes libres*, qui n'a certainement aucun rapport à la présente affaire. La onzième pièce est de moi : c'est encore une pièce de ma correspondance particulière : ce qui

2^d. volume. Copie des pièces de Babœuf. R.

prouvé ce que j'ai déjà dit, qu'on a confondu ici mes papiers personnels & de littérature politique qui formoient l'objet le plus important de mes occupations. La pièce vingt-deux, une autre indiquée sous les numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, est encore dans ce cas; les cotes vingt-sept, vingt-huit & vingt-neuf, forment encore une pièce qui n'est qu'un article de journal; les cotes trente-sept à quarante-deux font une autre pièce qui offre un projet d'article de journal. La pièce quarante-huit est une lettre de ma correspondance particulière, étrangère à la présente affaire; la pièce cinquante-deux, de même celles soixante-cinq à soixante-neuf, sont des notes tirées de Machiavel, de Rousseau, & d'autres auteurs, pour servir de citations; les pièces quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-quinze inclusivement sont des matériaux de mon ouvrage périodique intitulé, *le Tribun du peuple*; les cotes quatre-vingt-dix-sept à cent sont d'autres matériaux pour un numéro du *Tribun du peuple*; les pièces cent une & cent deux sont encore le projet d'un article du journal. Je ne reconnois rien dans toute cette liasse qui ait du rapport à l'affaire pour laquelle je suis interrogé: tout y est matériaux d'écrits politiques.

A lui représenté treize pièces composant la seizième liasse des mêmes papiers, également paraphées comme dit est, & fait les mêmes interpellations que dessus.

Après examen d'icelles, a dit: Les pièces neuf & onze sont des copies de lettres du comité, transcrites par moi.

A lui représenté la dix-septième liasse composée de trois pièces des susdits papiers trouvés comme dit est, aussi paraphées comme dessus, & lui avons fait les mêmes interpellations.

Après examen, a dit: La seule première pièce est une copie de lettre du comité, transcrite pour mémoire, par moi.

A lui représenté treize pièces desdits papiers composant

la dix huitième liasse, aussi paraphées comme dessus, & fait les mêmes interpellations.

Examen fait d'icelles, répond: Les sixième, onzième & treizième sont des copies de lettres du comité, transcrites par moi, pour mémoire.

A lui représenté les dix pièces composant la dix-neuvième liasse desdits papiers, aussi paraphées, & fait les mêmes interpellations.

Après examen d'icelles, a répondu: Les deux pièces six & neuf sont transcrites par moi; & fait mêmes observations que ci-dessus.

A lui représenté huit pièces composant la vingtième liasse des mêmes papiers, & fait les mêmes interpellations.

Après examen, a dit: La septième pièce est transcrite par moi.

A lui représenté vingt-une pièces composant la vingt-unième liasse des mêmes papiers, & fait les mêmes interpellations.

Après examen d'icelles, a dit: Il n'y a rien de moi dans cette liasse.

A lui représenté vingt-six pièces composant la vingt-deuxième liasse des mêmes papiers, & fait les susdites interpellations.

Après examen, a dit: Les vingtième & vingt-deuxième pièces sont des transcriptions faites par moi.

D. Si l'empreinte en cire noire, apposée au bas de la soixante-sixième pièce de la septième liasse, n'est pas celle du cachet que le comité avoit fait graver, & qui a été trouvé dans le lieu de son arrestation.

R. Oui, & je l'ai déclaré dans mon premier interrogatoire.

Extrait du second interrogatoire subi par Robert, le 28 prairial an 4, devant le même directeur du jury du canton de Paris.

A lui représenté un paquet cacheté & ficelé, énoncé au procès-verbal de perquisition faite chez lui le treize de ce mois; & après que les scellés ont été reconnus sains & entiers, ouverture faite dudit paquet, il a été reconnu qu'il renfermoit: *primò*, quatre-vingt-un exemplaires, intitulés, *Doit-on obéissance à la constitution de 1793?* *secundò*, six exemplaires du même numéro, trois de l'*Eclaireur du peuple*; *tertio*, cinquante-quatre exemplaires d'une brochure intitulée, *Opinion sur deux constitutions*; *quartò*, quatre parties de la brochure intitulée, *La rive gauche du Rhin*; *quintò*, huit exemplaires imprimés, intitulés, *Réponse à une lettre signée M. V.*, publiée & adressée le trente pluviôse dernier à Gracchus Babœuf; *sextò*, vingt-trois exemplaires de l'imprimé, intitulé, *Adresse du Tribun du peuple à l'armée de l'Intérieur*; *septimò*, deux brochures in-8^o: l'une, intitulée, *Essai sur la justice primitive*; & l'autre, *Dénonciation d'un Belge*; *octavò*, quatorze exemplaires d'un placard imprimé, portant ces mots, *Constitution de 1793, Liberté, Egalité, Bonheur commun*; & à lui demandé s'il reconnoît ces objets, & si c'est d'après ses ordres qu'ils ont été imprimés.

A dit qu'il reconnoît ces objets, & qu'ils se trouvoient dans la chambre où il a été arrêté, comme y ayant été apportés par le comité insurrecteur, soit que les uns aient été imprimés en partie par les ordres, ou que d'autres y aient été réunis par lui comme relatifs à l'esprit public dans le sens qu'on vouloit lui imprimer, ce que lui répondant ignore, ne se mêlant pas des détails d'impression.

A lui représenté les neuvième, dixième & douzième pièces de la huitième liasse des papiers par lui paraphés chez le ministre de la police générale, desquelles il résulte

qu'il se mêloit de l'impression de ces ouvrages, dont lesdites pièces contiennent les mémoires & quittances par le citoyen Lamberté; & à lui demandé s'il reconnoît lesdites pièces, & si tous les imprimés que nous venons de lui représenter ont été également faits par ledit Lamberté.

A dit que les pièces neuf & dix ne lui sont pas adressées individuellement, & que la douzième pièce paroît avoir rapport à un de ses numéros du *Tribun du peuple*, qui étoit le seul ouvrage dont il payoit l'impression.

A lui représenté la deuxième, la seizième pièces de la deuxième liasse des papiers ci-dessus, & à lui demandé s'il les reconnoît pour être de lui.

Après avoir vu & examiné lesdites deux pièces, a dit que ces deux pièces sont de sa main & sont des copies ou minutes gardées par le comité, & transcrites par lui comme celles sur lesquelles il s'est expliqué dans son interrogatoire pardevant nous.

A lui représenté la deuxième pièce de la troisième liasse des mêmes papiers; sommé de la reconnoître, & de nous déclarer si elle est de sa main.

A dit qu'il reconnoît cette pièce, qu'elle est de lui, & que c'est une copie de lettre comme celles dont il a parlé dans ses interrogatoires.

A lui représenté la vingt-quatrième pièce de la sixième liasse desdits papiers; sommé de la reconnoître & de s'expliquer, & à lui demandé par quel motif il vouloit connoître de quel département étoient les personnes indiquées sur ladite vingt-quatrième pièce?

A dit que cette note est encore une copie dont il n'est pas l'auteur de la minute, laquelle note est la vingt-quatrième pièce; que ces deux pièces sont de sa main: la septième est relative à l'ordre de distribution des différens écrits que le comité faisoit circuler, & marque les jours où chacun d'eux devoit être publié: ces objets concernant la direction de l'esprit public, regardoient lui répondant; & il l'avoue pour être tout entier de lui.

A lui représenté la troisième pièce de la quatorzième liasse, & à lui demandé si elle est de sa main.

A dit qu'il reconnoît cette pièce, qu'elle est de sa main, & est une pièce comme celles sur lesquelles il s'est expliqué dans son précédent interrogatoire.

A lui représenté les pièces quarante-trois, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept & soixante-quinze de la quinzième liasse, les dix-huit & vingt-cinquième de la vingt-deuxième liasse des papiers ci-dessus cités : sommé de les reconnoître.

A répondu que les pièces quarante-trois, cinquante-cinq, cinquante-six & cinquante-sept, ainsi que la pièce soixante-quinze, sont des notes évidemment relatives au travail personnel & du journal de lui répondant, aucunes relatives à ses affaires & arrangemens domestiques, & que les pièces dix-huit & vingt-cinquième sont des copies pareilles à celles dont il est mention dans sa précédente réponse.

A lui représenté une lettre commençant par la date du treize floréal, & par ces mots, *Vous êtes prévenu* ; & finissant par ceux, *Salut fraternel*, avec un B pour paraphe ; & à lui demandé s'il la reconnoît, ainsi que l'adresse, pour être écrite de sa main, & pour avoir été envoyée par lui au citoyen Clerx, n°. 10, rue Babilie.

A répondu qu'il ne peut la nier, qu'il l'a écrite comme chargé par les membres du comité qui l'en ont prié, étant occupés par d'autres objets, au moment qu'il l'a fait.

No. VII.

Extrait de l'interrogatoire subi par Babœuf le 4 brumaire, an 5 de la République, devant le président de la haute-cour de justice.

Représenté au comparant la quarante-neuvième pièce de la septième liasse chiffrée par lui de la lettre B, écrite à mi-marge, commençant à la marge gauche par ces mots, une

motion sur les sociétés populaires, & à la gauche par ceux-ci B. s'en occupe, & écrite au verso, jusques à environ le milieu de la page ; n'ayant cependant que sept lignes, & un mot dans la marge droite de ce verso ; sommé de reconnoître si les sept lignes de la marge gauche du recto, celles qui occupent la marge droite du même recto, & tout ce qui est écrit au verso est de son écriture, à l'exception des chiffratures faites lors de ses précédens interrogatoires.

A répondu qu'il reconnoît pour être de lui les parties de la pièce que nous indiquons dans cette pièce cotée quarante-neuvième.

A lui représenté une lettre du 21 floréal reconnue par lui, & chiffrée lors de son interrogatoire du 3 prairial, dans le post-scriptum de laquelle on lit : *le rassemblement est chez Dufour, menuisier, rue Papillon, n°. 331* : à lui demandé qui l'avoit instruit de ce rassemblement, quel jour, & à quelle heure il en avoit été instruit.

A répondu qu'il ne se rappelle pas qui l'a instruit du rassemblement de plusieurs patriotes chez Dufour ; mais qu'il le fut peu d'heures avant d'avoir écrit la lettre en question.

A lui représenté une lettre commençant par ces mots, *neuf floréal à midi & demi, le D. de S. P. à Ch. G. nous sommes réunis au nombre de trois* ; & finissant par ceux-ci, *tu peux montrer cette lettre aux meneurs dont tu es sûr* ; interpellé de déclarer si cette lettre n'est pas écrite de sa main, & si les lettres initiales, *le D. de S. P. à Ch. G.* ne signifient pas *le Directoire de salut public à Charles Germain*.

A répondu qu'une fois pour toutes, il n'avoit pas d'autres éclaircissemens à donner sur aucune pièce qu'on lui représentoit que ceux qu'il avoit fournis lors de ses interrogatoires devant le directeur du jury ; que là il s'étoit expliqué en détail sur tous les objets ; que de nouvelles questions sembloient n'avoir pour but que de le faire tomber en contradiction, avec d'autant plus de facilité qu'il lui seroit très-difficile d'appliquer les réponses qu'il avoit faites alors sur

chaque objet aux nouvelles demandes qu'on paroïssoit vouloir lui faire, d'autant qu'il est presque impossible de se reconnoître aux cotes des pièces qui sont ainsi énoncées; comme par exemple; *quarante-neuvième pièce de la septième liasse*. Cet arrangement de liasses n'ayant pas été fait par lui & sujet à variations, il est infiniment facile de s'y tromper. Il déclare qu'au reste il a donné des renseignemens infiniment étendus lors des interrogatoires ci-dessus cités, & il semble que l'on devroit s'en contenter.

A lui observé que cette manière de répondre ne convient aucunement aux dispositions par lui annoncées de vouloir subir interrogatoire; que l'on ne peut craindre de tomber en contradiction, lorsqu'il s'agit de déclarer si une pièce est ou non écrite de sa main; que cette reconnaissance est absolument indépendante du numéro de la cote dans laquelle cette pièce existe ou peut exister; que nous lui avons donné lecture de la déclaration par lui faite devant le directeur du jury, d'après l'examen de la deuxième liasse dans laquelle a toujours existé la lettre dont il s'agit; qu'il y a vu qu'il ne s'est point expliqué sur icelle, & qu'enfin aucune raison ne peut le dispenser de dire si elle est, ou si elle n'est pas de lui.

A lui répondu qu'il n'étoit pas de pièce sur laquelle il ne se fût expliqué lors de son premier interrogatoire; que sur la représentation qui lui avoit été faite alors de toute une liasse, il avoit indiqué celles qu'il reconnoissoit être de sa main; qu'en conséquence c'étoit avoir dit que les autres n'en étoient pas; qu'il lui paroïssoit inutile de donner de secondes explications; que les questions qui lui étoient faites ne tendoient pas seulement à reconnoître l'écriture, mais qu'elles donnoient lieu à d'autres questions secondaires qui le fatiguoient; qu'il étoit las d'interrogatoires, & qu'il n'avoit pas à donner d'autres éclaircissemens que tous ceux qu'il a produits.

A lui représenté qu'il ne faut qu'un mot pour avouer ou

nier que la pièce soit de sa main ou qu'elle n'en est pas: sommé de s'expliquer par oui ou par non.

A répondu que [cet interrogatoire répétoit le] précédent, & qu'en conséquence il renvoyoit aussi à la réponse précédente.

N°. VIII.

EXTRAIT de l'interrogatoire subi par Charles Germain, le 30 floréal an 4, devant le directeur du jury d'accusation du canton de Paris.

Représenté au comparant la cinquante-troisième pièce de la quinzième liasse des papiers trouvés chez Babœuf, paraphés par lui & par le ministre de la police générale, qui est une lettre datée de Paris, le vingt-six ventôse l'an quatre, commençant par ces mots, *Ch. Germain à G. Babœuf*; & finissant par ceux-ci, *qui le leur indiquera*.

R. Cette lettre est de moi, je la reconnois.

A lui représenté la cinquante-quatrième pièce de la quinzième liasse ci-dessus, énoncée, paraphée comme la précédente, qui est une lettre en date du vingt-six ventôse, commençant aussi comme la précédente, & finissant par la signature *Ch. Germain égal*, s'il veut la signer comme la reconnoissant.

R. Je la reconnois pour être de mon écriture, & je consens la signer & parapher.

A lui représenté la cinquante-neuvième pièce de la même quinzième liasse, paraphée comme les précédentes, commençant par ces mots: *Ch. Germain, tribun du peuple*, & finissant par un *post-scriptum* paraph. *Ch. G. égal*: sommé de nous dire s'il la reconnoît & s'il veut la parapher.

R. Je reconnois ladite pièce; ce n'est pas de mon écriture, mais je l'approuve & je consens de la signer & parapher.

A lui représenté la dix-huitième pièce de la deuxième liasse paraphée comme les autres, en deux parties: l'une écrite sur un carré, & commençant par la date du 9 floréal;

l'autre, sur une feuille entière, commençant par ces mots, à *midi précis*, & finissant vers le milieu du recto seconde page par le paraphe *Ch. G.* : sommé de les reconnoître & de nous dire s'il veut les signer & parapher avec nous.

R. Je reconnois ladite lettre en deux parties pour être de moi & de mon écriture, & je consens de la signer & parapher.

A lui représenté les trois, quatre, cinq, six, sept, treize, quatorze & première pièces de la cote deux des mêmes papiers ci-dessus cités, & à lui demandé s'il les reconnoît pour être de son écriture.

Après examen desdites pièces, a dit : Je reconnois la première pièce susdite, les cinq, six, sept & quatorzième pour être de mon écriture ; je ne reconnois point les treizième, troisième & quatrième.

A lui représenté les cinquante-huit & cinquante-neuf pièces de la quinzième liasse des mêmes papiers : sommé de nous dire s'il les reconnoît.

A répondu qu'il les reconnoît toutes deux pour être de son écriture, & qu'il l'a déjà déclaré dans son précédent interrogatoire.

A lui représenté les deuxième & troisième pièces de la dix-septième liasse des mêmes papiers : interpellé de nous dire s'il les reconnoît pour être de son écriture.

R. Qu'il les reconnoît pour être de son écriture.

D. S'il n'étoit pas tout à-la-fois agent civil & militaire du comité insurrecteur, comme cela paroît évident par les correspondances que nous venons de lui représenter.

R. Je n'étois ni l'un ni l'autre : seulement je donnois des renseignemens à Babœuf pour sa famille, & ma correspondance n'avoit pas d'autre objet, Babœuf ne pouvant pas sortir ; & je prenois note de différentes personnes qui, comme moi, avoient à se plaindre de la tyrannie qui pesoit sur le peuple.

A lui observé que cette réponse ne paroît pas exacte, d'après ce passage d'une de ses lettres qu'il paroît avoir écrite

comme agent civil du comité insurrecteur dans le cinquième arrondissement du canton de Paris, dans lequel il demeurait : « Je suis parvenu à découvrir plusieurs ateliers : on s'occupe, dans ce moment, à en travailler les ouvriers : le zèle, l'ardeur qu'y mettent mes hommes, me donnent une vaste espérance ; déjà j'en connois quelques-uns qui prétendent avoir arsouillé (vous savez toute la valeur de ce terme dans la révolution) & sont tous prêts à se remettre à la besogne, pourvu que ce soit pour tuer les coquins de riches, d'accapareurs ; de marchands, de mouchards, & de panachés du Luxembourg ; mes groupistes vont à merveille, &c. »

R. Que lorsqu'on lui a présenté ces deux lettres, il les a avouées, quoiqu'elles ne fussent pas de lui, mais de son écriture & faites sous une dictée.

A lui représenté une lettre adressée par Babœuf à Clerx, reconnue par ledit Babœuf, & trouvée dans les papiers dudit Clerx, par laquelle Babœuf prévient Clerx que lui répondant ira le prendre dans la journée, ou au plus tard le lendemain matin, pour aller à Grenelle, à l'effet de s'aboucher avec ceux qui devoient leur livrer des poudres : laquelle pièce, signée & paraphée Clerx & Babœuf, nous lui représentons, en l'interpellant de nous dire s'il la reconnoît pour être dudit Babœuf, & s'il veut la parapher.

R. Je crois que la lettre est de l'écriture de Babœuf ; mais je crois aussi qu'il lui a été permis d'écrire ce qu'il a voulu à Clerx sans ma participation ; & je consens de la parapher.

N^o. I X.

Extrait d'un interrogatoire subi par Nicolas Pillé, le 30 floréal, avant midi, l'an IV de la République, devant le directeur du jury d'accusation du canton de Paris.

D. Détaillez-nous, autant que vous le pourrez, la nomenclature des ouvrages que Felix Lepeletier vous a donné à copier ?

R. Ça été d'abord un écrit intitulé, *Création d'un Di-*

rectoire insurrecteur ; puis, successivement, diverses circulaires adressées aux agens des douze arrondissemens de la commune de Paris, créés par ce Directoire insurrecteur.

D. Quels sont ceux que Babœuf vous a fait copier ?

R. La continuation de cette correspondance avec les douze agens.

D. Parmi ces objets-là, n'y avoit-il pas des minutes des écrits des ouvrages destinés à être répandus parmi la légion de police & les troupes ?

R. Lors des mouvemens de la légion de police, j'ai copié chez Babœuf un écrit intitulé, *La Légion de police au Peuple* ; & un autre, intitulé, *Réponse du Peuple à la Légion de police*.

A lui représenté la septième liasse des pièces trouvées chez Babœuf, contenant cent pièces, toutes paraphées par ledit Babœuf, & par le ministre de la police.

R. La première, qui est une liste des députés à adjoindre à la Convention, & que j'ai paraphée chez le ministre de la police générale, est de l'écriture de Buonarotti, que j'ai vu travailler chez Babœuf, & que je n'ai connu par son nom que chez le ministre de la police générale : les onze pièces suivantes, allant jusqu'à la douzième, qui sont dix listes de ceux qui devoient composer les nouvelles autorités, sont de mon écriture, ayant été copiées par moi sur les minutes de Babœuf ; & la douzième, aussi écrite de ma main sur une minute de Babœuf, est la copie d'une circulaire à adresser aux douze agens du comité insurrecteur. La quatorzième, commençant par ces mots, *Soldats, le moment approche*, & finissant par ceux-ci, *De la Justice*, est de l'écriture de Buonarotti. La trente-neuvième est, en entier, de l'écriture de Babœuf, ainsi que les quarante & quarante-unième pièces. La quarante-deux, la quarante-troisième sont de la main de Buonarotti, ainsi que les quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept ; que les quarante-quatrième & quarante-huitième sont de l'écriture de Babœuf, l'écriture étant sur le recto, seconde colonne ; la quarante-neuvième

pièce, & l'écriture des deux colonnes, du verso sont de la main de Babœuf, ainsi que la totalité de la cinquantième pièce ; que les cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf & soixantième pièces, sont de la main de Babœuf ; que la soixante-unième pièce est la première copie que j'ai faite de la création d'un Directoire insurrecteur ; les soixante-deux & soixante-troisième sont de la main de Babœuf ; la soixante-quatrième est de Buonarotti, & la soixante-cinquième de Babœuf ; les vingt-neuf suivantes, depuis le n^o. soixante-six, jusques & compris le n^o. quatre-vingt-quatorze, sont des copies que j'ai écrites sur les minutes de Babœuf ; & que le sceau empreint en cire noire sur plusieurs d'entre elles, étoit le sceau du comité insurrecteur, à ce qu'il m'a paru. Je ne connois point le surplus des pièces de ladite liasse.

A lui représenté les vingt-sept pièces de la première liasse des papiers trouvés chez Babœuf, paraphées de ce dernier & du ministre de la police : sommé de nous dire s'il en reconnoît l'écriture.

R. Les sixième, septième, huitième, neuvième, dix-neuvième & vingt-neuvième, sont des copies faites de ma main sur des minutes de Babœuf ; les onzième, douzième, treizième, sont de la main de Babœuf ; je ne reconnois pas l'écriture des autres.

A lui représenté les dix-neuf pièces de la seconde liasse des papiers trouvés chez ledit Babœuf ; sommé pareillement de nous dire s'il en reconnoît l'écriture.

R. Je reconnois la seconde pour être de la main de Babœuf ; la dixième est de Buonarotti ; la onzième, partie de la main de Buonarotti, partie de la main de Babœuf ; la douzième, toute entière, est de Buonarotti ; la quinzième est la copie dont j'ai parlé plus haut, de l'écrit intitulé, *Le peuple sans-culotte de Paris à la Légion de police*, écrite de ma main sur une minute de Babœuf ; la seizième est de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture du surplus des pièces de ladite liasse.

A lui représenté les quatre pièces de la troisième liasse des papiers trouvés chez Babœuf, & fait pareille interpellation comme dessus.

R. La seconde pièce est de l'écriture de Babœuf. Je ne connois pas l'écriture des autres pièces de ladite liasse.

A lui représenté la pièce unique de la quatrième liasse.

R. Je la reconnois pour être de la main de Babœuf.

A lui représenté la pièce unique de la cinquième liasse, *idem.*

R. Je la reconnois pour être de la main de Babœuf.

A lui représenté les vingt-quatre pièces de la sixième liasse, *idem.*

R. La septième est de la main de Babœuf; la huitième est de ma main; la dixième est de Buonarotti; les six suivantes, depuis le n°. vingt jusques & compris le n°. seize, sont des copies écrites de ma main sur la pièce dixième précédemment énoncée, laquelle est de Buonarotti; la dix-septième est de Babœuf; la dix-huitième est de Buonarotti; la dix-neuvième, vingtième, vingt-unième, sur la première page, où se trouve le paraphe; la vingt-deuxième, vingt-troisième & la vingt-quatrième, sont de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture du surplus desdites pièces.

A lui représenté les trente-cinq pièces de la huitième liasse des pièces trouvées chez Babœuf.

R. La quinzième & les subséquentes, jusques & compris la dix-neuvième, sont les feuilles de la minute de l'écrit intitulé, *Création d'un Directoire insurrecteur*, sur laquelle j'ai fait la copie dont est parlé plus haut, laquelle minute est de la main de Babœuf; les vingt-six, vingt-huit, vingt-neuf, trente-une, trente-deux & trente-trois, sont des minutes écrites de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture du surplus.

A lui représenté la pièce unique de la neuvième liasse des papiers trouvés chez Babœuf.

R. Je la reconnois pour être écrite de la main de Babœuf.

A lui représenté les trente pièces de la dixième liasse des papiers trouvés chez Babœuf, & fait même interpellation.

R. Les dix-neuf, vingt-deux, vingt-troisième, sont écrites par Babœuf. Je ne reconnois pas le surplus.

A lui représenté les neuf pièces de la onzième liasse des papiers trouvés chez ledit Babœuf.

R. La sixième est de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture des autres pièces.

A lui représenté deux pièces composant la douzième liasse, & fait les mêmes interpellations.

R. Je les reconnois toutes deux pour être de l'écriture de Babœuf.

A lui représenté la treizième liasse, composée de six pièces & fait les mêmes interpellations.

R. Je reconnois les quatrième & cinquième pièces pour être de l'écriture de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture des autres pièces.

A lui représenté les vingt-quatre pièces de la quatorzième liasse: sommé de nous dire s'il les reconnoît.

R. Je reconnois la dix-huit, dix-neuf, vingtième & vingt-troisième, pour être de l'écriture de Babœuf. Je ne reconnois pas les autres.

A lui représenté cent deux pièces, composant la quinzième liasse desdits papiers trouvés chez Babœuf.

R. Je reconnois le verso de la première, la cinquième, la sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quinzième, dix-huitième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trente-quatrième, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-une, quarante-deux, quarante-trois, quarante-huit, cinquante-deux, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-quinze, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf,

quatre-vingt, quatre-vingt-une, quatre-vingt-deux en partie, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-dix-sept, cent, cent-une & cent-deuxième, pour être toutes de l'écriture de Babœuf. Je ne reconnois pas l'écriture des autres pièces.

A lui présenté treize pièces, composant la seizième liasse, *idem*.

R. Je reconnois la neuvième & la onzième pour être de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas les autres.

A lui présenté trois pièces composant la dix-septième liasse, *idem*.

R. Je reconnois la première pièce pour être de la main de Babœuf. Je ne reconnois pas les autres.

Lui avons représenté la dix-huitième liasse, composée de treize pièces, & fait les mêmes interpellations de nous dire s'il les reconnoît.

R. Je reconnois la sixième, la onzième & la treizième, pour être de la main de Babœuf; je ne reconnois pas l'écriture des autres pièces.

A lui représenté la dix-neuvième liasse desdits papiers, composée de dix pièces.

R. Je reconnois la sixième & la neuvième pour être de la main de Babœuf; je ne reconnois pas l'écriture des autres pièces de ladite liasse.

A lui représenté la vingtième liasse, composée de huit pièces, & après les avoir examinées comme toutes les précédentes.

A dit : Je reconnois la septième pièce pour être de l'écriture de Babœuf; je ne reconnois pas les autres.

A lui représenté la vingt-unième liasse, contenant vingt-une pièces.

A dit : Je reconnois les pièces depuis la septième jusqu'à la dix-huitième inclusivement, pour être des copies faites

de

de ma main; la vingtième & la vingt-unième sont également des copies de ma main; & la vingtième a été copiée sur l'imprimé du même ouvrage.

A lui représenté la vingt-deuxième liasse desdits papiers trouvés chez Babœuf, de vingt-six pièces.

Après examen pareillement fait d'icelles, a dit : Je reconnois la dix-huitième & la vingtième, la vingt-deuxième & la vingt-cinquième, pour être de l'écriture de Babœuf.

A lui représenté un imprimé en forme de placard, intitulé ; *Le comité insurrecteur de salut public au peuple*, faisant partie des papiers trouvés chez ledit Babœuf.

Après l'avoir examiné, dit : Je reconnois ledit imprimé pour l'avoir vu chez Babœuf; où j'en ai fait une copie par ses ordres.

N^o. X.

Extrait de l'interrogatoire subi par Juste Moroy, le 6 messidor an 4, devant le directeur du jury d'accusation du canton de Paris.

Demandé au comparant si ce n'est pas le nommé Goulard, commissaire de police de la division de l'Observatoire qui lui a remis la note que l'on lui présente, commençant par ces mots, *Goulard, électeur de 1792*, & finissant par ceux-ci, *chez beaucoup de particuliers*; portant, au bas du recto & du verso, une note commençant par ces mots, *Goulard a écrit cette note*, & finissant par ceux-ci, *toutes fonctions hors le militaire*; & voulez-vous la parapher?

R. Oui, c'est Goulard qui m'a remis la note représentée; l'écriture au bas d'icelle est de moi; je reconnois la totalité de ladite pièce, & je consens de la parapher.

D. Si ce n'est pas également Goulard qui a remis une autre note commençant par ces mots, *Le commissaire de police de la section de l'Observatoire*; & finissant par ceux-ci, au bas du recto du second feuillet, dont on peut administrer la preuve: portant sur le verso dudit second feuillet

2. volume. Copie des pièces de Babœuf. §

une note commençant par ces mots : *le cit. Goulard*, & finissant par ceux-ci : *est d'un zèle incroyable* ; laquelle pièce on lui représente : sommé de dire s'il veut la signer & parapher.

R. Je reconnois cette seconde note, comme la précédente, pour être de l'écriture de Goulard, & ce qui suit sur icelle, de mon écriture, & je consens de la parapher.

A lui représenté une lettre écrite sur une demi-feuille de papier à lettre, commençant par ces mots, *liberté, égalité, bonheur commun* ; finissant, aux deux tiers ou trois quarts du recto du second-feuillet, par ces mots, *courage, persévérance* ; & à lui demandé si cette lettre n'est pas de son écriture, & s'il veut la parapher.

R. Que la lettre représentée est de son écriture, qu'il consent de la parapher.

A lui représenté dix-neuf autres pièces de correspondance & notes, en date des 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 germinal, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 17 & 19 floréal dernier ; à lui demandé si elles sont de son écriture, & s'il veut les parapher.

R. Je reconnois les dix-neuf pièces représentées pour être toutes de mon écriture, & je consens de les parapher.

D. Avec qui il entretenoit la correspondance que l'on vient de lui représenter ?

R. C'est ce que je ne savois pas ; & s'expliquant, a dit : Vers le 10 ou 12 germinal ; ne me rappelant pas précisément la date ; un particulier à moi inconnu m'a remis un paquet cacheté, contenant des instructions en huit pages à-peu-près ; & une commission d'agent, à moi donnée, laquelle étoit revêtue d'un cachet en cire rouge, portant l'empreinte d'un niveau, & au-dessous, *Salut public* ; qu'ayant trouvé ladite instruction fondée sur les principes & les vertus, je l'ai acceptée.

Lui a été, au même instant, représenté un cachet en cuivre de forme quarré long, portant un niveau, & ces mots : *Salut public*.

R. Je ne connois point ce cachet, je ne l'ai point vu précédemment ; mais je vois que celui dont l'empreinte étoit sur les papiers dont je viens de parler, étoit semblable.

A lui représenté quatre listes sur quatre grandes demi-feuilles de papier marchand, rayé en rouge, & à lui demandé si ce n'est pas celle qu'il a fait passer au comité insurrecteur.

R. Je les reconnois pour être de ma main & pour les avoir envoyées audit comité, ainsi qu'une autre note que l'on lui représente, commençant par ces mots, *l'agent du deuxième arrondissement*, & finissant par ceux-ci, *courage, tout est prêt* ; & consent de les parapher.

D. Chez qui avoient été déposés les placards, guidons & couronnes qui devoient paroître au moment de l'insurrection ?

R. Chez moi.

D. Ce qu'il a fait de tous ces objets ?

R. Qu'il les a brûlés.

A lui demandé si, dans la séance tenue chez Massard, rue Neuve-Egalité, le 21 floréal dernier, vers les quatre à cinq heures de relevée, il n'a pas reçu, lui & Cazin, de l'ex-général Rossignol trois louis pour distribuer à ceux qui se mêleront les premiers dans ces rassemblements.

R. J'ai reçu ce jour-là trois louis ; mais j'ignore le nom de l'individu qui me les a donnés.

A lui représenté un exemplaire de tous les journaux & imprimés déposés au greffe pour servir à conviction dans le procès actuel : sommé de nous dire quels sont ceux de ces ouvrages qui lui ont été envoyés par le comité insurrecteur, & dont il a fait la distribution.

R. J'ai eu les imprimés ; intitulés : *Opinion sur nos deux Constitutions ; l'Eclaireur du peuple ; Doit-on obéissance à la Constitution de 1795 ? le Peuple sans-culotte de Paris, à la Légion de police ; la Légion de police, à elle-même ; le Tribun du Peuple ; la Lettre de Franc-libre à son ami la*

Terreur : à l'égard de l'*Analyse de la doctrine de Babœuf*, je ne l'ai eu qu'en placard.

A lui représenté une liasse de placards, portant ces mots, *Constitution de 1793, liberté, égalité, bonheur commun*; & un autre portant ces mots, *Ceux qui usurpent la souveraineté, doivent être mis à mort par les hommes libres.*

R. Qu'il a reçu des exemplaires du premier de ces placards, mais qu'il n'en a point reçu du second; & qu'il a reçu aussi des exemplaires d'un placard portant l'article de la *déclaration des droits* publiée en 1793, qui porte, *Quand un gouvernement viole les droits du peuple, & finissant par, Le plus indispensable des devoirs.*

N^o. X.

Extrait de l'interrogatoire subi par Jean - Baptiste Cazin, le 22 prairial an 4.^{me}, devant le ministre de la police générale.

A lui demandé s'il reconnoît le paquet que l'on lui présente, sur lequel est un cachet en cire molle, portant l'empreinte du cachet du commissaire de police de la section des Quinze-Vingts, pour renfermer les papiers trouvés sur lui au moment de son arrestation, & s'il reconnoît le scellé sain & entier pour être celui qui fut apposé en sa présence?

R. Que oui.

A l'instant le scellé a été brisé; & examen des différens papiers qu'il renfermoit a été fait pour en distraire ceux qui pourroient avoir des rapports à la conspiration dont ledit Cazin est prévenu, & la visite la plus scrupuleuse dans ces papiers a été faite, & a été seulement distrait:

Premièrement, un billet déchiré en deux morceaux, commençant par ces mots, *Je prévois que le temps pourra nuire à nos projets*; & finissant par ceux-ci, *Je pense que s'il ne vient pas de Paris du monde, nous serons bien peu*; & à lui demandé qui a écrit ce billet?

R. Que c'est lui qui l'a écrit; mais qu'il n'a pas besoin de le signer, puisqu'il déclare lui appartenir.

N^o. XI.

Extrait de l'interrogatoire subi par Jean - Baptiste Cazin, le 23 prairial an 4.^{me}, devant le directeur du jury d'accusation du canton de Paris.

D. Reconnoissez - vous le billet que je vous présente, commençant par ces mots, *Je prévois*, & finissant par ceux-ci, *Serons bien peu*, pour être écrit par vous, & avoir été saisi dans vos papiers au moment de votre arrestation; & voulez-vous le signer comme vous étant représenté?

R. Je le reconnois pour être de mon écriture, & je veux bien le parapher.

A lui représenté une lettre en quatre pages, écrite sur papier à lettre, & par lui adressée le 8 prairial présent mois au Directoire exécutif; ladite lettre finissant par la signature Cazin, rue de Cotte, n^o. 7; & à lui demandé s'il la reconnoît pour être écrite & signée par lui, & s'il veut la parapher comme la reconnoissant?

R. Je reconnois ladite lettre pour être de mon écriture, & je consens de la parapher.

A lui représenté une lettre écrite en quatre pages, sur papier à lettre, commençant par ces mots, *Égalité, liberté*; & au-dessous, *Voilà la seule devise*; & finissant par ces mots sur la charge du verso dudit feuillet, *Voilà, en précis, une réponse: salut, amitié: signé, Cazin*; & à lui demandé s'il la reconnoît pour être écrite par lui, & s'il veut la parapher?

R. Oui, elle a été écrite par moi, & je consens de la parapher.

A lui représenté la première, troisième, sixième, huitième, neuvième, dixième, treizième, quinzième, seizième, dix-septième, vingt-unième & vingt-deuxième pièces de la quatorzième liasse des papiers saisis chez Ba-

bœuf au moment de son arrestation, & paraphées par ledit Babœuf chez le ministre de la police générale; & à lui demandé s'il ne les reconnoît pas pour être écrites en entier de la main de lui répondant, & en partie paraphées par lui, & s'il veut les signer?

Examen fait desdites pièces; a répondu: Toutes les pièces représentées sont écrites de ma main, excepté les huit, neuf, dix, douze & treize qui ne sont pas de moi; & que je ne connois pas; je veux bien parapher les pièces que je reconnois seulement.

D. Ces lettres & papiers, notamment les journaux du *Tribun du peuple*, & les autres écrits émanés du Directoire auquel vous adressez votre correspondance, n'étoient-ils pas mis en entrepôt chez Vacret, fabricant de bas, rue Marguerite, fauxbourg Antoine; & n'aviez-vous pas soin, de concert, de les faire distribuer dans les différentes réunions que vous aviez fait former dans le fauxbourg Antoine, ainsi que vous l'exposez dans cette même correspondance?

R. Je les ai distribués, moi, & non Vacret; si Vacret en a distribué, ce n'est pas à ma connoissance, ni qu'il y eût chez Vacret un entrepôt.

D. N'avez-vous pas une parfaite connoissance que l'ex-général Rossignol devoit avoir le commandement au fauxbourg Antoine, au moment de l'insurrection.

R. J'ai bien proposé Rossignol pour commandant; mais j'ignore s'il étoit accepté, & s'il devoit commander dans ledit fauxbourg Antoine.

D. Si dans la séance qui eut lieu chez Massart, le 20 floréal dernier, & où lui répondant étoit, l'on n'a pas proposé & discuté tous les moyens qui pouvoient assurer le succès de l'entreprise projetée, & n'y avez-vous pas notamment présenté différentes propositions qui se trouvent énoncées dans votre lettre du 17 floréal?

R. Oui.

D. Qui vous avoit donné les listes des citoyens à em-

ployer pour l'exécution du projet, & les listes de proscription que vous avez fait passer au comité insurrecteur?

R. Je n'ai envoyé que celles qui sont écrites par moi.

D. Depuis quand aviez-vous connoissance du projet d'insurrection dont il s'agit?

R. Je n'en ai pas eu connoissance antérieurement aux premières instructions, qui me furent envoyées le 12 germinal.

D. Ne connoissez-vous point qui est ce qui fournissoit des fonds, & n'avez-vous pas su, notamment dans la séance tenue chez Massart, que Félix Lepeletier en procurait?

R. J'ai bien reçu trois louis dans la maison où se tenoit l'assemblée dont il s'agit, rue Neuve-Egalité, n^o. 337. Je ne connois pas de nom celui qui me les a remis; je ne fais pas qui fournissoit les fonds; je n'ai point entendu parler de Lepeletier dans cette séance; j'observe que je ne suis pas resté pendant tout le temps qu'elle a eu lieu.

A lui demandé si ces mots, *Produite par Vacret*, qui se trouvent au bas de la liste formant la treizième pièce de la quatorzième liasse des papiers trouvés chez Babœuf, & ci-dessus à lui représentés, ne sont pas écrits de lui répondant?

R. Oui, je reconnois cette note pour être de mon écriture.

A lui demandé quels sont les différens écrits qui lui furent portés par l'agent secondaire du comité insurrecteur, pour être distribués dans les réunions qui se tenoient fauxbourg Antoine.

R. C'étoit l'*Ordre du jour*; l'*Eclaircur du peuple*; *Soldat, arrête*; *la Doctrine de Babœuf*; *la Lettre de Franc-Libre à son ami la Terreur*; *les Reflexions d'un démocrate*; *l'Adresse de la Légion de Police aux Sans-culottes de Paris*, & *la Réponse des Sans-culottes à la Légion de Police*, & autres écrits de cette nature, dont il ne se rappelle pas les titres.

A lui représenté un cachet en cuivre jaune, à manche de bois noir, représentant un niveau, & portant ces mots, *Salut public*, & à lui demandé si les pièces qui lui étoient

envoyées, & notamment la commission à lui envoyée, ne portoient pas l'empreinte de ce cachet en cire d'Espagne noire.

R. Je reconnois ce cachet pour être semblable aux empreintes du cachet apposé sur les papiers que je recevois dudit comité insurrecteur, & qui étoient en cire noire.

D. Quel jour & à quel effet devoit se faire la réunion qui devoit avoir lieu, & dont il parle dans le premier billet que nous lui avons ci-dessus représenté.

R. Cette réunion devoit se faire avant-hier, jour où on annonça qu'il arrivoit un camp de dix mille hommes sous Paris, & avoit pour motif d'inviter les troupes à ne pas nous abandonner, attendu que le bruit avoit couru que les deux Conseils & le Directoire exécutif alloient quitter Paris, & que cette commune seroit mise en état de siège.

Copie du billet saisi chez Cazin, dont est question dans l'interrogatoire ci-dessus.

Je prévois que le temps pourroit nuire à nos projets; le louis est à 5000 livres, ja ten des nouvelles; mes je ne prévois pas que nous pourront rehunir a cé de monde pour aller au camp vu le mauvais tant; répon moi ce qu'il peut faire dis par les mouvements; je pence que ci il ne vien pas de Paris du monde nous ceront bien peux.

(Lors de l'arrestation de Clerx, on faisit chez lui différens papiers qui ont été reconnus par lui, au nombre desquelles se trouvèrent trois grands placards conçus ainsi:)

*Ceux qui
usurpent la souveraineté,
doivent être mis
à mort
par les hommes libres*

Plus, trois autres grands placards, imprimés comme les précédens, en gros caractères, conçus ainsi:

CONSTITUTION
DE
QUATRE-VINGT-TREIZE.
ÉGALITÉ.
LIBERTÉ.
BONHEUR COMMUN.

N^o. XII.

Copie d'une note trouvée sur la chaise où étoit assis Buonarotti au moment de son arrestation.

Tableau de la tyrannie raffinée, Coup-d'œil sur la Révolution & sur les causes qui l'ont fait manquer. Le comité insurrecteur de salut public: le Peuple avants; la tyrannie n'est plus, vous êtes libres.

Misère du peuple organisée, si les motifs.

Droits arrachés à ceux qui auroient pu réclamer.

Gouvernement des riches insolens:
La vertu ordonnoit de s'insurger.

Nota. Buonarotti, lorsque ce papier lui fut représenté par le ministre de la police, soutint ne le pas connoître, refusa de le parapher, il le fut par le ministre seul; mais l'écriture de Buonarotti est très-reconnoissable.

N^o. XIII.

Extrait d'un procès-verbal de représentation d'effets, faite à Charles Germain, détenu alors en la maison d'arrêt du Temple, par le directeur du jury d'accusation du canton de Paris, le 21 messidor, an 4^e.

Représentation faite audit Germain d'une redingote de drap bleu de ciel, à petits boutons d'huffard, de laquelle ont été détachés trois dedit boutons, dont un du côté gauche sur le devant, un autre à la poche droite, & le troisième au coin de la taille, dans lesquels boutons avoient été trouvés trois petits morceaux de papier, dont un plus long que les autres : le premier commençant par ces mots, *Ami, tu me négliges*, finissant par ceux-ci, *Parle-moi de la pauvre petite*; le second commençant par ces mots, *Dis-moi ce qu'on l'on a appris*, & finissant par ceux-ci, *geoliers & gardiens*; le troisième commençant par ces mots, *En tout quarante-six personnes*, & finissant par ceux-ci : *salut, vive la République!* plus un semblable billet, trouvé dans une calotte de pareils boutons, commençant par ces mots, *Mon ami, je ne peux encore*, finissant par ceux-ci, *ton ami*; un autre papier trouvé dans une autre calotte de bouton, commençant par ces mots, *Douze prairial, demain*, & finissant par ceux-ci, *Fiquet l'ainé*; un autre petit billet, commençant par ces mots, *Sur l'heure*, & finissant par ceux-ci, *bon jour à vos amis*. Sonmé de s'expliquer sur le tout.

A dit que la redingote lui appartient, & qu'il en requiert la remise pour se vêtir; qu'il reconnoît les écrits ci-dessus énoncés, à l'exception de celui commençant par ces mots, *Mon ami, je ne peux encore*, & finissant par ceux-ci, *ton ami*, pour être de son écriture; reconnoît pareillement les cinq calottes de boutons pour lui appartenir, & provenir de ladite redingote.

(Suivent les copies des billets mentionnées audit interrogatoire.)

Copie des billets trouvés sur les boutons de la redingote de Germain.

N^o. 1.

Ami, tu me négliges; voilà trois jours que je n'ai rien de nouveau. Je ne parle pas de manger : mais de l'état des choses, quel qu'il soit, bon ou mauvais, instruis-moi. Je ne fais si j'ai tort; un pressentiment me dit que je n'aurai rien encore aujourd'hui. Puis-je me tromper! car j'en souffre fort; sans doute, le vin de Coulange est coulé bas : & Fion n'as tu pa le voir encore? Je sens que tu as bien de la peine; mais quel bonheur qu'ils ne t'aient pas pris aussi! parle-moi de ta pauvre petite.

N^o. 2.

Dis-moi ce que l'on a pris chez toi; que disent les Feru, les Morin, &c.? La société chrétienne se tient-elle toujours, & les Chinois aussi? Ah! mon ami, mon cher ami, si je ne reçois des nouvelles, je suis foutu. Tu as une belle occasion pour m'en envoyer. Tu vois que moi, de tout bois je fais flèches; ne m'oublie donc pas : écris-moi, je te prie. Quand lâcheront-ils la petite, les scélérats? nous sommes six ici, Babœuf, Darthé, Massart, Didier, Buonarotti; nous sommes tous au secret, & nous avons une garde de quarante grenadiers distribués dans les deux cours. Il y a six personnes, geoliers & gardiens.

N^o. 3.

Trois : en tout quarante-six personnes; que les patriotes se gardent d'être dupes, ils perdroient la République : il vaut mieux que nous tombions qu'elle. J'ai été interrogé au palais de justice par le directeur du jury. J'ai avoué toutes mes lettres au Tribun, même celles qui, quoique de mon

écriture, n'étoient pas de moi. Je ne puis donc l'échapper : cependant j'insiste pour que les patriotes ne fassent rien que sous bonne & sûre caution : dis cela aux amis. Je t'embrasse & eux : où est détenue Julienne ?
Salut, vive la République !

N^o. 4.

Mon ami, je ne peux encore te donner réponse de Fion ; il me paroît même d'après ce que Coulange m'a dit, que Fion paroïssoit être sûr que l'on le soupçonnoit de demander cela pour moi ; je te prie donc d'écrire un mot pour que je puisse lui porter ; je n'ai pu encore avoir aucune entrevue avec lui . . . Il m'a fait dire tout-à-l'heure que je le verrois demain soir : ainsi tu peux m'écrire d'ici à ce temps. Demain sans faute, je reçois le vin de Coulange ; ma femme n'est pas encore libre, quoiqu'il m'avoit été assuré qu'elle alloit sortir.

Je cours ; je ne néglige rien pour la ravoir à la liberté ; on me promet qu'elle va être rendue à sa famille. Ainsi soit-il.

Rien encore n'est annoncé de nouveau : tous les partis paroissent s'observer ; on seroit embarrassé de savoir celui qui a eu le dessus ; on est assez embarrassé de ne rien trouver contre Drouet ; je crois qu'ils vont être obligés de le rendre à la liberté.

Ton ami.

N^o. 5.

SUR L'AIR : *Je m'en fous.*

Au terme d'une vie honteuse,	la mort.
Je le conçois, elle est affreuse,	la mort.
Mais qu'est-ce quand on a vécu	
Pour la patrie & la vertu?	la mort.

Lorsque des tyrans on médite	la mort ;
Qu'espérer de l'inréussite ?	la mort ;
Vainqueur j'aurois fait mon devoir ;	
Vaincu je saurois recevoir,	la mort.

Amis, voyons avec courage	la mort.
Chantons : Plutôt que l'esclavage,	la mort !
Le peuple un jour sur nos bourreaux	
Vengera de ses vrais héros	la mort.

Qu'importe comment on subisse	la mort ?
Sans honte elle n'est pas supplice,	la mort.
Les combats ou le turpégen,	
Illustrent du bon citoyen	la mort.

N^o. 6.

Amis, j'occupe maintenant les appartemens de Capet ; c'est-à-dire que ma savatte est traînée sur le parquet qu'ont foulé ses augustes pantoufles, & que des bouffées de ma jupe je purifie le lambris long-temps phlogistique par les vapeurs baulsiques de ses royaux soupirs : juge d'après cela si je suis bien.

Bon jour aux vrais amis.

12 Prairal, demain je t'enverrai ma redingote ; tu visiteras les boutons croisés ainsi X ; tu feras coudre de suite ce que & me la renverras.

Fais de suite aussi compléter les boucons ; je compte que tu useras de cette commodité pour me donner de longues nouvelles.

Que les patriotes se gardent & songent à vendémiaire ; nous préférons périr tous, ou aller à la Guiane, que de nous voir tomber dans le piège.

Tu envelopperas quelque chose avec du papier blanc. Bon jour, je t'embrasse de la part des amis.

Qu'est devenu Fiquet l'aîné? Signé, Ch. Germain.

N^o. X I V.

Copie d'un billet trouvé dans une soupe apportée par la femme Didier à son mari.

J'ai eu le plaisir de te voir, ainsi que ma compagnie; votre arrestation n'a pas eu l'effet (*deux mots illisibles*) n'a pu le changer cette fois; on connoît bien quel sont ceux qui sans arrêté, les affiches, les proclamations n'a pas eu l'effet qu'on attendoit; je ne connoît d'arrêté, d'une part Babœuf & Commis, Bonuarotte, ensuite toi; Darthé, Germain, Droit, Ricord, Laignelot & quelques autres; un invalide m'a dit qu'il y avoit quelque officier d'arrêté chez eux, qu'on disoit être aristocrates; on dit que Macé, bonnetier, a un mandat d'arrêt; il est caché, il ne devoit rien craindre: il a dîné avec Barras le jour de votre arrestation; d'Oppatte y est pour quelque chose; depuis l'arrestation des conspirateurs, le pain est augmenté de 5 liv.; dans des endroits 10 liv.; dans d'autre, & tout à proportion; Pelotier, Rosignolle, Fyon, Antonelle, ne sont pas arrêté comme on le disoit, & sûrement plusieurs autres conspirateurs de cette trempe; car je ne les connois pas tout: on ne parle pas de beaucoup d'accusation dans les sections qu'on a reconnu, l'état-major des sections; je voudrois savoir ce qu'il y avoit de numéraire dans l'armoire; je ne fais ce qu'ils en ont fait, il ne m'en ont pas donné; il sont venu six de la Butte-des-Moulins, il ont resté huit heures à la maison, & pour ne rien trouvé du tout, hors trois chansons écrit à la main; & qu'il ont fait mention sur le procès-verbal. Tissot n'étoit pas chez lui, & n'a pas été arrêté; on est venu ce matin chez Reys pour l'arrêter, il est sauvé; on a mis les scellés.

N^o. X V.

Du 22 messidor an 4.

DÉCLARATIONS DE TEMOINS.

C. BABŒUF ET AUTRES. (1)

Cejourd'hui vingt-deux messidor du matin, l'an quatre de la République française, une & indivisible, je soussigné André Gerard, juge, l'un des directeurs du jury d'accusation du canton de Paris, département de la Seine, réunis au Palais de justice, étant en mon cabinet, assisté du commis-greffier, assermenté dudit tribunal, aussi soussigné, ai reçu les déclarations de témoins ci-après nommés;

Est comparu le citoyen Alexis-Joseph Harger, âgé de soixante ans, expert-écrivain à Paris, lequel, après que lecture lui a été par nous faite des noms, surnoms, âge, qualités, pays de naissance & demeure des prévenus, & qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni domestique desdits prévenus;

Et sur la remise à lui faite des pièces de comparaison ci-après énoncées, produites pour connoître par leur moyen les auteurs de différentes pièces à conviction qui sont au procès; lesquelles pièces de comparaison sont; savoir, 1^o. à l'égard du prévenu Babœuf, une lettre missive & par lui écrite au Directoire exécutif, en date du vingt-trois floréal an quatre, contenant trois pages & demie, signée G. Babœuf, commençant par ces mots: *Regarderiez-vous au-dessous de vous, &c.*?

2^o. A l'égard du prévenu Buonarotti, deux missives signées Buonarotti, l'une datée du vingt prairial an 4, l'autre du vingt-six dudit mois; la première, composée d'une

(1) Ces témoins sont des experts écrivains qui constatent que quelques-unes des pièces saisies avec Babœuf, sont de l'écriture des principaux accusés.

page, & la deuxième, de trois pages; plus un écrit tracé sur un linge, contenant douze lignes & demie: ces trois pièces signées & paraphées, au desir d'un interrogatoire du vingt-neuf dudit mois.

3°. A l'égard du prévenu Darthé, une lettre missive signée *Darthé*, datée du vingt-six floréal an quatre, adressée au ministre de la police; un écrit sur une bande de papier, contenant deux lignes, dont la première commence par ces mots: *Dufour, menuisier*; un petit carré de papier entièrement rempli d'écriture des deux côtés, n'ayant ni date ni signature, commençant d'un côté par ces mots: *On m'a représenté*; & finalement une petite bande de pareil papier, aussi écrite des deux côtés, laquelle est signée *Darthé*, & commence, au côté opposé à la signature, par ces mots: *J'avois conseillé*.

4°. A l'égard du prévenu Germain, cinq pièces: la première, sur une demi-feuille de petit papier écrite des deux côtés, commence par ces mots: *Ce matin les légionnaires*; elle est signée *Ch. G.*

La seconde, sur une feuille de petit papier, contient deux pages & demie; elle est signée comme la précédente, & commence par ces mots: *Paris, à huit heures du soir*.

Les trois autres sont sur des demi-feuilles de papier, & sont cotées cinq, six & septième pièces; leur contenu fait suite; la première page du premier feuillet commence par ces mots: *Ce n'est pas à nous à décider*; la première du second feuillet commence par ceux-ci, *Du Luxembourg*; & la première du troisième feuillet par ceux-ci, *Efficacement pour le jour*. Ces trois feuilles forment cinq pages & demie, & la demi page, composée de huit lignes trois mots, finit par ceux-ci: *Ils seroient nuls, à-peu-près*. Au-dessous de ces mots est un *G* majuscule jetté servant de signature.

Lesdites pièces remises audit expert, ainsi que toutes celles formant les vingt-deux liasses de pièces à conviction, à l'effet par lui de les examiner & comparer entre elles,

pour

pour déterminer celles que chacun de ces prévenus pourroit avoir écrites.

Déclare qu'examen fait de toutes ces pièces il en a reconnu un grand nombre être de la main du prévenu Babœuf, sur toutes & chacune desquelles ledit expert avoit fait diverses observations tendantes à la démonstration de ce fait; mais attendu la reconnaissance que ce prévenu en a faite depuis, ledit expert se borne, à l'égard dudit Babœuf, à la pièce intitulée, *Liste des démocrates à joindre à la Convention nationale*, faisant la première de la septième liasse, sur laquelle pièce, qui est à quatre colonnes, il y a beaucoup de mots tracés par ce prévenu.

D'abord, ceux formant l'intitulé, & d'autres, tels que ceux-ci *Réunion sur-Oise*, troisième ligne, deuxième colonne de la première page; *Dubreuil de Givet*, sixième ligne; *Colombet de Fréjus*, quinzième ligne; *Rhône & Loire*, trente-neuvième ligne de la troisième colonne. Plus, une quantité d'autres mots à la quatrième colonne de ladite première page; quelques mots de la seconde colonne, deuxième page, & les deux petites lignes de la troisième page: tous les caractères de ces mots & lignes ont la plus grande identité avec ceux de la missive de comparaison du vingt-trois floréal; c'est la même forme, le même goût, & le même ensemble. Pour se convaincre de l'unité d'auteur, il ne faut que comparer l'*R* du mot *Réunion*, troisième ligne, seconde colonne de ladite pièce, à celle du mot *Regarderiez* première ligne, première page, du contexte de la missive; le *D* du mot *Dubreuil*, sixième ligne; à celui du mot *Dédaignerez*, huitième ligne, troisième page de la missive; enfin, l'*F* au mot *Fréjus* de la quinzième ligne de ladite pièce à conviction, à celle du mot *France*, anté-pénultième ligne de la quatrième page de ladite missive de comparaison. Comme ces lettres sont d'une forme très-particulière, qu'elles renferment des habitudes individuelles, dépendantes du mouvement, leur identité dans ces pièces ne laisse rien à desirer sur l'unité d'auteur entre elles.

2^d. volume. Copie des pièces de Babœuf.

T

Rapprochement fait des pièces de comparaison reconnues par le prévenu Buonarotti, des pièces à conviction, étant aux vingt-deux liasses précédemment citées; ledit expert a reconnu les quatorze suivantes être dudit prévenu en totalité ou en partie, savoir,

Dans la deuxième liasse, celle cotée dix, qui est écrite à mi-marge des deux côtés, & intitulée : *liste des patriotes propres à commander.*

Celle cotée onze, intitulée : *Armes & effets de guerre*; celle cotée douze, intitulée : *Etat des patriotes propres à être employés dans les mouvemens.*

Dans la sixième liasse, la dixième pièce, composée de deux feuilles à mi-marge, intitulée : *Le Directoire aux Agens*: excepté dans cette pièce, trois lignes en marge de la deuxième page, six en marge de la troisième, douze lignes & deux mots en marge de la quatrième, & onze lignes à la fin de la sixième page, lesquelles exceptions sont de la main du prévenu Babœuf.

La dix-huitième pièce de ladite sixième liasse, qui est écrite à mi-marge des deux côtés, sur un carré de papier, & intitulée : *Supplément à la liste des hommes propres à commander.*

Dans la septième liasse, la majeure partie de celle à quatre colonnes, intitulée, *liste des démocrates à joindre à la Convention nationale*, dont il a été déjà parlé à l'égard du prévenu Babœuf.

La quatorzième de la même liasse, qui est écrite à mi-marge sur deux petites feuilles de papier, & qui commence par ces mots : *Soldats, le moment approche.*

La quarante-deuxième de la même liasse, qui est sur une demi-feuille de petit papier, & intitulée : *Égalité, liberté, bonheur commun*; elle commence par ces mots : *En vertu de l'arrêté du Comité insurrecteur.*

La quarante-troisième, même liasse, étant à mi-marge sur une demi-feuille de papier à la tellière, ayant, après les

mêmes mots cités au même article, ceux-ci : *Au nom du peuple français, le comité insurrecteur de salut public.*

La quarante-cinquième, aussi à mi-marge sur une demi-feuille de papier, est intitulée, *Le Directoire insurrecteur de salut public*, au-dessous des mots, *Égalité, liberté, bonheur commun.*

La quarante-sixième, qui est intitulée *idem*, sur une petite demi-feuille, à mi-marge, & qui commence par ces mots, *Le Comité insurrecteur de salut public.*

La quarante-septième, même liasse, qui est aussi à mi-marge sur un pareil papier, qui est intitulée, *Le comité insurrecteur de salut public*, & qui commence par ces mots : *Considérant que par le fait seul.*

La soixante-quatrième liasse écrite à mi-marge sur demi-feuille de papier à la tellière, & intitulée : *Aux agens.*

Dans la huitième liasse, en marge de la pièce trente-cinq, laquelle fait suite à la pièce trente-quatre, est écrite transversalement au recto d'icelle par ledit Buonarotti, la note suivante : *Menou, aux boulevards, près le pavillon Montmartre, n^o. 28 ou 39.*

Pour démontrer que ces quatorze pièces à conviction sont, chacune, en totalité ou en partie de la main du prévenu Buonarotti, dont les écritures de comparaison sont celles étant sur le linge, & aux deux missives des 20 & 26 prairial ci-devant énoncées, le déclarant observe que les facultés de cette main sont de donner aux caractères qu'elle trace plus de tendance à la ligne perpendiculaire & à celle oblique, de gauche à droite, qu'à la ligne oblique de droite à gauche; que ce fait est démontré par les caractères qui sont sur le linge, qui ont été tracés sans déguisement ni méditation par ledit Buonarotti; que si les caractères des missives de comparaison présentent des effets contraires, c'est par suite de l'attention qu'y a apportée leur auteur, qui sans doute avoit des raisons pour ferrer ses caractères bien plus qu'il ne fait ordinairement, & peut donner une autre pente; mais,

quoiqu'il en soit de cette simulation, les habitudes individuelles qui se trouvent dans plusieurs des caractères de ces missives, notamment dans les *s* placées à la fin des mots, lesquelles sont allongées au-dessus & au-dessous des autres caractères, comme ne le sont jamais des *S* finales, rendent ces missives bonnes & propres à la comparaison pour laquelle lesdites pièces ont été produites.

En rapprochant donc ces diverses écritures de comparaison des onze pièces de conviction ci-devant citées, on y voit les mêmes facultés de main, la même situation de plume, la même forme & la même direction dans les lettres, & enfin les mêmes habitudes individuelles dans les *b, c, h, l, r* de formes majuscules qui sont ainsi figurées *B, C, H, L, R*, dont l'identité & le tact si naturels dans les unes & les autres pièces, ne permettent pas de douter que ces lettres ne soient les productions d'une même main, vu que leur réunion au même degré, dans les productions de plusieurs, est physiquement impossible. A cette observation sur les lettres majeures, que l'on pourroit étendre sur presque toutes celles de l'alphabet qui sont tracées aux dernières lignes étant sur le linge; en les comparant à celles qui sont aux pièces à conviction, notamment au commencement des lignes de celle à quatre colonnes (la première de la septième liasse), on peut ajouter les observations relatives aux lettres mineures; savoir, au *C*, dont la dernière partie est allongée horizontalement & non liée à la lettre suivante; aux *T*, qui, à la fin des mots, sont ainsi figurés *t* dans les missives & pièces à conviction; aux *m* & *n* du genre de bâtarde, dont les jambages ont diverses directions; aux *S* qui, à la fin des mots, sont en cette forme *f*: ce qui ne se voit dans aucune autre écriture. Or toutes ces identités dans les pièces de question & de comparaison prouvent, ou jamais rien ne pourra être prouvé, que l'auteur des deux missives & de l'écrit tracé sur le linge, est incontestablement celui qui a écrit les quatorze pièces à conviction précédemment analysées.

Examen fait des pièces de comparaison reconnues par

le prévenu Darthé, & rapprochement fait de ces pièces de toutes celles à conviction, formant les vingt-deux liasses dont il a été parlé, ledit expert est demeuré convaincu que les vingt-six pièces désignées ci-après ont été écrites par ledit Darthé;

Savoir, de la première liasse :

Celle cotée première, excepté l'intitulé portant : *Liste d'hommes propres au commandement*, & ces mots *Arcis, 19 floréal*, lesquels mots & intitulé sont du prévenu Babœuf; tout le surplus de cette pièce est de Darthé, ainsi que les suivantes.

La deuxième pièce de ladite liasse, intitulée : *Arsenal*.

La troisième, intitulée : *Bon-Conseil*.

La quatrième, intitulée : *Bonnet-Rouge*.

La cinquième, intitulée : *Brutus*.

La dixième, qui est rayée & dont l'intitulé est : *Fauxbourg Montmartre*.

La quatorzième, intitulée : *Gravilliers*.

La quinzième, intitulée : *Homme-Armé*.

La seizième, intitulée : *Lepelletier*.

La dix-septième, intitulée : *Lombards*.

La dix-huitième, intitulée : *Marchés*.

La vingt-deuxième, intitulée : *Piques*.

La vingt-quatrième, intitulée : *République*.

La vingt-septième, intitulée : *Tuileries*.

De la deuxième liasse, une partie de la dix-neuvième pièce qui est sur une demi-feuille de papier, & qui commence par ces mots : *Paris, pour la trésorerie*.

De la sixième liasse, la neuvième pièce portant ces mots : *Le directoire insurrecteur de salut public, aux agens des douze arrondissemens*.

La pièce vingt-un de la même liasse, c'est-à-dire, les huit lignes qui sont écrites sur le second recto de la feuille composant cette pièce.

De la septième liasse, la troisième pièce, qui est une

demi-feuille de papier, dont les premiers mots sont : *De leur habillement, équipement.*

La quinzième pièce, qui est une demi-feuille de papier à lettre, commençant par ces mots : *Le funeste effet.*

La quarante-neuvième, qui est aussi une demi-feuille de papier à lettre, écrite à deux colonnes; quant à la première de ces colonnes seulement, qui commence par ces mots : *Une motion sur les sociétés.*

La quatre-vingt-quinzième, sur une pareille demi-feuille, laquelle est datée, en tête, *Paris : le 17 germinal,* & au-dessous est écrit *G. Babœuf à Drouet.*

De la huitième liasse.

Les trente-quatre & trente-cinquième pièces, qui sont deux demi-feuilles de papier à la tellière, dont le contenu fait suite, ce qui ne doit ne la faire considérer que comme une seule pièce séparée en deux parties. La première page commençoit par ces mots, *Tuer les cinq*; actuellement elle paroît commencer par ceux-ci, *Les sept ministres.* Ce changement provient de ce que le prévenu Babœuf, lorsqu'il a paraphé ladite pièce, a couvert avec la fermèze qui suit son B les trois mots qui formoient la première ligne de ladite pièce. Cette fermèze, qui est un trait oblique, montant de gauche à droite, ne couvroit d'abord du mot *cinq* que la sommité des lettres; un second trait ajouté au-dessous du premier, en rendant ledit premier trait plus épais, a couvert davantage les caractères dudit mot *cinq*, que l'on découvre cependant encore assez distinctement pour n'avoir aucun doute sur ce mot. Quant aux deux premiers mots, il ne peut y avoir plus de doute sur les caractères qui les formoient. On distingue encore le T, première lettre dont la sommité & la base ne sont point couvertes; on distingue aussi les bases des lettres *U. E. R.* dudit premier mot; on voit même par la dernière des petites courbes qui restent visibles de ce mot, que l'R. étoit en cette forme *V*. Par ce qui reste de la lettre *L* à sa sommité & à sa base, & des deux autres lettres à leur base seulement, on est

convaincu que ce deuxième mot étoit le mot *les*; & enfin que ces trois mots ont pour auteur celui du surplus de la pièce.

De la quinzième liasse, la troisième, qui est une chanson de cinq couplets, intitulée : *Air du vieillard républicain.*

La quatre-vingt-deuxième pièce de cette même liasse, qui est d'une même feuille de papier, les caractères tracés sur le verso seulement, lequel commence par ces mots : *Bachelard, horloger.* Le reste de cette pièce est du prévenu Babœuf.

La quatre-vingt-troisième pièce, qui est aussi une demi-feuille de papier dont les deux côtés ont été écrits par le prévenu Darthé; savoir, le recto, à compter seulement du quatrième article, numéroté 545; les premières lignes ayant été tracées par le prévenu Babœuf.

Comparant donc toutes ces pièces à celles de comparaison dudit Darthé, ledit expert déclare avoir trouvé la plus grande identité dans les caractères des unes & des autres, même dans ceux de la missive adressée au ministre de la police, quoique, pour ceux-ci, l'auteur ait adopté le genre de l'écriture ronde, qui n'est pas celui dont il se sert ordinairement. Malgré cette différence, on voit par la situation pleine de la plume, par la conduite des liaisons, par leur arrangement dans les jambages, par la tendance de ces derniers à la courbe; enfin, par un grand nombre de semblables habitudes caractérisées de la même manière dans les unes & les autres pièces, que les écritures des vingt-six à conviction, précédemment citées, ont été tracées naturellement par le prévenu Darthé.

Pour démontrer ce fait, le déclarant va indiquer dans les pièces de comparaison, notamment dans celles sous les numéros 34 & 35 de la huitième liasse, une partie des identités les plus frappantes: ce que l'on trouvera de même dans les autres pièces à conviction, en les rapprochant des susdites de comparaison.

1°. Les D majeurs des mots *Des, Darthé, Dupuis*

des premières lignes de la missive au ministre, celui du mot *Dufour* de l'Adresse, ceux des mots *Dufour*, *Didier*, quatrième & huitième lignes, première page du carré de papier; la première partie de tous lesquels *D* est très-penchée, où le trait de la base est horizontal, où la partie remontante coupe la partie descendante, se trouvent de même forme, de même genre & de même goût, aux diverses pièces à conviction: notamment au mot *Disposer*, vingt-neuvième ligne, première page de la pièce trente-quatre & trente-cinq de la huitième liasse; aux mots *Dijon*, *Delnos*, douzième & vingtième lignes, quatrième page de ladite pièce. L'identité de ces *D*, leur emploi comme lettres majuscules au commencement de mots qui ne l'exigent point, ne laissent aucun doute qu'ils sont d'une même main.

2°. Il en est de même des *B* majuscules qui sont aux mots *Buonarotti*, deuxième ligne, première page; *Braver*, dernière ligne, deuxième page du carré de papier de comparaison, qui, par leur forme, leur pente, ne sont qu'un avec ceux répandus dans les pièces à conviction, comme le prouvent les deux mots *Boulangier* & celui *Béthune*, étant à la seconde ligne, première page, dixième & vingt-huitième lignes, quatrième page de la pièce cotée trente-quatre & trente-cinq de la huitième liasse.

3°. Les *L* qui sont aux mots *L'adresse*, troisième ligne; *Legnelot*, huitième ligne; *Leclerc*, onzième ligne; *L'Eclaircur*, *Libre*, quinzième ligne du carré de papier de comparaison, dont la partie descendante est roide par l'effet de l'action dominante du poignet, sont absolument les mêmes que celles répandues dans les vingt-six pièces à conviction, & qui commencent plusieurs des lignes de la première page de la pièce cotée trente-quatre.

4°. L'auteur desdites pièces de comparaison a deux habitudes différentes à l'égard des *P* mineurs, en en doublant toujours la queue. Aux uns, cette queue a une tendance à la courbe, & la dernière partie formant le corps de la lettre

est très-courbée, lorsqu'aux autres, les traits de la queue sont roides & penchés; & la dernière partie, au lieu d'être arrondie, est redescendue sur la partie remontante de la queue. Ces deux genres de *P* se trouvent au mot *Papillon* de l'Adresse de comparaison; aux mots *prévenu*, *précédés*, de la missive; aux mots *pièce*, *département*, *repondre*, *pourroit*, *plus*, première, seconde, dix-huit, vingtième & vingt-unième; première page du carré de papier, & également dans les pièces à conviction citées. Le seul mot *peuple* qui est à la vingt-cinquième ligne, première page de la pièce cotée trente-quatre & trente-cinq, les renferme tous deux: or la réunion de ces deux habitudes dans une même lettre assure de plus en plus l'unité d'auteur, entre ces diverses pièces de question & de comparaison.

5°. Ce qui l'assure encore d'une manière péremptoire, ce sont non-seulement les *S* minuscules qui sont très-courbées & boutonnées; mais encore les doubles *S* qui renferment des particularités dans leur assemblage, & qui sont de même forme, de même genre & de même goût dans les pièces à conviction qu'aux pièces de comparaison, comme le prouve le rapprochement du mot *poissonnière* de l'Adresse, des mots *l'adresse*, *assisté*, troisième & huitième lignes du carré de papier; du mot *passer*, de la petite bande de papier servant de complément à ce carré; aux mots *basse*, *nécessaire*, *classe*, *hussards*, *chasseurs*, cinquième, dix-huitième, vingt-quatrième, vingt-septième & vingt-huitième lignes, première page de la pièce à conviction, cotée trente-quatrième, & à presque tous les mots contenant deux *S*, qui sont répandus dans vingt-six pièces à conviction de cet auteur.

6°. Si, nonobstant toutes ces identités, il restoit encore quelques doutes sur l'unité d'auteur entre ces pièces de comparaison & de conviction, le rapprochement du mot *chez*, du carré de papier, neuvième ligne, première page d'icelui, du mot *chez*, avant-dernière ligne, première page de la pièce cotée trente-quatre, ne pourroit que les lever.

L'écart du C & de l'H, la liaison de ladite lettre C & celle de l'H, la forme de cette dernière lettre & des deux suivantes, l'ensemble enfin de ces deux mots est tel, qu'il est impossible qu'ils soient les productions de deux mains : & s'ils sont d'un seul auteur, il en est ainsi de toutes les vingt-six pièces à conviction ci-devant citées, où se trouvent les mêmes habitudes dans la forme & l'ensemble des caractères qui les composent.

Examen fait des pièces de comparaison tracées par le prévenu *Germain*, & rapprochement fait de ces pièces à trois autres de conviction non reconnues par ledit prévenu, dont l'une est sur une bande de papier commençant par ces mots, *Je ne fais si vous êtes*; les deux autres sont sur des demi-feuilles de papier à lettre. La première, cotée treize, commence par ces mots, *J'ai vu, ce matin, Massard*; la seconde, cotée troisième, commençant par ceux-ci, *Nous devons-nous réunir*; le déclarant s'est persuadé, par son examen, que la première de ces trois pièces, celle qui commence par *je ne fais si vous êtes*, n'est point du prévenu *Germain*; qu'elle ne peut lui être attribuée. Les caractères de cette pièce ont une sécheresse dans le toucher, que n'ont point ceux des pièces de comparaison; ils sont généralement plus angulaires, & les habitudes dans la forme & l'assemblage de ces caractères sont très-oppoées à celle que l'on reconnoît dans lesdites pièces de comparaison. Quant aux deux autres pièces à conviction, elles sont bien réellement du prévenu *Germain*, ainsi que beaucoup d'autres qui sont dans les liasses, & que le déclarant n'annonce pas ici, à cause que ledit *Germain* les a reconnues. En se bornant donc aux trois qu'il a été chargé de vérifier, il va démontrer par les observations suivantes, que celles qui commencent par ces mots : *J'ai vu, ce matin Massard = Nous devons-nous réunir*, ont été tracées par ledit *Germain*.

La situation de la plume, le degré d'appui, la direction des lettres, les habitudes individuelles dans leur forme & leur assemblage, se trouvant exactement les mêmes dans ces

deux pièces à conviction que dans les pièces de comparaison du prévenu *Germain*, comme le prouvent les C majeurs qui sont jetés en-dessous & non bouclés à leur sommité; les C mineurs qui sont pochés d'encre, & toujours élevés, contre l'usage, au-dessus de la sommité des autres lettres, quelque place qu'ils occupent dans les mots; les D majeurs, dont la première partie est très-penchée, & précédée d'un trait oblique en montant, dont la seconde la coupe au-dessous de sa sommité, & dont l'emploi est très-fréquent dans lesdites pièces, aux mots qui n'exigent point de lettres majeures; les P majeurs, dont le trait descendant formant leur première partie, n'est dans lesdites pièces qu'une espèce de point vers la base de la partie remontante; les R aussi majeures, qui sont commencées comme les P, & dont la partie descendante est brisée & bouclée au milieu; les g mineurs, comme ceux des mots *Rossignol & agents* de ces deux pièces de question, où la dernière partie de l'O est croisée par la partie descendante; les P mineurs à queue doublée, qui sont rarement arrondis à leur partie finale, & dont le passage aux différentes lettres qui les suivent, est exactement le même: la réunion de tant d'objets aussi particuliers, ne pouvant se trouver dans les productions de deux mains, il en résulte que ces pièces de question & de comparaison sont d'une seule.

Pour déterminer quelques-uns des objets que le déclarant vient de citer, il indique le D majeur du mot *Discretion* troisième ligne de la première pièce de question; celle commençant par ces mots, *J'ai vu, ce matin, Massard*; ceux des mots, *dernières, Drouet*; troisième & sixième lignes de l'autre pièce, commençant par ces mots, *Nous devons-nous réunir*, pour les comparer à ceux des mots *Dissoient*, 7^e. ligne; *Détacher*, 9^e. ligne; *Devoient*, 10^e. ligne; *Defenses*, 12^e. ligne; *Deux*, 15^e. ligne, première page de la pièce de comparaison, commençant par ces mots: *Ce matin, les légionnaires*. Il indique aussi, ledit expert, les lettres X, & ; des unes & des autres pièces, dont la

configuration est très-particulière, & dont l'identité entre elles est décisive; & encore le V majeur du mot *Vu*, première ligne de la pièce à conviction, cotée *treize*; & celui du mot *Vouloit*, huitième ligne de la pièce de comparaison, cotée *première page*, qui, par leur forme allongée & leur pente, assurent de plus en plus que l'auteur des pièces de comparaison est celui de ces deux pièces de question. Une habitude très-particulière de l'auteur de ces pièces de comparaison est de boucler la queue des lettres Q, comme il est d'usage à l'égard de celle de G; & cette habitude, très-caractérisée dans lesdites pièces de comparaison, ne se voit pas dans celles de question ci-devant désignées, ce qui sembleroit détruire les observations précédentes. Mais le déclarant observe que cet auteur fait aussi accidentellement les Q, tels qu'on les voit; savoir, l'un au mot *Que*, sixième ligne de l'une des pièces de question; & l'autre, au mot *Quatre*, seconde ligne de l'autre pièce; savoir, à queue double, dont les deux traits sont détachés comme celui dudit mot *Que*; & à queue simple, comme celui du mot *Quatre*: voir pour cela le mot *Que*, dix-septième ligne, première page de la pièce de comparaison, commençant par *Paris, à huit heures du soir*, où non-seulement la lettre Q est de même, mais dont l'identité est parfaite à l'égard de tout le mot, & celui de question que l'on vient de citer; voir aussi, pour le Q du mot *Quatre*, celui du mot *Quartier*, vingtième ligne, seconde page de la pièce de comparaison, cotée *Cinq*: or ces deux lettres Q, qui d'abord paroissent contredire les observations précédentes, les corroborent, en les voyant les mêmes dans les écrits de comparaison.

De toutes lesquelles remarques & observations il résulte, ainsi que le pense ledit témoin expert, dans toute l'intégrité de sa conscience,

1°. Que le prévenu Babœuf, auteur d'une grande quantité de pièces à conviction, l'est aussi de différentes corrections & additions à la pièce intitulée, *Liste des démocrates à joindre à la Convention nationale*, qui est la première de la

septième liasse, & même des caractères formant le titre de ladite pièce;

2°. Que le prévenu Buonarotti est auteur de la majeure partie de cette même liste, & de treize autres pièces; savoir, des onze, douze & treizième de la seconde liasse; des dixième & dix-huitième de la sixième liasse; des quatorzième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-cinquième, quarante-sixième, quarante-septième & soixante-quatrième de la septième liasse; & encore d'une note en marge de la trente-cinquième pièce de la huitième liasse;

3°. Que le prévenu Darthé est auteur en totalité ou en partie de vingt-six pièces; savoir, de la totalité (sauf le titre de la première), de quatorze pièces de la première liasse, les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, dixième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, vingt-deuxième, vingt-quatrième & vingt-septième; d'une partie de la dix-neuvième pièce de la seconde liasse, de la neuvième pièce de la sixième liasse, & d'une partie de la vingt-unième pièce de la même liasse; de la treizième pièce de la septième liasse, de la quinzième pièce de la même liasse, d'une partie de la quarante-neuvième & de la totalité de la quatre-vingt-quinzième pièce, même liasse; des trente-quatrième & trente-cinquième pièces de la huitième liasse, lesquelles n'en font qu'une par leur contexte qui fait suite, & dont la première ligne contenant ces trois mots, *Tuer les Cinq*, se trouve couverte en partie par le trait d'une fermeze faisant suite à un B majeur, mis au haut de la première page de cette pièce; de la troisième pièce de la quinzième liasse; de la quatre-vingt-deuxième pièce de cette même liasse, eu égard seulement aux caractères du *verso* de ladite pièce; enfin, qu'il est auteur de la presque totalité de la quatre-vingt-quinzième pièce de ladite quinzième liasse;

4°. Que le prévenu Germain, auteur d'une grande quantité de caractères étant aux pièces de conviction, formant

les vingt-deux liasses ci-devant énoncées, notamment des mots *Ch. Germain* qui sont à la deuxième colonne, première pièce de la septième liasse, est aussi auteur de deux pièces à conviction : l'une, cotée treize, commençant par ces mots : *J'ai vu, ce matin, Massard* ; l'autre, cotée troisième, commençant par ceux-ci : *Nous devons nous réunir* : lesdites pièces faisant partie de celle de la seconde liasse ; mais qu'il ne l'est pas d'une autre pièce commençant par ces mots, *Je ne sais si vous êtes*, laquelle est la quatrième de la même liasse.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir.

Lecture à lui faite de sa déclaration, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, a requis salaire, & a signé avec nous & ledit commis-greffier ; & toutes les pièces de question & de comparaison sur lesquelles ledit témoin expert vient de s'expliquer ont été signées & paraphées dudit témoin seulement, l'ayant été précédemment de nous & dudit commis-greffier.

Signé, Gerard, Harger, Debelle.

Est aussi comparu Jean-François Guillaume, expert écrivain, âgé de soixante-un ans, demeurant à Paris rue Geoffroy-Langevin, n^o. 318, division de la Réunion ; lequel, après avoir eu connoissance des noms, âge, qualité & demeure des prévenus, a dit n'être parent, allié, serviteur ni domestique des prévenus & plaignans.

Et sur la remise à lui faite de différentes liasses, il a examiné, 1^o. celles cotées sept, contenant cent pièces, dans le nombre desquelles il déclare avoir observé d'abord celle cotée première, ayant pour titre, *Liste des démocrates à adjoindre à la Convention nationale*, laquelle est écrite sur une demi-feuille de grand papier, divisée en quatre colonnes, dont la première & la troisième contiennent les noms des départemens, & la seconde & la quatrième, celui des patriotes. Tous ces noms étoient primitivement d'une seule main ; mais ils ont éprouvés des corrections & addi-

tions qui sont de deux ou trois auteurs, ainsi que les rapprochemens le feront voir.

Celle cotée quatorze, écrite à mi-marge sur deux demi-feuilles de papier plié en deux, commençant sur le premier recto par ces mots, *Soldats, le moment approche*, & finissant sur le troisième verso par ceux-ci, *faire pâlir les oppresseurs de la patrie*. Toute ladite pièce, tracée par la même main, ainsi que les renvois, ratures & corrections ;

Celle cotée quarante-deux, laquelle est un modèle de logement à délivrer par les comités révolutionnaires ;

Celle cotée quarante-trois, laquelle est un modèle de passe-port pour les chargés de mission ;

Celle cotée quarante-cinq, écrite à mi-marge & contenant trois articles, est un modèle d'arrêté du comité insurrecteur de salut public ;

Celles cotées quarante-six & quarante-sept sont, comme la précédente, des modèles d'arrêtés du comité insurrecteur de salut public : la quarante-sixième en deux articles, & la quarante-septième en quatre articles ;

Enfin, celle cotée soixante-quatre, écrite à mi-marge, laquelle est un modèle de circulaire datée, seize floréal, & adressée aux agens ;

2^o. Après l'examen de cette septième liasse, il passe à celle cotée deux, contenant dix-neuf pièces : dans le nombre d'icelles, il auroit encore observé celle cotée dix, écrite à mi-marge sur le recto d'une demi-feuille de papier, & portant pour titre : *Liste complémentaire des patriotes propres à commander*. Ce travail paroît incomplet.

Celle cotée onze, écrite sur une demi-feuille de grand papier pliée en deux, & divisée en deux colonnes ; la première portant pour titre, *Armes & effets de guerre* ; & la seconde, *Subsistances* ; en marge de chacune sont des chiffres marquant l'arrondissement.

Celle cotée douze, écrite sur la demi-feuille, séparée de la précédente, pliée & divisée, comme elle, en deux colonnes ; la première portant pour titre, *Etat des patriotes*

propres à être employés dans le mouvement ; la seconde sans titre.

3°. Puis passant à l'examen de celle cotée sixième, contenant vingt-quatre pièces, dans le nombre d'icelles il auroit observé celle cotée dix, écrite à mi-marge sur deux feuilles de papier, & portant pour titre, *Circulaire aux Agens* ; cette circulaire contient vingt-deux articles tous de la même main ; mais les renvois, ratures & corrections sont de mains différentes.

Celle cotée dix-huit, intitulée, *supplément à la liste des hommes propres à commander*, & contenant cinq noms.

Rapprochement fait entre eux de tous ces contextes, le déclarant les estimer être les productions naturelles de l'auteur qui les a tracés, ainsi que le prouvera le résultat du rapprochement fait desdits contextes aux pièces de comparaison suivantes :

1°. A deux lettres adressées par le prévenu Buonarotti au directeur du jury d'accusation, des vingt & vingt-six prairial dernier ;

2°. A une autre lettre écrite par le même sur du linge & adressée à sa femme.

Cette dernière pièce de comparaison est remarquable, en ce que la difficulté d'écrire sur du linge rend intéressantes toutes les identités qui se rencontrent entre les caractères de ces trois écrits.

Ayant rapproché d'abord desdites pièces de comparaison, celle de la septième liasse, cotée première, il a remarqué les lettres *a*, initiales des noms de *départemens*, ainsi que les lettres *B, C, D, I, L, I, P & T*, majeures aussi initiales de question. Rapprochement fait des lettres *A* de question, des *A* des mots *au directeur, au Temple*, de chaque lettre de comparaison, des *C* majeurs de question, de ceux des mots *ces, ce*, première des cinq & 14^e lignes du premier *recto* de la lettre de comparaison du vingt-six prairial, rien de plus facile à reconnoître que l'identité de forme

forme & d'habitude desdites initiales *A & C* indique unité d'auteur.

Les lettres *D* du mot *directeur*, de comparaison de chaque lettre des mots *dites* seizième ligne, premier *recto*, *dites* huitième ligne *verso*, & dans la troisième ligne, deuxième *recto* de la lettre du vingt-six prairial, rapprochées des initiales *D* de question, donnent le même résultat. La lettre *E* des mots *Eure* de question, présente une identité frappante avec celle du mot *E*, dix-septième ligne *verso* de la même lettre de comparaison. *T* de chaque mot *Temple*, de comparaison, ainsi que du mot *toute*, onzième ligne, premier *recto* de la lettre de comparaison du vingt-six prairial, & *toutes*, seizième ligne, *verso d'idem*, ainsi que du nom *Thérèse*, aussi de comparaison ; tracé sur le linge, dixième ligne, ont la plus grande identité avec celui de question, initial du nom *Tarn*, *verso*, & à tous ces *T*. En tranchant, on aura la lettre *F* du nom *Finistère*, de question. La lettre *I & J* initiales de question sont identiques avec ceux des mots, *Il & Je*, première & cinquième lignes de comparaison de la lettre du vingt, & avec les lettres semblables, première & neuvième lignes de celle du vingt-six prairial ; la tête en est sur-tout remarquable ; les cinq lettres *L* initiales de question ont la plus grande identité avec celle du mot *Lors*, dernière ligne *verso* de comparaison. Le *P* des mots prairial des dates, & *Pesez*, dixième ligne, deuxième *recto* de la lettre du vingt-six, sont d'un goût si particulier à l'auteur de comparaison, qu'il est impossible de ne pas le reconnoître dans la forme de ceux de question. Enfin, les lettres *B* de cet écrit de question, n'ayant avec ceux des signatures de comparaison que des conformités un peu éloignées, à raison de l'illisibilité de cette signature, le déclarant se contentera de les rapprocher de toutes ces syllabes *Bu*, tracées sur le linge ; il observe qu'il est impossible de n'y pas reconnoître la manière de l'auteur de comparaison.

Après avoir rapproché les lettres majeures ci-devant citées, il ne reste plus au déclarant qu'à faire le rapproche-

ment des caractères mineurs : tous sont d'une forme & d'un ensemble si particulier, qu'il lui paroît indifférent de citer l'un plutôt que l'autre ; cependant, pour ne pas multiplier les citations & établir la preuve d'unité d'auteur, il ne s'attachera qu'à faire observer les lettres *D*, *R*, *S*, *V* & *X*.

1°. La lettre *D*, mineure, est celle dans laquelle on peut remarquer le plus d'incertitude de forme ; cependant, la partie descendante est presque par-tout une espèce de mauvais *E*, & cette habitude est égale dans les *d* de question & ceux de comparaison.

2°. Les lettres *r*, *s*, mineures, sont de deux espèces particulières & remarquables ; celle de *coulée*, telle qu'elle seroit aux mots *recevoir*, *rien*, & *relatif*, cinq, six & septième lignes de la lettre de comparaison du vingt prairial ; aux mots *recours*, première ligne ; & *rigueur*, onzième ligne, premier verso de celle du vingt-six dudit ; & au mot *rien* tracé, sur le linge, 7°. ligne, & celle de *bâtarde* dont l'auteur fait le plus d'usage : on en voit peu de l'autre espèce dans ses écrits : il ne se l'est rendue familière que depuis le vingt prairial ; car on n'en aperçoit pas d'autre dans sa lettre du vingt-six, & dans ses paraphes du vingt-neuf dudit. Quoi qu'il en soit, on n'a dans la pièce de question susdite de la main du prévenu *Buonarotti*, que de la forme *bâtarde* ; cette forme lui est si particulière, qu'il ne faut que rapprocher ses lettres *r* de celles répandues dans la lettre du vingt prairial ; & tracées sur le linge, pour être convaincu que toutes n'ont qu'un seul & même auteur, en ce qu'elles sont le résultat d'un goût & d'une habitude unique.

3°. Les lettres *S* longues, tant de question que de comparaison, sont évidemment d'une habitude invincible, surtout placées à la fin des mots. Cette identité suffiroit seule pour établir l'unité d'auteur.

4°. Les lettres *V* des noms *Aveyron* & *Calvados* de question, sont tellement identiques avec ceux des mots *vie*

& *n'avons* ; troisième ligne de la lettre du vingt-cinq prairial, *vous* & *vous*, première ligne de celle du vingt-six dudit, qu'elles ne font qu'ajouter aux preuves déjà acquises de l'unité d'auteur.

5°. Les lettres *X* du mot *veux*, sixième ligne de la lettre du vingt prairial, des mots *auxquelles* & *six*, troisième ligne de celle du vingt-six dudit, rapprochées de celle du nom *Deux-Sèvres*, donnent le même résultat.

En faisant sur ceux des noms des patriotes qui sont de la main du prévenu *Buonarotti* & faciles à distinguer, les mêmes rapprochemens que sur ceux des départemens, on trouveroit encore les mêmes résultats : on ne fera observer ici que le nom *Buonarotti*, pour montrer combien les lettres *Bu* sont identiques avec les mêmes lettres tracées sur le linge, & comme ce nom diffère des signatures de *Buonarotti*, quoique le tout soit de la même main.

Le déclarant ne s'expliquera sur les autres pièces tracées par le même prévenu, que d'après les mêmes citations : ainsi, sur celle cotée 14°, il se contentera d'indiquer les lettres majures *P* & *C*, troisième ligne ; *L* seizième ligne, premier recto ; les lettres *B* & *T*, dixième ligne, premier verso ; la lettre *P*, troisième ligne, deuxième recto ; la lettre *P*, septième ligne de correction, deuxième verso ; *T*, troisième ligne, troisième recto ; enfin, le *P*, dernière ligne, troisième verso.

A l'égard des lettres mineures, il présentera, les lettres *D*, *R*, *S*, *V* & *X* de toutes les pages ; car le tout étant de la main du prévenu *Buonarotti*, il se réfère aux observations déjà faites sur chacune de ces lettres.

Sur celle cotée quarante-deuxième, il citera les majures *B*, *E*, *C*, *L*, *P*, puis le *V* mineur du mot *vertu*, première ligne ; *r* du mot *rue*, sixième ligne, lesquelles sont semblables à celles des mots *recevoir*, *rien* & *relatif*, cinq, six & septième lignes de la lettre de comparaison du vingt prairial ; & enfin les *S* longues employées comme dit est.

Sur la quarante-troisième, il fera observer les deux *P* majeurs, le *T* du mot *taille*, & la lettre *F* du mot *française*; les autres observations communes avec les précédentes.

Sur les pièces cotées quarante-cinq, quarante-six & quarante-septième, le déclarant se réfère aux mêmes observations.

Enfin, le déclarant les étendra encore à la pièce cotée soixante-quatrième de la même septième liasse.

Deuxième liasse.

De cette deuxième liasse, la pièce cotée dix, intitulée, *Liste complémentaire, &c.*, & datée du 13 floréal, contient un nombre considérable d'identités: 1°. Les lettres majeures *B* des deux colonnes; 2°. les lettres majeures *L*, quatrième & cinquième lignes, première colonne; 3°. la lettre majeure *E* du mot *Energique*, dernier de la seconde colonne; 4°. les lettres *P* des noms *Porquet*, *Petit*, *Piques*, *Perte* & *Poseur*, première colonne, ainsi que du mot *Patriotes* du titre cinq; les *T* aussi majeurs des mots *Treſor*, *Tapissier*, *Tuileries*, première colonne; le déclarant se contentera d'indiquer parmi les mineures les lettres *R* bâtarde & *S* longues.

Sur celle cotée 11.^{me}, le déclarant ne peut que répéter les citations déjà faites sur la précédente; il ajoutera par surabondance, qu'on peut encore voir combien la forme des *F* des mots *Floréal*, & en abrégé *Fauxbourg*, première colonne, & *Farines*, premier mot de la seconde, sont, au tranchant près, identiques avec les *T* des mots *Temple*, de comparaison; & enfin, que l'identité des lettres *S* & *X* mineurs ne peut faire douter de la main qui les a tracés sur cette dernière pièce, sont une correction & une addition d'une autre main.

Sur la pièce cotée douzième, le déclarant indiquera les majeurs *B*, *C*, *F*, *L*, *T*, ainsi que les mineures ci-dessus citées.

Sixième liasse.

Sur la pièce de cette sixième liasse cotée dixième, il est facile de remarquer l'identité de la lettre *L*, majeure du titre, & les autres répandues dans les six pages de cette pièce, avec celle du mot *lors*, dernière ligne, *verso* de comparaison: les lettres majeures *A* & *D* du titre, & les lettres *T* & *P*, première & dernière lignes du premier *recto*, sont identiques avec celles de comparaison: on peut s'assurer en même temps de l'identité des lettres *C* & *D* majeures, ainsi que de celle des lettres mineures *D*, *R*, *S*, *V* & *X*, répandues dans cet écrit; le déclarant croit devoir faire observer que la correction écrite sur le premier *verso*, celles écrites sur le second *recto* & le second *verso*, les six dernières lignes exceptées; celles écrites sur le troisième *recto*, trois ou quatre mots exceptés, & les onze dernières lignes du troisième *verso*, sont d'une autre main.

Enfin, sur la dix-huitième, qui est un supplément à la liste des hommes propres à commander, le déclarant se réfère aux observations précédentes qu'il est facile d'étendre aux mêmes lettres de cette pièce, cotée dix-huitième, laquelle est divisée en deux colonnes.

Huitième liasse.

Dans cette liasse existent les mots tracés en marge de la pièce cotée trente-cinq, *recto*: *Menou*, près du pavillon *Montmartre*, n°. 28 ou 39. Tous ces caractères, & particulièrement les lettres *B*, *V*, *X* & *S* longues, présentent les mêmes identités que les précédens. Le déclarant a d'iceux la même opinion, & terminera ici le rapprochement des caractères tracés par le prévenu *Buonarotti*.

Revenant à la septième liasse, le déclarant a observé que sur la pièce d'icelle cotée première, il y avoit nombre d'additions & de corrections de différentes mains: ayant rapproché ces additions & corrections de différentes mains, des écrits tracés & reconnus par le prévenu *Bobcauf*, il est demeuré convaincu que le plus grand nombre, ainsi que le

titre, étoient de sa main; & par la comparaison qu'il va en faire avec la lettre que ce prévenu a adressée au Directoire, le 23 floréal an 4, il pense qu'on aura, ainsi que lui, l'intime conviction que ces caractères ne peuvent être émanés que de ce prévenu: d'abord, la pente des caractères, leur forme, & la situation de la plume, sont de la plus grande identité avec ce que présente la lettre de comparaison, & peut servir à indiquer tout ce qui est de sa main: ainsi le titre, les mots *Trevoux*, de *Réunion-sur-Oise*, *Dubreuil de Givet*, de *Narbonne*, d'*Arles*, &c., sont évidemment émanés de G. Babœuf. Ces noms se trouvent dans les colonnes consacrées aux noms des *démocrates*; car dans celles destinées aux noms des départemens, il n'y a de sa main que le nom *Rhône-E-Loire*. Passant au rapprochement particulier, il présentera 1°. le mot *démocrates* du titre, rapproché du mot *démocratie*, quatrième ligne, premier verso de comparaison; les lettres M, N & T, mineurs, avec le tranchant de ceux-ci; les lettres A & leurs accents. Ces rapprochemens suffiroient seuls pour convaincre de l'identité d'auteur: mais comme il est facile d'en ajouter d'autres, attendu que tous ces caractères ont été tracés naturellement, qu'ils n'ont rien de factice & d'imité, il en résulte que cette réunion d'identités est absolument particulière, & ne peut indiquer qu'un individu. Pour continuer le rapprochement, le déclarant citera les mots de question *Réunion-sur-Oise*. Quelle identité entre ces caractères & ceux de comparaison, particulièrement entre cette lettre R & celles des mots *République* & *Regarderiez*, date & première ligne du premier recto de comparaison! On peut étendre cette observation aux noms de question *Robin* & *Renaud*, quatrième colonne. La lettre G du mot *Givet*, deuxième colonne; ceux des noms *Geoffroy* & *Gonnet des Gardes-Françaises*, quatrième colonne, sont identiques avec ceux des signatures & paraphes de ladite lettre de comparaison; la lettre N du mot *National* du titre donne le même résultat rapproché de celle du mot N, trei-

zième ligne, recto de comparaison. Pour ne rien laisser à désirer sur ce rapprochement, le déclarant ajoutera celui des lettres majeures M & P des noms *Maréchal*, *Monroy*, *Pillé de Montargis*, avec les lettres M des mots *Mais*, vingt-cinquième; *Moy*, vingt-neuvième & trente-septième lignes de comparaison, & les lettres P du mot *Paris*, date de comparaison; *Peuple*, dix-septième ligne; le tout premier recto de comparaison, & autres; celui de la lettre V du nom *Vacret* avec ceux des mots *vous*, vingt-neuvième ligne, premier recto; *vous*, quatrième ligne, premier verso, &c.; enfin, celui de la lettre B du nom *Bulles*, quatrième colonne, avec ceux du nom *Babœuf*, signature & parape du prévenu: tous ces rapprochemens sont plus que suffisans pour établir l'unité d'auteur.

Le déclarant ajoute qu'il est facile de reconnoître la main dudit prévenu dans la plupart des additions & corrections qui se voient aux autres pièces attribuées à Buonarrotti; & c'est par cette observation que le comparant terminera sa déclaration relativement audit Babœuf.

Sur les différentes pièces attribuées au prévenu *Darthé*, le déclarant s'expliquera principalement sur celles de la huitième liasse, cotée trente-quatre & trente-cinquième, lesquelles, quoique faisant suite, supposent des parties antécédentes & subséquentes. Ces parties semblent exister, 1°. dans la pièce, deuxième liasse, cotée neuf, où sous les noms de *tableau des opérations essentielles*, on indique des opérations propres à figurer à côté de celles qu'offrent lesdites pièces de la huitième liasse, cotée trente-quatrième & trente-cinquième; quoiqu'elle soit écrite, & par une autre main, & sur d'autre papier.

2°. Dans la pièce de la septième liasse cotée treize, laquelle dite pièce est entièrement de la main du prévenu *Darthé*, & écrite sur du papier semblable à celui des pièces de la huitième liasse, cotées trente-quatre & trente-cinq.

3°. Dans la pièce de la seconde liasse cotée dix-neuf,

laquelle est, comme les précédentes, de la même main, & sur du même papier.

Revenant donc aux pièces de la huitième liasse cotées trente-quatrième & trente-cinquième, ainsi qu'à celle de la septième liasse cotée treize; il observe à l'égard desdites pièces que, quoique tracées par la même main, elles ne l'ont pas été avec la même célérité. L'inspection seule des caractères suffit pour s'en convaincre; & pour établir l'unité d'auteur, le déclarant offrira la situation de la plume, la pente des caractères, la forme invariable de quelques-uns: telle que celle des P, des L majeurs, des S redoublés. L'emploi de ces caractères est si fréquent, qu'il a cru inutile d'en citer quelques-uns. Que si l'on veut ajouter à ces identités, on peut rapprocher le mot *tyrans*, première ligne, & le mot *ennemis*, douzième ligne, verso de la pièce cotée trente-quatre, des mêmes mots dix-huitième & vingtième lignes recto, de celle cotée trente-cinquième; plus, le mot *tyrannie*; ante-pénultième ligne recto de la pièce cotée trente-quatre, du même mot; quinzième ligne, verso, de celle cotée trente-cinq. L'identité de main une fois établie entre les caractères de ces deux pièces par les rapprochemens ci-dessus indiqués, il ne reste plus à établir que celle des mots, *zuer les cinq*, première ligne de la pièce cotée trente-quatrième, & en partie couverte par la fermeze du paraphe de *G. Babeuf*. D'abord il est évident que ces caractères sont lisibles; que la pente & la forme d'iceux est identique avec celle des mots suivans, ainsi que le prouve l'identité du mot *les*, rapproché du mot *les*; vingt-quatre, vingt-six & vingt-neuvième lignes de cette page celle du *c* du mot *cinq*, avec celui du mot *commandant*, quatrième ligne, même page; enfin, celle des lettres *in* avec les mêmes du mot *ministre*, deuxième ligne, & celle de la lettre *q* avec tous ceux de la même page: d'où il faut conclure que c'est la même main qui a tout écrit.

Avant de rapprocher ces deux pièces d'une lettre écrite sur un carré & une petite bande de papier; & soussrite

Darthé, nom du prévenu, le déclarant a cru devoir s'affurer de l'état de cette lettre. En ayant donc observé les caractères, il les a trouvés tracés naturellement au courant de la plume, sans hésitation ni simulation quelconque; & s'étant pénétré des habitudes de l'auteur de cette lettre, il y a reconnu celles de l'auteur des pièces de question susdites; dans la forme des lettres majeurs, des *p* & des *f* simples & doubles. A ces identités qu'il ne fait qu'indiquer, il ajoutera celle des lettres majeurs B, des noms *Babeuf*, *Buonarotti* & *Babille*, deux, six, sept, & onzième lignes, premier côté, de ceux des mots *Boulangers*, deuxième ligne; *Bethune* & *Boulangers*, dixième & vingt-huitième verso, de la pièce cotée trente-cinquième. Les majeurs D des noms *Dufour* & *Drouet*, quatrième & quatorzième lignes de ce premier côté, ainsi que de la signature *Darthé*, de comparaison, sont identiques avec ceux des noms *Dijon* & *Delnot*, douzième & vingtième lignes, verso de la pièce cotée trente-cinquième. A ces observations le déclarant pourroit en ajouter sur les lettres mineures *b*, *f*, & *z*; mais il estime les précédentes contenir une réunion particulière d'habitudes suffisantes pour établir l'unité de l'auteur.

Afin de prouver l'unité d'auteur entre toutes les pièces citées ci-dessus; & celle de la septième liasse cotée treizième, le déclarant fera observer, outre le papier de cette pièce, dont la pâte & la marque sont les mêmes, les caractères qui y ont été tracés, dont la forme & les habitudes sont tellement celles du prévenu *Darthé*, que l'identité est frappante. Aussi le déclarant ne fera-t-il qu'indiquer à l'œil observateur, les lettres L majeurs, les lettres P & S mineures simples & doubles, ainsi que les lettres B, F & Z aussi mineures.

Sur la pièce de la septième liasse, cotée quinze, le déclarant se réfère à ses observations précédentes.

Sur celle cotée quarante-neuvième de la même liasse, il ne présentera que les B majeurs ligne trois, & vingt-deux première colonne seulement.

Et sur celle cotée quatre-vingt-quinze, toutes les observations précédentes; il ajoutera seulement que rien n'est plus frappant que l'identité de ces mots du titre *G. Babœuf à Drouet*, avec les pièces de comparaison.

Sur celles de la sixième liasse se trouve peu d'écritures; observer les *B* des *L* majeures & *S* doubles, de celle cotée neuf, & les lettres mineures *B*, *P*, *S* simples & doubles, de celle cotée vingt-unième, deuxième recto.

Les pièces de la première liasse, cotée une, deux, trois, quatre, cinq, dix, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt-deux, vingt-quatre & vingt-sept, ne contenant chacune que quelques noms, le déclarant leur appliquera collectivement les observations précédentes, & fera remarquer particulièrement les *B* des noms *Brutus*, *Bonconseil*, *Bonnet-rouge*, &c.

La pièce de la seconde liasse cotée dix-neuf, & écrite en entier de la main de *Darthé*; le déclarant l'adjointra à celle de la huitième liasse, cotée trente-quatrième & trente-cinquième, c'est le même papier, ce sont les mêmes caractères à observer, & on peut bien assurer qu'elle en est par le sens une partie additionnelle.

Le déclarant ne peut que se référer à ses précédentes observations, à l'égard des pièces de la quinzième liasse cotée troisième & quatre-vingt-deux verso & quatre-vingt-trois, & terminera ici ses observations sur les écrits tracés par le prévenu *Darthé*.

Passant ensuite à l'examen des pièces attribuées à Charles Germain, autre prévenu, le déclarant a observé dans la seconde liasse, les pièces cotées troisième & treizième signées des initiales *Ch. G.*, & une troisième anonyme; les deux premières écrites, l'une sur un carré de papier, & datée du vingt floréal, & l'autre sur une demi-feuille de papier à lettre, & datée du dix dudit, sont toutes deux des billers, dits, *Rendez-vous*. Ils sont tracés avec cette négligence ordinaire dans ces sortes d'écrits: en conséquence les caractères en sont négligés, & par conséquent naturels, & très-propres

à indiquer leur auteur. Les ayant rapprochés des pièces de la même liasse cotées cinq, six, sept, quatorze & dix-septième signées *Ch. G.*, & de lui paraphées, ce rapprochement a donné lieu aux observations suivantes.

D'abord il est évident que les pièces cotées cinq, six & septième, & qui sont suites, ont été tracées par la même main, ainsi que le prouvent le degré de vitesse, la forme des lettres, & leur ensemble, enfin toutes les habitudes qui s'y remarquent: les mêmes preuves pouvant s'étendre à celles cotées quatorze & dix-septième, il est évident que ce qui se dit de l'une, peut se dire également de toutes, & partant, qu'elles sont toutes également propres à la comparaison dont il s'agit.

Rapprochement fait des caractères desdites pièces, de ceux du billet du vingt floréal, le déclarant a observé entre ceux-ci, la date exceptée, & les autres, toutes les identités qui indiquent l'unité d'auteur; la forme des lettres majeures *D* & *R* du billet est identique avec celle des mêmes lettres des lignes première, deuxième, troisième, & autres, recto de la pièce de comparaison, cotée sixième; les lettres *P* aussi majeures des mots *principaux*, troisième ligne, & *preuve* septième ligne du billet, ont la même identité avec ceux des quatrième & cinquième lignes du même recto: le mot *office*, dernier de la septième ligne recto de comparaison, rapproché du mot *officieux*, sixième ligne du billet de question; enfin les lettres mineures *P*, *Q*, *V*, & autres, que tout œil peut apercevoir, offrant une réunion d'identités plus que suffisantes pour établir l'unité d'auteur; tant il est physiquement impossible qu'une telle réunion puisse se rencontrer dans deux mains.

Ayant le même jugement à porter sur celui du dix floréal, le déclarant indiquera les mêmes rapprochemens de caractères & la même exception de date que sur le précédent; il ajoutera d'abondant, l'identité des monogrammes, &c. celle de la lettre *M* du nom *Maffard*, première ligne du billet, avec celle du nom *Marceau*, première ligne du susdit recto

de comparaison, & celle de la lettre J des mots première & seconde lignes de question avec la même lettre J du mot *Judicicuse*, dernière ligne du même *recto* de comparaison.

Quant au billet coté, étant dans la même deuxième liasse, & commençant par ces mots, *Je ne fais si vous êtes*, le déclarant n'a trouvé, dans ce billet, aucune identité qui puisse le porter à l'attribuer à *Ch. G.* Les caractères de celui-ci offrent, au contraire, des différences d'autant plus faciles à appercevoir, qu'ils ont été tracés naturellement: d'ailleurs, *Ch. Germain* lui paroît avoir l'habitude de souscrire tout, ou de sa signature, ou d'une espèce de paraphe; or, ici on n'aperçoit nulle trace de l'un ou de l'autre: on y apperceoit aussi quelque différence dans l'orthographe, telle qu'un *t* au nom *Maillard*, tandis que le prévenu l'écrit toujours avec un *d*: ainsi il croit avoir démontré que ce billet n'est point émané de *Ch. Germain*.

De toutes lesquelles remarques & observations, l'expert déclarant fait résulter qu'il en a l'intime conviction: 1°. Que le prévenu *Buonarotti* a écrit la plus grande partie de la pièce de la septième liasse, cotée première & intitulée, *Liste des démocrates à adjoindre à la Convention nationale*; qu'il a aussi écrit en entier celle cotée quatorze, ainsi que celles cotées quarante-deux, quarante-trois, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept & soixante-quatre de la même liasse; qu'il a également écrit celles de la seconde liasse, cotées dixième, onzième & douzième; enfin qu'il a encore écrit celles cotées dixième & dix-huitième de la sixième liasse, ainsi que quelques mots en marge de la pièce cotée trente-cinq, *recto* de la huitième liasse.

2°. Que le prévenu *G. Babouf* a écrit naturellement la plus grande partie des additions, corrections & substitutions étant à la liste indiquée ci-dessus, ainsi qu'à nombre d'autres pièces écrites par *Buonarotti*.

3°. Que le prévenu *Darthé* a écrit en entier les deux pièces de la huitième liasse, cotées trente-quatre & trente-cinq; qu'il a également écrit celles de la septième liasse, cotées

treize, quinze, quarante-neuf & quatre-vingt-quinze; qu'il a aussi écrit celles de la sixième liasse, cotées neuf & vingtunième, ainsi que les pièces de la première liasse, cotées une, deux, trois, quatre, cinq, dix, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt-deux, vingt-quatre & vingt-septième; enfin, qu'il a encore écrit celle de la deuxième liasse, cotée dix-neuvième, ainsi que celle de la quinzième liasse, cotée trois, quatre-vingt-deuxième, *verso*, & quatre-vingt-troisième.

4°. Que le prévenu *Charles Germain* a écrit les deux billets de la deuxième liasse, cotés troisième, treizième, & datés des vingt & dix floréal; mais qu'il n'a pas écrit celui de ladite liasse, coté & commençant ainsi: *Je ne fais si vous êtes*.

Qui est tout ce que le comparant a dit savoir.

Lecture à lui faite de la déclaration, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, a requis salaire, a paraphé seul les pièces qui l'ont été par nous précédemment, & avec nous celles qui ne l'avoient point encore été, & sur toutes lesquelles le déclarant vient de s'expliquer, & a signé la présente avec nous & ledit commis-greffier. *Signé, GERARD, GUILLAUME & DEBELLÉ.*

ERRATA. C'est par erreur que dans la huitième liasse on a annoncé les pièces 15 à 26 comme copie de la 60^e de la septième liasse, ce qui n'est exact que pour les pièces 20 à 26.

Voici la copie des 15^e, 16^e, 17^e, 18^e & 19^e pièces de la huitième liasse.

Pièces 15^e, 16^e, 17^e, 18^e & 19^e de la huitième liasse.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

BONHEUR COMMUN.

Création d'un Directoire insurrecteur.

Des démocrates français, &c. (Copier en entier l'acte de création dans l'organisation des agens d'arrondissemens municipaux.) (1)

Organisation des agens militaires, leurs fonctions & leurs rapports de communications avec les agens intermédiaires.

Le Directoire secret de salut public a résolu ce qui suit :

Article I^{er}. Il y aura des agens révolutionnaires (*un mot rayé*) principaux employés secrètement auprès des différens corps armés placés dans l'intérieur & autour de Paris.

II. Le nombre de ces agens n'est point déterminé; il en sera établi autant que les circonstances paroîtront le rendre nécessaire.

III. Chacun de ces agens est chargé de former & de diriger l'esprit public des soldats en général, & en particulier des corps & bataillons qui lui seront assignés.

IV. Cet esprit public militaire sera stimulé & alimenté

(1) Ce renvoi ainsi énoncé, ainsi que tous ceux de même genre qui se trouveront ensuite, sont tels dans la minute de la main de Babeuf.

par les agens; d'abord, en facilitant la propagation des (*six mots rayés*) journaux & autres (*un mot rayé*) écrits populaires, ensuite en donnant lieu à des entretiens habituels & à des discussions fréquentes sur les droits du peuple, sur la situation présente & sur la situation de l'armée.

V. Ces agens tiendront note du thermomètre journalier de l'esprit militaire; ils rendront compte, dans ces notes, des dispositions plus ou moins favorables de la masse des Français; ils signaleront les individus qu'ils remarqueront les plus capables d'aider la marche du mouvement qu'il convient d'entretenir; ils indiqueront le genre d'emploi ou la tâche révolutionnaire auxquels ils croiront que chacun de ces individus est propre; ils désigneront pareillement les intrigans, les esclaves, les petits tyrans subalternes, & ils rendront compte des entraves & des oppositions mises par ceux-ci au développement de l'énergie, à l'inspiration des bons principes & des idées régénératrices.

VI. Il y aura des agens intermédiaires pour entretenir les communications entre les agens principaux & le Directoire secret.

VII. C'est à ces agens seuls que les agens principaux remettront les notes de leurs observations journalières.

VIII. Les agens intermédiaires iront chercher successivement ces notes, tous les jours ou de deux jours l'un, au domicile même de chacun des agens principaux.

IX. La présente organisation avec celle du Directoire secret & l'instruction suivante, seront remises à chacun des agens principaux.

Première instruction du Directoire secret adressée à chacun des agens militaires principaux.

CIT O Y E N,

Il n'en est pas des temps de crise, &c. (Copier littéralement jusqu'à ces mots: « Tout nous a annoncé ce qu'il » seroit capable de faire s'il appercevoit à sa tête des conduc- » teurs dignes de toute sa confiance. »)

Animés

Animés par de telles dispositions, nous avons été immédiatement conduits à jeter nos regards sur des hommes capables de nous seconder dans la plus glorieuse carrière. C'est vous, Citoyens, qui, soit par une suite de conduite & par des actes multipliés d'un civisme pur pendant tout le cours de la révolution, soit par des épreuves terribles dans les jours de persécution de tout ce qui fut patriote & vertueux; c'est vous sur qui ceux qui se sont constitués les premiers vengeurs de la patrie trahie, ont porté leurs vues pour transmettre leur première confiance, & vous déléguer les premières & principales divisions des opérations.

La portion du dépôt que le Directoire secret de salut public vous communique est précieuse & importante. Sa garde exige beaucoup de discrétion, de prudence, d'activité & d'amour pour le bien de tous: elle exige toutes les vertus d'hommes tels que le Directoire vous a cru être.

Le Directoire secret a pesé son organisation fondamentale, & celle de ses rapports avec vous, dans la balance de la sagesse & de la circonspection. Il a cru devoir créer des agens principaux auprès des différens corps armés, placés dans l'intérieur & à la circonférence de la commune de Paris, & il a tellement combiné leurs moyens de communication avec lui, que la correspondance sera presque directe, sans cependant que chacun de ces agens puisse connoître les membres du Directoire.

La raison de cette précaution, &c. (Tout le paragraphe exactement, jusqu'à la fin rendue par ces mots: *Le déconcert & la terrification des plus courageux citoyens.*)

Ce sont là, républicains, &c. (Copier encore le paragraphe jusqu'aux mots, *Également inébranlables de douze hommes*, au lieu desquels il faut mettre, *Également inébranlables de plusieurs hommes*. Copier ensuite exactement jusqu'à la fin du paragraphe: *Vous l'appercevriez dans tous ses actes.*)

En même temps que nous nous sommes armés, &c. (Tout le paragraphe, sans aucun changement.)

2^e volume. Copie des pièces de Babœuf.

X

Le Directoire secret a poussé la prudence, &c. (Tout le paragraphe exact, excepté qu'à deux endroits où il y a *les douze agens*, il faut mettre *les agens*, & continuer jusqu'à la fin, aux mots : *Compromettre le sort de la liberté.*)

Les mêmes précautions. (Tout le paragraphe.)

Ainsi les agens principaux. (Tout le paragraphe.)

En général, le Directoire. (Tout le paragraphe.)

Quant aux précautions. (Tout le paragraphe.)

Après vous avoir parlé. (Tout le paragraphe.)

Les articles III, IV & V de l'organisation que nous vous avons destinée, & qui précèdent cette instruction, vous l'indiquent.

» Former & diriger l'esprit public des soldats en général, & en particulier des corps & bataillons qui vous sont assignés.

» Stimuler & alimenter cet esprit public militaire ; d'abord en facilitant la propagation des journaux & autres écrits populaires, ensuite en donnant lieu à d'habituels entretiens, & à de fréquentes discussions sur les droits du peuple, sur la situation présente & sur la situation de l'armée.

» Tenir des notes du thermomètre journalier de l'opinion, rendre compte dans ces notes des dispositions plus ou moins bonnes, plus ou moins énergiques, de la masse des soldats. Signaler les individus que vous remarquerez les plus capables d'aider la marche du mouvement qu'il convient d'amener, indiquer le genre d'emploi ou la tâche révolutionnaire auxquels vous croirez propre chacun de ces individus. Désigner les intrigans, les esclaves, les tyrans subalternes, & rendre compte des entraves & des oppositions mises par eux au développement de l'énergie ; à l'inspiration des bons principes & des idées régénératrices ».

Les articles VI, VII & VIII de la même organisation, déterminent les moyens par lesquels vous pourrez transmettre au Directoire secret ces notes, renseignemens ou rapports qu'il attend de vous.

» Vous les remettrez aux agens intermédiaires qui iront les recevoir directement de vos mains, de même qu'ils vous remettront les instructions ultérieures que le Directoire secret se trouvera obligé de vous faire passer ».

Telle est, citoyen, dans ce premier moment, la détermination de votre tâche. Nous ne pouvons plus avoir à vous présenter que quelques idées de détail que vous modifieriez même au gré de votre prudence.

En vous invitant à stimuler, alimenter & diriger l'esprit public militaire par des lectures & par des discussions sur les droits du peuple, sur la situation actuelle & sur la situation de l'armée, vous sentirez qu'il est convenable pour l'intérêt de la chose, & pour votre intérêt à vous-même, que cela se fasse sans trop d'affectation. Il est possible que vous soyez le meneur d'une grande quantité de braves, & que bientôt leur esprit devienne le vôtre, sans qu'eux-mêmes ils s'aperçoivent d'où cet esprit leur vient : il seroit bien plus dangereux que leurs chefs, & tous ceux qui ont un intérêt contraire aux principes que nous voulons leur inculquer, s'aperçussent de quelque partie du rôle que vous remplirez auprès d'eux. Vous devez donc vous observer soigneusement vous-même, & avoir la plus grande attention à ne point vous déceler par aucun aveu ni confidence envers qui que ce soit ; ce n'est point dans cette occasion-ci qu'il est permis de donner une pleine satisfaction à l'amour propre. Sacrifions la gloriole de paroître, à l'avantage d'être & de faire réellement. Rien ne garantit de grands & de véritables succès ; rien ne peut donner une meilleure satisfaction intérieure, comme de se rendre compte à soi-même qu'on est l'instrument invisible par qui se meuvent de grands ressorts : nous rendons alors à notre génie & à notre discrétion un hommage mérité, bien supérieur à celui que s'attribueroit la jactance empressée de quiconque voudroit passer pour principal auteur dans une scène politique : il sera assez temps de cueillir les applaudissemens de nos frères quand nous les aurons sauvés : or donc, il nous paroît très-praticable que

les agens principaux stimulent, alimentent & guident l'énergie du soldat, sans presque en avoir l'air; car, puisqu'il ne s'agit que de fixer son attention sur la violation de tous les droits du peuple, & sur l'état cruel & déplorable où est maintenant réduit le citoyen & le soldat, les entretiens habituels, les discussions fréquentes que nous disions que vous faisiez naître sur ce sujet important, peuvent s'engager par le seul moyen des journaux & autres écrits populaires, & il ne vous fera pas difficile de transmettre ces écrits, soit directement, soit indirectement, d'une manière sans conséquence, peu marquée & telle que vous puissiez n'être partout que comme simple observateur.

La dissémination des écrits étant donc le principal moyen sur lequel nous comptons; pour engager les discussions sérieuses dans l'habitude desquelles nous voulons entretenir le soldat, nous vous recommandons ce moyen. Le choix de ces mêmes écrits ne vous fera pas difficile, & vous distinguerez aisément ceux frappés au bon coin. Au surplus, ce sera le Directoire de Salut public qui vous en fera passer, pour distribuer en suffisante quantité: outre des écrits, *tous autres moyens d'agir & de faire agir vous seront encore fournis quand il en sera besoin.* Ceux des journaux, dont nous vous avons parlé, vous serviront en grande partie de boussole & d'instructions générales après celle-ci. Ils ont prêché jusqu'à présent nos principes & ceux de tous les vrais démocrates; nous croyons qu'ils continueront, & que vous reconnoîtrez toujours dans leur doctrine notre doctrine: l'appuyer ou l'applaudir, voilà presque où peut se réduire votre rôle ostensible; & pour cela vous n'avez point à sortir du cercle des démonstrations qui ne peuvent faire voir en vous que de simples acteurs, de simples auditeurs & assistants comme tous les autres. La partie des notes & rapports né devant se faire qu'à huis clos, laisse encore votre mission ignorée. Cette dernière partie de votre mission ne nous engagera pas dans aucune observation de détail; sa marche d'exécution est assez précisée par l'article V du régle-

ment d'organisation, & par ce que nous avons dit plus haut dans cette instruction.

En vous disant que les journaux populaires, &c. (Tout le paragraphe jusqu'à la fin, à ces mots: *L'élan des hommes libres.*)

Or, autant il est nécessaire d'entretenir les esprits à une bonne chaleur, autant il seroit inutile & même dangereux de les embraser trop vite jusqu'à la suprême mesure. Nous sommes certains que l'opinion du peuple est faite, nous ne doutons pas davantage que celle de plusieurs bataillons soit faite de même; mais nous savons aussi qu'il est différens corps armés que l'influence de l'astuce & de la perfidie a maintenus jusqu'ici dans l'erreur. Il est donc essentiel, pour la plus grande sûreté du triomphe, que tous, citoyens & soldats, soient à la-fois en même mesure. Donc il ne faut pas déterminer les uns vers le terme d'énergie qui doit immédiatement précéder le moment d'éclat, lorsque les autres resteroient à un éloignement considérable de cette disposition. Ainsi il faut nous laisser le temps de détromper au moins la majorité de nos camarades, de les prémunir contre les insidieuses caresses d'un gouvernement qui veut s'en servir pour les opprimer les premiers & le peuple avec eux. Ainsi ce sera faire usage de sagesse que de n'échauffer les têtes des plus avancés dans l'instruction, que dans la progression exacte du thermomètre dont le point variant sera toujours indiqué par le Directoire secret.

Nous ne vous avons point encore offert le levier que nous regardons comme le plus puissant pour élever l'ame & le courage du soldat. Nous allons vous le donner: les hommes, c'est une vérité reconnue il y a long-temps, ne se meuvent fortement que pour leurs intérêts; l'intérêt général se compose de tous les intérêts particuliers. Ce sont donc ces derniers intérêts qu'il faut satisfaire pour pouvoir opérer le véritable bien commun; & puisque ces mêmes intérêts sont le mobile le plus puissant pour faire agir tous les hommes, il résulte que lorsqu'on met en œuvre ce grand moyen, on fait en

même temps la chose la plus juste & la plus capable de garantir la certitude du succès. Parlons donc à l'intérêt du plus grand nombre, c'est-à-dire, soyons vertueux & équitables, & emparons-nous du moyen le plus sûr pour réussir.

C'est pour l'intérêt du plus grand nombre qu'a été entreprise la révolution; c'est parce qu'avant elle le plus grand nombre se trouvoit dans la position de mal-aisé social, & qu'il voulut en changer pour se mettre mieux. L'intérêt du plus grand nombre fit adorer la révolution aussi long-temps qu'on eut l'espoir que s'opérerait en effet ce changement en mieux; l'intérêt du plus grand nombre fit détester la révolution, depuis qu'on a vu ses derniers résultats n'offrir qu'un changement de mal en pire. C'est l'intérêt du plus grand nombre qui nous porte à commencer une autre révolution que nous voulons qui soit la dernière, & dont l'objet est de changer le pis en bien parfait. Prouvons au plus grand nombre la possibilité de ce dernier changement. Faisons plus, donnons-lui-en la certitude, & nous verrons que son intérêt le déterminera à l'assurer par l'ascendant énergique & irrésistible de sa volonté & de sa force.

Il est deux rapports principaux sous lesquels on peut & on doit parler à l'intérêt & à l'âme des hommes qui ont défendu la patrie: leur intérêt applicable à leur sort présent, leur intérêt applicable à leur sort à venir.

N'est-ce point avec vérité que vous peindrez aux yeux du soldat sa situation présente, un tableau où il sera représenté malheureux comme le peuple, nud comme lui, affamé comme lui, avili comme lui? Je vois un infortuné revenant de la frontière. Dans quel état est-il? son seul aspect me feroit deviner que ceux qui gouvernent sont les meilleurs amis des despotes qu'il a combattus. Je le vois extraordinairement puni d'avoir fait mordre la poussière à leurs satellites. En effet, il est décharné, il a le teint hâve, il tombe de défaillance. Je l'interroge; il me dit que l'état déplorable où je l'aperçois n'est point surprenant, d'après les causes qu'il m'explique: j'apprends que sa paie est plus vile que

celle de la plus abjecte soldatesque allemande. Avec trente sous en assignats, & deux sous par jour en numéraire, il est impossible qu'il ne meure pas de faim. En total il est plus maltraité que ce houlan; cet esclave germanique, ce sbirre abruti & dégradé, presque dépouillé du titre d'homme, & lequel fait partie des légions que François d'Autriche soudoie à-peu-près, & dont le chétif aspect m'inspireroit tant de pitié au commencement de la révolution. Le soldat de mon pays non seulement meurt de faim aujourd'hui, mais il est sans souliers, sans habits: il lui est impossible de faire blanchir sa chemise, parce que cela coûte trente francs; & où les prendroit-il? Mais il n'en est pas quitte pour être privé de vêtemens & de nourriture; il faut qu'il soit encore chagriné, vexé, écrasé sous un amas de tortures qu'on décore du nom de *discipline militaire*, & c'est au fond une tyrannie beaucoup perfectionnée de ce qu'elle étoit sous les nobles ministres de Louis XVI. Le soldat y est beaucoup plus automate, beaucoup plus assujéti aux caprices des subalternes. Il n'y est plus qu'une machine servilement mouvante qui ne doit connoître que le commandement. Le raisonnement, la parole, & même la pensée, lui sont interdits. Encore ce ne sont pas ceux qui l'ont accompagné dans les périls de la guerre qui exercent sur lui un tyrannique empire; ce ne sont point les plus braves qui sont revêtus des grades; ce ne sont point ceux qui se sont le mieux distingués contre tous les ennemis de la liberté qui sont récompensés par des honneurs: au contraire, ceux qui commandent maintenant sont pour la plupart des lâches, des intrigans, & même des contre-révolutionnaires: le vrai mérite militaire est voué à l'oubli & à l'opprobre. Ainsi le défenseur de la patrie est accablé sous toutes les calamités à-la-fois. Il n'est pas vêtu, il n'est pas nourri, il est sous la verge cruelle de chefs méprisables qui n'ont point combattu pour la République; qui la détestent, & avec elle ceux qui ont versé leur sang pour son triomphe. Si quelques exceptions sont faites au dénuement & aux privations de la masse des soldats, c'est dans une vue

qui est le comble de la perfidie & de l'avilissement. On en amorce quelques-uns pour mieux consolider l'esclavage de tous. Ces distributions de *vin*, *d'eau-de-vie*, que l'on fait à des bataillons dont le service est plus rapproché de la garde de la ville *extra-révolutionnaire* (Paris) dont on redoute toujours les élans d'énergie pour la liberté : ce traitement beaucoup plus avantageux, splendide même, dont on gratifie les compagnies d'élite préposées immédiatement à la garde du gouvernement : tout cela est le miel présenté au bout du bâton qui doit fustiger le peuple. Si les malheureux qui reçoivent ces largesses, abandonnent à ceux dont ils les tiennent, l'obéissance aveugle dont ils exigent bien qu'elles soient le prix, on peut les regarder comme les vendeurs de la patrie & de la liberté.

Tel est à peu-près le tableau trop véritable de la situation présente du soldat, que vous pouvez chercher à lui mettre souvent devant les yeux. Vous devez rapprocher de ce premier tableau celui très-aisé à pressentir de la situation future. Il ne sera pas, il s'en faut, plus riant.

Représentez-leur ce qui les attend en rentrant dans leurs foyers. Qu'y trouveront-ils ? la misère profonde, plus profonde mille fois que celle qui a accablé leurs malheureux pères. La révolution leur avoit promis un retour trop juste, trop légitime de leurs glorieux exploits pour assurer son succès ; la révolution leur avoit promis des propriétés nationales, suffisantes pour fournir à la subsistance de chacun d'eux. Avec ce bienfait digne de leurs travaux, ils devoient couler, dans une honorable retraite, un reste de vie tranquille & heureuse, former de nouvelles familles innombrables, élever une autre génération dans l'amour d'une patrie où ils auroient pu se flatter d'avoir eux-mêmes établi le bonheur, & redire mille fois avec une nouvelle joie, un nouvel attendrissement, à leurs enfans émerveillés, par quel concours & quelle suite d'actes de courage ils étoient parvenus à secouer le joug des oppresseurs & des riches, & à fonder leur indépendance. Au lieu de cela, que seront-ils ?

Ces propriétés qui leur avoient été promises & garanties solennellement par une foule de décrets, que sont-elles devenues ? Elles avoient été portées à la consistance de la valeur d'un *milliard effectif*, c'est-à-dire, à *300 milliards d'aujourd'hui en assignats*. Où sont les domaines de la république équivalens à cette somme ? On les a rendus aux traîtres sur lesquels ils avoient été équitablement confisqués. Le défenseur de la patrie, en rentrant dans sa chaumière, ne devoit plus la trouver dominée par le donjon de l'insolent gentilâtre qui, avec tout le sol en sa possession, faisoit travailler son père en esclave, le traitoit comme tel à tous égards, ne le nourrissoit pas à moitié, ne permettoit pas qu'il fût vêtu. Le défenseur de la patrie devoit trouver sur les vastes possessions accaparées par cet ogre insatiable, sa part suffisante pour y recueillir sa subsistance. Point du tout, il trouvera ce monstre dévorateur plus furieux, plus impitoyable que jamais. Celui-ci verra dans le malheureux vieux soldat celui qui l'a combattu lorsqu'il étoit émigré, qui a vivement désiré sa perte entière, & qui est encore fâché qu'elle n'eût pas été effectuée. L'homme seigneurial le fera longuement repentir d'un tel crime. L'ancien défenseur de la liberté passera ses vieux jours dans un dur esclavage & sous une affreuse misère. Plus froissé que ses pères, plus avili qu'eux, outragé par les infames expressions de *gueux*, *canaille*, *populace*, il faudra, comme l'a trop bien dit & prévu l'auteur d'un véritable journal du peuple, « ramper sous l'in- » solente domination des riches, être leurs forçats, travailler » pour un vil salaire, depuis la première jusqu'à la dernière » heure ; n'avoir que ses sueurs pour humecter le demi- » morceau de pain noir desséché aux ardeurs du soleil..... » encore heureux ceux qui pourront ainsi prolonger leur » existence ; le reste..... ira mendier. On verra les » éclopés, les jambes de bois, ceux qui auront la mâchoire » ou les bras fracassés, &c. couvrir les rues & les chemins, se » traîner péniblement vers la porte de ceux qui regorgent, » présenter leur humiliante requête à cent d'entre eux ; essuyer

» quatre-vingt-dix-neuf refus avec outrages, & recevoir
 » à la centième porte une obole, la millième partie de ce
 » qu'on vendra la portion du pain nécessaire pour déjeuner.»

Tel est encore l'aperçu trop sensible & trop positif de la situation à venir de nos défenseurs, que vous devez faire tous vos efforts pour les aider à l'apercevoir eux-mêmes.

Dites-leur ensuite qu'il ne tient encore qu'à eux de détourner cette effroyable perspective; qu'il ne s'agit pour cela que d'aider le peuple & ses amis à reconquérir les droits de tous. A ceux à qui vous pourrez parler avec confiance, & que vous jugerez dans le cas de pouvoir précédemment propager ce que nous allons vous dire, *vous pouvez même les assurer que dès le jour même où ils auront aidé le peuple à ressaisir sa puissance, RIEN NE LEUR MANQUERA PLUS: ILS SERONT COMBLÉS DE TOUTES LES CHOSES NÉCESSAIRES AUX HOMMES.* Dites-leur de plus que, *dès le lendemain, L'ABONDANCE, LE SORT LE PLUS HEUREUX SERA ASSURÉ POUR TOUTE LA VIE A TOUS LES SOLDATS.* Ce ne seront plus des promesses éloignées & faciles à éluder que nous donnerons; ce sera la réalité simultanée & immédiate.

Pour les mieux amener aux seules dispositions qui conviennent au peuple & à eux, faites les réfléchir à ce qu'ils font & à ce qu'on veut faire d'eux; au motif pour lequel on les a attirés sous les murs de Paris; à l'indigne usage que l'on paroît vouloir faire de leurs baïonnettes & de leurs bras, & au glorieux rôle contraire qu'ils peuvent remplir pour leur propre bonheur & pour celui de leurs concitoyens. Présentez leur ces réflexions, à-peu-près dans le sens qu'elles leur ont été offertes par le journaliste populaire que nous avons déjà cité & dont nous emprunterons encore ici les expressions.

« Que font de nombreuses phalanges réunies autour de
 » la cité par excellence, de la ville de la révolution,
 » du berceau de la liberté? . . . Pourquoi y sont-elles
 » appelées? . . . Ses habitans sont-ils rebelles? s'agit-

» il de les subjuguier? . . . Il n'est pas indifférent d'é-
 » claircir toutes ces questions.

» Ce n'est pas pour le véritable peuple que les soldats
 » de la liberté forment autour des murs de Paris une
 » enceinte formidable: ce véritable peuple, le peuple labo-
 » rieux, le peuple ouvrier . . . y est maltraité, muselé,
 » méprisé, affamé, ruiné! . . . par le peuple d'agioteurs
 » & de frippons. . . Cette dernière espèce de peuple y est
 » donc bien en rébellion la plus ouverte & la plus cri-
 » minelle contre le bon peuple; mais est-ce pour subju-
 » guer la partie oppressive & pour défendre la partie
 » opprimée, que nos guerriers offrent un triple rang de
 » baïonnettes, dans toute la circonférence de Paris? Non,
 » c'est tout le contraire. . . ; on veut faire servir
 » leurs armes & leurs forces à accabler totalement l'op-
 » primé sous le joug de l'oppresser, à maintenir celui-ci
 » dans son odieuse domination & le peuple dans sa chétive
 » langueur! Eh! si c'étoit le peuple qu'on voulût défendre,
 » il ne faudroit pas distraire ceux de ses frères dont la
 » destination est de combattre ses ennemis extérieurs; le
 » peuple se suffiroit de reste à lui-même: mais c'est quand
 » on veut immoler la masse à une portion, qu'on a besoin
 » de secours étrangers. . . ; c'est alors qu'on croit
 » les trouver dans les hommes que l'on dit devoir être
 » *essentiellement* obéissans. . . ; c'est quand le gou-
 » vernement & la caste perverse qu'il protège exclusivement,
 » ont perdu toute honte; c'est lorsque, sans pudeur & sans
 » voile, & par la plus infâme complicité, ils ont, avec
 » des réglemens atroces qu'ils osent appeler *lois*, consacré
 » les injustices en tout genre, la misère la plus épouvan-
 » table, l'esclavage le plus révoltant; c'est quand la mesure
 » de leurs forfaits est portée à un tel comble & à une telle
 » évidence, que la longue patience du peuple est lassée,
 » & que sa crédulité également n'y tient plus! . . .
 » C'est alors qu'on jette les yeux sur l'armée! ce sont

» les bras des punisseurs des rois que l'on arme pour
 » vouloir conserver, pour vouloir perpétuer une telle op-
 » pression ! c'est le *gouvernement militaire* qu'on établit
 » pour forcer le peuple à se soumettre à un régime où l'on
 » prétend qu'il vive sans nourriture, sans habits,
 » sans liberté, & ce sont les pères, les
 » époux, les fils, les frères,
 » les parens, que l'on veut qui en imposent,
 » qui frappent même, si le cas y échoit, leurs enfans,
 » leurs femmes, leurs pères, leurs frères, leurs amis,
 » leurs parens !!! & ce sont les soldats du peuple, qui sont
 » eux mêmes peuple, que l'on oppose ainsi à une autre portion
 » du peuple ; c'est par eux que l'on veut consolider cet
 » état de servage, d'avilissement & de famine
 » mille fois pire que l'ancienne servitude contre laquelle
 » on s'est insurgé avec tant de raison il y a six ans.

» Non, les soldats français ne seront point les vils satel-
 » lites, les instrumens cruels & aveugles des ennemis du
 » peuple & par conséquent des leurs ; ce n'est
 » que dans les occasions où l'autorité s'est rendue coupable
 » & où elle a voulu se le rendre encore, qu'elle s'est en-
 » tourée de baïonnettes Quand le pouvoir est juste,
 » il est toujours assez fort de la force du peuple. Capet
 » s'étoit fortifié d'une armée avant le 14 juillet ; on fait
 » quels étoient ses desseins, & de quelle somme de crimes
 » il vouloit s'assurer l'impunité . . . Seroit-on coupable
 » pour examiner si ceux qui l'imitent ne le font point parce
 » qu'il y a exacte parité de motifs ?

» Nos soldats se souviendront que cette armée de
 » Capet, quoiqu'élevée à l'école de la discipline monar-
 » chique, s'est parfaitement bien conduite ; elle s'est res-
 » souvenue qu'elle étoit du peuple ; les gardes françaises,
 » baissant leurs faisceaux devant les sans-culottes, c'est
 » là un exemple qui passera à l'admiration de tous les
 » siècles

» Non, non, il ne sera point dit que les défenseurs de la
 » République auront été moins grands, moins magnani-
 » mes. Il ne sera point dit qu'ils auront tenu cet affreux
 » langage ! Gouvernans ! usurpateurs de tous les droits du
 » peuple ! soyez paisibles, ne craignez rien ; méprisez le cri
 » unanime qu'élèvent contre vous & ce peuple indigné & ses
 » hardis tribuns : fermez l'oreille à toutes les plaintes : fou-
 » lez aux pieds ses réclamations importunes contre votre
 » oppression, qu'après tout il est fait pour supporter. Tyrans !
 » nous sommes vos soldats : nous soutiendrons votre despo-
 » tisme & tous vos brigandages : nous écraserons, s'il le
 » faut, nous foudroierons nos pères & nos frères !! nous
 » éventrerons nos sœurs & nos mères !! nous exterminerons
 » nos fils pour maintenir votre do-
 » mination insupportable & sans exemple !!! Nous devons
 » vous aider à consolider l'esclavage de la patrie ! nos pro-
 » pres fers doivent être rivés par nos mains

» Non, non encore, il ne sera point dit que les défen-
 » seurs de la République auront consenti à n'être que des
 » machines mobiles, des pantins vivans, des marionnettes
 » insensibles, qui obéiront aveuglement à toute impulsion
 » de leurs conducteurs. Il ne sera point dit qu'ils ne feront
 » plus d'usage de leur jugement, ou que, captés par de
 » fausses & de vaines caresses, par d'avilissantes distribu-
 » tions de *liqueurs*, ils auront aidé un gouvernement usur-
 » pateur & oppressif à bronzer à jamais l'esclavage de 24
 » millions de leurs compatriotes «.

Et vous, citoyen, à qui nous adressons ces premières
 instructions, après vous avoir insinué la manière à-peu-près
 dont nous croyons que vous devez catéchiser nos frères
 armés, nous n'ajouterons rien pour vous pénétrer, vous,
 de l'esprit de nos principes & de l'extrême importance de
 la tâche que nous nous imposons. Nous ne dirons égale-
 ment rien de plus pour vous indiquer les moyens de nous
 y seconder. Votre zèle, vos lumières, votre civisme, supplée-

ront, &c. (Reprendre & finir la même péroraison que dans l'instruction pour les agens municipaux.)

Le Directoire secret de salut public a choisi pour agent principal auprès des bataillons d
le c.

Paris, ce l'an 4 de la
Rép. dém. à venir.

F I N.